

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**Université Abderrahmane Mira de Béjaia**  
**Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de**  
**gestion**

## **Mémoire**

En vue de l'obtention du diplôme de Magister  
En sciences économiques  
Option : Espace, Développement et Mondialisation

### *Thème*

*Attractivité aux IDE :  
Quel rôle pour les villes en Algérie ?  
Cas de la ville de Béjaia*

**Présenté par : M<sup>me</sup> BENNACER-Née KHELLADI Anissa**

**Sous la direction du : Pr. KHELADI Mokhtar**

**Devant le jury composé de :**

- Pr. KHERBACHI Hamid, président, Université A/Mira de Béjaia .
- MC. SI MOHAMED Djamel, examinateur, Université M/Mammeri de Tizi-Ouzou.
- Pr. BELATTAF Matouk, examinateur, Université A/Mira de Béjaia .
- Pr. KHELADI Mokhtar, rapporteur, Université A/Mira de Béjaia .

**Mars 2011**

# Remerciements

Je tiens à exprimer ici mes plus sincères remerciements à mon directeur de mémoire, monsieur le professeur Mokhtar KHELADI, pour ses recommandations, sa patience, sa disponibilité et son inconditionnel soutien tout au long de ce travail. Son amour pour le travail bien fait me marquera à jamais dans ma carrière.

Mes remerciements s'adressent également à monsieur le Pr KHERBACHI, ainsi qu'à monsieur le Pr BELATTAF et à monsieur SI MOHAMED Djamal, Maître de conférences à l'université de Tizi Ouzou, d'avoir accepté de juger mon travail.

Aussi, je tiens à remercier l'ensemble du personnel des différents organismes publics qui ont accepté de m'aider, à savoir ;

- La Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la wilaya de Béjaia.
- Le guichet décentralisé de l'Agence National pour le Développement des Investissements de la wilaya de Béjaia.
- La chambre du commerce et de l'industrie de Béjaia.
- La Direction des Travaux Publics de Béjaia.
- La Direction de l'Urbanisme et de la Construction de Béjaia.
- Service voirie de la commune de Béjaia.

Enfin, ma gratitude va également à toutes les personnes qui m'ont apporté leur soutien et leur aide, plus particulièrement à ma famille, et à mes amies.

# Dédicaces

Je dédie ce travail à mon époux Salah, à mes deux parents et surtout à mes deux anges (Sid Ali et Anaïs) source de mon courage.

# Sommaire

## **Introduction Générale**

### **Chapitre 1 : La ville : Histoire et Théorie**

- 1-Concepts et Définitions
- 2-La naissance des villes
- 3-Rappel des tendances de l'urbanisation dans le monde
- 4-Logique de formation des villes

### **Chapitre 2 : Les déterminants de l'attractivité des territoires**

- 1-Le territoire une problématique récente
- 2-L'attractivité : Concepts et mesure
- 3-Les facteurs déterminants l'attractivité

### **Chapitre 3 : Investissements directs étrangers : Aspects Théoriques**

- 1-Définitions et concepts de base
- 2-Evolution des IDE dans le monde
- 3-Approches théoriques des IDE
- 4-Impacts des IDE

### **Chapitre 4 : Les IDE en Algérie**

- 1-Aperçu sur l'économie de l'Algérie et sur les IDE
- 2- Le cadre législatif des IDE en Algérie
- 3-Les facteurs d'attractivité de l'Algérie
- 4-Les limites de l'attractivité de l'Algérie

### **Chapitre 5 : Présentation de la ville de Béjaia**

- 1-L'aspect géographique
- 2-Population et emploi
- 3- L'habitat
- 4-Les réseaux

### **Chapitre 6 : Analyse de l'attractivité de la ville de Béjaia**

- 1- La dynamique entrepreneuriale
- 2- Les infrastructures de base
- 3 -La qualité de vie
- 4- Rôle des institutions locales

### **Chapitre 7 : Le capital humain dans la ville de Béjaia**

- 1- Présentation de l'université de Béjaia
- 2- Classement de l'université de Béjaia
- 3-Evaluation de la recherche dans l'université de Béjaia

## **Conclusion Générale**

## **Bibliographie**

## **Annexes**

## **Liste des tableaux et figures**

## Liste des abréviations

- **ADPIC** : Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.
- **AEP** : Alimentation en eau potable.
- **AMI** : Accord multilatéral sur l'investissement.
- **ANDI** : Agence nationale pour le développement des investissements.
- **ANESRIF** : Agence nationale d'études, de suivi et de la réalisation des investissements ferroviaires.
- **ANGCM** : Agence nationale de la géologie et du contrôle minier.
- **ANIMA** : Réseau euro-méditerranéen d'agences de promotion des investissements.
- **ANPM** : Agence nationale du patrimoine minier.
- **APC** : Assemblée populaire communale.
- **ANAS** : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.
- **BIT** : Bureau international du travail.
- **BTP** : Bâtiment et travaux publics.
- **C°** : Degré Celsius.
- **CBD** : Central Business District.
- **CEI** : Communauté d'Etats indépendants.
- **CIRDI** : Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements.
- **CNAS** : Caisse nationale d'assurance sociale.
- **CNES** : Conseil national économique et social.
- **CNI** : Conseil national de l'investissement.
- **CNUCED** : Conférence des nations unies pour le commerce et le développement.
- **CPE** : Conseil des participations de l'Etat.
- **DPAT** : Direction de planification et d'aménagement du territoire.
- **EGSA** : Etablissement de gestion des services aéroportuaires.
- **EPB** : Entreprise portuaire de Béjaïa.
- **EPE** : Entreprises publiques économiques.
- **F&A** : Fusions – Acquisitions.
- **FEM** : Forum économique mondial.
- **FMI** : Fond monétaire international.
- **FMN** : Firmes multinationales.

- **FEMISE** : Forum Euroméditerranéen des Instituts de Sciences Économiques.
- **GUD** : Guichet unique décentralisé.
- **Ha** : Hectare.
- **Hab** : Habitants.
- **IBS** : Impôt sur le bénéfice des sociétés.
- **IDE** : Investissement direct étranger.
- **IMD** : International institute for management developent (institut international de management du développement).
- **INSEE** : Institut national de la statistique et des études économiques.
- **Km** : Kilomètre.
- **m<sup>2</sup>** : Mètre carré.
- **MIGA** : Agence multilatérale de garantie des investissements.
- **MPPI** : Ministère des participations et de la promotion des investissements.
- **MW** : Mégawatts.
- **NTIC** : Nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- **OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques.
- **OMC** : Organisation mondiale du commerce.
- **OMS** : Organisation mondiale de la santé.
- **ONS** : office national des statistiques.
- **ONU** : organisation des nations unies.
- **PCD** : Plans Communaux de Développement.
- **PCSC** : Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance.
- **PDAU** : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
- **PIB** : Produit intérieur brut.
- **PMA** : Pays les moins avancés.
- **PMU** : Plans de Modernisation Urbaine.
- **PNDA** : Plan national de développement agricole.
- **POS** : Plan d'Occupation des Sols.
- **PPA** : Parité de pouvoir d'achat.
- **PME** : Petites et moyennes entreprises.
- **PSRE** : Plan de soutien à la relance économique.
- **PUD** : Plan d'Urbanisme Directeur.
- **RGPH** : Recensement général de la population et de l'habitat.
- **SJTU** : Université Shanghai Jiao Tong.

- **SMIG** : Salaire minimum interprofessionnel garanti.
- **STN** : Sociétés transnationales.
- **TAP** : Taxe sur l'activité professionnelle.
- **THES**: Times Higher Education Supplement.
- TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée.
- **UMA** : Union du Maghreb Arabe.
- **WIR**: Word investment report.
- **ZHUN** : Zones d'Habitation Urbaine Nouvelles.
- **ZI** : Zone industrielle.
- ZLE** : Zone de libre échange.

## **Introduction générale**

Il y a un quart de siècle, l'économie mondiale a pris une nouvelle orientation vers un système mondialisé, où peu à peu disparaissent les frontières nationales, pour laisser les règles du marché se charger d'orienter les relations économiques entre les nations. Ce processus de mondialisation a donné une accélération continue au commerce international et à la circulation des facteurs de production, qui se traduit par l'extension géographique des échanges. C'est aussi à partir de ces années, que s'est développée une importante littérature sur le rôle, les déterminants, les choix de localisation des investissements directs étrangers (IDE), et sur leurs impacts sur la croissance et le développement. Cette littérature met essentiellement en avant les externalités positives associées aux flux d'IDE : transfert de technologie, création d'emplois, stimulation des industries locales... etc.

La croyance que les IDE contribuent à la croissance et au développement, non seulement parce qu'ils mettent des capitaux à la disposition de l'économie, mais encore parce qu'ils facilitent l'accès à de nouvelles technologies et au savoir faire, a conduit l'ensemble des pays développés et des pays en voie de développement à faire des politiques d'attractivité la principale substance des politiques économiques. Aujourd'hui, les territoires se livrent à une rude concurrence pour attirer un capital international lui-même à la recherche des espaces les plus attractifs (entendre les plus rentables). Pour ce faire, la mise en place d'un environnement attractif, par la disponibilité des biens publics d'appui comme des infrastructures, du capital humain qualifié et spécialisé, d'institutions adéquates pour protéger les droits de propriété, d'incitations financières et d'exonérations fiscales... est indispensable.

l'Algérie comme de nombreux pays en développement s'est engagée dans une logique de marché, en lançant un train de réformes, dès le début des années 90, et en mettant en œuvre un certain nombre de projets comme :

- Les négociations en vue de l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce
- La signature d'un Accord d'association avec l'Union Européenne pour une ZLE vers 2020
- La refonte du Code des investissements pour attirer les investissements directs étrangers.
- La libéralisation du commerce extérieur...

Depuis ; le pays a pu renouer avec des indicateurs macro-économiques stables et performants permettant un retour graduel à la croissance. Toutefois, les initiatives qui ont pour but d'accroître l'attractivité de l'Algérie se sont soldées par des résultats mitigés sinon décevants, car en dehors du secteur des hydrocarbures, l'Algérie n'arrive pas à intercepter et à retenir les grands flux de valeur qui sillonnent le monde ; elle n'accueille que 0,5 % du volume des IDE destinés aux PED et 0,05 % de l'IDE mondial.

Parmi les nombreux arguments qui pourraient expliquer le manque de réussite en dépit des réels efforts fournis, nous faisons l'hypothèse que la faible attractivité de l'Algérie lui est communiquée par la répulsivité de ses espaces locaux. Les territoires locaux n'arrivent



pas à intéresser le capital international parce que, et ce sera notre deuxième hypothèse, les villes qui commandent ces territoires sont elles-mêmes répulsives. Car en raison de l'originalité de leur composition sociale, ainsi que de la circulation rapide des connaissances, et de présence de bassins spécialisés de main d'œuvre dans les villes que celles-ci sont par définition le noyau d'attraction d'un pays.

Aujourd'hui, les villes sont des lieux essentiels de la puissance. Elles concentrent les pouvoirs et les richesses, tracent les routes de l'échange, scandent les rythmes de la production et de l'échange. La mondialisation prend appui sur un vaste archipel de villes : Londres, New York, Tokyo, mais aussi Mumbai, Shanghai, Buenos Aires, Dubaï... sont des lieux de pouvoir politique, pôles diversifiés de la finance et de la culture. La mégapole américaine, le réseau de villes européen et le nuage urbain Tokyo-Osaka et une poignée de villes émergentes asiatiques, emmenée par Singapour, Séoul et Hong Kong tiennent le haut du pavé. Néanmoins, la confrontation du « global » et du « local », fait que les autres villes du monde sont liées et imbriquées dans cette dynamique planétaire, qui dépasse de loin, leur champ d'intervention. Cette nouvelle dynamique ou bien ce nouvel ordre mondial caractérisé par la mobilité géographique des idées, des capitaux, des personnes et des marchandises, force les villes non seulement à planifier et à gérer leurs limites administratives et leur territoire d'influence mais aussi leur rôle et leurs liens avec des réseaux d'échange internationaux, le redéploiement des activités productives à l'échelle mondiale, la concentration financière...etc. Les conditions de la concurrence internationale, remettent à l'ordre du jour l'impérative nécessité d'être doté d'un capital humain performant, ce dernier ne peut exister en dehors de la ville, où sont disponible de grandes universités, des laboratoires et des institutions spécialisées.

En Algérie, après l'indépendance de nouvelles villes ont été créées sans qu'il soit mis en œuvre des moyens et des bases nécessaires à leur création, l'évolution rapide de l'urbanisation et les politiques inappropriées pour contenir l'ampleur de ce phénomène ont engendré des distorsions et des anomalies telles que : gaspillage des terres agricoles, localisations industrielles inadaptées, incidences négatives sur le cadre de vie (pollutions)... Ces anomalies, se traduisent par des coûts sociaux et économiques incalculables : accidents de la circulation, pollutions, maladies, stress, violence, ...etc. Aujourd'hui, contrairement à la dynamique observée au niveau mondial où les villes se trouvent sans cesse en concurrence afin d'améliorer leur positions et d'être plus performantes, la ville algérienne tend plutôt vers un étalement, une fragmentation et dégradation sans précédent : explosion démographique, détérioration du cadre de vie et des équipements, défaillance des services publics, exclusion sociale et violence urbaine.

Dans le cadre de ce travail, nous voulons aborder la problématique de la ville en tant que levier important, dans le processus d'attractivité des IDE ; ce qui, nous conduira à nous interroger sur le rôle que joue la ville dans le processus d'attractivité/répulsivité des IDE. Nous essayerons d'identifier et d'analyser les facteurs qui assoient l'attractivité des villes, c'est-à-dire les facteurs auxquels l'investisseur potentiel est sensible dans le choix d'implantation de son entreprise. Nous avons choisi la ville de Béjaia pour confronter la réalité du terrain à la grille théorique. Nous avons choisi Bejaia, parce que c'est notre région de résidence, mais aussi parce qu'elle a côtoyé de près quasiment les plus grandes puissances ayant dominé le bassin méditerranéen ; ce qui fait d'elle l'une des villes les plus anciennes de l'Afrique du Nord et c'est une des villes les plus dynamiques du pays aujourd'hui. Si nous arrivons à comprendre les lacunes et les faiblesses de l'attractivité de Béjaia, nous arriverons à comprendre pourquoi les villes algériennes exercent des forces répulsives à l'égard des IDE.

Il s'agit, bien sûr, de satisfaire une curiosité scientifique mais aussi d'offrir aux acteurs du développement, quelques points de repère. Le sujet est vaste et encore peu exploré en Algérie, ce qui explique que notre travail ne peut cerner la totalité du sujet, aussi nous le voulons comme une contribution à un débat sur la question.

Pour y arriver, la démarche que nous comptons suivre essaiera de satisfaire les soucis méthodologiques suivants : dans le premier chapitre, nous allons procéder à un défrichage des questions qui relèvent de la ville tout en essayant d'expliquer pourquoi les villes existent, qu'est-ce qui leur permet d'attirer et de repousser et pourquoi les petites villes peuvent devenir grandes? Ensuite, nous serons amenés à nous interroger sur le phénomène de l'attractivité des territoires, en mettant en évidence la montée de la problématique du territoire dans le champ d'études des sciences régionales. Nous nous attacherons également à clarifier le concept d'attractivité, à présenter les différents indicateurs de mesure utilisés et à déterminer les différents facteurs de l'attractivité et plus précisément ceux spécifiques à la ville (chapitre 2).

Le chapitre 3 sera consacré au phénomène des IDE dans ses aspects théoriques et pratiques ; ce qui nous permettra d'aborder les IDE en Algérie (chapitre 4). Dans le chapitre 5, nous présentons le cadre géographique de notre étude. Pour terminer notre travail avec les chapitres six et sept, où nous allons analyser l'attractivité de la ville de Béjaia au regard de quatre facteurs-clés : la dynamique entrepreneuriale, les infrastructures de base, la qualité du cadre de vie et bien sûr la qualité du capital humain.

Aussi bien sur l'urbanisation et l'urbanisme que sur les IDE, il existe une vaste littérature où nous puiserons nos références (ouvrages, thèses, articles, communications, ...). Nous utiliserons également les bases de données d'organismes nationaux et internationaux (ONS, Banque Mondiale, FMI, CNUCED, ANIMA, ...). Aussi nous utiliserons les données de la DPAT, la DTP, la DUC, la CNAS, la direction de la PME et de l'artisanat, l'ANDI, les chambres de commerce et d'industrie... et de l'université de Béjaia.

# Chapitre 1

## La Ville: Histoire et Théorie

### Introduction

La mondialisation et l'accélération des échanges au niveau international ont remis les villes au devant de la scène. Aujourd'hui les grandes villes sont les principaux lieux des flux internationaux (hommes et capitaux), elles opèrent comme des nœuds spatiaux essentiels pour l'économie mondiale. Qu'il s'agisse des sphères économique, technologique, démographique, culturelle ou encore politique, aucune n'échappe à l'influence des processus se déroulant en milieu urbain. Dans tous les pays, les villes constituent des espaces d'interaction à l'intérieur desquels presque toutes les activités humaines quotidiennes peuvent être réalisées : habiter, travailler, faire des achats, se divertir, sortir, se déplacer. Les villes sont des sources importantes de richesse, d'emplois et de gains de productivité. Pourtant, le rôle que jouent les villes dans la croissance et la capacité à concentrer une partie importante de la population n'est pas un phénomène nouveau. Memphis, Athènes et Rome ont été les centres de civilisation, de l'éducation et du pouvoir durant plusieurs siècles.

L'importance croissante des villes en termes économiques et démographiques et leurs liens de plus en plus forts avec le reste du monde soulèvent des questions importantes au sujet de leurs avantages et de leurs rôles dans l'attractivité. Cependant, avant d'exposer le rôle des villes dans l'attractivité, il est utile d'avoir un cadre historique et théorique sur la ville. L'objet de ce chapitre est de présenter un cadrage théorique de l'existence et de la croissance des villes. Dans un premier temps, nous clarifions le concept de la ville, qui constitue un élément central dans ce chapitre. Ensuite, suivant le fil progressif sur le phénomène de la ville, nous résumons la période de la naissance des villes. Pour arriver à la troisième section qui traitera les différentes tendances de l'urbanisation à travers le monde. Enfin nous terminerons avec une quatrième section qui traitera la logique de formation de la ville.

### 1-Concepts et Définitions

Réalité tout à la fois économique, urbanistique, historique..., la ville constitue un important champ de recherche des sciences humaines. Ces dernières l'ont successivement investi à partir de la fin du XIX siècle, en donnant naissance à des sous-disciplines : la sociologie urbaine, la géographie urbaine ; sans oublier l'histoire urbaine, l'économie urbaine... La ville, où femmes et hommes vivent, travaillent et interagissent, semble dominer l'organisation de l'espace géographique ; elle focalise, rayonne et impose sa marque partout. Pourtant en dépit des très nombreux travaux, il n'existe pas une définition unanime de la ville. Chaque discipline propose sa propre définition. Dire ce qu'est la ville, ce qu'elle a été, comment ce transforme, suppose d'abord savoir de quoi en parle. Cette première section a pour objectif de mettre la lumière sur les différentes définitions de la ville et sur les fonctions de celle-ci.

## 11-Définitions de la ville

Les définitions de la ville ont évolué avec le temps, d'ailleurs comme le souligne Bairoch : *si l'on reprenait tous les critères proposés par les divers auteurs [pour définir la ville], on pourrait probablement atteindre les nombres de 25/30<sup>1</sup>*. Les critères proposés relèvent souvent : de la taille, de la densité démographique, de la durabilité de l'enveloppe physique, de l'artisanat à temps complet, de la présence de fortifications. Aucun de ces critères ne saurait être en lui-même absolu ou suffisant. La ville est certainement le point d'ancrage de toute organisation économique, et en même temps de toute interaction sociale. Etant des espaces changeants, fluctuants et flous ; les villes se modifient au fil du temps, elles passent du rôle de lieu central du marché à la forme de réseau. Ces modifications rendent la théorisation de la ville délicate au point que certains se demandent s'il est toujours pertinent de parler de la ville comme d'un objet facilement identifiable<sup>2</sup>. Il est sans doute irréaliste d'imaginer qu'on puisse rendre compte à l'aide des concepts d'une seule discipline de la complexité et de la diversité du fait urbain.

Chaque discipline scientifique met en relief des éléments qui approuvent sa définition de la ville. Pour les juristes, ou les spécialistes de sciences politiques, la ville désigne une forme d'organisation politique des sociétés (*polis* ou cité), qui correspond à diverses versions juridiques du statut des personnes ou de l'appropriation d'un territoire. Du point de vue de la sociologie, la ville est aussi une forme d'organisation sociale qui privilégie l'innovation, grâce à l'interaction accrue par la proximité, autorisant avec le temps une complexité croissante de la division du travail. L'économie insiste sur le rôle de la ville comme productrice de richesses en ce qu'elle aide à réaliser des économies d'agglomération et des économies d'urbanisation, deux concepts que nous allons développer un peu plus tard dans ce chapitre. Pour la démographie, la ville est un groupement permanent de population sur un espace restreint.

Tous ces points de vue sont liés entre eux, la ville ne peut pas procurer, sur la surface limitée qu'elle occupe, la totalité des ressources dont ses habitants ont besoin. Leur survie dépend donc de l'échange des biens manufacturés et des services qu'ils produisent contre des denrées agricoles, des matériaux et de l'énergie nécessaires à leur subsistance. Il en résulte une définition fonctionnelle, sociale et économique de la ville, qui regroupe des activités non-agricoles, et qui innove en développant une division du travail, ce qui lui permet de se maintenir et de croître grâce à une base économique diversifiée. En combinant ces points de vue, Denise Pumain<sup>3</sup> a pu caractériser **la ville** comme *un milieu d'habitat dense, caractérisé par une société différenciée, une diversité fonctionnelle, une capitalisation et une capacité d'innovation qui s'inscrivent dans de multiples réseaux d'interaction et qui forment une hiérarchie, incluant des nœuds de plus en plus complexes lorsqu'on va des petites villes aux plus grandes*.

En guise de conclusion sur la définition de la ville, on retiendra les propos de Roberto Camagni, qui selon lui : *« qu'on définisse la ville comme un ensemble compact de personnes et d'activités économiques, ou comme un ensemble de relations dans un espace physique*

---

<sup>1</sup> Paul Bairoch in Thierry Rebour : « La ville comme phénomène de géographie économique ». Cahiers de géographie du Québec, vol. 41, n° 113, 1997, p. 201-207.

<sup>2</sup> Teboul(René), Cuenca(Christine) et Richaud(Alain) : La question urbaine dans la pensée économique, l'harmattan, 2000.

<sup>3</sup> Denise Pumain, Villes et systèmes de villes dans l'économie, Revue d'économie financière, 2006, 86, 29-46.

*restreint ou dominé par une polarité identifiable, l'élément **d'agglomération** en est toujours la caractéristique fondamentale et le principe générateur. Les villes existent et ont existé dans l'histoire, parce que les hommes ont trouvé plus avantageux et plus efficace de gérer leurs rapports personnels, sociaux, économiques et politiques, en les concentrant dans l'espace. »<sup>1</sup>*

## 12- Concepts sur La ville

La population semble être l'indicateur le plus commode pour définir une ville. Néanmoins, le critère de la population urbaine agglomérée est très variable selon les pays : il y a ville lorsqu'une agglomération dépasse 250 habitants au Danemark, 2 000 en France, 11 000 en Égypte, 30 000 au Japon. Dans d'autres pays au Royaume-Uni, en Tunisie... c'est l'organisation administrative qui sert de principe de définition. Certains pays combinent les deux critères : c'est le cas des Etats-Unis, du Canada, de la Turquie ou de la Norvège. Le facteur économique n'est pas toujours absent: en Italie, par exemple, les communes dont la population active est majoritairement agricole ne sont pas des villes. En Algérie, la ville est définie par l'article 3 du chapitre II des définitions et classifications de la loi n° 02-08 du 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement. Il est entendu au sens de la dite loi par **ville** : *toute agglomération urbaine ayant une taille de population et disposant de fonctions administratives, économiques, sociales et culturelles*<sup>2</sup>. L'article 4 de la loi n° 02-08 de 2002 considère une ville moyenne : *toute agglomération urbaine dont la population est comprise entre cinquante mille (50.000) et cent mille (100.000) habitants*<sup>3</sup>.

Pour comprendre les critères de définition de la ville, on propose dans ce qui suit de passer en revue un ensemble de concepts qu'on trouve dans les sciences qui s'intéressent à la ville et qui nous semble utile de revoir pour enrichir davantage notre compréhension du fait urbain et de la ville.

### Urbain

L'adjectif urbain renvoie en général à tout ce qui a trait à la ville, par opposition au rural. On parle donc de « population urbaine » pour désigner la population rassemblée dans les villes.

### Urbanisation et population urbaine

Le terme urbanisation, au sens strict, désigne le passage d'une société rurale à une société de plus en plus urbanisée. Il désigne également la croissance plus rapide des populations urbaines par rapport aux populations rurales. Quant au taux d'urbanisation, il mesure le niveau d'urbanisation à un moment donné ; c'est le rapport entre la population urbaine et la population totale. Il ne faut pas confondre urbanisation et croissance urbaine ou croissance des populations urbaines. Le terme croissance urbaine désigne l'augmentation en nombre de la population des villes. La population des villes ou de la ville peut augmenter sans qu'il y hausse du taux d'urbanisation. Cependant, urbanisation et croissance urbaine vont souvent de pair.

<sup>1</sup> Roberto Camagni, principes et modèles de l'économie urbaine, édition Economica, Paris 1996.

<sup>2</sup> Journal officiel de la République algérienne n° 15, du 12 mars 2006.

<sup>3</sup> Idem.

## Agglomération

L'agglomération morphologique correspond à un continuum bâti ; celui-ci étant évalué notamment en fonction de la densité de la population. En Europe du sud, le seuil de 5000 hab/km<sup>2</sup> est pertinent pour délimiter le centre, alors que les villes d'Europe du Nord ou d'Amérique sont en-dessous de ce seuil soit 2000 hab/km<sup>2</sup>. L'ONU définit une agglomération comme des constructions espacées de moins de 200 mètres. En France l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) précise cette définition et appelle agglomération tout ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparé de la plus proche de 200 m et qui comprend au moins 2000 habitants<sup>1</sup>.

## Aire urbaine

Espace couvert par une ville et tous ses prolongements. En France, la réflexion sur les découpages et les limites de la ville ont abouti à la définition par l'INSEE en 1990 du zonage en aire urbaine qui intègre aux unités urbaines les communes rurales dont au moins 40 % des actifs travaillent en ville.

## Central Business District (CBD)

Dans les villes américaines, et par extension dans les villes correspondant au "modèle" nord-américain, le CBD désigne le centre directionnel et des affaires avec ses gratte-ciels et ses rues à angle droits. En général, ce quartier n'a pas de fonction résidentielle, il est seulement composé de bureaux et de commerces.

## Conurbation

Ce terme est introduit au début du XX<sup>e</sup> siècle par Patrick Geddes (1915)<sup>2</sup>, pour désigner les unités urbaines de grande taille issues de l'exode rural et de la croissance de la révolution industrielle. Ainsi, conurbation est un ensemble de villes coalescentes par extension de leurs bâtis respectifs et entre lesquelles s'établissent une complémentarité et une répartition des fonctions grâce aux réseaux de transport.

## Métropole

« Ville-mère » *méter-polis* en grec, ayant un fort pouvoir de commandement, parce qu'elle concentre les fonctions stratégiques, politiques et décisionnelles. Le terme métropole a d'abord été utilisé pour définir les villes américaines. La métropole est avant tout une place centrale, un lieu décisionnel elle se définit en fonction des activités de son centre (les fonctions de commandement et du tertiaire supérieur du central business district) et par l'influence que lui confèrent ces activités stratégiques. Ses services à forte valeur ajoutée irriguent une aire plus ou moins vaste selon les échelles considérées, de l'espace régional à l'espace mondial. Et elle anime un système urbain plus ou moins complexe à la hiérarchisation emboîtée. Elle peut être dotée de fonctions spécialisées dans les domaines politiques, économiques...etc.

En 2000, les statisticiens des Nations-Unies estimaient le nombre des métropoles à 400 dans le monde, englobant 20 % de la population de la planète. Bien entendu, toutes ne sont pas de même rang et ne sont pas dotées des mêmes fonctions. Une métropole de rang mondial est dotée de fonctions directionnelles, de services supérieurs, de capacités

<sup>1</sup> <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm>

<sup>2</sup> Renaud le Goix, villes et mondialisation : le défi majeur du XXI<sup>e</sup> siècle, Ellipses, 2005.

d'innovation scientifique et technologique. Elle entretient d'importants réseaux internationaux et bénéficie d'excellentes conditions d'accessibilité, d'accueil et d'hébergement et d'effets d'image positifs.

### Mégalopole

Terme d'abord défini par Jean Gottman<sup>1</sup> en observant la région urbaine de la côte Est des Etats Unis, le terme mégalopolis ou mégalopole désigne une région urbaine de plusieurs dizaines de millions d'habitants, comprenant plusieurs métropoles et grands centres urbains, et s'étendant de manière continue sur plusieurs centaines de kilomètres. Aisément identifiable par la grande proximité entre plusieurs grandes villes. Les caractéristiques qui distinguent la **mégapole** de la **mégalopole** sont:

- Une situation portuaire et littorale,
- La présence de métropoles de rang international,
- Une fonction de carrefour,
- Un niveau élevé de développement avec une influence mondiale,
- Un fort peuplement,
- Une forte représentation des activités à haute valeur ajoutée : activités financières, hautes technologies.

### Mégapole

A l'instar de Mégalopolis, l'étymologie du terme mégapole vient du grec (méga, grand ; polis, ville ou cité). Selon l'ONU : la mégapole est un ensemble urbain de très grande taille (5 à 8 millions d'habitants). Toutefois cette définition est contestable puisque l'importance d'une grande ville n'est pas tant liée à sa concentration démographique qu'au niveau de ses fonctions. On prête parfois aux mégapoles des pays en voie de développement comme Calcutta ou Bombay des fonctions de commandement puissantes, alors que ces fonctions peuvent être limitées à l'échelon du pays, alors que d'autres accèdent réellement au rang de véritables métropoles comme c'est le cas de Mexico, Shanghai ou le Caire.

### Ville globale

Le terme ville globale a été proposé par Saskia Sassen en 1996 pour désigner les métropoles qui sont aussi des centres de commandement des réseaux de la mondialisation. Le qualificatif se veut plus précis que celui de ville « internationale » parce qu'il souligne que ces villes disposent de centres de commandement totalement partie prenante des réseaux de la mondialisation. Pour Sassen<sup>2</sup>, les villes globales (New York, Tokyo et Londres, Paris, Francfort) sont le fruit d'une nouvelle division internationale de travail : la désindustrialisation des pays développés et l'industrialisation des pays en voie de développement plus compétitifs a nécessité une internationalisation rapide et une globalisation financière qui s'appuie sur un réseau de transaction à l'échelle mondiale.

La notion de ville globale repose sur l'hypothèse selon la quelle l'économie des villes globales s'appuie sur les fonctions de coordination de l'économie mondiale (conception, décision, gestion des IDE). Par conséquent plus l'économie se mondialise, plus un nombre réduit de lieux (les villes globales) voient leur rôle se renforcer. *« Plus l'économie se mondialise, plus forte est la concentration des fonctions centrales dans un nombre relativement restreint de sites- les fameuses villes mondiales-. Les densités extrêmement*

<sup>1</sup> Jean pierre Paulet, les très grandes villes mondiales, édition CNED/SEDES 2000.

<sup>2</sup> Saskia Sassen, L'Etat et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance. <http://multitudes.samizdat.net/L-Etat-et-la-ville-globale-notes>

*élevées du secteur des affaires, dans ces villes, sont l'expression de cette logique. [...] Un grand nombre d'autres villes importantes ont perdu parallèlement leur rôle de centres d'exportation de produits manufacturés, résultat de la décentralisation de cette forme de production. Des villes comme Detroit [...] ont été affectées par la délocalisation de leurs industries principales. La mondialisation entraîne un système faisant que New York joue aujourd'hui, dans le destin de Detroit, un rôle qu'il ne jouait pas lorsque cette ville était l'une des capitales de l'industrie automobile. [...] »<sup>1</sup>*

### 13- Les fonctions de la ville

Dans la charte d'Athènes rédigée en 1933<sup>2</sup> Le Corbusier dresse les fonctions essentielles d'une ville ; ce sont : **l'habitat, le travail, et la circulation**. Par ailleurs, une ville remplit aussi d'autres fonctions qui peuvent être économiques et commerciales, politiques et administratives, intellectuelles et culturelles. Certaines villes peuvent même parfois faire l'objet d'une véritable spécialisation. L'évolution des villes contemporaines est étroitement liée à l'économie post-industrielle<sup>3</sup>, celle-ci est caractérisée par trois traits majeurs, à savoir :

- La dématérialisation des activités économiques qui se traduit par la croissance de la part des services dans l'activité économique, et particulièrement aujourd'hui de la part des services supérieurs.
- La différenciation des biens et services est de plus en plus importante, aussi bien dans les services que dans la production de biens. Chaque bien se décline en un très grand nombre de variétés, jusqu'à être produit quasiment sur mesure.
- La globalisation de l'économie, qui se traduit par une très grande mobilité des biens, des services, du travail à travers le monde.

Ce contexte de dématérialisation, de différenciation et de globalisation crée un environnement complexe qui engendre d'importants besoins de coordination, et d'importants coûts de transaction. Les villes contemporaines assurent cette coordination avec l'objectif de réduire les coûts de transaction associés. Tout en offrant à la population les activités les plus courantes, elles sont spécialisées dans une gamme d'activités de plus haut niveau. Plus elles sont grandes, plus elles concentrent la production à haut technologie, les sièges sociaux des firmes et les services supérieurs : services aux entreprises, éducation, recherche. Elles regroupent les fonctions stratégiques de création, d'aide à la décision. Elles focalisent l'information, la connaissance, l'innovation et les hautes qualifications. A titre d'exemple au Canada, dans les quatre régions urbaines de Toronto, Montréal, Ottawa et Vancouver, la proportion de l'emploi dans la fabrication d'ordinateurs est deux fois plus importante que dans l'ensemble du pays. Ce rapport est de 1,82 pour les produits pharmaceutiques, 1,68 pour les services informatiques, 1,49 pour le conseil en gestion<sup>4</sup>. Par rapport à l'ensemble de la France, l'Ile-de-France regroupe un cinquième de la population, mais un quart des étudiants ; elle concentre 40 % de l'emploi et 43 % des dépenses intérieures dans l'activité de R&D<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Saskia Sassen, L'Etat et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance. <http://multitudes.samizdat.net/L-Etat-et-la-ville-globale-notes>.

<sup>2</sup> Le Corbusier : La charte d'Athènes - 1933-1942 - Editions Seuil Paris 1971

<sup>3</sup> Le terme post-industrielle, ne signifie pas la disparition de l'industrie au profit des services, mais que l'immatériel prend de plus en plus de place dans toutes les activités.

<sup>4</sup> Mario Polèse & Richard Shearmur, économie urbaine et régionale : introduction à la géographie économique, deuxième édition economica, 2005.

<sup>5</sup> Jean -Marie Huriot et Lise Bourdeau- Lepage ; économie des villes contemporaines, édition economica 2009.



Grâce à ces fonctions, certaines villes se détachent et se positionnent aux premiers rangs au niveau mondial. Dans ce qui suit, nous exposerons deux nouvelles fonctions des villes contemporaines.

### 131- Les services supérieurs aux entreprises

Le développement des services dans les villes a connu trois étapes<sup>1</sup>. Après le tertiaire marchand jusqu'au milieu du XIXe siècle, lié à la fonction du commerce, et le tertiaire industriel, marqué par l'essor des services de répartition et de distribution, le XXI<sup>e</sup> siècle marque l'ère du tertiaire et l'avènement des services supérieurs aux entreprises qui jouent à cet égard un rôle majeur dans le réseau mondial. Ces services se concentrent principalement dans les grandes villes. A travers les services supérieurs aux entreprises, les villes se voient attribuer une nouvelle fonction qui se résume dans la coordination des activités économiques. En effet, pour gérer le réseau mondial des sites de production et des marchés financiers, les entreprises doivent avoir dans leur environnement immédiat des services d'un très haut niveau de spécialisation et de performance que toutes les villes ne possèdent pas : services financiers, assurances et immobiliers, publicité, assistance juridique... Ces services qui facilitent, et complètent le travail des entreprises sont hautement spécialisés et à fort contenu en information et en travail à haute qualification. Ils se trouvent dans des villes qui possèdent des quartiers d'affaires.

Dans une analyse sur les fonctions stratégiques et images des villes, Denise Pumain et Philippe Julien<sup>2</sup>, fixent douze fonctions stratégiques qui se rapprochent des services supérieurs aux entreprises, ces fonctions recouvrent des professions hautement qualifiées. Elles sont particulièrement représentées dans des villes bénéficiant d'une bonne image de marque, reflétant à la fois la richesse et l'attractivité de la zone urbaine. Les douze fonctions stratégiques ou fonctions métropolitaines supérieures sont :

- Art : artistes et emplois supérieurs artistiques, artisans d'art.
- Banques et assurances : cadres des banques et des assurances.
- Commerce de gros : cadres de commerce de gros et interindustriel.
- Commercial dans l'industrie : ingénieurs et cadres commerciaux, technico-commerciaux dans les établissements industriels.
- Gestion : cadres de direction, d'administration et de finance des établissements industriels.
- Information : cadres et emplois supérieurs de l'information.
- Informatique : ingénieurs et cadres de l'informatique dans des établissements industriels.
- Recherche industrielle : ingénieurs et cadres de recherche, d'études et d'essais des établissements industriels.
- Recherche publique : chercheurs de la recherche publique, emplois supérieurs des établissements de recherche et d'enseignements supérieurs.
- Services aux entreprises: cadres des services aux entreprises.
- Télécommunication : ingénieurs et cadres des postes et télécommunications
- Transports : ingénieurs et cadres des transports.

<sup>1</sup> Anne Aguiléra, la localisation des services aux entreprises dans la métropole lyonnaise : entre centralité et diffusion, revue espace géographique, 2003.

<sup>2</sup> Denise Pumain et Philippe Julien, fonctions stratégiques et images de villes, revue Économie et Statistique, Année 1996, Volume 294, Numéro 1 p. 127 – 135.

## 132- L'information

Suite aux changements dans les activités économiques majeures de la ville qui se sont opérés notamment avec l'avènement de l'ère tertiaire. La production de biens tangibles ou réels apparaît de plus en plus dominée par de nouvelles activités de services. Les services aux entreprises comme on l'a évoqué ci-dessus, prennent une part croissante parmi les activités considérées comme spécifiquement urbaines. Ces services tels que : les services financiers et juridiques, la R&D, la publicité, et plus généralement les services liés à la conception, à la décision et au contrôle, forment aujourd'hui le cœur économique des grandes villes et contribuent largement à leur croissance. Or les interactions qu'entretiennent ces activités entre elles et avec d'autres activités plus traditionnelles font appel dans une large part aux échanges d'informations.

Avant on a souvent cru que les chemins de fer allaient rapprocher et uniformiser les espaces, à présent on pense que les progrès dans la transmission de l'information vont libérer les êtres humains des contraintes de la localisation et homogénéiser l'espace. Les technologies de l'information et de la communication, en permettant de libérer la circulation de l'information de la contrainte de proximité et d'abaisser fortement les avantages de la concentration avaient amené nombre de chercheurs à prédire le déclin des villes, voir même la fin des villes. Or, paradoxalement, les villes n'ont pas cessé de croître, et leur part dans la population mondiale continue d'augmenter. La mondialisation et les technologies de l'information favorisent à la fois l'éparpillement géographique des implantations industrielles ou de services et la concentration des fonctions centrales<sup>1</sup>, qui justement sont les fonctions les plus intensives en information. Donc, le besoin de proximité dans la circulation de l'information n'a pas faibli. Les points suivants précisent la nouvelle forme de besoin de proximité engendrée par les technologies de l'information :

### ➤ Informations codées et informations tacites

On distingue deux sortes d'informations, la première est une information simple numérisable, dite « codée », elle possède un caractère systématique et répétitif. Les informations codées peuvent faire l'objet d'une codification, opération qui consiste à les exprimer sous forme de codes : linguistiques, mathématiques ou visuels utilisables par tous. Ces informations peuvent être transmises par les nouvelles technologies de la communication sans dégradation de leur sens<sup>2</sup>. Mais toutes les informations ne possèdent pas cette propriété. D'autres informations, dites « tacites », requièrent un dialogue entre les parties, une mise au point progressive, car leur compréhension est plus délicate. Si les informations codées peuvent être facilement lues, utilisées et transmises à distance, les informations tacites nécessitent des interprétations, des clarifications et des réactions des partenaires dans le but d'éviter des pertes de sens. Par conséquent, *les échanges d'informations tacites ne peuvent se faire que lors d'une relation de face-à-face entre les partenaires*. La différenciation des biens et services, la part immatérielle de la production et la globalisation, sont à la source d'une information complexe et personnalisée ; comme l'expliquent Edward E. Leamer et Michael Storper :

<sup>1</sup> Terme employé par Sassen pour désigner les services supérieurs assurés par les sièges sociaux.

<sup>2</sup> Rachel Guillain, externalités d'informations et évolution des villes, <http://www.u-bourgogne.fr/leg/documents-de-travail/e9908.pdf>

*« Si le produit n'est pas standardisé, ses caractéristiques et son fonctionnement peuvent difficilement être exprimés sous forme codifiable. Le principal moyen de vérifier les qualités du produit est de le voir, de le toucher, ou de le connaître réellement. Cela introduit un élément important de vérification interactive des qualités de produit, donc de proximité géographique »<sup>1</sup>.*

L'information tacite non codifiable présente des propriétés bien spécifiques<sup>2</sup> très liées les unes aux autres :

- L'information non codifiable utilise un discours complexe, qui ne peut être entièrement compris à partir de la connaissance du système de codes et de l'accès à l'infrastructure technologique ; alors le face-à-face permet d'assurer que le message est bien reçu, bien compris ;
- Les relations face-à-face rendent possible les mises au point et l'apprentissage quasi instantanés et elles permettent à deux agents de recevoir et envoyer des messages simultanément ;
- Les informations tacites permettent de combiner plusieurs niveaux de communication, verbal, physique, contextuel qui s'enrichissent mutuellement ;
- Le face à face permet de mieux connaître les intentions de l'autre, et permet d'établir des relations de confiance.
- Les informations tacites engendrent donc, un besoin de forte proximité géographique permanente pour les interactions de face à face.

### ➤ **Les coûts fixes des technologies de l'information et de la communication**

On pourrait penser que, compte tenu de leur rapide progrès, les technologies de l'information et de la communication rendent l'information quasiment gratuite. L'idée peut être trompeuse, car la connexion technologique implique d'importants coûts fixes ; pour faire circuler de l'information, il faut investir en infrastructures très coûteuses : réseaux de fibres optiques, ensembles structurés d'équipements de télécommunication mis à la disposition des entreprises, ainsi que plusieurs services informatiques. Ces coûts fixes peuvent favoriser les agglomérations des utilisateurs.

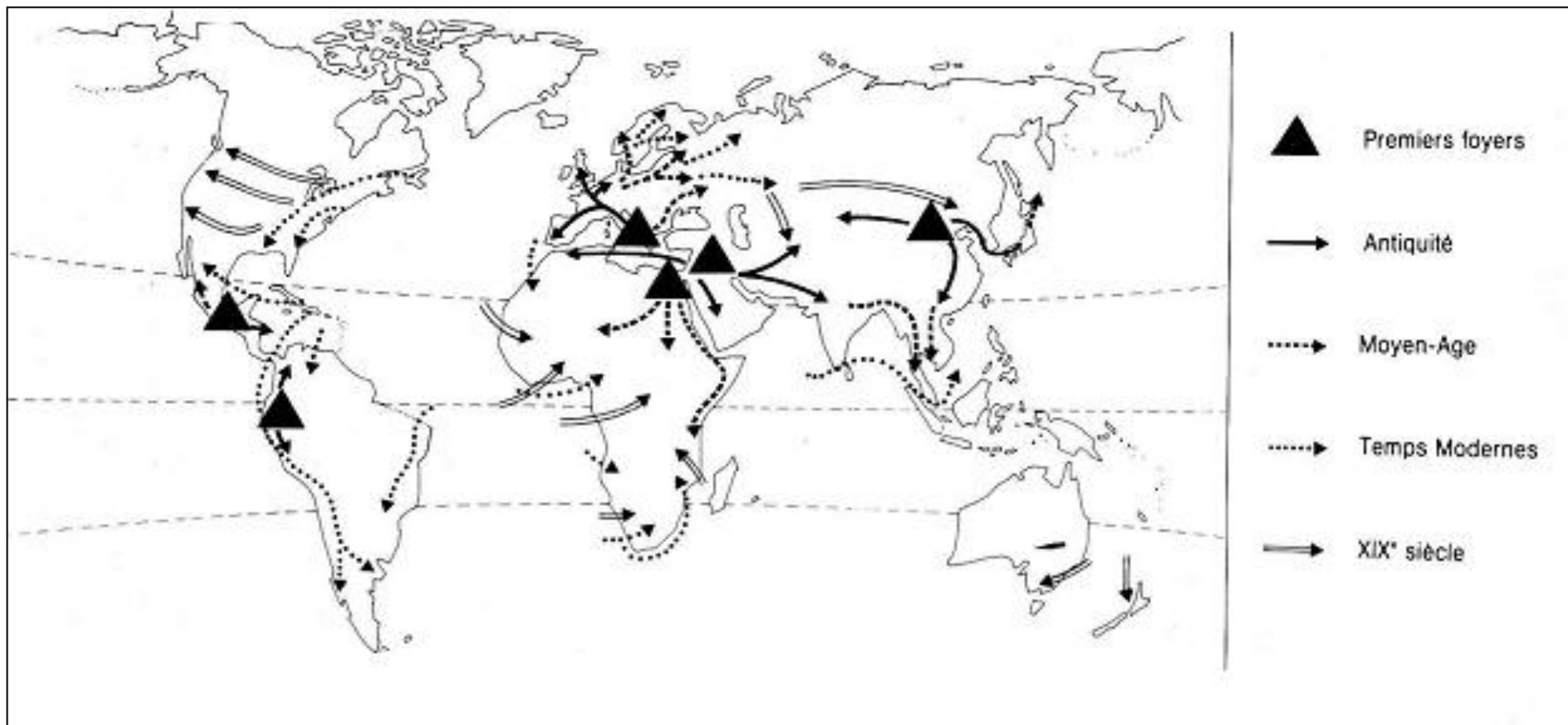
## **2 –La naissance des villes**

Si le développement urbain n'a pris son essor qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les premières villes sont apparues il y a plusieurs milliers d'années, en différentes parties du globe (carte 1). Les historiens situent la naissance des villes avec beaucoup d'incertitude entre 6000 et 5000 ans avant J-C.

<sup>1</sup> Edward E. Leamer et Michael Storper, *The Economic Geography of the Internet Age*, <http://www.nber.org/papers/w8450>.

<sup>2</sup> Michael Storper et Anthony J. Venables, *Buzz: Face-To-Face Contact and the Urban Economy*, *Journal of Economic Geography*, Vol. 4, No. 4, Oxford University Press 2004.

Carte 1 : la diffusion du phénomène urbain à travers le monde



Source : Pierre Laborde, les espaces urbains dans le monde, édition Nathan, 2001.

Dans cette section, nous tenterons de porter un éclairage sur la naissance des premières villes dans le but d'avoir une assise historique sur la ville, pour cela, nous présenterons les toutes premières villes du monde et ensuite nous essayerons de déterminer l'origine de l'existence de la ville, en exposant les avis théoriques.

## 21- Les premières villes connues

Au cours de son apparition, la ville répondait essentiellement à des besoins de sécurité d'encadrement militaire et à la nécessité d'échange de produits de l'artisanat. La ville mythique de Jéricho, au Moyen-Orient, était peut être la première ; moins connue, la cité de Çatal Huyuk, en Anatolie, région correspondant aujourd'hui à la partie asiatique de la Turquie, aurait eu il y a plus de 8 000 ans de nombreux caractères urbains, avec artisans et marchands. Pour certains historiens comme Bairoch ces deux agglomérations sont des villes pré-urbaines. Pour déterminer la naissance d'un véritable phénomène urbain, cet auteur retient les critères suivants<sup>1</sup> :

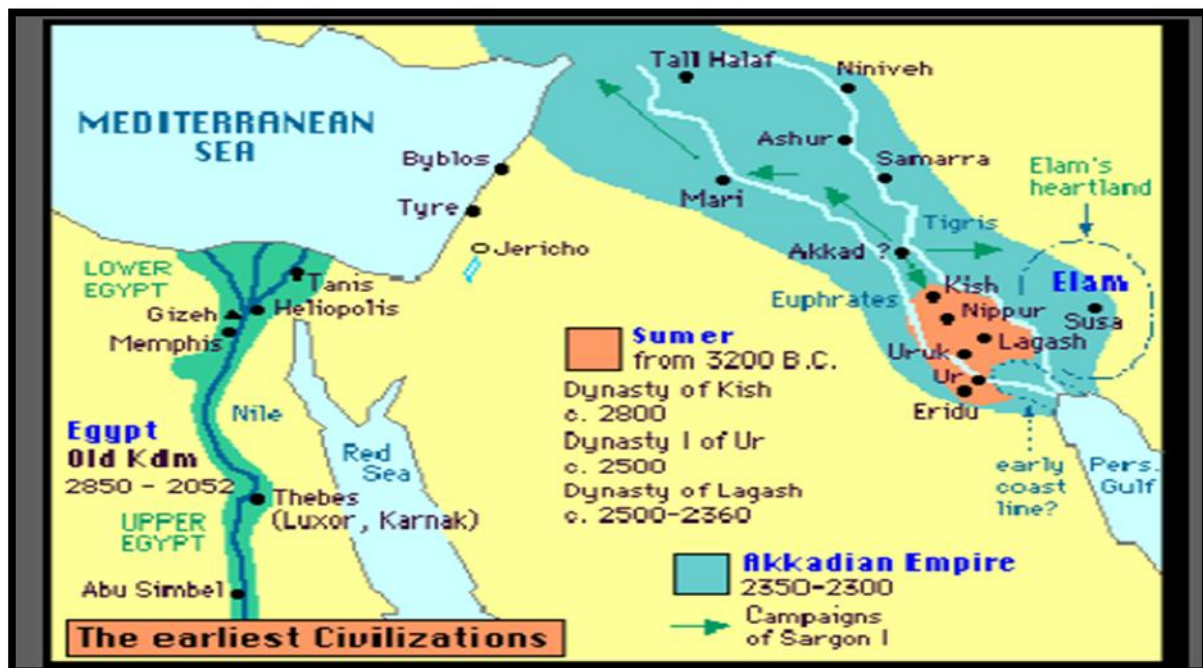
- L'existence d'un artisanat à plein temps qui est aussi l'indice d'une spécialisation des tâches ;
- L'existence de fortifications, d'enceintes, par opposition au village qui reste ouvert ;
- La taille et surtout la densité de peuplement ;
- La structure urbaine de l'habitat : maison en dur, rues, etc. ;
- La durabilité de l'agglomération par opposition au campement.

Selon ces critères, les premières véritables villes apparaissent entre 6 000 et 5 000 ans avant J-C, au Moyen-Orient, dans le « croissant fertile », en Basse Mésopotamie (sud de l'Irak actuel) ; la carte 2 retrace ces premières villes apparues dans l'histoire. On remarque que, c'est à partir des vallées du Tigre et de l'Euphrate, et du Nil en Egypte que les premiers foyers urbains ont rayonné. C'est probablement, parce que le croissant fertile est cultivable, du fait de l'abondance de l'eau qui permet deux récoltes par an, donc à un important surplus agricole. Ces conditions étaient nécessaires pour que se forme une société stable et organisée. Ces villes situées dans des bassins fluviaux fertiles dépendent fondamentalement de l'agriculture, mais disposent également de fleuves et de mers qui favorisent le développement des communications, établissant ainsi un important marché comportant une classe d'artisans et de marchands.

---

<sup>1</sup> Paul Bairoch, *Cities and Economic Development; from the dawn of history to the present*, the university of Chicago press, 1988.

Carte 2 : les premières villes connues



Source : Lise Bourdeau- Lepage, définir la ville, <http://team.univparis1.fr/>

Dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate, Ur et Sumer existaient 3000 ans avant J-C. Ces villes grandissent d'abord autour de palais et de temples puis le long des voies qui les relient aux différentes parties des Etats. Ur s'étend sur environ cent hectares et rassemble plusieurs dizaines de milliers d'habitants<sup>1</sup>. Les villes de la Mésopotamie forment surtout des cités-Etats indépendantes, c'est-à-dire des villes insérées dans un territoire qu'elles gèrent et gouvernent et qui luttent entre eux pour se partager la plaine irriguée par les deux fleuves. L'une des plus importantes de ces cités-Etats est sans doute Babylone, elle connut une population de l'ordre de 300 000 personnes et constitua dès 1700 avant J-C<sup>2</sup> une cité empire dominant l'ensemble de la Mésopotamie et entretenant des échanges commerciaux bien au-delà. Leonardo Benevolo (2004) donne des détails intéressants sur cette ville :

« Babylone la capital d'Hammourabi dont le plan fut conçu vers 2000 avant J-C, est un grand rectangle de 2 500 sur 1 500 mètres, divisé en deux parties inégales par l'Euphrate. La superficie comprise à l'intérieur des murs est d'environ 400 hectares, et une autre enceinte plus extérieure comprend une surface presque double ; toute la ville, et pas seulement les temples et les palais, apparaît tracée par une régularité géométrique : les rues sont droites et de largeur constante, les murs se coupent à angle droit. Ainsi disparaît la distinction entre les monuments et les zones habitées par les gens du commun ; la ville est formée d'une série d'enceintes, les plus extérieures ouvertes à tous, les plus intérieures réservées au roi et aux prêtres. Les maisons privées reproduisent en plus petit la forme la forme des temples et des palais, avec leurs cours intérieures et les murs à cannelures ». Page 25.

<sup>1</sup> Leonardo Benevolo, histoire de la ville, éditions parenthèses, 2004.

<sup>2</sup> Claude Nicolet, Robert Ilbert et Jean-Charles Depaule : Mégapoles méditerranéennes : Géographie urbaine rétrospective, Maisonneuve et Larose, Paris, 2000.

Dans la même époque en Egypte, des villes apparaissent tout le long de la vallée du Nil telles que, Memphis et Thèbes. Toutefois, l'origine de la civilisation urbaine en Egypte ne peut pas être étudiée comme en Mésopotamie, car selon les historiens, les établissements les plus anciens ont été effacés par les crues annuelles du Nil. Les grandes villes comme Memphis et Thèbes, se signalent par des monuments de pierre, tombes et temples, non par les maisons et les palais. Un peu plus tard, les cités phéniciennes eurent un rôle essentiel, car elles inaugurent la présence de villes sur le pourtour du Bassin méditerranéen. Les phéniciens furent les premiers à s'organiser en petites cités commerçantes comme Tyr qui remonterait à 2 750 ans avant J-C<sup>1</sup>, ensuite ils fondent des comptoirs dont le principal est Carthage, qui a, à son tour, ouvert la voie à d'autres comptoirs sur les rivages de la Méditerranée.

Au déclin des villes phéniciennes succéda l'essor des villes gréco-romaines, le mouvement part de Grèce à partir de 700 avant J-C. les villes forment autant des cités indépendantes et tissent entre elles des relations commerciales sans précédent. Ces villes poursuivirent la même stratégie d'établissement de comptoirs commerciaux et de colonies cette fois-ci en Italie, en Espagne et encore ultérieurement en Europe du Nord et en Angleterre. Il importe de souligner la continuité entre les villes phéniciennes et les villes grecques. La Grèce apparaissant à cette époque comme la pointe extrême occidentale du croissant fertile : elle constitue la charnière entre le Moyen-Orient et l'Occident. Le modèle urbain grec est le fondateur d'un phénomène tout à fait innovateur à cette époque. Ce phénomène est la mise en place d'un espace civique dans lequel il y a eu émergence d'une gestion proprement politique de la cité-Etat. C'est une gestion dissociée du religieux et faisant intervenir le principe de représentativité pour certaines des populations constitutives de la Cité. L'exemple de la ville grecque le plus illustre est Athènes.

En occident, les Romains deviennent à leur tour des bâtisseurs, Rome a été fondé en 753 avant J-C par les Etrusques. Au début Rome n'était qu'une petite ville sans importance et qui se développe ensuite jusqu'à devenir la ville par excellence. Les romains développent alors, des implantations urbaines. L'Italie centrale, puis la plaine de Pô sont le premier théâtre de cette implantation urbaine. Viennent ensuite, les villes du pourtour de la Méditerranée occidentale où n'existaient que quelques rares colonies phéniciennes ou grecques. L'Empire Romain a eu recours à un plan urbain spécifique qui s'appelle plan en échiquier, en damier, orthogonal ou encore en quadra (en carré). Cette configuration de rues se coupant à angle droit fut théorisée et promue dans le monde grec par Hippodamos de Milet<sup>2</sup>.

## 22- Les déterminants de la naissance des villes

On pourrait être tenté de rechercher l'essence de la ville dans ses origines. Celles-ci ont été placées par certains historiens dans le besoin de contrôle politique par un chef ou un roi, le besoin de contacts sociaux, le besoin de défense qui conduit les femmes et les hommes à se regrouper dans des murs. D'autres, ont affirmé l'omniprésence du fait religieux, comme le fait de pratiquer un rite religieux autour d'un temple ou d'un grand prêtre. Ces raisons poussent à l'agglomération, mais il semble qu'aucune véritable ville n'aurait été possible sans la réalisation d'une condition économique.

L'historien économiste Paul Bairoch a souligné à quel point l'émergence des villes, de manière indépendante et décalée en plusieurs régions du monde, s'était toujours produite après l'invention de l'agriculture dans ces mêmes régions, il rappelle aussi combien ont

<sup>1</sup> Pierre Laborde, les espaces urbains dans le monde, édition Nathan, 2001.

<sup>2</sup> Anne Raulin, Anthropologie urbaine, édition Armand Colin, Paris 2002.

compté l'amélioration des modes de transport et des rendements agricoles, artisanaux et industriels dans l'apparition et le développement des zones urbaines :

*« Pour l'Europe occidentale à l'époque préneolithique, [...] il aurait fallu pour ravitailler une ville de 1000 habitants une superficie de 100 000 kilomètres carrés, sans tenir compte du coût de transport et de quelques 200 000 kilomètres carrés en tenant compte de celui-ci. Soit, grosso-modo, cinq fois la superficie de la Suisse ou à peu près celle de la Grande Bretagne »<sup>1</sup>.*

L'apparition d'un surplus agricole semble nécessaire pour nourrir des individus qui produisent autre chose que des subsistances. De là on peut déduire que ce surplus agricole doit nécessairement précéder la formation des villes. Mais cette idée ne fait pas l'objet d'un total consensus auprès des spécialistes. Il y a débat, entre d'un côté, l'idée généralement admise de la primauté de l'agriculture, et de l'autre côté, l'idée opposée de la primauté de l'urbain, énoncée par Jane Jacobs. Elle appuie sa thèse sur l'idée que toute innovation, y compris celle qui fait augmenter la production agricole prend naissance en ville, donc que la ville est nécessairement antérieure à l'apparition d'un progrès dans l'agriculture. Elle argumente son idée en disant :

*« La théorie usuelle [...] suppose que les villes sont bâties sur la base de l'économie rurale. Si mes observations et mon raisonnement sont valides, l'inverse est vrai : les économies rurales, incluant l'activité agricole, reposent directement sur l'économie et les activités des villes. On peut facilement constater que dans le monde actuel l'agriculture ne peut pas être productive si elle n'incorpore pas quantité des biens et services produits dans les villes ou transférés depuis villes. [...] c'est dans les villes que de nouveaux biens et services sont d'abord créés. Même les innovations à vocation agricole dépendent directement des développements préalables de l'activité urbaine. L'idée que l'agriculture elle-même peut avoir été créée dans les villes [...] peut sembler radicale et troublante. Et cependant, même à notre époque, les pratiques agricoles émergent en villes. Aussi bien dans le passé qu'aujourd'hui, [...] l'activité rurale – que ce soit dans la production de biens manufacturés ou dans la culture de produits de subsistances – est issue de l'activité urbaine. La conséquence logique est qu'à la période préhistorique également, l'agriculture et l'élevage sont apparus dans les villes. Mais s'il en est ainsi, les villes doivent avoir précédé l'agriculture.»<sup>2</sup>*

Le point de départ de Jane Jacobs pose beaucoup d'incertitude, du fait qu'elle tire un de ses principaux arguments du rôle moteur de la ville dans la productivité agricole du monde contemporain. Donc la nécessité d'un surplus agricole permettant de nourrir les citadins semble plus plausible.

### 3 -Rappel des tendances de l'urbanisation dans le monde

*« La croissance des villes sera le facteur qui, à lui seul, influera le plus sur le développement au cours du XXI<sup>e</sup> siècle ». C'est l'introduction du rapport de l'ONU sur l'État de la population mondiale de 1996. Déclaration dont la véracité se confirme de jour en jour.*

<sup>1</sup>Paul Bairoch, *Cities and Economic Development; from the dawn of history to the present*, the university of Chicago press, 1988.

<sup>2</sup>Jane Jacobs : *The economy of cities*, 1969 in Jean –Marie Huriot et Lise Bourdeau- Lepage ; *économie des villes contemporaines*, édition economica 2009.



En 2008, et pour la première fois de l'histoire, les citadins se trouvent, tout pays confondus, plus nombreux que les ruraux. Désormais, plus de la moitié de la population du globe, soit 3,3 milliards d'habitants, vit désormais en milieu urbain, alors qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la population urbaine ne représentait à peine que le dixième de la population mondiale. D'ici 2030, ce chiffre devrait avoisiner les 5 milliards<sup>1</sup> et cette croissance prévisionnelle interviendra pour une bonne partie dans les pays en voie de développement.

L'urbanisation du monde, connaît depuis plus de deux siècles, une progression spectaculaire, même si les mécanismes et les modes de cette évolution sont différents dans chaque pays. Les progrès technologiques et l'expansion économique qui ont bouleversé l'industrie comme l'agriculture ont provoqué la concentration des facteurs ; capital et travail dans les villes. Cette présente section aura pour but de tracer le processus de l'urbanisation du monde et ses caractéristiques.

### 31- L'urbanisation avant la révolution industrielle

L'existence des villes est un phénomène ancien dont l'importance n'a cessé de progresser au cours des siècles. Cependant, durant les millénaires qui précèdent la révolution industrielle, les villes avaient connu des phases prospères et des phases de déclin. L'instabilité politique, l'insécurité du transport et les entraves au transport (péages), peuvent être évoquées pour comprendre cette situation. De l'Antiquité à la révolution industrielle, de grandes villes avaient parfois émergé plus ou moins durablement. Les estimations sur cette période se situent dans de très larges fourchettes, les villes de l'antiquité furent des cités petites ou moyennes, à l'exception de certaines, exemple Rome comptait à son apogée autour d'un million d'habitants ; Constantinople a pu atteindre ce niveau au moyen-âge ; Pékin a dépassé 600 000 habitants en 1500 et le million en 1800. Peu après 1800 Londres a eu plus d'un million d'habitants. Cependant, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la part des villes dans la population totale ou bien le taux d'urbanisation du monde stagne à un faible niveau. Le tableau 1, montre que le taux d'urbanisation en Europe reste proche de 10% entre 1300 et 1800.

**Tableau 1 : variation annuelle de la population urbaine et taux d'urbanisation en Europe (sans Russie).**

Dates	Variation annuelle %	Taux d'urbanisation %
1300	-	10,4
1500	0,02	10,7
1600	0,29	11,5
1650	0,12	11,8
1700	0,16	12,3
1750	0,31	12,2
1800	0,5	12,1

Source: Paul Bairoch, *Cities and Economic Development; from the dawn of history to the present*, the university of Chicago press, 1988.

La progression fut d'abord lente entre 1300 et 1600 (tableau 1). En Europe, la part de la population vivant en ville a augmenté tout d'abord lentement, passant de 10 % en 1300 à 12 % en 1800. Cette stagnation est en grande partie due aux conditions économiques qui ont dominé cette période. Au XVIII<sup>e</sup> les villes sont relativement petites sauf quelques exceptions,

<sup>1</sup> Rapport de l'ONU : état de la population mondiale 2008.

et font faces à de fortes contraintes qui limitent leur croissance. La fonction urbaine dominante était en gros l'échange.

### 311- les contraintes limitant la croissance urbaine

L'urbanisation du monde avant la révolution industrielle est fortement limitée par plusieurs contraintes d'ordre techniques et institutionnelles, on retiendra les coûts de transport et la rigidité des institutions.

#### ➤ Les coûts de transport

Le niveau élevé des coûts de transport constitue l'obstacle le plus puissant à la stagnation du processus de l'urbanisation du monde avant la révolution industrielle. En effet, il ne suffit pas d'un surplus agricole pour que les villes se développent. Ce surplus doit pouvoir être échangé, ce qui suppose deux choses : d'abord que la ville produise des biens et services échangeables contre des biens agricoles, ensuite que le surplus agricole et la production urbaine puissent être transportés.

Pour nourrir une ville, il faut transporter les biens agricoles produits dans son arrière pays. Avec des moyens de transport rudimentaires et lents, l'aire d'approvisionnement se réduit et se limite ; au-delà d'une certaine distance, le coût du transport absorbe plus que le produit attendu de la vente en ville du bien transporté. Bairoch explique bien ce phénomène qu'il appelle- *la tyrannie de la distance*- en l'illustrant avec le cas limite d'une société utilisant le transport à dos d'homme :

*« Un homme est capable de transporter par jour 35-40 kilos sur 30-45kilomètres, soit 1,1 à 1,3 tonne-kilomètre par jour. Or, pour sa seule nourriture, il doit consommer environ 1 kilo du chargement par jour ; soit, en tenant compte du retour, 1 kilo par 17 kilomètres. Ce qui implique – en simplifiant à l'extrême – que, dès 300 kilomètres, la moitié du chargement est absorbée par les frais mêmes du transport ; et que dès 600 kilomètres, c'est la totalité du chargement qui est consommée. [...] Donc en définitive, une forte contrainte : un coût élevé de transport<sup>1</sup> .*

A coté des coûts de transport, il y a lieu d'ajouter aussi, la faible productivité agricole qui peut limiter l'approvisionnement des villes ; les rendements céréaliers sont en moyenne six fois moins élevés qu'aujourd'hui.

#### ➤ Les institutions

Les contraintes à la croissance urbaine sont également d'ordre institutionnel. L'économie des villes avant la révolution industrielle était souvent sous la dépendance de corporations, de confréries ou d'autres organisations de citoyens, ou sous la dépendance des autorités publiques, qui assure les fonctions de contrôle et de régulation. Ces institutions limitent la croissance urbaine en réglant les affaires internes de la ville et les rapports de celle-ci avec l'extérieur d'une manière très protectionniste. Elles contrôlent la qualité de marchandises produites, les marchés et les prix ; ainsi que l'approvisionnement en denrées alimentaires et matières premières et les exportations. Ces agissements vont souvent à l'encontre du progrès de la ville, d'ailleurs de nombreuses villes ont sombré dans le déclin à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, notamment en Angleterre à cause de ces contraintes paralysantes.

<sup>1</sup> Paul Bairoch : De Jéricho à Mexico : villes et économies dans l'histoire, Gallimard 1985.

### 32- La ville à l'ère industrielle

La révolution industrielle s'étend de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à la première partie du XX<sup>e</sup> siècle. Cette révolution s'est déroulée en deux temps : une première révolution, qui correspond à l'ère du charbon, de l'acier et de la machine à vapeur, qui s'étend du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début XIX<sup>e</sup> siècle. La seconde révolution industrielle va de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la première guerre mondiale ; l'électricité et le moteur à combustion amplifient le changement et donne la touche finale à l'économie industrielle. C'est dans ce contexte que le monde va connaître une révolution urbaine. Le tableau 2 qui est la suite du tableau 1 révèle une nette rupture dans l'évolution du taux d'urbanisation en Europe, dans la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

**Tableau 2 : variation annuelle de la population urbaine et taux d'urbanisation en Europe (sans Russie) en 1750-1980**

Dates	Variation annuelle en %	Taux d'urbanisation en %
1750	0,3	12,2
1800	0,5	12,1
<b>1850</b>	<b>1,5</b>	<b>18,9</b>
1880	2,1	29,3
1900	2,1	37,9
1910	1,6	40,8
1930	1,1	47,9
1950	0,8	50,7
1970	1,9	63,7
1980	1,1	66,7

Source: Paul Bairoch: *Cities and Economic Development ; from the dawn of history to the present*, the university of Chicago press, 1988.

Le phénomène ne se limite pas à l'Europe, il est mondial, mais très différencié et décalé dans différentes régions du monde. En 1800 aux Etats-Unis, le taux d'urbanisation était de 5 %, il est passé à plus de 60 % en 1950 ; il avoisine aujourd'hui les 77 %. Au Japon, il était d'environ 15 % en 1800, 50 % en 1950, et 78 % aujourd'hui. Le Tiers-monde connaît globalement lui aussi une révolution urbaine, mais au moins un siècle après l'Europe : le décollage s'opère vers les années 50. Le tableau 3 retrace la croissance de l'urbanisation dans le monde. On peut ajouter aussi, que cette révolution urbaine ne se caractérise pas seulement par une augmentation des taux d'urbanisation. On peut aussi la voir à travers l'évolution du nombre et de la part des grandes villes.

Il y a, dans les pays développés, 28 villes de plus de 100 000 habitants en 1800, 58 en 1850, 190 en 1900. Ces villes regroupent moins de 3 % de la population totale en 1800, et 13 % en 1900 ; elles représentent 26 % de la population urbaine en 1800, et plus de 44 % en 1999<sup>1</sup>. Si on ne retient que les villes de plus de 500 000 habitants, la tendance est encore plus marquée. De 1800 à 1900, leur nombre passe de 2 à 33, leur part de la population totale passe de 0,7 % à 7 % et leur part dans la population urbaine de 6,5 % à 24 %<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Paul Bairoch : *De Jéricho à Mixico : villes et économies dans l'histoire*, Gallimard 1985.

<sup>2</sup> Idem.

**Tableau 3 : la croissance de l'urbanisation dans le monde**

années	1800	1900	1950	2000	2025
Population urbaine en millions	65 à 100	240 à 250	650	3 000	5 200
En %	9	16	25,6	47,5	61

Source : Renaud le Goix, villes et mondialisation : le défi majeur du XXI<sup>e</sup> siècle, ellipses, 2005.

### 321- Lien entre l'urbanisation et l'industrialisation

Le processus d'urbanisation démarre lorsque les facteurs de production autrefois dispersés dans les zones rurales commencent à s'engager dans les activités non-agricoles et s'agglomèrent en espace pour former des centres urbains, le poids relatif du secteur urbain devenant de plus en plus important. Ce processus d'urbanisation n'a débuté qu'avec le commencement de la révolution industrielle. Bien que l'existence des villes remonte loin dans l'histoire, la société humaine demeurait longtemps agricole où les villes ne jouaient pas vraiment le rôle principal dans l'économie ; la fonction des villes était restreinte dans la religion, la défense militaire, la politique, etc. La révolution industrielle a changé radicalement cette relation villes-campagnes, en modifiant le mode de production et en apportant les innovations dans de multiples domaines telles que la manufacture, l'agriculture, la construction, le transport et les communications. Désormais, l'industrialisation favorise l'urbanisation et la ville favorise l'industrialisation. L'industrialisation favorise l'agglomération dans les villes par le jeu des rendements croissants et par la baisse des coûts de transport ; les gains de productivité ont été réguliers et considérables : on considère que, pour l'ensemble de l'économie, la productivité de l'ensemble des facteurs a été multipliée en moyenne dans les pays développés occidentaux par 40 à 45 entre 1700 et 1990<sup>1</sup>. Quant aux coûts de transport, leur baisse était le fait marquant de la révolution industrielle ; les différents coûts liés à la distance connaissaient une chute brutale et sans précédent dans l'histoire, baisse dont l'ampleur a conduit Cipolla à affirmer que : «*L'une des principales conséquences de la Révolution industrielle a été l'apparition de transports rapides et à bon marché. Les distances se sont raccourcies à un rythme toujours croissant. Le monde entier, chaque jour, a semblé se faire de plus en plus petit, et des sociétés qui s'ignoraient depuis des millénaires sont brusquement entrées en contact - ou bien en conflit*»<sup>2</sup>. Propos confirmés plus tard par Bairoch en proposant une évaluation de cette transformation spectaculaire dans les moyens de transport : «*Globalement, on peut estimer qu'entre 1800 et 1910 la baisse des prix réels moyens (pondérés) des transport a été de l'ordre de 10 à 1.* »

La relation entre urbanisation et industrialisation, peut être traduite en termes de performances économiques, le tableau 4, schématise dans une optique suivant l'évolution historique, la relation industrialisation-urbanisation dans les pays développés et dans les pays en voie de développement.

<sup>1</sup> P.-Ph. Combes, T. Mayer et J.-F. Thisse : Economie géographique, l'intégration des régions et des nations, economica 2006.

<sup>2</sup> Cipolla (1962) in Combes, Mayer et Thisse, chapitre 1 : des inégalités entre territoires, économie géographique, l'intégration des régions et des nations, economica 2006.

**Tableau 4 : Industrialisation-urbanisation, pays développés et pays en développement de 1800 à 1980.**

Années	Pays développés (sans Japon)			Pays en développement		
	% emploi industriel	PNB/hab	Taux d'urbanisation	% emploi industriel	PNB/hab	Taux d'urbanisation
1800	10	200	10	10	170	9
1850	15	300	16	9	160	9
1880	17	425	24	8	165	9
1900	19	475	31	9	170	10
1910	20	650	34	9	185	10
1920	21	625	37	9	190	12
1930	21	835	40	9	200	13
1950	24	1125	47	8	220	18
1960	27	1515	54	9	260	22
1970	29	2240	61	11	310	26
1980	29	2920	64	13	375	32

*Population urbaine : population vivant dans des agglomérations de plus de 5000 habitants ; PNB en \$ US de 1960.*

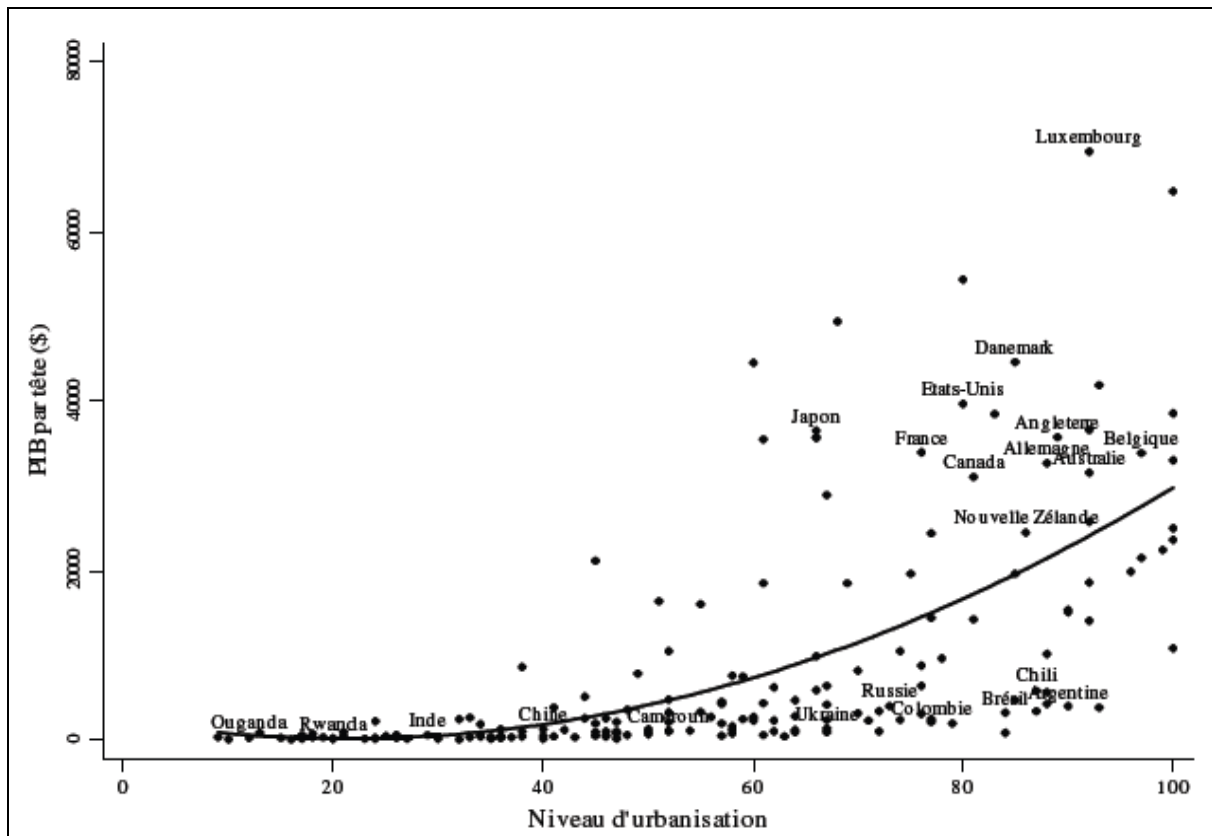
Source: Paul Bairoch, *Cities and Economic Development; from the dawn of history to the present*, the university of Chicago press, 1988.

A travers le tableau 4, on peut lire, que la relation industrialisation-urbanisation est bien mieux vérifiée dans les pays développés, que dans les pays en développement. De 1800 à 1980, l'emploi industriel et le taux d'urbanisation apparaissaient simultanément dans les premiers que dans les seconds. La croissance du taux d'urbanisation a été à peu près 1,3 fois plus forte dans les pays en développement que dans les pays développés, avec un taux d'emploi qui n'a pratiquement pas augmenté. Il y a donc eu une sur-urbanisation dans les pays en voie de développement par rapport aux pays développés.

### 322- Lien entre urbanisation et croissance économique

Une forte corrélation entre l'urbanisation et le niveau de développement économique peut être observée dans la comparaison entre les pays. Les performances économiques de 165 pays évaluées par le PIB/tête, et leur niveau d'urbanisation sont illustrées par la figure 3. En général, plus le niveau du PIB par tête d'un pays est élevé, plus importante est la part de la population urbaine dans la population totale. On peut dire aussi, plus les pays ont un niveau du PIB par tête très bas, plus ils ont un taux d'urbanisation faible. Bien que certains groupes de pays se montrent exceptionnels, des pays classés comme moins développés par l'ONU sont très urbanisés : c'est en particulier le cas de certains pays de l'Amérique latine comme l'Argentine et le Chili qui ont des taux d'urbanisation supérieurs à 80 % (figure 1) pour des PIB par tête inférieurs à la moitié de ceux du Japon et des Etats-Unis.

Figure 1 : niveau d'urbanisation et PIB par tête dans le monde, 2004.

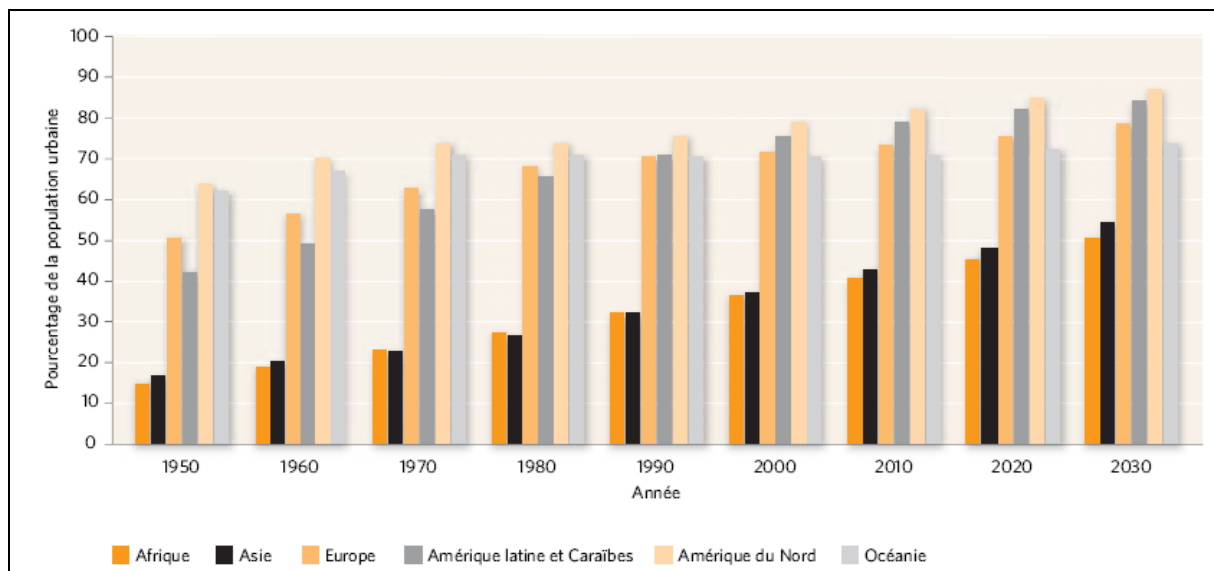


Source : rapport de l'ONU, état de la population mondiale 2006.

### 33- Tendances actuelles de l'urbanisation

Si la population urbaine a connu une croissance des plus rapides au XXe siècle (étant passée de 220 millions à 2,8 milliards d'habitants), cette croissance sera, au cours des décennies à venir, d'une ampleur sans précédent. Le phénomène sera particulièrement frappant dans les pays en développement où les villes grandes et petites abriteront en 2030 selon le rapport de l'ONU sur la population mondiale 2008, 81% de la population urbaine de la planète. De 2000 à 2030 la population urbaine doublera en Afrique et en Asie. Celle de l'Asie passera de 1,36 milliard à 2,64 milliards, celle de l'Afrique de 294 millions à 742 millions. La figure 2, retrace la proportion de la population urbaine par région de 1950 à 2030.

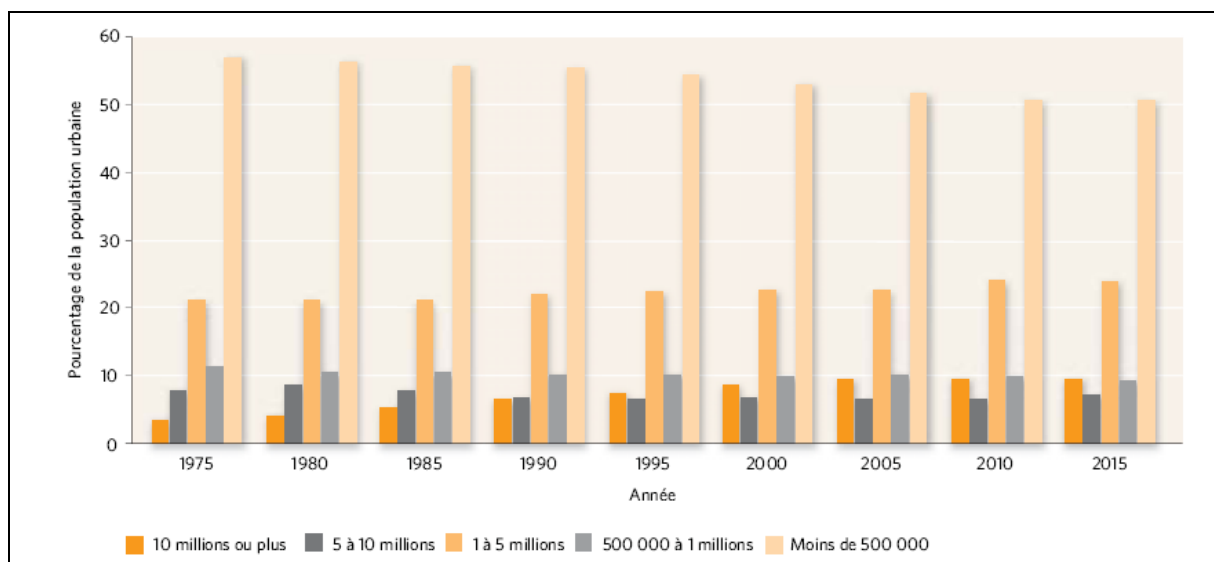
**Figure 2 : proportion de la population urbaine par région de 1950 à 2030**



Source: ONU, rapport état de la population mondiale 2008.

Deux phénomènes ont retenu l’attention : la vitesse de la croissance urbaine dans les régions en développement et la croissance des mégapoles (villes de 10 millions d’habitants ou plus). Les plus grandes villes s’accroissent plus rapidement que les autres villes. Elles rassemblent aujourd’hui 4 % de la population mondiale totale et 9 % de la population urbaine (Figure 3).

**Figure 3 : population urbaine mondiale par taille de 1975 à 2015**



Source : ONU, rapport sur l’état de la population mondiale 2008.

En 2007, à peu près un citoyen sur onze vit dans une des 19 villes de plus de 10 millions d’habitants ; Tokyo la plus grande ville du monde avec plus de 35 millions d’habitants, est plus peuplée que tout le Canada (32 852 849 habitants en 2007). Les grandes villes ne sont pas réparties uniformément sur la planète. Parmi les 19 mégapoles recensées par les Nations-Unies, seulement 5 se trouvent dans des pays développés : Tokyo, New York, Los Angeles, Osaka-Kobe et Moscou, et 11 se trouvent dans le continent asiatique.

**Tableau 5 : agglomérations de plus de 10 millions d'habitants en 2007.**

agglomération	pays	Population 1950	Population 1975	Population 2007	Population 2025*
Tokyo	Japon	11,3	26,6	35,7	36,4
New York	Etats-Unis	12,3	15,9	19,0	20,6
Mexico	Mexique	2,9	10,7	19,0	21,0
Bombay	Inde	2,9	7,1	19,0	26,4
Sao Paulo	Brésil	2,3	9,6	18,8	21,4
New Delhi	Inde	1,3	4,4	15,9	22,5
Shanghai	Chine	6,1	7,3	15,0	19,4
Calcutta	Inde	4,5	7,9	14,8	20,6
Dhaka	Bangladesh	0,3	2,2	13,5	22,0
Buenos Aire	Argentine	5,1	8,7	12,8	13,8
Los Angeles	Etats-Unis	4,0	8,9	12,5	13,7
Karachi	Pakistan	1,0	4,0	12,1	19,4
Le Caire	Egypte	2,5	6,5	11,9	15,6
Rio de Janeiro	Brésil	3,0	7,6	11,7	13,4
Osaka-Kobe	Japon	4,1	9,8	11,3	11,4
Pékin	Chine	4,3	6,0	11,1	14,5
Manille	Philippines	1,5	5,0	11,1	14,8
Moscou	Russie	5,4	7,6	10,5	10,5
Istanbul	Turquie	1,0	3,6	10,1	12,1

Source : ONU, rapport sur l'état de la population mondiale, 2008. \* projections.

Le tableau 5 indique que ces mégapoles croissent à des rythmes extrêmement différents. Durant la période de 1975 à 2007, mis à part Los Angeles, les taux moyens annuels sont inférieurs à 1% dans les pays développés. Ils sont supérieurs dans les pays en développement : ils dépassent parfois 3%, jusqu'à 4 % à New Delhi et 5,6 % à Dhaka. Dans ce contexte, bien que les petites agglomérations (comptant moins de 500 000 habitants) défraient moins souvent la chronique, elles abritent 52 % de la population urbaine mondiale (Figure 5). Ces villes ont toujours réuni, durant les dernières décennies, plus de la moitié des citadins du monde. Par ailleurs, elles devraient également être le site d'environ la moitié de la croissance démographique urbaine de 2005 à 2015<sup>1</sup>.

### 331- Puissance économique et productivité

La population ne donne qu'une première idée de l'importance des villes, la puissance des villes, tient moins à leur population qu'à leurs activités, à leurs fonctions, et au pouvoir économique qu'elles concentrent. Mais une chose est claire : les villes concentrent bien plus fortement la puissance économique que la population. Les chiffres sont parlants. En 1995<sup>2</sup>, le produit urbain brut de Tokyo était pratiquement égal au produit intérieur brut de la France, et le même constat est a été observé entre New York et le Brésil, entre Los Angeles et l'Inde, ou encore entre Paris et l'Australie.

Dans les pays développés comme dans ceux en développement, les villes produisent plus que proportionnellement à leurs population et fournissent d'énormes opportunités

<sup>1</sup> ONU, rapport sur l'état de la population mondiale, 2008.

<sup>2</sup> Jean-Marie Huriot et Lise Bourdeau-Lepage ; économie des villes contemporaines, édition economica 2009.



d'investissements et d'emplois. Les activités économiques urbaines représentent jusqu'à 55 % du produit national brut (PNB) dans les pays à faible revenu, jusqu'à 73 % dans les pays à revenu moyen et jusqu'à 85 % dans les pays à revenu élevé. Certaines villes dépassent même des pays en termes de résultats économiques. Si l'on considérait les cinq villes les plus grandes des Etats-Unis – New York, Los Angeles, Chicago, Boston et Philadelphie – comme un seul et même pays, il occuperait le quatrième rang mondial au niveau économique. Cette tendance est également présente dans le monde en développement : São Paulo, la ville la plus grande du Brésil, et Bangkok, la capitale de la Thaïlande, abritent toutes les deux à peine un peu plus de 10 % de la population totale de leurs pays respectifs, mais elles représentent toutes les deux plus de 40 % du PIB de leurs pays<sup>1</sup>. La carte 3 présente les 25 agglomérations les plus riches en termes de PIB en 2005.

**Carte 3 : Les 25 agglomérations les plus riches selon le PIB en PPA en 2005**



Source : Hélène Perrin-Boullonne, la ville mondiale : un atout pour l'économie d'un pays, collection Friedland papers, février 2008.

### 332- L'envers du décor

Bien que les villes concentrent fortement l'activité économique et la population, cette concentration est très inégale et les inégalités se reflètent dans les différences de taille, mais aussi dans les niveaux de développement. La plupart des fonctions stratégiques, qu'on a vu en section 1, sont concentrées dans les centres d'un petit nombre de « villes mondiales » ou « villes globales ». Les conditions de vie des habitants sont, elles aussi, très inégales d'une ville à l'autre, et même à l'intérieur de chaque ville. Des centaines de millions de personnes vivent dans la pauvreté dans les villes des pays à bas revenu et à revenu intermédiaire, et leur nombre augmentera inéluctablement au cours des années à venir<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Jean Pierre Paulet, les très grandes villes dans le monde, édition CNED/SEDES 2000.

<sup>2</sup> ONU, rapport sur l'état de la population mondiale, 2008.

Les villes contemporaines, causent également des préjudices à l'environnement; plus la ville croît, plus les déplacements s'allongent et engendrent des encombrements. Cela n'est pas sans lien avec la pollution atmosphérique urbaine, qui serait à l'origine de trois millions de décès chaque année dans le monde<sup>1</sup>. Cette pollution prend une tournure dramatique dans certaines villes, dans les pays les moins développés et surtout dans les pays émergents. Certaines villes dépassent largement la norme acceptable de l'organisation mondiale de la santé (OMS) dans la concentration de particules en suspension. Les records sont détenus par les plus grandes villes indiennes et chinoises ; 16 des 20 villes du monde les plus polluées se trouvent en Chine. Les pays développés ne sont pas épargnés ; l'OMS estime que beaucoup de grandes villes européennes très au-dessus des niveaux acceptables d'oxyde d'azote et d'ozone. Enfin les avantages des grandes villes se paient très cher en dépense immobilière. A titre illustratif, en 2006, le prix moyen du m<sup>2</sup> de bureau au centre d'affaires dépassait 12 000 € à Paris, 14 000 € à Tokyo et 50 000 € à Londres<sup>2</sup>. Les avantages que procure la concentration urbaine ne vont pas sans contre partie. Le coût de la concentration urbaine se décline en termes d'encombrement, de pollution et de valeurs foncières et immobilières.

#### 4- Logique de formation des villes

Pourquoi les villes se forment et où se forment elles ? Quelles sont les forces qui poussent les entreprises et les ménages à se regrouper ensemble? Ces questions sont fortement ancrées dans le domaine de l'économie urbaine et régionale; leurs racines remontent aux travaux de Marshall (1920) mais elles n'ont été traitées de manière formelle que récemment ; et comme le dit Krugman<sup>3</sup>, beaucoup d'idées très importantes ont disparu au cours du temps parce qu'elles n'ont pas été modélisées. La nouvelle économie géographique, en s'appuyant sur des travaux fondateurs de l'économie de la localisation, a repris ces thèmes fondamentaux pour développer un cadre d'analyse général visant à expliquer l'agglomération spatiale des activités, à l'aide des progrès récents des techniques de modélisation.

Le processus d'agglomération est le fondement de la formation des villes, pouvoir dire comment il s'enclenche, comment il fonctionne, comment il se développe, comment il s'épuise et se ralentit est l'objet de cette section.

#### 41- Les fondements de l'agglomération spatiale

Dans la nouvelle économie géographique, la ville est considérée comme le résultat de l'agglomération des activités économiques. Pourquoi les unités de production et la population se regroupent-elles géographiquement au lieu de se distribuer également dans l'espace? La réponse à cette question clarifie le processus de formation des villes. Expliquer la formation des villes, c'est expliquer comment les localisations des différents agents se déterminent mutuellement pour former des concentrations spatiales. Cependant, pour pouvoir intégrer l'espace dans ce type de raisonnement, deux hypothèses doivent être rejetées : la concurrence pure et parfaite, les rendements décroissants. On entre alors dans le domaine de la concurrence monopolistique, des rendements croissants et des externalités spatiales.

A partir de ces postulats, les configurations spatiales résultent de deux forces opposées : les forces d'agglomération et les forces de dispersion. Les forces d'agglomération, comme les externalités spatiales positives ou la préférence pour la variété, conduisent à la concentration

<sup>1</sup> ONU, rapport sur l'état de la population mondiale, 2006.

<sup>2</sup> Jean-Marie Huriot et Lise Bourdeau-Lepage : Economie des villes contemporaines, édition economica 2009.

<sup>3</sup> Paul Krugman: Geography and trade. MIT press paperback edition, 1993.

des activités économiques et des hommes dans les villes. Les forces de dispersion, comme les facteurs immobiles et dispersés ou les coûts de congestion, poussent les agents à s'éloigner les uns des autres.

En introduisant les imperfections du marché, ces théories ont ressorti le mécanisme central de la dynamique spatiale qui repose sur le jeu contraire de forces centrifuges et centripètes. Celles-ci influencent les choix de localisation des agents qui sont conduits, selon la puissance respective de ces deux types de forces, à se regrouper dans une zone et à former des villes ou des régions de forte densité, ou bien à se disperser uniformément dans l'espace.

## 42- Les sources d'agglomération

Pour comprendre la formation et la croissance des villes, il faut identifier les sources d'agglomération. Il existe des sources de première nature, relatives à des déterminants naturels (la nécessité) ou à des circonstances particulières favorables (le hasard). Mais ces sources créent seulement une potentialité de formation d'une ville<sup>1</sup>. A partir de là, une ville ne pourra se constituer que si des forces de seconde nature mettent en œuvre un processus cumulatif d'agglomération. Ces forces de seconde nature se rattachent essentiellement aux rendements croissants et aux économies d'agglomération. Essayons de détailler ces sources d'agglomération

### 421- Le facteur naturel

Les facteurs géographiques semblent être les explications naturelles à la concentration spatiale de la population et des activités économiques. Les ressources naturelles (mines, sources d'énergie, disponibilité en eau, nature du sol, climat,...) et les facilités naturelles de transport (ports naturels, fleuves) ne sont pas uniformément réparties dans l'espace et elles donnent naissance à des avantages comparatifs qui rendent certains lieux plus attractifs que d'autres. Dans l'histoire, les êtres humains tendent naturellement à se regrouper dans des endroits où les conditions climatiques et géographiques sont propices à l'habitation et à l'agriculture. Durant la révolution industrielle, les usines et les villes étaient construites, en général, près des sites offrant des matières premières et de l'énergie, ou à côté des ports. Néanmoins, certains auteurs comme Paul Krugman<sup>2</sup> ne classent pas les facteurs géographiques naturels comme facteurs d'agglomération ; car ces facteurs de première nature ne rendent compte que très partiellement de la formation des agglomérations. Pour eux, ces facteurs déterminent seulement où l'agglomération commence, mais ne peuvent pas expliquer pourquoi le processus d'agglomération continue.

### 422- Les accidents historiques

Indépendamment des avantages naturels, la localisation dans une agglomération dépend souvent d'événements singuliers, de petits accidents comme les désignes Krugman<sup>3</sup>. Ces événements relèvent du hasard, de coïncidences favorables ; ils font émerger en un lieu particulier une hétérogénéité initiale qui va mettre en route un processus d'agglomération. Krugman illustre cette idée par l'histoire de Catherine Evans dont l'habileté à confectionner des tapis, vers 1900, est à l'origine de l'agglomération de l'industrie du tapis à Dalton. De même, la naissance de la Silicon Valley, dans une vallée agricole fertile au sud de San

<sup>1</sup> Jean -Marie Huriot et Lise Bourdeau- Lepage ; économie des villes contemporaines, édition economica 2009.

<sup>2</sup> Paul Krugman : First nature, second nature, and metropolitan location, Journal of Regional Science, 1993.

<sup>3</sup> Paul Krugman, geography and trade, MIT press paperback edition, 1993.

Francisco, doit beaucoup à l'initiative de quelques universitaires de Stanford<sup>1</sup>. Cependant, avantages naturels et accidents historiques ne peuvent qu'initialiser une différenciation de l'espace. Ni les uns ni les autres ne peuvent faire comprendre comment, à partir de là, se forme une agglomération. Pour aller au-delà, il faut introduire les facteurs de seconde nature, c'est-à-dire les facteurs de renforcement de l'agglomération émergente.

### 423- Les rendements d'échelle croissants

L'hypothèse des rendements croissants est l'un des éléments qui expliquent le mieux l'agglomération économique sans faire appel aux attributs de la géographie naturelle ou aux accidents historiques. Bien que l'explication de l'agglomération par les rendements croissants soit une idée récente, elle était déjà au cœur des préoccupations des premiers théoriciens de la localisation. Ainsi, par exemple, Losch écrivait : *« on peut considérer les aires de marché non comme le résultat d'inégalités naturelles ou politiques mais comme résultant du jeu de forces purement économiques, certaines jouant dans le sens de la concentration, d'autres dans celui de la dispersion. Parmi les premières, on trouve les avantages de la spécialisation et de la production à grande échelle et, dans les secondes, les coûts de transport et les avantages de la production diversifiée. »*<sup>2</sup>

Les rendements croissants nécessaires à l'agglomération peuvent être internes ou externes à la firme. Les rendements d'échelle croissants à l'intérieur d'une firme sont les économies exprimées par la réduction des coûts unitaires de production ou par des gains de productivité au niveau de la firme. Les économies d'échelle croissantes conduisent à l'expansion de la taille des firmes et au développement des villes industrielles. Les économies d'échelle croissantes existent avant tout parce que la grande échelle de production permet la division du travail et la spécialisation, ce qui augmente la productivité du travail ; de plus, certains *inputs* dans la production sont indivisibles, ce qui fait qu'il faut une échelle minimum afin de réaliser leurs utilisations efficaces. Par exemple, la plupart des machines et des équipements ne peuvent pas être utilisés efficacement sans que la production atteigne une certaine échelle. Cependant, les indivisibilités à elles seules n'expliquent pas entièrement la formation des villes, comme l'expliquent Duranton et Puga : *« les rendements croissants sont essentiels pour comprendre pourquoi il y a des villes, mais on a du mal à imaginer une activité ou un équipement particulier soumis à des indivisibilités suffisamment importantes pour justifier l'existence des villes. Par conséquent, le principal défi à relever pour les économistes urbains est de découvrir les mécanismes par lesquels des petites indivisibilités s'agrègent pour former des rendements croissants globaux localisés capables de former des villes. On peut alors voir les villes comme le résultat d'un arbitrage entre des économies d'agglomération ou rendements croissants agrégés localisés et les coûts de la congestion urbaine. »*<sup>3</sup>

Donc, les lieux qui agglomèrent la production sont susceptibles d'engendrer un renforcement de l'agglomération, lorsque se manifestent des **économies d'agglomération**. Les économies d'agglomération sont des économies externes, qui sont associées à la concentration spatiale d'acteurs économique, et donc à la taille des villes : en général, plus la taille est grande, plus les économies d'agglomération y seront importantes<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Paul Krugman, *geography and trade*, MIT press paperback edition, 1993.

<sup>2</sup> in Fujita et Thisse, *économie des villes et de la localisation*, 1<sup>re</sup> édition De Boeck & Larcier, 2003.

<sup>3</sup> Gilles Duranton, Diego Puga, *Microfoundations of urban agglomeration economies*, handbook of Regional and Urban Economics, 2004.

<sup>4</sup> Mario polèse & Richard Shearmur, *économie urbaine et régionale : introduction à la géographie économique*, *économica* deuxième édition, 2005.

#### 424- Externalités et économies d'agglomération

La notion d'externalité est initiée par Alfred Marshall pour expliquer le regroupement des producteurs dans un « district industriel ». Marshall utilise ce concept pour montrer que l'accroissement de la productivité peut prendre place aussi bien dans le cadre des relations marchandes que des relations non-marchandes qui échappent aux mécanismes du marché, qui font intervenir les entreprises d'une branche ou d'un secteur industriel ou encore des entreprises implantées dans une même région/lieu. Marshall avance à ce niveau :

*« Lorsqu'une industrie a ainsi choisi une localité, elle a des chances d'y rester longtemps, tant sont grands les avantages que présente pour des gens adonnés à la même industrie qualifiée, le fait d'être près les uns des autres. Les secrets de l'industrie cessent d'être des secrets ; ils sont pour ainsi dire dans l'air, et les enfants apprennent inconsciemment beaucoup d'entre eux. On sait apprécier le travail bien fait ; on discute aussitôt les mérites des inventions et des améliorations qui sont apportées aux machines, aux procédés, et à l'organisation générale de l'industrie. Si quelqu'un trouve une idée nouvelle, elle est aussitôt reprise par d'autres, et combinée avec des idées de leur crû ; elle devient ainsi la source d'autres idées nouvelles. »<sup>1</sup>*

Marshall a identifié trois raisons pour lesquelles un producteur trouverait avantage à être proche d'autres producteurs de même industrie. Premièrement, une industrie concentrée en espace pourrait favoriser le partage d'inputs spécialisés. L'idée est qu'une entreprise nécessitant des inputs un tant soit peu spécifiques ne peut se procurer ceux-ci à coût raisonnable qu'à condition qu'ils soient demandés en quantité suffisante dans la région où l'entreprise est localisée. Ainsi, une entreprise isolée dans une zone peu dense aurait du mal à se faire livrer des composants électroniques de haute technologie dont elle n'utilise qu'une petite quantité. En revanche, si plusieurs entreprises utilisant ces composants se localisent au même endroit, et induisent ainsi une demande plus conséquente, le fournisseur va pouvoir livrer ces inputs à un prix bien plus intéressant, du fait d'économies d'échelle ou parce qu'il va lui-même venir se localiser au même lieu, ce qui épargne des coûts de transport. Ainsi, le partage d'inputs spécialisés devient lui aussi une force d'agglomération favorisant la concentration spatiale<sup>2</sup>.

Deuxièmement, une concentration des firmes employant le même type de travailleurs va créer un marché du travail commun. Troisièmement, la proximité géographique va faciliter la diffusion de l'information. L'intuition derrière ce concept est que les agents localisés en un même lieu bénéficient des connaissances des agents les entourant. Ainsi, le stock de connaissances étant plus élevé dans les zones où les activités se concentrent, et celles-ci y circulant plus rapidement, les innovations y sont plus importantes, ce qui augmente la productivité et favorise la croissance.

Pour désigner les avantages que les entreprises tirent de leur regroupement dans l'espace, les économistes parlent d'économies d'agglomération. En d'autres termes, il s'agit de gains de productivité attribuables à l'agglomération géographique des populations et des activités économiques<sup>3</sup>. Étant donné que la source de ces gains ne se trouve pas à l'intérieur

<sup>1</sup> Alfred Marshall, in Masahisa Fujita & Jacques –François Thisse, économie des villes et de la localisation, de boeck & larcier s.a, 2003.

<sup>2</sup> Pierre-Philippe Combes, Gilles Duranton et Laurent Gobillon, le rôle des marchés locaux du travail dans la concentration spatiales des activités. Décembre 2006.

<sup>3</sup> Mario polèse & Richard Shearmur, économie urbaine et régionale : introduction à la géographie économique, economica deuxième édition, 2005.

de l'entreprise, dans sa technologie propre ou bien dans sa gestion, mais plutôt dans son environnement plus précisément dans sa localisation, on parle d'économies externes ou d'externalités positives. A certains égards, la notion d'économie d'agglomération constitue une extension du concept d'économie d'échelle, car il s'agit également de gains attribuables à la taille ; non pas à la taille de l'entreprise dans ce cas, mais la taille de la ville ou de l'industrie dans la ville. En ce sens, les économies d'agglomération sont souvent évoquées pour expliquer la taille et la croissance des villes. Traditionnellement, les économies d'agglomération sont classées en deux niveaux : les économies de localisation et les économies d'urbanisation.

#### **4241- Les économies de localisation**

Les économies de localisation sont introduites par Marshall, elles apparaissent dans les agglomérations de firmes appartenant au même secteur de production et expriment les avantages d'agglomération ou les gains de productivité qui sont exploités par l'ensemble d'entreprises opérant dans une même industrie. Les économies de la localisation reflètent des économies liées à la différenciation d'activités et à la spécialisation ; l'importance et la diversité des variétés offertes d'un même produit attirent les clients désirant avoir une large gamme de choix. C'est la raison de l'agglomération de commerces spécialisés. Elles reflètent aussi, les économies liées à la mobilité et à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée, aux facilités d'information et de transfert ou diffusion des innovations entre les acteurs localisés dans une ville ou région.

En résumé, les économies de localisation encouragent une spécialisation plus poussée des unités de production et ouvrent des possibilités pour les entreprises d'exploiter pleinement les avantages issus d'économies d'échelle.

#### **4242- Les économies d'urbanisation**

L'idée est souvent attribuée à Jane Jacobs (1969), les économies d'urbanisation proviennent de l'agglomération d'activités différentes au sein d'une ville. Elles sont externes aux firmes ainsi qu'aux secteurs auxquels elles appartiennent, et elles sont internes à la ville. Les économies d'urbanisation sont des économies externes à la firme et à l'industrie qui expriment les avantages issus de la concentration spatiale de toutes les activités industrielles et de services dans un espace déterminé. Il s'agit essentiellement d'avantages issus de l'exploitation d'un actif général/commun (dont les biens publics productifs constituent une composante essentielle) à toutes les activités économiques regroupées dans un même espace urbain tels que l'existence d'un vaste réseau d'infrastructure de base et de pointe de qualité, d'une importante demande locale, d'un large bassin de main-d'œuvre qualifiée, la présence de services d'accompagnement aux entreprises industrielles, centre de recherche, d'enseignement et de formation, des équipements et services urbains développés, la présence d'activités culturelles et de loisirs, etc.

#### **43- Forces de dispersion**

Si les forces d'agglomération jouaient sans limitent et sans opposition, elles conduiraient nécessairement à l'agglomération de toute la population et de toutes les activités économiques en un lieu unique. Toutefois, plusieurs facteurs prennent effet à l'opposé des forces d'agglomération, pour conduire au ralentissement ou bien à la dispersion des

concentrations spatiales; ils constituent donc des forces de dispersion ou centrifuges. Voici certaines de ces forces de dispersion :

#### **431- Les facteurs immobiles**

L'incomplète mobilité de certains facteurs de production limite l'agglomération de la production. Le facteur naturel est un facteur immobile qui est inégalement distribué dans l'espace, il est facteur d'agglomération, mais s'il est dispersé, il peut inciter à la dispersion des forces productives de l'économie.

L'agglomération des firmes et des travailleurs entraîne l'augmentation de la densité de la population et la diminution du sol consommé par tête ; le désir de consommer davantage ce bien rare limite la tendance infinie de l'agglomération.

Dans certains cas, la main-d'œuvre n'est pas mobile non plus, la dispersion de la main-d'œuvre limite également l'agglomération de la production. En d'autres termes, l'agglomération en espace conduit inévitablement à l'augmentation des prix des facteurs à mobilité limitée (prix d'immobilier, salaire), ce qui limite l'agglomération.

#### **432- Les coûts de transport**

Les coûts de transport, constituent la première des causes de dispersion. On distingue le transport des biens industriels, celui des biens agricoles et celui des personnes, bien que leurs rôles ont évolué dans l'histoire ; aujourd'hui, le principal frein à l'urbanisation est le transport des personnes qui vont travailler en villes. La croissance de la population urbaine, combinée avec la concurrence pour l'occupation du sol, a pour effet l'extension de la surface de la ville, donc l'accroissement du coût de transport total. Le transport des biens industriels peut lui aussi freiner l'agglomération. Si les villes sont plus grandes, elles sont plus espacées, donc le coût d'approvisionnement est plus important.

#### **433- Les effets externes négatifs**

Le troisième facteur de dispersion est lié aux déséconomies d'agglomération. Les gains dus à l'agglomération peuvent être contrebalancés par son effet négatif. On parle de déséconomies d'agglomération lorsque les externalités sont négatives. Les déséconomies externes se produisent souvent avec la croissance de la taille des villes qui induit la congestion, la pollution et les problèmes sociaux. La congestion s'exprime souvent par les phénomènes d'encombrement des transports urbains. Bien que les déséconomies soient difficiles à tester empiriquement, elles sont aussi flagrantes dans les villes des pays industrialisés que dans celles des pays en développement.

### **Conclusion**

La ville domine le monde en diffusant culture et connaissances, et en organisant l'essentiel de la production, de l'échange et de la consommation. Désormais la moitié de la population mondiale vit en ville ; soit 3,3 milliards d'individus. Ce phénomène en soi peut suffire à s'intéresser à la ville comme champ de recherche, mais aujourd'hui l'intérêt des économistes pour l'étude de la ville, tient au rôle croissant des villes dans l'économie. On retiendra dans ce chapitre que la ville est le résultat d'un processus d'agglomération d'individus et d'activités économiques, et que sa fonction spécifique et la coordination d'activités. Cette coordination est effectuée au sein des sièges sociaux et des services

supérieurs aux entreprises. On retiendra également, que la ville d'aujourd'hui hérite d'une histoire vieille d'à peu près six millénaires, que l'origine de sa naissance est un surplus agricole qui a permis la concentration des hommes.

Le panorama historique de ce chapitre a fait ressortir le processus de l'urbanisation dans le monde, celui-ci était très limité de l'antiquité au moyen âge suite aux nombreuses contraintes qui pesaient fortement sur la croissance urbaine. Cependant l'essor de l'urbanisation du monde débutera avec la révolution industrielle.

Ce chapitre a pu ressortir aussi les fondements de la formation des villes : une agglomération est susceptible d'être déclenchée par des facteurs de première nature, mais des facteurs de seconde nature sont nécessaires pour qu'à partir d'une situation initiale l'agglomération se développe. Ces facteurs de seconde nature sont : les rendements croissants internes, à l'origine de la production à grande échelle qui justifient l'agglomération mais ne peuvent expliquer la ville qu'en association avec les économies d'agglomération ; qui se divisent classiquement en économies de localisation et économies d'urbanisation. Toute fois, on a pu également voir que le processus d'agglomération peut être freiné par des forces de dispersions qui peuvent être résumés dans les facteurs immobiliers et les coûts de transport, ainsi que par les effets externes négatifs.



## Chapitre 2

# Les déterminants de l'attractivité des territoires

### Introduction

L'attractivité des territoires est devenue, une question cruciale dans les stratégies de développement des nations, et le fait que les flux d'investissements soient de plus en plus mobiles, fait entrer ces territoires en concurrence les uns avec les autres, sachant que ces derniers ne naissent pas « égaux » et leur attractivité s'inscrit dans une histoire longue qui intègre de nombreux facteurs. Au-delà du « capital génétique »<sup>1</sup> qui leur est propre, ils cherchent tous à construire et à valoriser des « avantages comparatifs » qui leur permettront de « faire la différence » par rapport aux territoires voisins ou concurrents. Toutes les collectivités territoriales mettent en place des politiques propres à favoriser l'implantation de l'activité des entreprises : aides indirectes, exonérations fiscales, terrains équipés... Il s'agit d'offrir aux entreprises l'environnement le plus séduisant possible.

Il est important de s'interroger donc, sur la question d'attractivité des territoires, chose que nous nous proposons de faire dans ce chapitre, en mettant en évidence, dans une première section la montée de la problématique du territoire et les conditions d'émergence de ce dernier en tant qu'*acteur* économique. Dans une deuxième section, nous attacherons à clarifier le concept d'attractivité, à présenter les différents indicateurs de mesure utilisés, pour enfin terminer avec une troisième section qui sera consacrée aux différents facteurs déterminants de l'attractivité qui peuvent être recensés, tout en spécifiant les facteurs spécifiques qui déterminent l'attractivité des villes. Nous terminerons par un petit exposé sur les villes les plus attractives au monde.

### 1-Le territoire une problématique récente

Les vingt dernières années ont été marquées par un intérêt croissant des économistes pour les questions liées à l'analyse des territoires. Pourtant, dans un contexte d'internationalisation croissante de l'économie, on croyait que l'avènement de la mondialisation va mettre fin à la notion du territoire en raison de l'affranchissement des contraintes spatiales pour les individus et les entreprises devenus libres de se localiser où ils l'entendent. On a même vu naître des idées prônant la progressive dilution des frontières nationales, au profit du « *village global* »<sup>2</sup>, où les frontières et les prérogatives de l'État s'effaceraient au profit des firmes multinationales. La globalisation induit l'émergence d'une économie qui s'appuierait non pas sur une logique de dotation de facteurs, mais sur celle de création de ressources, engageant les territoires dans une stratégie d'attractivité à l'égard de grands flux d'investissements productifs transnationaux. De ce fait, nous vivons un contexte qui renvoie à deux interprétations, en partie contradictoires, l'une qui met en exergue la dimension globale de l'économie où les spécificités locales des territoires sont gommées par

<sup>1</sup> C'est-à-dire les dotations naturelles d'un territoire.

<sup>2</sup> Fukuyama in Bernard Pecqueur : Quel « tournant territorial » de l'économie mondiale globalisée ?, <http://www.univ-cefi.fr/IMG/pdf/Pecqueur.pdf>

la mobilité des entreprises, l'autre qui considère qu'un avantage concurrentiel repose sur la spécificité du territoire d'implantation de ces entreprises. Les analyses de l'évolution de la mondialisation font état d'une imbrication plus complexe des niveaux « local » et « global ». Par exemple D. Cohen<sup>1</sup>, dans une analyse récente de la mondialisation, concède : « *le terme de « mondialisation » ne se comprend bien que si l'on saisit qu'il scelle l'unité de deux termes qui semblent contradictoires : enracinement dans le local et déracinement planétaire* ». Il y aurait alors émergence d'interactions local/global, où le local apparaît de moins en moins voué à servir le local, mais à entrer dans des horizons de marché élargi, et où le niveau national n'est plus le médium entre le local et l'international et les territoires se voient entraînés dans une logique de concurrence qui méconnaît les états-nations<sup>2</sup>.

Un tel jeu, laisse à comprendre que, le **territoire** occupe une place de premier plan dans l'identification de ces interactions. Le territoire apparaît non plus comme un simple support des facteurs de localisation mais comme une structure d'organisations, d'interactions sociales, soucieuse dans une logique d'attractivité d'influencer la prise de décision de l'entreprise multinationale étrangère<sup>3</sup>. Nous essaierons d'analyser la notion de territoire, la différence entre espace et territoire, et enfin le contexte de l'émergence du territoire comme nouveau pilier dans les dynamiques économiques.

## 11-La notion du territoire

Le territoire n'est pas facile à appréhender, pourtant le concept est couramment utilisé, comme l'expliquent Gabriel Colltis et Frédéric Rychen<sup>4</sup>, lorsqu'il s'agit de faire référence à des phénomènes économiques et sociaux où l'espace physique joue un rôle. Cette multiplicité des usages du mot vient sans doute de la définition large que l'on peut donner : *un territoire est une portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa production et la satisfaction de ses besoins vitaux*. Pourtant, le territoire, n'est pas seulement un morceau de nation ou de région, mais une forme d'organisation et de coordination inscrite dans l'espace et construite socialement à terme. Comme tel, il est un « conteneur de ressources ». Ces ressources peuvent être matérielles (infrastructures diverses) ou immatérielles (connaissances, compétences...) ; elles peuvent être génériques (ressources minières, par exemple) ou spécifiques (savoir-faire valorisés dans un processus de production concret)<sup>5</sup>.

D'un autre point de vue, qui n'est pas très loin de celui de Bernard Pecqueur, Di Méo considère que : *le territoire renvoie à la façon dont un individu ou un groupe d'individus utilise et s'approprie l'espace sur lequel il mène son activité de production. Au croisement de plusieurs disciplines, le territoire peut être le cadre d'action des individus dans leur quotidien. Il est alors l'addition de « l'espace vécu », c'est-à-dire l'appropriation subjective des individus et de la collectivité des lieux et de leur environnement, et de « l'espace social »*

<sup>1</sup> D Cohen in Bernard Pecqueur : Quel « tournant territorial » de l'économie mondiale globalisée ?, <http://www.univ-cefi.fr/IMG/pdf/Pecqueur.pdf>

<sup>2</sup> Jean-Benoît Zimmermann, Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial. Revue de l'IRES (institut de recherches économiques et sociales) n°47-2005/1.

<sup>3</sup> Sébastien Le Gall les déterminants de la localisation des investissements mobiles étrangers dans Pôle d'expertise « Attractivité et développement territorial » : Rapport d'activité 2005, Publié avec le soutien de l'agence française des investissements internationaux (l'AFII).

<sup>4</sup> Gabriel Colltis et Frédéric Rychen, Entreprises et territoires : proximité et développement local. Lavoisier, Paris, 2004.

<sup>5</sup> Pecqueur (Bernard), Zimmerman (Jean-Benoît) : Economie de proximités, Lavoisier, Paris, 2004.

qui rassemble les interrelations sociales et spatiales entre les groupes d'individus et les lieux qu'ils occupent<sup>1</sup>.

Ivan Samson synthétise ces définitions en disant : « le territoire est à la fois un espace-lieu (géographique) doté de ressources (matières premières, actifs productifs, compétences, relations) et un espace vécu dans le temps, doté d'une cohésion sociétale. »<sup>2</sup>. le territoire serait porteur d'externalités spatiales spécifiques<sup>3</sup>, non transférables, qui lui confèrent une compétitivité particulière.

## 12- Le rapport entre territoire et espace

Les théories de localisation ont connu, ces dernières années, un renouveau important, contribuant à donner un fondement conceptuel à la dynamique des territoires et aux conditions économiques nécessaires à la formation des agglomérations spatiales d'activités industrielles.

À l'origine, le territoire brille par son absence, l'espace dans la théorie économique est sans épaisseur, seulement générateur de coûts de transport. L'espace national, réduit à un simple réceptacle de facteurs de production est défini en termes de « blocs de facteurs » mobiles à l'intérieur et immobiles entre nations. D'ailleurs comme le font remarquer, Alain Léon, et Thierry Sauvin<sup>4</sup> lorsque le territoire était présent, il apparaissait comme une anomalie, une imperfection, un foyer d'irréductibles refusant le progrès. En revanche, l'introduction du territoire entraînera par la suite, un renouvellement de l'économie du développement, discipline qui, jusqu'à une date récente, faisait abstraction des territoires. Seul l'espace était pris en considération.

### 121 - L'espace comme une distance

Traditionnellement, la distance ordonnait l'espace. La localisation des entreprises dans un système contraint par l'espace physique répondait à une logique de transport, avec une minimisation de coûts. Comme le rappelle Michel Quéré et Christian Longhi : « la localisation industrielle avait essentiellement fait l'objet d'une analyse statique, étudiant une structure des préférences de localisation plutôt qu'un processus, et traitant en conséquence l'espace comme une donnée exogène sur laquelle les entreprises ne peuvent influencer, mais doivent au contraire s'adapter à ses caractéristiques et, en conséquence, effectuer des choix appropriés de localisation »<sup>5</sup>.

Historiquement, la prise en compte de l'espace dans l'analyse des activités économiques est attribuée à von Thünen (1826) et à sa théorie de l'utilisation des sols, cette théorie est présentée comme la première contribution à la question de la localisation des activités économiques. L'espace y était défini comme le coût de franchissement de la distance qui relie les centres de production agricoles et industriels aux lieux de consommation. Sur la base de ces premiers travaux s'est développée l'école allemande de la localisation (Weber, 1909 ; Lösch, 1939 ; Christaller, 1933 ; Hoover, 1937) qui introduit des variables spatiales à l'analyse des équilibres économiques. Dans ce cadre théorique, l'espace est vu comme un

<sup>1</sup> Di Méo, que voulons-nous dire lorsque nous parlons de l'espace?, logique de l'espace, esprit des lieux, amazon éditions ; 2000.

<sup>2</sup> Ivan Samson : Territoire et système économique dans Communication aux 4èmes Journées de la Proximité Marseille les 17 et 18 Juin 2004.

<sup>3</sup> Ces externalités sont entre autres la grande disponibilité d'inputs spécialisés, d'une main-d'œuvre plus qualifiée et plus accessible et de la diffusion de l'information.

<sup>4</sup> Alain Léon, Thierry Sauvin ; de l'économie internationale à l'économie globale, Ellipses éditions, 2005.

<sup>5</sup> Michel Quéré; Christian Longhi, Systèmes de production et d'innovation, et dynamique des territoires. Revue économique, Année 1993, Volume 44, Numéro 4.

stock de ressources sur la base desquelles les entreprises se localisent, en fonction des coûts induits par le transport de biens et services, la main-d'œuvre et la distance au marché. La localisation est donc déterminée par un programme de minimisation des coûts d'accès aux ressources<sup>1</sup>.

Les décisions de localisation industrielle sont alors le résultat d'une interaction entre une demande et une offre de facteurs de localisation. L'offre de facteurs de localisation est liée aux caractéristiques de l'espace géographique, et la demande, étroitement liée aux caractéristiques spécifiques des activités industrielles, s'oriente selon des facteurs spécifiques de localisation (transport, matières premières, marché, économies externes, etc.). Ainsi, la dépendance à l'égard des coûts de transport réduit la localisation des activités industrielles à un problème de minimisation de coût corrigée de la distance.

## 122- L'hétérogénéité des lieux

Dans une situation de coûts de transports élevés, caractéristique du XVIIIe et XIXe siècle. La localisation des unités de production était décrite comme une optimisation découlant de la structure des coûts fonciers, fonction de l'éloignement des centres de consommation et des coûts de transport, croissants avec l'éloignement de ces mêmes centres et des contraintes géographiques<sup>2</sup>. La distance expliquait plus aisément les localisations industrielles, la spécialisation de certains secteurs dotés en ressources fixes. Le coût de la distance obligeait l'économie à se déployer dans l'espace selon un schéma où la géographie des ressources, des marchés, des bassins de main-d'œuvre, des infrastructures de services et de transport jouait un rôle prépondérant. La distance facilitait également le choix des actions à entreprendre pour favoriser le développement sur un territoire donné.

Même si la distance a toujours un certain rôle à jouer dans l'organisation de l'espace, elle n'est plus la donnée centrale inévitable, et cela oblige à dépasser les modèles qui avaient comme prémisse l'obstacle de l'espace physique. Comme le dit bien Veltz, « *la dimension spatiale existe mais ne saurait être au mieux qu'une forme seconde d'indexation des phénomènes.* »<sup>3</sup> Les idées développées par Weber, Christaller, Marshall et plusieurs autres n'offrent maintenant qu'une partie des réponses. La distance ne permet pas d'expliquer pourquoi de plus en plus d'entreprises décident de s'installer là où les ressources et l'espace sont plus chers qu'ailleurs<sup>4</sup>. La distance ne justifie pas non plus l'émergence de territoires particulièrement dynamiques comme les villes et les métropoles.

Face aux insatisfactions précédentes, un double dépassement s'opère dès les années 70 en partant d'une conception alternative de l'espace. Dans ces travaux l'espace n'est plus considéré uniquement sous forme de distance mais devient un lieu où se produisent des interactions entre agents économiques. On peut regrouper sous cette approche deux types de travaux : d'une part les analyses qui s'attachent à comprendre les mécanismes de la localisation de la grande entreprise, d'autre part celles qui, au contraire, se concentrent sur les réseaux de PME aboutissant à définir les lieux comme des territoires.

Pour conclure le tableau 6 présente un récapitulatif des points qui font la différence entre espace et territoire :

---

<sup>1</sup> . Michel Quéré; Christian Longhi, Systèmes de production et d'innovation, et dynamique des territoires. Revue économique, Année 1993, Volume 44, Numéro 4.

<sup>2</sup> Kristian Colletis-Wahl et Jacques Perrat, Proximités et dynamiques spatiales, Lavoisier, Paris, 2004.

<sup>3</sup> Pierre Veltz, Le développement local face à la mondialisation, [http://www.veltz.fr/pierre\\_veltz/articles/pierre\\_veltz\\_article\\_developpement\\_local\\_face\\_mondialisation.html](http://www.veltz.fr/pierre_veltz/articles/pierre_veltz_article_developpement_local_face_mondialisation.html)

<sup>4</sup> Idem.

**Tableau 6: Distinction entre espace et territoire**

L'espace	Le territoire
Ensemble	Système
Homogène et isotrope	Hétérogène
Substituable	Spécifique
Continu	Discontinu
Mesurable	Non mesurable
Transparent	Complexe
Appropriable	Non appropriable
Marchandise	Bien commun
Primat de la dimension économique	Approche multidimensionnelle
Relation de marché	Marché et hors marché
Collection d'individus	Acteurs-auteurs
Stock de facteurs de production	Qualité des facteurs et de la relation
Passif	Actif
Allocation de ressources (réduction des coûts de transaction)	Allocation et création de ressources spécifiques

Source : Alain Léon, Thierry Sauvin ; de l'économie internationale à l'économie globale, Ellipses éditions, 2005.

### 13- L'émergence du territoire

La prise en compte du territoire et plus précisément des facteurs locaux, dans les dynamiques industrielles apparaît aujourd'hui comme une évidence et une nécessité, tout autant pour les chercheurs, économistes, géographes ou sociologues, que pour les pouvoirs publics ou pour les entreprises elles-mêmes. Témoin de cette effervescence qui entoure la notion du territoire, la multiplicité des concepts alternatifs, que l'on trouve à travers la littérature et sur le terrain : districts industriels, systèmes productifs locaux, micro-systèmes d'innovation, milieux innovateurs, systèmes industriels localisés, complexes industriels localisés et bien sûr, pôles de compétitivité, sans oublier les technopoles, etc. Or, il est pertinent de rappeler que le renouveau théorique actuel du concept de *territoire* fut initié au cours des années 70. Il se situe dans le contexte d'une rupture avec le paradigme fordiste, qui dominait en matière de développement l'époque des trente glorieuses. *Le fordisme, se caractérisait par une division du travail, un régime d'accumulation et un mode de régulation, assurés pour l'essentiel dans le cadre national. En fait, le schéma fordiste articulait un régime de productivité, adossé à « une organisation scientifique du travail », et un régime de demande où la croissance du pouvoir d'achat favorise l'essor d'une consommation de masse, dissimule ce que devrait être une interrogation sur l'organisation de l'espace*<sup>1</sup>.

Ce n'est qu'à partir des années 80, que la notion du territoire acquiert sa notoriété actuelle, grâce aux travaux d'un groupe de sociologues et économistes italiens : Arnaldo Bagnasco, Carlo Trigilia, Giacomo Becattini et Sebastiano Brusco sur la Troisième

<sup>1</sup> Bernard Pecqueur et Patrick Ternaux, éditorial Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale, <http://www.cairn.info/article>.

Italie<sup>1</sup>. Giacomo Becattini, rappelait un vieux concept : le "district industriel" proposée au tournant du siècle par Alfred Marshall (1890). Il le définit pour sa part comme étant : « Une entité socio-territoriale caractérisée par la coexistence active d'une communauté ouverte d'individus et d'une population segmentée d'entreprise. À partir du moment où, communauté d'individus et population d'entreprises occupent le même territoire, il est inévitable qu'il y ait interaction entre les deux. Il y a donc symbiose entre activités productives et vie communautaire. La communauté est ouverte car la nature industrielle du district ainsi que les problèmes liés aux profits croissants qui en résultent génère des flux permanents de biens et de personnes. La population des entreprises est segmentée dans la mesure où les différentes phases du processus productif sont réparties entre ces entreprises, chacune d'entre elles se spécialisant dans l'accomplissement d'une ou plusieurs phases. »<sup>2</sup>

Le succès de la littérature sur les Districts industriels italiens sera considérable et fédérera un large pan de recherche sur le territoire ; des recherches sont menées en France sur les "systèmes industriels localisés" La légitimité apparaît d'autant plus forte qu'en 1984, Michael Piore et Charles Sabel, soutiennent que les districts industriels constituent le nouveau paradigme de la réussite économique<sup>3</sup>. Ils avancèrent qu'à la production de masse fordiste, rigidement structurée, allait succéder un régime fondé sur la spécialisation flexible, dont la forme spatiale serait le district. Cette nouvelle structure industrielle rendait en effet toute sa place à la professionnalité de la main-d'œuvre d'une part, à l'innovation décentralisée et à la coordination (par le marché et la réciprocité) entre les firmes d'autre part.

## 2- L'attractivité : concepts et mesure

De plus en plus souvent évoquée comme condition du développement économique dans un monde totalement ouvert, l'attractivité du territoire est fréquemment ramenée à celle des investissements directs étrangers (IDE). Compte tenu de l'importance de l'attractivité et de ses implications, y compris pour la formulation des politiques économiques, il apparaît utile de tenter de préciser les contours de ce concept, d'en analyser les manifestations et de parvenir à des définitions permettant d'effectuer des comparaisons d'un pays à l'autre. Cette section a pour but de présenter l'état des réflexions sur l'attractivité, les définitions possibles de ce concept, les indicateurs qui permettent d'en mesurer l'intensité.

### 21- Le concept d'attractivité

La notion d'attractivité a suscité au cours de ces dernières années un intérêt de plus en plus marqué, au point de constituer aujourd'hui l'un des thèmes centraux des débats de politique économique. Dès lors, se sont mis en place, un peu partout dans le monde, des dispositifs d'attraction aux investissements étrangers. Cette notion semble avoir pris le dessus sur celle de compétitivité. L'émergence du concept d'attractivité comme le relève Lamarche<sup>4</sup>, fait suite à la crise de la logique d'aménagement du territoire et au glissement de l'économie

<sup>1</sup> Georges Benko, Mick Dunford et Alain Lipietz, " Les districts industriels revisités ", [http://lipietz.net/article.php3?id\\_article=372](http://lipietz.net/article.php3?id_article=372)

<sup>2</sup> Lionel Villard, Proximités et Développement Territorial : Industrie et Recherche Publique à Grenoble Septembre 2005. <http://www.researches-nanoclusters.eu/fr/master2-r/telecharger-le-rapport-proximite-et-developpement-territ.html>.

<sup>3</sup> Marie Coris, Vincent Frigant, Jean-Bernard Layan et Damien Talbot, Les dynamiques spatiales des activités Productives. GREThA( groupe de recherche en économie théorique et appliquée), mars 2008.

<sup>4</sup> Thomas Lamarche, Territoire : développement exogène, développement endogène et hétéronomie. Forum de la régulation 2003.

internationale vers l'économie industrielle, Lamarche, souligne qu'avec la construction de la notion d'avantages concurrentiels, Michael Porter transfère aux territoires une logique industrielle de construction d'atouts dans une relation de concurrence sur le marché. Les avantages ne sont plus donnés, ce sont des construits politiques, au sens de politique publique et au sens de politique d'entreprise.

Le concept d'attractivité du territoire indique généralement la capacité de celui-ci à attirer et retenir les entreprises tant nationales qu'étrangères. Le territoire au sens de l'économie régionale peut renvoyer à la ville, la région, la nation ou une zone économique. Ainsi, Coeuré et Rabaud définissent l'attractivité comme « *la capacité d'un pays à attirer et retenir les entreprises* ». Pour Lamarche<sup>1</sup> « *la notion d'attractivité indique la capacité d'un territoire à attirer des investissements étrangers* ». Enfin pour Fabrice Hatem<sup>2</sup> « *l'attractivité est la capacité pour un territoire d'offrir aux investisseurs des conditions d'accueil suffisamment intéressantes pour les inciter à y localiser leurs projets de préférence à un autre territoire* ». Les économistes sont généralement assez méfiants pour l'application du concept de l'attractivité, parce que l'attractivité est à la fois relative (plus ou moins par rapport à une autre région) et microéconomique (par rapport à un projet donné).

### 211- L'attractivité une notion relative

L'attractivité est moins simple à définir qu'il n'y paraît, car la décision d'implantation dans un pays étranger, ainsi que la forme qu'elle prend sont guidées par une logique microéconomique propre à chaque entreprise. Dans ce cadre un territoire donné peut s'avérer plus au moins attractif en fonction de chaque activité, ce qui peut expliquer l'existence des flux croisés<sup>3</sup>. L'attractivité ne peut en effet se définir en termes absolus, cette notion revêt un caractère relatif, car l'attractivité d'un territoire dépend à la fois de la nature du projet, de l'offre des concurrents, de la structure du marché des projets, voire de certaines caractéristiques de l'investisseur (pays d'origine notamment), et enfin l'attractivité peut évoluer au cours du temps. Ces raisons qui donnent le caractère relatif à la notion de l'attractivité sont détaillées dans ce qui suit :

- Si l'attractivité est liée à la capacité à répondre de manière satisfaisante à la demande de caractéristiques territoriales liée à chaque projet d'investissement, cela signifie qu'elle dépend des critères de localisation utilisés par les entreprises pour choisir leur lieu d'implantation. Or, la hiérarchie de ces critères et la forme des processus de décision varient considérablement d'un projet à l'autre. L'entreprise ne réclame pas, en effet, au territoire les mêmes caractéristiques selon qu'elle veut implanter un centre de recherche, un site de production ou un quartier général. En d'autres termes, il n'existe pas pour un territoire une mesure unique de l'attractivité, mais autant de mesures différentes que de types de projets d'investissement.
- L'attractivité du territoire, ne peut se définir en elle-même, mais de manière relative par rapport à celle des territoires concurrents. Rien ne sert d'avoir des coûts salariaux « bas » pour attirer des industries de main-d'œuvre si le pays voisin offre des coûts encore plus

<sup>1</sup> Thomas Lamarche, Territoire : développement exogène, développement endogène et hétéronomie. Forum de la régulation 2003.

<sup>2</sup> Fabrice Hatem, Investissement international et politiques d'attractivité, economica, Paris, 2004.

<sup>3</sup> Slim Driss, l'attractivité des investissements directs étrangers dans le secteur textile habillement en Tunisie. XLV<sup>o</sup> colloque de l'association de science régionale de langue française (ASRDLF) « territoire et action publique territoriale : nouvelle ressource pour le développement régional », 25, 26 et 27 août 2008 Canada.

bas. Il en résulte que la mesure de l'attractivité, quelle qu'en soit la définition, devra toujours faire intervenir une comparaison systématique entre territoires concurrents.

- La nationalité de l'investisseur peut intervenir à deux niveaux : d'une part, parce qu'un investisseur originaire d'un pays donné peut se sentir plus « proche » de certains pays d'accueils, d'autre part, parce que cet investisseur peut être, en fonction de sa nationalité, plus au moins sensible à certains critères de localisation pour lesquels les territoires en compétition sont inégalement dotés. Par exemple, l'accueil de la Grande Bretagne pour les investissements américains peut s'expliquer par une conjugaison de facteurs où les affinités linguistiques, culturelles et la similitude des systèmes juridiques ont joué un rôle important.
- Enfin, l'attractivité peut évoluer au cours du temps à la fois du fait des changements internes du territoire (hausse ou baisse des coûts, construction d'infrastructures, etc.) par rapport aux autres territoires en compétition avec lui, et de l'évolution, ainsi des modifications apportées au cours du temps aux projets installés sur le territoire en question.

En résumé : L'attractivité du territoire ne constitue donc pas une notion « absolue », susceptible de faire l'objet d'une mesure unique, ni, *a fortiori*, d'une notion figée dans le temps. Elle ne peut se définir que de manière relative, comme la capacité du territoire considéré à répondre de manière plus efficace que ses concurrents à la demande de projets internationalement mobiles à l'étude à un moment donné au sein des entreprises « clientes ».

## 212- Y a-t-il une compétition entre les territoires ?

Pour l'accueil des investissements directs étrangers, il est logique de se demander, si la compétition pour ces derniers oppose en réalité les « territoires », c'est-à-dire des espaces géographiques délimités par des frontières ? Les processus de décision des entreprises ne font pas intervenir, une compétition explicite entre sites concurrents. C'est par exemple le cas pour l'acquisition d'une firme étrangère ou l'implantation d'un réseau de distribution destiné à desservir le marché local. La localisation du projet ne constitue pas alors un critère de choix en lui-même: on sait d'emblée où ce projet sera situé, et la seule question concerne l'opportunité ou non de le réaliser. Cette vision, conduirait à nier l'existence d'une compétition entre territoires pour l'attraction des investissements. Chaque territoire, considéré indépendamment des autres, attirerait tout simplement la quantité d'investissements compatibles avec les perspectives de marché et de croissance qu'il offre aux investisseurs. Mis à part quelques cas spectaculaires mais isolés, la localisation des projets ne donnerait pas lieu à une mise en concurrence des sites, mais serait liée à l'exploitation systématique des potentialités offertes, indépendamment des autres, par chaque territoire. La notion de compétitivité des territoires empruntée à l'entreprise opposerait en fait, non les territoires au sens des espaces géographiques continus délimités par des frontières ; mais l'ensemble des acteurs présents sur le territoire.

## 22- La mesure de l'attractivité

L'attractivité d'un pays renvoie à une gamme très large de déterminants : taille des marchés, coût du capital et du travail (au sein desquels la fiscalité joue un rôle important), présence ou non d'entreprises concurrentes ou complémentaires dans le processus de production. Dans une perspective de plus long terme, ce sont aussi les stratégies d'insertion dans les échanges, la qualité des infrastructures et des institutions, l'éducation et la formation, que nous allons exposer en détail dans une autre section de ce présent chapitre.



Dès lors, comment mesurer l'attractivité ? Et pourquoi doit-on la mesurer ? C'est à ces questions que nous essayerons de répondre de ce qui suit.

## **221- but de mesure**

L'analyse de l'attractivité d'un territoire peut répondre à trois types de besoins:

### **Elaboration de la stratégie de marketing territorial**

L'étude de l'attractivité doit faire ressortir les réels avantages et lacunes du territoire donné, et ceci afin d'aider les agences locales de promotion de l'investissement à se recentrer sur les types de projets pour lesquels le territoire a de réels atouts, en attachant moins d'importance à ceux pour lequel son attractivité est faible.

### **Action commerciale auprès des investisseurs**

Comme les investisseurs ne se contentent pas de données générales, mais d'informations exactes, précises et rapides, ceci implique plusieurs besoins distincts pour les agences :

-Rédiger des argumentaires, globaux ou sectoriels, nationaux ou régionaux, répondant aux préoccupations concrètes des investisseurs, mettant en avant les atouts du territoire et prévoyant une argumentation solides pour les critiques éventuels.

-Répondre avec rapidité et précision aux demandes d'un investisseur concernant un projet particulier, ce qui suppose que l'agence est capable de mobiliser très rapidement des informations sur l'offre territoriale des plus globales au plus détaillée.

### **Conseil aux politiques de développement local**

Les études de l'attractivité faites par les agences doivent servir comme de véritable base d'observation des avantages et désavantages économiques d'un territoire. Elles peuvent donc conseiller les autorités politiques sur les mesures à prendre pour améliorer les choses.

## **222- Les indicateurs de mesure**

Outre des indicateurs globaux de performance économique comme le PIB par habitant, et les données sur la population dont la portée statistique a suscité un débat récent, la capacité des pays à attirer des entreprises étrangères est fréquemment évaluée à partir d'indices mixtes quantitatifs et qualitatifs dits de « compétitivité ». Ces indices se sont multipliés au cours des dernières années. Le *Competitiveness and Growth Index* du Forum économique mondial de Davos et de l'Université d'Harvard et le *World Competitiveness Overall Scoreboard* de l'Institut international de management de Lausanne (IMD), bénéficient d'un écho médiatique particulier.

### **2221-Les indicateurs globaux**

Ce sont des indicateurs macroéconomiques qui permettent d'avoir une idée sur la situation économique du pays ou de la région considérée. Les données démographiques, en général, et le solde migratoire en particulier constituent un bon indicateur d'attractivité. Le taux annuel du solde migratoire rapporté à la population totale d'une région renseigne sur sa capacité à attirer ou à repousser les populations. Cependant, cet indicateur peut se révéler incomplet, du fait qu'il ne traite qu'un volet de l'attractivité. S'il révèle une bonne attractivité des populations, il ne dit rien des entreprises. Alors que certains espaces à forte vocation industrielle peuvent se révéler attractifs pour les investisseurs mais pas pour les habitants, tandis que d'autres, en particulier ruraux, attirent de nouveaux habitants mais ils connaissent un déclin de leur secteur industriel.

Parmi les indicateurs qui permettent d'évaluer l'attractivité économique d'un territoire, il y a la démographie des entreprises déjà localisées sur le territoire et l'évolution de l'emploi. Le premier est un indicateur essentiel du dynamisme économique du territoire dans la mesure où il s'intéresse aux nouvelles implantations ou aux créations nettes d'entreprises. Le deuxième est utilisé en prenant en compte la variation de l'emploi total sur le territoire et le taux de chômage. Le ratio emploi dans le secteur privé par rapport à l'emploi dans le secteur public s'avère un bon indice d'attractivité économique d'un territoire qui reflète son attrait par rapport à l'entrepreneur privé.

## 2222- les indicateurs de synthèses

De nombreux consultants et organisations internationales (IMD, Forum économique mondial, ONU, AT Kearney, etc.) publient aujourd'hui des indicateurs de synthèse destinés à classer les différents pays du monde en fonction de divers critères tels que la compétitivité, le développement humain, la liberté économique, le coût des affaires, etc. les plus connues de ces indicateurs sont ceux du FEM et de IMD quand nous présenterons. Afin d'élaborer ces indicateurs synthétiques, ces deux organismes (FEM, IMD), exploitent les séries statistiques élaborées par l'OCDE, le FMI, la Banque Mondiale ou des organismes professionnels, auxquelles s'ajoutent les enquêtes d'opinion menées auprès des dirigeants d'entreprises.

### Les indicateurs de l'IMD

L'*International Institute for Management Development* (IMD) établit ce qu'on appelle « le tableau de bord de la compétitivité mondiale » (World Competitiveness Overall Scoreboard), en prenant en considération 243 critères, dont 127 critères économiques et 116 critères qualitatifs issus d'une enquête annuelle effectuée auprès des dirigeants d'entreprises. Ces indicateurs sont agrégés en 20 domaines qui possèdent une pondération identique (1/20). Ces vingt domaines sont eux-mêmes agrégés en quatre facteurs de compétitivité sur lesquels est faite la comparaison entre les pays, à savoir :

- la performance économique, qui porte sur les investissements étrangers et les investissements à l'étranger, le commerce, la croissance et l'emploi.
- les infrastructures.
- l'efficacité des entreprises en termes de productivité et de pratiques managériales.
- l'efficacité des pouvoirs publics.

Chacun de ces 4 facteurs étant décomposé en 5 sous-groupes et la pondération de 5 % (1/20) pour chacun des 20 domaines permet une bonne lisibilité et par conséquent une meilleure comparaison entre différents pays. En outre, cette subdivision permet de pallier aux éventuelles erreurs qui pourront être induites par un des indicateurs élémentaires (contenu dans 1 des 20 domaines), en l'amortissant par les autres indicateurs du même domaine.

### Les indicateurs du Forum économique mondial (FEM)

Le Forum Economique Mondial propose, trois indicateurs synthétiques qu'on résume comme suit :

- *L'Indicateur de Compétitivité et de Croissance (Growth Competitiveness Index (GCI))* qui met l'accent sur les indicateurs macroéconomiques et repose sur un nombre limité de données. Les critères qu'il prend en compte sont regroupés en trois catégories : i) L'environnement macroéconomique qui est évalué par la stabilité macroéconomique, le niveau d'endettement du pays et le poids des dépenses publiques ; ii) La qualité des institutions publiques, mesurée par le degré de corruption et l'importance accordée à la loi.

et iii) la technologie, évaluée à partir du nombre de brevets déposés par habitant de la recherche et innovation et du degré d'utilisation des technologies de l'information et de la communication

- Le *Business Competitiveness Index* (BCI)

S'intéresse à la bonne gestion des entreprises et à celle des territoires. Il utilise plus que le premier l'enquête d'opinion auprès des dirigeants d'entreprises et pondère les indicateurs en fonction de leur corrélation avec le niveau de richesse des pays.

- Le *Global Competitiveness Index* (GCI)

Quant à lui, est beaucoup plus complexe que les deux premiers. Il reprend l'idée des stades de la croissance, mais la met en œuvre de façon beaucoup plus large en définissant trois niveaux de développement en fonction du PIB par habitant et en leur appliquant des pondérations spécifiques pour 90 indicateurs.

**Tableau 7 : différents indicateurs d'attractivité et de compétitivité**

Publication	Méthode
Forum économique mondial (business Competitiveness Index)	Indice composite basé sur quelques dizaines d'indicateurs mesurant les conditions de compétitivité de la firme dans le pays (organisation de la firme, environnement d'affaires)
AT Kearney (Confidence Index)	Résultats d'une enquête d'opinion auprès des décideurs privés sur l'image du pays concerné
World Investment Report (FDI Potential Index)	Indice composite basé sur une dizaine d'indicateurs d'attractivité du pays pour les flux d'investissements étrangers
AT Kearney (Globalization Index)	Indice composite basé sur quelques dizaines d'indicateurs mesurant le degré d'ouverture du pays aux flux de différentes natures (commerce, capital, idées, technologies...)
ONU (Indice de Développement humain)	Indice composite basé sur quelques indicateurs concernant la santé, l'éducation et le revenu par tête
Forum économique mondial (Growth Competitiveness Index)	Indice composite basé sur quelques dizaines d'indicateurs mesurant les facteurs globaux de croissance (environnement macroéconomique, politique, technologique)
IMD (Global Competitiveness Index)	Indice composite basé sur environ 200 indicateurs quantitatifs de compétitivité (résultats économiques globaux, infrastructures, technologies, administration)
Heritage Foundation (Economic Freedom Index)	Indice composite basé sur quelques dizaines d'indicateurs mesurant l'intervention de l'Etat dans l'économie (fiscalité, dépenses publiques, interventions réglementaires...)

Source : agence française des investissements internationaux (AFII) ; Tableau de bord de l'attractivité, 2005.

### 3- les facteurs déterminants l'attractivité

Après avoir proposé une mesure de l'attractivité des territoires, nous souhaitons identifier les facteurs qui incitent les entreprises à venir s'implanter sur un territoire. Une firme multinationale localise ses unités de production là où elle espère qu'elles seront les plus profitables. L'investisseur étranger peut être influencé par un ensemble de facteurs : le coût et la qualité de la main-d'œuvre ; la taille du marché et son degré d'ouverture, la qualité des infrastructures et des institutions ; la productivité du travail et le coût de transport ; la politique fiscale et de change et enfin une bonne définition ainsi que le respect des droits de propriété.

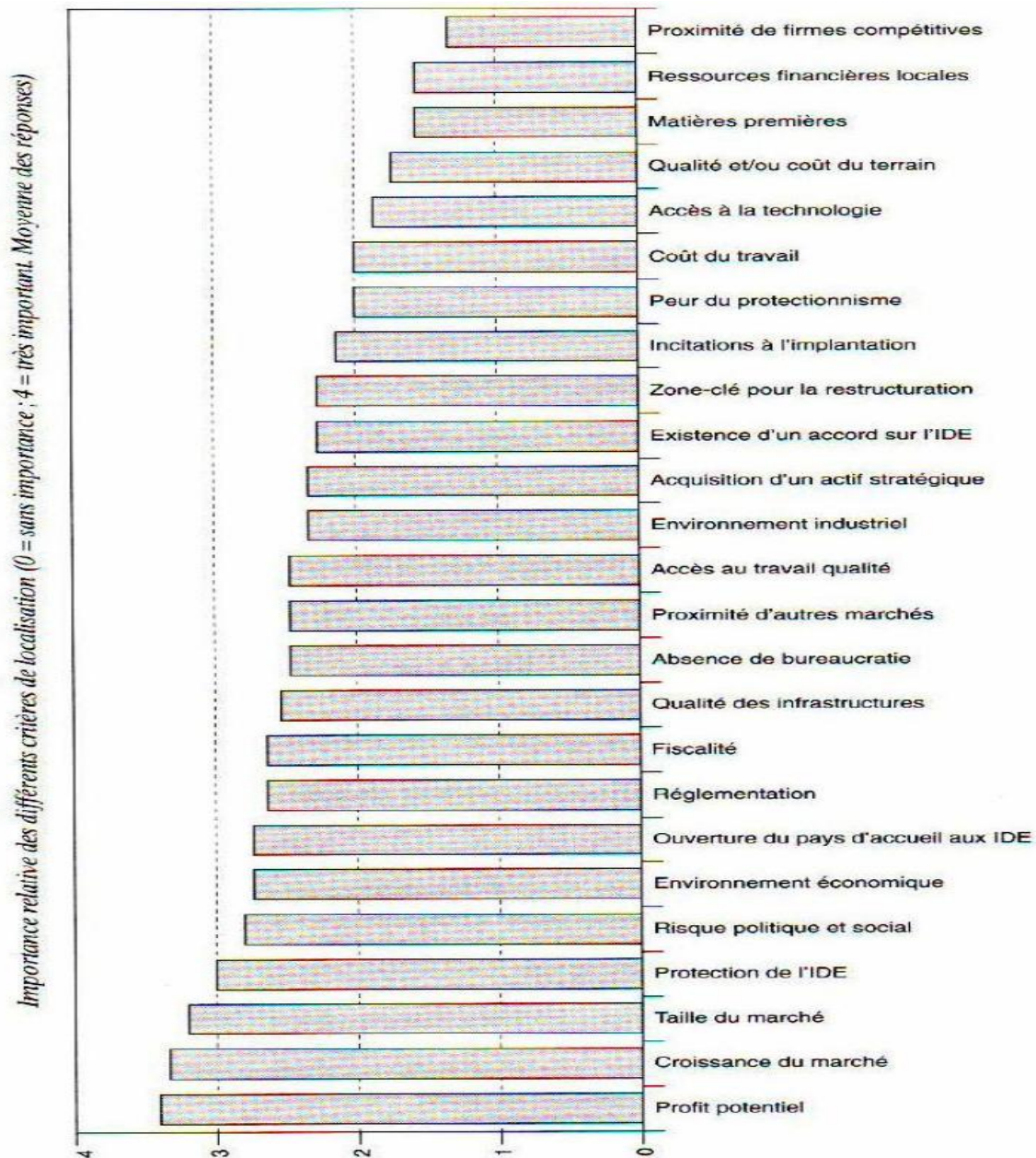
Malgré l'importance croissante des investissements directs étrangers, il semble n'exister aucun cadre théorique unifié permettant de comprendre les déterminants de la localisation des entreprises. De plus, ces analyses de localisation se sont enrichies au fil des années grâce aux développements de la nouvelle économie géographique qui permettent une étude de la localisation spatiale des entreprises. Ainsi, en plus des déterminants traditionnels, ils ont permis l'introduction des externalités positives favorisant l'agglomération des activités.

Toutefois, dans une revue récente de la littérature sur le sujet, Blonigen (2005) rassemble des travaux autour de deux problématiques et de deux approches méthodologiques : des modèles microéconomiques cherchent à expliquer la décision d'une firme de produire à l'étranger plutôt que d'exporter ou d'accorder des licences ; des modèles plus macroéconomiques cherchent à identifier quels sont les facteurs qui expliquent le choix de la localisation et les volumes d'IDE reçus par une économie<sup>1</sup>. D'ailleurs le graphe 1 présente une vision complète des critères de localisation. Sans citer tous les déterminants de l'attractivité, ni même les hiérarchisés, nous allons les passer en revue dans ce qui suit

#### **Graphe 1 : importance relative des critères de localisation**

---

<sup>1</sup> Bruce A. Blonigen, A Review of the Empirical Literature on FDI Determinants, Atlantic Economic Journal, 2005, v33, 383-403.



Source : F. Hatem « Investissement international et politiques d'attractivité », *Economica*, 2004, page 233.

- **la qualité des infrastructures du pays**

La dotation du territoire en infrastructures de transport et de communication joue un rôle positif. Les infrastructures de transport permettent aux entreprises de se connecter aux réseaux d'échanges, pour s'approvisionner en inputs, et distribuer leurs produits ou services. Quant aux infrastructures de télécommunication, elles facilitent les échanges d'informations, nécessaires à la vie des entreprises. Les externalités positives des infrastructures se diffusent à l'ensemble de l'économie par divers mécanismes qui relèvent tant de la dynamique de la demande et de celle de l'offre. En effet, les infrastructures réduisent les coûts de transactions et facilitent les échanges commerciaux à l'échelle nationale et internationale.

Certains auteurs comme Hubert et Pain<sup>1</sup> (2002), pour le cas d'IDE réalisés par les firmes allemandes en Union Européenne, soulignent que parmi les politiques publiques, c'est celle de l'infrastructure qui a l'effet positif le plus significatif sur l'attractivité du territoire vis-à-vis des IDE. A contrario, à cause de la faiblesse de l'infrastructure de base dans les pays africains, du fait du désengagement économique de l'Etat contraint par l'ajustement structurel, Touna Mama et al (2002) établissent la faible attractivité pour l'investissement privé des trois pays de leur échantillon (Cameroun, Côte d'Ivoire, Burkina Faso), car notent –ils, l'investissement public en Infrastructures est complémentaire à l'investissement privé, par conséquent le manque d'infrastructures handicape l'investissement privé.

- **importance des institutions**

Depuis les travaux de North (1990), une littérature économique est en plein essor sur le rôle des institutions dans la croissance économique. Les « institutions » y sont comprises au sens large comme *l'ensemble des procédures, des règles de comportement ou des normes juridiques et réglementaires qui réduisent l'incertitude des agents économiques et rendent l'économie plus efficace*<sup>2</sup>. De nombreuses études empiriques cherchent ainsi à construire des indicateurs de la qualité des institutions, puis à les relier à l'évolution du PIB par tête, qui mesure le niveau de développement. Une synthèse de ces approches et une illustration empirique est présentée par le Fonds monétaire international (2003)<sup>3</sup>. Le FMI évalue la qualité des institutions par trois types d'indicateurs :

- une mesure synthétique de la qualité de la gouvernance dans ses différentes dimensions: degré de démocratie, stabilité politique, efficacité des services publics, degré d'intervention de l'État dans l'économie, sécurité juridique et absence de corruption ;
- la protection de la propriété privée et
- les limites à l'arbitraire du pouvoir exécutif.

Certaines études s'intéressent plus spécifiquement à l'attractivité des pays, mesurée par les investissements directs entrants. Stein et Daude<sup>4</sup> étudient ainsi, dans le cas de l'Amérique latine, le lien entre les flux d'IDE et la mesure synthétique de la qualité de la gouvernance évoquée ci-dessus. Selon eux, une amélioration d'un écart-type de l'indicateur est associée, toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire après prise en compte de l'effet de déterminants traditionnels des IDE comme le PIB par tête ou la fiscalité du capital), à un accroissement de 130 % du stock d'investissements directs étrangers. En résumé, les pays où l'on investit le plus sont ceux qui sont les mieux gérés.

- **taille du marché**

La taille du marché du pays d'accueil, son dynamisme, sont également des facteurs explicatifs des choix de localisation des firmes. Une entreprise étrangère qui s'implante sur un marché va d'emblée être attirée par l'importance de la demande du marché *national*. L'accessibilité de ce marché sera rendue d'ailleurs plus facile du fait qu'en s'y localisant l'entreprise peut ainsi déjouer les protections, mieux connaître ses clients, développer une image de marque locale et concurrencer sur le même terrain les autres entreprises du secteur.

<sup>1</sup> Hubert et Pain « Aides à l'investissement, intégration européenne et localisation de l'investissement direct allemand », *Économie et Prévision*, n° 152-153, pp. 151-170, 2002.

<sup>2</sup> North D, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, New York, 1990.

<sup>3</sup> Fonds Monétaire International: *Growth and Institutions*, *World Economic Outlook*, 2003.

<sup>4</sup> Fonds Monétaire International: *Growth and Institutions*, *World Economic Outlook*, 2003.

La taille du marché est un facteur important du choix de localisation. Head et Mayer [2004]<sup>1</sup> travaillant sur les choix de localisation des firmes multinationales japonaises dans l'Union européenne, montrent que le marché potentiel est un déterminant bien plus important que les différences de coûts du travail ou de fiscalité. Dans la même veine, Buch *et al* [2005]<sup>2</sup> soulignent que si les firmes allemandes se localisent à l'étranger, c'est d'abord pour accéder à d'importants marchés. Au niveau agrégé, leur résultat central est qu'à une taille de marché supérieure de 1 %, est associé 1 % de plus d'activités des firmes allemandes dans cette localisation.

- **Compétitivité fiscale**

Dans la mesure où les FMN recherchent les plus faibles coûts (salariaux et autres), il en découle que la fiscalité, notamment l'impôt sur les bénéfices des sociétés et les cotisations patronales, tend à orienter la localisation des firmes. Il en résulte que les facteurs de production s'installent là où la fiscalité est la plus attractive. Néanmoins, l'efficacité de la dépense publique est déterminante, car à niveau de taxation égal, les investisseurs choisiront le pays fournissant le meilleur niveau des biens publics qui influencent leur coût de production, comme les infrastructures de transport par exemple.

Une littérature abondante a étudié le rôle des écarts de fiscalité du capital dans la décision d'implantation, au niveau macroéconomique comme au niveau des entreprises. De Mooij et Ederveen (2002)<sup>3</sup> ont passé en revue vingt-cinq études publiées entre 1984 et 2001, dont certaines proposent plus de 350 estimations économétriques, ces estimations ont permis à Mooij et Ederveen de conclure qu'en moyenne une baisse d'un point du taux d'imposition augmente, toutes choses égales par ailleurs, les entrées d'investissements directs étrangers de 3 %. La dispersion des résultats est cependant très grande, et les auteurs soulignent l'hétérogénéité des méthodes employées, qu'il s'agisse de la spécification économétrique (prise en compte ou non de la fiscalité du pays d'origine, type de données d'investissement direct employées – nombre d'implantations, fusions/acquisitions ou IDE au sens de la balance des paiements) ou de la mesure de la fiscalité : taux moyen ou taux effectif, observé au niveau macroéconomique ou au niveau de l'entreprise.

- **importance des effets d'agglomération**

La volonté de bénéficier d'économies d'agglomération guide les choix de localisation. Les firmes souhaitent s'installer dans les régions où le secteur qu'elles veulent investir est déjà concentré afin de trouver une main d'œuvre adaptée à leurs besoins. Selon la théorie de nouvelle économie géographique, la proximité avec d'autres firmes implantées sur le même site permet de bénéficier d'externalités positives dans la production : les firmes souhaitent s'implanter à proximité d'autres firmes du même secteur, car le choix de fournisseurs ou de sous-traitants est susceptible d'être plus large, et les services spécialisés plus développés que dans d'autres régions.

Un autre aspect des économies d'agglomération est constitué par les externalités technologiques. Le développement de grappes industrielles fortes, dont la Silicon Valley est l'exemple le plus évident, a mis en avant leur rôle. Elles correspondent aux échanges de connaissances entre les entreprises et aux relations non économiques de la socialisation. Elles

---

<sup>1</sup> Lionel Fontagné, Thierry Mayer, Les choix de localisation des entreprises, <http://www.cepii.fr/francgraph/publications/ecomond/lepointsur/2006ch8.pdf>

<sup>2</sup> Idem.

<sup>3</sup> De Mooij R. et Ederveen S « Taxation and Foreign Direct Investment: A Synthesis of Empirical Research », CPB Discussion Paper, n° 4, 2002.

comprennent l'ensemble des transferts informels de technologie et de savoir-faire venant améliorer l'efficacité des firmes d'un même milieu : les entreprises se localiseront donc à proximité de leurs concurrents. Le développement de pôles spécialisés autour d'une même activité fait alors de ces localisations des endroits "où il faut être" pour conserver un lien étroit avec les avancées des concurrents et bénéficier des biens publics formels et informels générés naturellement du seul fait de la concentration.

- **Le coût et la qualité de la main d'œuvre**

Le coût de la main-d'œuvre est un déterminant important des IDE dans la mesure où beaucoup d'entreprises se délocalisent pour tirer profit de la disponibilité des facteurs de production, notamment du coût faible du facteur travail dans les PVD. Le faible coût de la main-d'œuvre constitue donc un facteur indéniable d'avantage comparatif pour les territoires. Cependant, les entreprises ne tiennent pas seulement compte du coût des facteurs de production mais également de leur qualité. En effet, les entreprises transnationales recherchent de plus en plus de la main d'œuvre de très bonne qualité dans la mesure où ces entreprises s'intéressent davantage à la production de biens intensifs en capital et en technologie. Ainsi, une main-d'œuvre à coût bas et de bonne qualité permet d'accroître à la fois la productivité et le rendement des IDE. L'Etat peut donc rendre son territoire attractif en améliorant la qualité de la main-d'œuvre à travers l'investissement dans l'éducation de la population.

- **La dotation en ressources naturelles**

Ce déterminant d'attractivité, est le plus évident et le plus ancien, est aussi le plus fréquemment évoqué dans de nombreux travaux. Son importance s'explique par les transformations constatées dans les rapports qu'entretiennent les ménages et les entreprises avec l'espace physique.

Les firmes sont aussi naturellement sensibles à Chaque région, qui dispose de dotations en facteurs immobiliers ou d'aménités naturelles influençant positivement leur productivité et leur profit. La présence dans une seule partie de la zone étudiée de terre arable, de mines, de puits de pétrole, d'un accès à la mer, d'un fort ensoleillement ou tout autre avantage relatif, forcément immobile, permet de distinguer plusieurs régions et d'expliquer certains choix de localisation. Cependant, bien que ces avantages jouent un rôle important, ils ne peuvent constituer l'essentiel de l'explication du choix de localisation ; l'essor de régions que rien ne prédisposait à devenir des centres d'attraction économiques importants est le meilleur que ce facteur demeure insuffisant pour expliquer l'essentiel de l'explication de choix de localisation.

### **31- Les facteurs d'attractivité spécifiques à la ville**

Jusqu'à une période assez récente, les entreprises se localisaient sur le territoire selon la proximité des matières premières et le coût de la main d'œuvre. La mécanique était assez simple : pour être compétitive, l'entreprise devait réduire ses coûts de production, c'est pourquoi elle réduisait ses coûts de transports en se localisant au plus près des ressources, et des bassins de main d'œuvre bon marché. Mais depuis les années 80, les entreprises se voient contraintes de s'adapter à un nouveau contexte économique où les coûts de production ne sont plus aussi primordiaux pour rester compétitifs. Ce contexte, qui se résume en trois traits : la mondialisation de l'économie (avec l'ouverture des frontières et la baisse du coût du transport), des consommateurs plus exigeants en qualité et en variété et enfin, l'explosion des nouvelles technologies (les NTIC). Ces éléments ont entraîné une concurrence accrue entre les entreprises et un climat d'incertitude. La compétition se fait aujourd'hui selon des critères tels que la variété, le temps, l'innovation, la qualité. En l'occurrence, les entreprises vont



rechercher des territoires particuliers qui agissent sur la qualité de l'organisation : présence de services aux entreprises, main d'œuvre qualifiée, infrastructures de transport performantes, haut débit, réseau relationnel au sein des entreprises, entre les entreprises et leurs clients, entre les entreprises et les pouvoirs publics locaux. Dans ce nouveau contexte, il s'avère que la ville permet de répondre à ces nouveaux besoins, ce qui explique qu'elle attire toujours plus d'entreprises, aux dépens des territoires de marge. C'est pour quoi, nous allons essayer de retracer les éléments qui illustrent l'attractivité de plus en plus croissante des villes et de présenter un état des lieux des villes les plus attractives à l'égard des investissements directs étrangers.

### 311- Concentration d'un capital humain hautement qualifié

Plusieurs raisons peuvent expliquer le rôle des villes, chacune pouvant ne pas être suffisante alors que leur combinaison est susceptible d'avoir un pouvoir structurant fort. Les villes offrent *un éventail très large de services et de biens intermédiaires qui permettent un accroissement de la productivité des facteurs*, en particulier du facteur travail<sup>1</sup>. Le phénomène d'urbanisation constaté à l'échelle mondiale témoigne clairement des avantages que présente la concentration spatiale des personnes et de l'activité économique au sein des villes. C'est ce qui nous permet d'affirmer que si les villes ont toujours été importantes, elles le sont encore davantage dans la nouvelle économie fondée sur le savoir. L'une des caractéristique qu'on attribue aux villes, c'est leur capacité à concentrer une population qui alimente le développement d'un capital humain qui fait la différence.

La contribution du capital humain à l'attractivité des villes a fait couler beaucoup d'encre dans la littérature sur la science régionale. Aujourd'hui, pour expliquer l'engouement pour les villes, on évoque souvent autant le bassin de compétences que les déterminants plus classiques, tels que l'existence d'économies d'agglomération ou de localisation. Des travaux de recherche relativement récents menés par Glaeser, Sheinkman et Sheifer<sup>2</sup> ont fait valoir l'idée que le succès concurrentiel des villes est étroitement lié aux compétences de leurs résidents. l'idée fondamentale est que la créativité dicte la croissance et que la concentration géographique d'un plus grand nombre de travailleurs très spécialisés fait jaillir plus d'idées qui peuvent alors être transmises plus rapidement. Par conséquent, une économie urbaine dotée d'une population active plus instruite qu'une autre devrait, en principe, jouir d'un plus haut niveau de productivité et d'une croissance plus rapide de cette dernière. Les entreprises qui choisissent de s'établir dans les villes y trouvent de vastes bassins de main-d'œuvre spécialisée, d'où une réduction des coûts associés au recrutement et à la formation de leur personnel. De plus, on considère que la créativité et la vaste palette de compétences que l'on retrouve tout particulièrement dans les grandes villes remplissent un rôle crucial dans la création et l'incubation d'entreprises.

### 312- L'offre des services supérieurs

Les villes sont beaucoup plus que de simples accumulations de capital et de main d'œuvre. Ce sont des lieux de production et de travail, Allen J.Scott va loin lorsque qu'il avance que : *sans le rôle fondamental, génétique et fonctionnel de la production et du travail, les villes telles que nous les connaissons seraient radicalement différentes en taille, en étendue et en substance. Elles ne seraient peut être guère que de simples centres de services ou de petites communautés de personnes. En l'état actuel les complexités de la ville moderne*

<sup>1</sup> Masahisa Fujita et Jacques-François Thisse , économie des villes et de la localisation, 1<sup>re</sup> édition De Boeck & Larcier,2003.

<sup>2</sup> Edward L. Glaeser, Hedi D. Kallal, Jose A.Scheinkman, Andrei Shleifer, growth in cities, the journal of political economy, volume100, issue 6, 1992.

sont rendues encore plus complexes par les interactions humaines à multiples aspects qui les composent et qui sont la source de formes de créativité et d'évolution socio économique sans fin.<sup>1</sup> L'économie actuelle est marquée par le développement des activités de services. Leur poids s'est considérablement accru dans le Produit intérieur brut des pays. Toute fois, il s'avère que les villes offrent des prestations de plus en plus variées aux ménages comme aux entreprises.

### 313- Perception des villes les plus attractives au monde

Pour la première fois, un observatoire de l'attractivité de 22 principales métropoles mondiales (voir le tableau 8) vient d'être mis en place en 2010 et cela grâce à la contribution du KPMG qui a réalisé une étude complète de la dynamique des investissements internationaux dans ces métropoles à travers deux volets complémentaires :

- Un sondage permettant de comprendre l'état d'esprit des investisseurs vis-à-vis de différentes métropoles mondiales sur des paramètres tels que l'image, l'attractivité, les critères d'investissements et leurs intentions d'investissements
- Une analyse des investissements réalisés en 2009 et sur les 5 dernières années.

Cette étude a visé un échantillon de 512 entreprises de différentes nationalités implantées dans une vingtaine de pays étrangers, qui ont un chiffre d'affaire qui se situe entre 500 millions et 5 milliards d'euro et exercent dans les secteurs d'activités tels que : les services, l'industrie lourde, la haute technologie et la grande consommation.

**Tableau8 : les 22 métropoles mondiales sélectionnées pour l'étude KPMG**

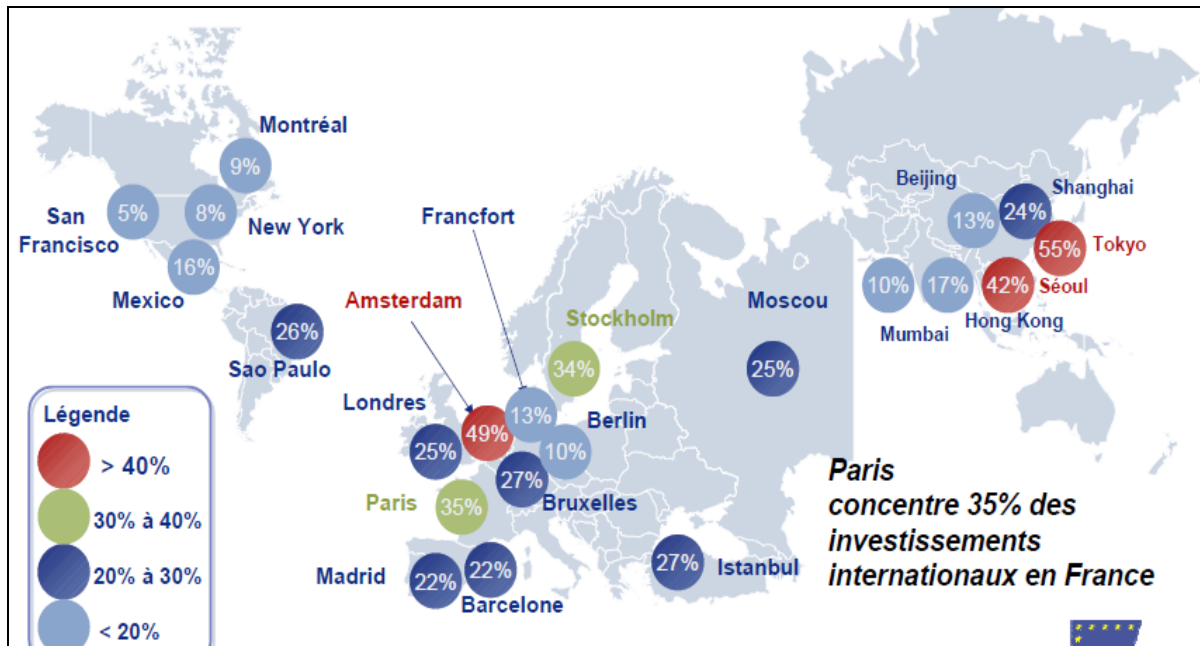
Europe	Asie	Amérique
Paris	Shanghai	New York
Londres	Hong-Kong	San Francisco
Barcelone	Beijing	Mexico
Madrid	Tokyo	Saõ Paulo
Moscou	Mumbai	Montréal
Stockholm	Séoul	
Francfort		
Berlin		
Amsterdam		
Istanbul		
Bruxelles		

Source: Greater Paris Investment Agency, Opinion Way, KPMG, 2010.

Ces métropoles sont les centres névralgiques du monde, elles accaparent la plus part des flux d'IDE qui sont destinés à leurs pays. La carte 4, fait apparaître leur poids sur le nombre de projets total dans chacun de leur pays en 2008 / 2009.

<sup>1</sup> Allen .j Scott : les ressorts des villes créatives : quelles leçons en tirer pour les décideurs ? in Rapport de l'OCDE : Villes, compétitivité et mondialisation, 2006.

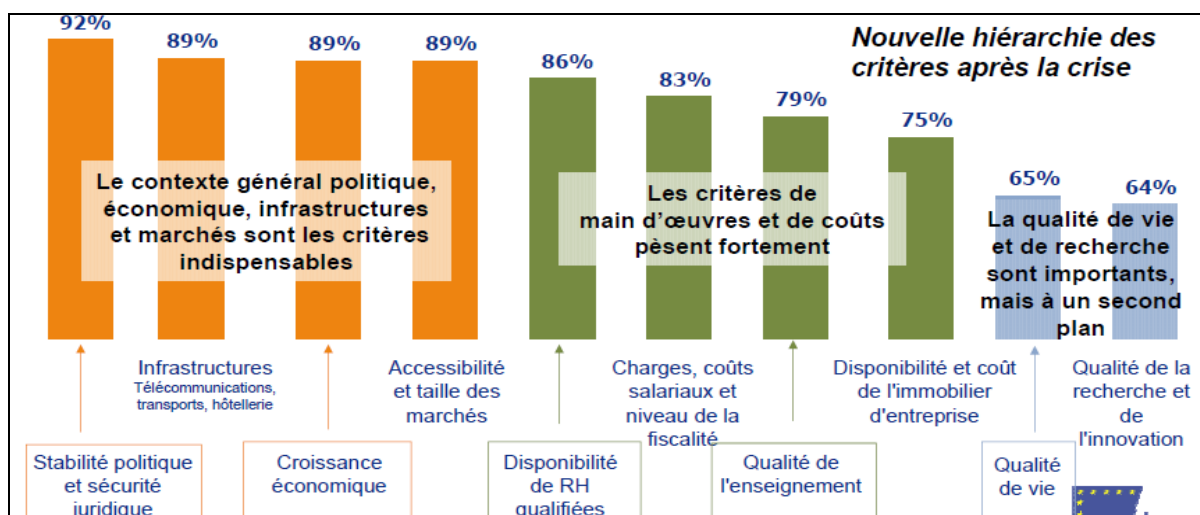
**Carte 4 : le Poids des métropoles sur le nombre de projets total dans chacun de leur pays en 2008 / 2009**



Source: Greater Paris Investment Agency, Opinion Way, KPMG, 2010.

Pour le choix des critères d'investissements ; le contexte général politique, économique, infrastructures et marchés sont les plus indispensables. Suivi des critères de main d'œuvre, ces derniers pèsent fortement dans le choix d'investissement, vient ensuite la qualité de vie et de recherche, mais à un second plan.

**Figure 4 : les critères de choix de localisation dans les 22 métropoles**



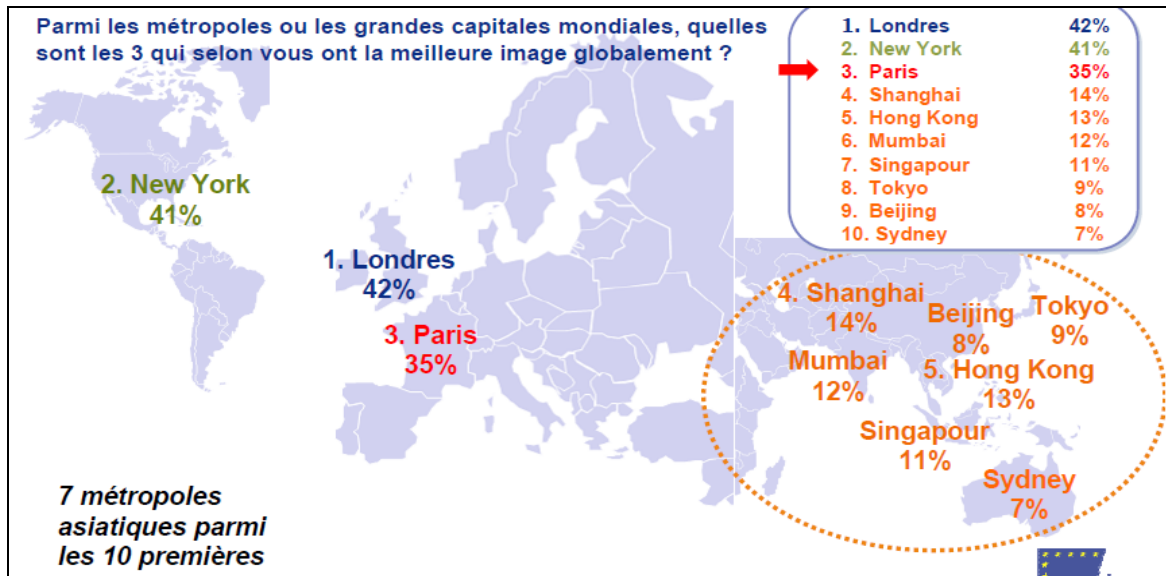
Source: Greater Paris Investment Agency, Opinion Way, KPMG, 2010.

A présent les résultats de cette étude seront exposés dans ce qui suit ; et cela sur la base des indicateurs étudiés cités en dessus :

Concernant les métropoles qui jouissent d'une meilleure image globale auprès des investisseurs ; le top 10 des métropoles classées fait ressortir que 7 métropoles sont d'origine

asiatique et que Londres est la première dans ce classement avec 42% de voix. La suite de ce classement est illustrée dans la carte n°5 :

**Carte 5 : le top 10 des métropoles selon la meilleure image globale**



Source: Greater Paris Investment Agency, Opinion Way, KPMG, 2010.

Il ressort, que la ville la plus attractive à l'égard de chaque facteur d'attractivité est bien Londres, suivi de Mumbai devançant ainsi New York et Paris. La suite est bien résumée dans le tableau 9.

**Tableau 9 : le top cinq des villes les plus attractive par critère**

Stabilité politique et sécurité juridique	Londres	New York	Paris	Berlin	Mumbai
Infrastructures	Londres	New York	Mumbai	Shanghai	Paris
Croissance économique	Shanghai	Beijing	Mumbai	New York	Londres
Accessibilité et taille des marchés	Shanghai	New York	Londres	Mumbai	Beijing
Disponibilité de RH qualifiées	Mumbai	New York	Shanghai	Londres	Hong Kong
Charges, coûts salariaux et niveau de fiscalité	Mumbai	Shanghai	Abou Dhabi	New York	Beijing
Qualité de l'enseignement	Londres	New York	Paris	Mumbai	Berlin
Disponibilité et coût de l'immobilier d'entreprise	Mumbai	Berlin	Londres	New York	Shanghai
Qualité de vie	Paris	New York	Londres	Barcelone	Stockholm
Qualité de la recherche et de l'innovation	New York	Londres	Mumbai	Tokyo	Hong Kong
<b>Total citations ensemble des critères</b>	<b>Londres</b>	<b>Mumbai</b>	<b>New York</b>	<b>Shanghai</b>	<b>Paris</b>

Source: Greater Paris Investment Agency, Opinion Way, KPMG, 2010.

## Conclusion

Dés la fin des années 70, la théorie économique a vu naître un nouveau contexte qui est celui du post-fordisme, où la prise en compte de la notion du territoire comme base de développement est devenue primordiale. A travers ce chapitre, nous avons pu nous éclairer sur l'émergence de la notion du territoire comme champ d'étude, ainsi que sur les différents corpus théoriques. Ensuite nous nous sommes intéressés au concept d'attractivité et aux indicateurs de mesure. Afin de pouvoir déterminer les facteurs d'attractivité, nous avons mis en évidence de nombreux travaux, notamment empiriques issus de la nouvelle économie géographique qui se sont consacrés essentiellement à mettre en évidence les facteurs d'attractivité des territoires pour formuler des recommandations sur les meilleures politiques d'attractivité. L'investisseur étranger semble être influencé par un ensemble de facteurs : le coût et la qualité de la main-d'œuvre ; la taille du marché et son degré d'ouverture, la qualité des infrastructures et des institutions ; la politique fiscale... Enfin nous nous sommes penchés sur les facteurs spécifiques de l'attractivité des villes ce qui nous a permis ensuite de voir un résumé sur les villes mondiales les plus attractives de ce moment.

## Chapitre 3

# Investissements Directs Etrangers : Aspects Théoriques

### Introduction

La déréglementation des marchés, les innovations technologiques et le développement des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) ont permis, au cours de ces dernières décennies, la progression des échanges internationaux de façon spectaculaire. Les investissements directs étrangers (IDE). Ces derniers ont joué un rôle déterminant dans l'intégration économique mondiale, plus généralement appelée mondialisation. Entre 1980 et 2005, le stock mondial d'IDE a connu un essor impressionnant, soit une multiplication par 17, atteignant le chiffre faramineux de 8 900 milliards de dollars, équivalant à près d'un quart du PIB mondial<sup>1</sup>.

Après des décennies de scepticisme ou même d'hostilité des Etats vis-à-vis des IDE, une croyance s'est développée récemment, selon laquelle les IDE peuvent être un facteur de développement ; incitant les gouvernements à adopter des politiques plus libérales à l'égard des firmes multinationales (FMN). Cette croyance est alimentée, entre autre par les différents travaux théoriques qui mettent en exergue les avantages multiples associés aux IDE qui, transfèrent non seulement les ressources financières, mais un plus large paquet comprenant la technologie et l'information précieuse sur les marchés extérieurs. Par conséquent les IDE peuvent offrir les ressources critiques aux pays en voie de développement et agir en tant que catalyseurs du développement.

Il convient cependant de bien préciser les définitions et les enjeux afin de mieux mesurer quelle peut être la portée de ces flux d'investissements pour un territoire donné. Ce troisième chapitre sera consacré aux aspects théoriques de l'investissement direct étranger. La première section définit plus précisément ce que l'on entend généralement par IDE, en recensant les principales définitions et en précisant les concepts de base. La deuxième section sera consacrée à l'analyse de l'IDE dans le monde par un survol historique de celui-ci, on évoquera également dans cette deuxième section les caractéristiques et les tendances actuelles des IDE. La troisième section sera consacrée aux différentes approches théoriques par lesquelles on a pu expliquer le phénomène de l'IDE. Enfin, pour mieux saisir l'engouement des Etats et des économistes pour les investissements directs étrangers, il nous a semblé opportun de consacrer la quatrième et dernière section à l'étude des impacts des IDE sur le pays émetteur et sur le pays récepteur d'IDE.

### 1- Définitions et Concepts de base

Les IDE constituent certainement l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation, plusieurs disciplines économiques en ont traité, sans qu'une théorie spécifique leur soit consacrée. Dans ce qui suit, nous essayerons de présenter une définition de chacun des concepts qui vont structurer ce chapitre.

---

<sup>1</sup> Laurent Carroué, géographie de la mondialisation, Armand Colin, Paris, 2007.

## 11- L'investissement direct étranger

La mobilité du facteur capital pose le problème d'une définition acceptable par tous. Ainsi, P. Jaquemot propose de définir l'IDE comme: « *l'investissement direct, par opposition au prêt et à l'investissement de placement, implique le dessein de contrôler une entreprise localisée en dehors du pays d'origine. La notion de l'investissement direct, en tant que catégorie de flux financiers, correspond au souci de tenir compte dans la mesure de possible, du mobile de l'investissement.* »<sup>1</sup>. Cette définition met au cœur du processus le facteur « contrôle ». Cependant, il existe d'autres définitions où d'autres approches sont privilégiées, par exemple le Manuel de la balance des paiements du FMI, sans négliger la volonté de contrôler, opte pour le caractère durable de l'intérêt recherché à l'étranger. Selon le FMI, les IDE sont : "*les investissements qu'une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés et donc dotées d'une personnalité morale distincte*".<sup>2</sup>

L'IDE représente donc l'ensemble des ressources (apports au capital social, dotations, prêts, mise à disposition de trésorerie, de crédits commerciaux ou de bénéfices réinvestis) qu'un investisseur étranger laisse à la disposition d'entreprises avec lesquelles il est en relation.

L'OCDE donne pour sa part une autre définition de l'IDE qui ne diffère de celle du FMI que sur certains détails : « *L'investissement direct est un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie (« l'investisseur direct ») afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise (« l'entreprise d'investissement direct ») qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investisseur direct. L'investisseur est motivé par la volonté d'établir, avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence d'un « intérêt durable » est établie dès lors que l'investisseur direct détient au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise d'investissement direct. L'investissement direct peut également permettre à l'investisseur d'accéder à l'économie de résidence de l'entreprise d'investissement direct, ce qui pourrait lui être impossible en d'autres circonstances. L'investissement direct n'a donc pas les mêmes finalités que l'investissement de portefeuille, l'investisseur de portefeuille ne cherchant généralement pas à influencer sur la gestion de l'entreprise »*<sup>3</sup>.

Selon l'OCDE, la notion de prise de contrôle est donc déterminante, il y a investissement direct étranger s'il y a contrôle de 10 % ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote. Si la prise de participation est inférieure à 10 %, la transaction sera classée dans les investissements *de portefeuille*, qui relèvent d'une motivation différente de l'investisseur, lequel ne recherche pas de relation à long terme. « *L'investisseur de portefeuille se préoccupe surtout de la sécurité de son capital, de ses possibilités de plus-value et de son rendement* »<sup>4</sup>. L'investissement direct comprend à la fois les opérations

<sup>1</sup> Jaquemot. P : Les firmes multinationales : une introduction économique. Dunod, Paris, 1998, p. 10.

<sup>2</sup> FMI : Manuel de la balance des paiements 1993 et 2000.

<sup>3</sup> OCDE, Définition de référence des investissements directs internationaux, 4<sup>e</sup> édition, avril 2008.

<sup>4</sup> Manuel de l'OCDE, sur les indicateurs de mesure de la mondialisation économique, 2005.

initiales entre les deux entités et toutes les transactions en capital ultérieures entre elles et entre leurs entreprises affiliées, que celles-ci soient ou non constituées en société.

Mais en réalité les critères sont très variables selon les pays en ce qui concerne la notion de contrôle ou de pouvoir effectif, 10 % pour de nombreux pays et 25 % pour d'autres<sup>1</sup>.

## 12- La firme multinationale

Les firmes multinationales représentent l'acteur majeur de la décision d'investissement à l'étranger. Ce qui nous mène à poser la question quant à la définition du terme *Firme Multinationale*. Celle-ci est « une organisation possédant ou contrôlant des entreprises ou des actifs physiques et financiers dans au moins deux pays de l'économie mondiale »<sup>2</sup>.

Les Nations-Unis utilisent le terme de transnationale. En 1973 l'ONU propose de définir comme transnationale « toute firme, ou société-mère, dont le chiffre d'affaire est d'au moins 500 millions de dollars, réalisant plus de 25 % de ses productions et échanges avec des filiales implantées dans au moins six pays différents.

Pour investir à l'étranger, une entreprise est dans l'obligation de déployer d'importants moyens humains et financiers et l'on se demande alors pourquoi elle ne les déploie pas pour produire dans son pays et exporter, ou bien concéder des licences à des entreprises étrangères pour l'exploitation de sa technologie ? Selon une étude réalisée auprès de 180 dirigeants des grandes entreprises multinationales, il ressort 5 motifs stratégiques de l'internationalisation des entreprises<sup>3</sup> :

- **Le développement de nouveau relais de croissance**

La saturation des marchés dans lesquels les entreprises évoluent traditionnellement, la spécialisation de l'entreprise sur certaines activités, la présence d'une forte concurrence dans le pays d'origine, la raréfaction des débouchés commerciaux... constituent généralement des conditions propices au développement international des entreprises. L'ambition d'améliorer la position concurrentielle de l'entreprise, et l'obligation de survie face à une économie de plus en plus ouverte, constituent un motif pour l'internationalisation des entreprises.

- **Une meilleure répartition des risques entre pays**

Une stratégie internationale permet de répartir les risques entre les pays, en fonction de l'évolution de la conjoncture économique (croissance, ralentissement, stagnation), des variations monétaires, des catastrophes naturelles (inondation, tremblement de terre...), de la situation politique (instabilité, crise, conflit, terrorisme) ou du comportement des pouvoirs locaux (nationalisation, interférence, attitude vis-à-vis des produits étrangers). Cette stratégie contribue également à réduire les risques de dépendance à l'égard d'un pays par une diversification géographique pour la vente et/ou pour les approvisionnements. L'internationalisation des entreprises est un moyen efficace pour mieux répartir les risques politiques, économiques et financier auxquels peuvent être confrontées les entreprises.

---

<sup>1</sup> Jean-Louis Mucchielli, Thierry Mayer, économie internationale, édition Dalloz, 2005.

<sup>2</sup> Olivier Meier & Guillaume Schier, entreprises multinationales: stratégies, restructuration, gouvernance ; Dunod ; Paris, 2005.

<sup>3</sup> Etude élaborée par Barbel & Meier entre 1995 et 2002 auprès de 180 dirigeants de grandes entreprises multinationales, cité dans l'ouvrage de Olivier Meier & Guillaume Schier : Entreprises multinationales: stratégies, restructuration, gouvernance, p. 31.



- **Une réponse à la globalisation des marchés**

La motivation des firmes à s'internationaliser peut également venir de facteurs extérieurs, c'est-à-dire lorsque des clients mondiaux ont des demandes pour des produits qui nécessitent un accompagnement ou un suivi. C'est le cas par exemple de l'entreprise Valéo équipementier automobile, qui pour rester compétitif s'est fixé comme mission une politique d'accompagnement de ses clients mondiaux qui nécessite des installations de proximité.

- **L'amélioration de la compétitivité de l'entreprise**

Le niveau élevé des dépenses en recherche et développement, l'exigence de l'innovation, la maîtrise des coûts de production sont autant de motivations qui incitent les entreprises à s'internationaliser. L'internationalisation, peut en effet avoir une influence sur la compétitivité, en permettant à la firme d'améliorer sa rentabilité grâce aux installations dans des pays où la main-d'œuvre est à moindre coût et aux économies d'échelles (production de grande quantité), ou bien encore en accédant à des ressources spécifiques comme : matières premières, infrastructures, personnel qualifié, réseau relationnels à travers une collaboration plus étroite avec des clients, des fournisseurs et même avec d'autres firmes. L'entreprise internationalisée participe à l'adaptation permanente de sa politique commerciale grâce à une meilleure connaissance des marchés, à la maîtrise des conditions de l'offre et surtout à la maîtrise des cultures des pays.

- **L'accès à des environnements réglementaires et institutionnels plus favorables**

L'accès à des environnements réglementaires et institutionnels plus favorables contribue fortement à renforcer la décision des entreprises d'internationaliser une partie de leurs activités. C'est le cas de la majorité des entreprises qui se situent dans des pays occidentaux où la réglementation est très contraignante (ex. : réglementation régissant le droit du travail et la protection de l'environnement). Les entreprises multinationales sont toujours en quête d'un environnement favorable (des incitations financières et fiscales, une législation du travail moins contraignante, ...) pour se localiser.

### 13- Formes et stratégies d'implantation des IDE

Un investissement à l'étranger peut se faire selon deux principales formules :

- L'investissement de type **Greenfield** : construction d'un site de production *ex nihilo*
- Les opérations de **Fusions-Acquisitions** (FA ou *M&A, Mergers and Acquisitions*) qui impliquent l'achat d'une partie d'une entreprise existante voire sa restructuration complète (**Brownfield investment**) ou des parts dans un processus de privatisation. Ce type d'investissement n'entraîne pas de création d'emplois et représente la majeure partie de l'investissement direct étranger<sup>1</sup>.

On trouve d'autres formes d'investissements plus souples et moins contraignantes: vente de licence à un partenaire étranger ou accord de sous-traitance avec un fabricant local, *joint-ventures*, franchises... Ces formes nouvelles d'investissement ne donnent pas généralement lieu à des mouvements de capitaux, ils sont difficilement quantifiables et n'ont pas encore de définitions standardisées. Le choix entre ces différentes formes d'internationalisation est fonction de multiples critères (degré de maturité du produit, structure du marché –très concurrentiel ou oligopolistique –, etc.)<sup>2</sup>. La décision d'implantation

<sup>1</sup> Rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde 2004.

<sup>2</sup> Laurent Ferrara & Alain Henriot, la localisation des entreprises industrielles : comment apprécier l'attractivité des territoires ?, revue *Économie internationale* 99 (2004).

à l'étranger et la forme qu'elle prend répondent donc principalement à une logique microéconomique propre à chaque entreprise. De ce point de vue, un territoire peut se montrer attractif pour certaines et pas pour d'autres, au sein d'une même activité ou selon les types d'activité. Cela explique l'existence de flux croisés d'investissements directs<sup>1</sup>.

Les divergences dans les critères et les variables pris en considération dans l'implantation des entreprises multinationales, peut conduire à des stratégies d'implantation différentes dont on retient généralement trois :

- Une stratégie primaire ou d'accès aux ressources naturelles du sol et du sous-sol.
- Une stratégie de marché dite « Horizontale ».
- Une stratégie de minimisation des coûts ou « Verticale ».

### 131- La stratégie d'accès aux ressources du sol et du sous-sol

De manière générale, la stratégie d'accès aux ressources naturelles est le premier facteur qui attire les IDE. Son origine remonte jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle. Cette stratégie est assimilée à la recherche d'approvisionnements inexistantes dans le pays d'origine, ou de meilleure qualité et/ou de moindre coût à l'étranger. Dans ce cadre d'analyse les ressources naturelles sont exploitées à l'étranger car, pour des raisons climatologiques ou géologiques, ces ressources sont peu abondantes voir inexistantes dans le pays d'origine, ou que le pays disposant de ces ressources naturelles est incapable de les exploiter ou de les commercialiser sans investissement international, tel est le cas pour les exploitations de terrains pétrolier et miniers par exemple. Cet aspect des IDE est le plus simple à comprendre, son déterminant principal est en fait l'existence des ressources naturelles dans le pays hôte. Cependant, ce dernier doit avoir un minimum de caractéristiques économiques et politiques qui lui permettront d'accueillir convenablement les investissements étrangers. Plusieurs études montrent que des variables comme l'infrastructure, la corruption et la stabilité politique ; son significatives.

### 132- La stratégie Horizontale

La stratégie « *Horizontale* » ou de marché s'applique aux décisions d'investissements à l'étranger qui visent, d'une part, à produire pour le marché local d'implantation, une gamme de biens qui reproduit intégralement ou partiellement celle de l'entreprise-mère en fonction des caractéristiques locales de la demande, et d'autre part, elle concerne des pays qui ont un niveau de développement sensiblement équivalent<sup>2</sup>. La stratégie peut donc être qualifiée d'horizontale car elle concerne les flux d'investissements croisés Nord-Nord qui se développent entre les Etats-Unis, l'Europe et le Japon, c'est-à-dire au sein de la Triade. Ces flux constituent les deux tiers du montant total des investissements directs.

Ces investissements horizontaux sont donc basés essentiellement sur l'investissement intra-branches<sup>3</sup>. Le commerce intra-branches joue un grand rôle dans le commerce des biens manufacturés entre pays développés. Au fil du temps, ces pays devenus de plus en plus semblables dans le niveau de technologie et la disponibilité en capital et en travail qualifié ; ce qui tend à effacer les avantages comparatifs de type ricardien. Une importante fraction des échanges mondiaux prend ainsi la forme d'échanges à double sens au sein des mêmes secteurs

<sup>1</sup> Laurent Ferrara & Alain Henriot, la localisation des entreprises industrielles : comment apprécier l'attractivité des territoires ?, revue Économie internationale 99 (2004).

<sup>2</sup> Christophe Storai, attractivité territoriale et stratégies de localisation des firmes : le territoire corse peut il devenir un nouvel Eden ? [http://isd.univ-tln.fr/PDF/isd9/isd9a75\\_storai.pdf](http://isd.univ-tln.fr/PDF/isd9/isd9a75_storai.pdf)

<sup>3</sup> P. Krugman et M. Obstfeld ; Economie internationale ; 2<sup>e</sup> édition française ; De Boeck & Larcier, 1998.

industriels plutôt que la forme d'une spécialisation industrielle basée sur les avantages comparatifs. Au fur et à mesure de l'accroissement du processus du commerce intra-branches, les firmes se sont aperçues qu'il y aurait éventuellement avantage à produire directement dans les pays-cibles, afin de les satisfaire tout en étant à proximité du marché local.

L'investissement horizontal, correspond en fait, à un processus d'internalisation de la production par « substitution aux exportations ». Ainsi, on peut comprendre que les IDE horizontaux sont très spécifiques et leur déterminant principal est l'existence d'un marché intérieur porteur. Il implique un engagement durable vis-à-vis du pays hôte. Par ailleurs, l'investisseur est intéressé non seulement par le développement du marché pour son produit particulier, mais aussi par le développement de l'économie du pays hôte en général. Le facteur prépondérant pour la réalisation de ce type d'investissement est l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée et d'une infrastructure adéquate. Les pays en développement se trouvent, bien évidemment, à la marge de ce type d'investissement. La stratégie horizontale est actuellement la plus répandue. Les investissements directs qui en résultent représentent à l'heure actuelle au moins les deux tiers des flux totaux.

### 133- La stratégie verticale

La stratégie « verticale », elle apparaît entre pays qui possèdent des dotations factorielles différentes, notamment entre les pays développés et les pays en développement. Inversement à la stratégie horizontale, ce type de multinationales répartit ses activités dans plusieurs pays en fonction de l'avantage comparatif de chaque pays. L'exemple le plus souvent observé est que les multinationales gardent le processus d'innovation et de conception de produit (les activités les plus intensives en technologie ou en savoir-faire) dans des pays développés et délocalisent le processus de fabrication et d'assemblage dans des pays en développement. Les multinationales verticales, recherchent à rationaliser la production c'est pourquoi elles tendent à s'implanter dans des endroits qui leur permettent de réaliser un segment de leur production à faible coût. Par conséquent, ce sont la main-d'œuvre bon marché, des terrains peu chers, ou même des avantages fiscaux qui les attirent.

Cette stratégie est basée sur le commerce inter-branches<sup>1</sup>. Les différences de dotation en facteurs et les avantages comparatifs des pays jouent un rôle très important dans l'explication des IDE verticaux. Les filiales de production sont étroitement spécialisées. Le choix de localisation visant à faire coïncider la fonction de production avec la dotation en facteurs des pays d'accueils, pour réduire leurs coûts de production. Elles placent la partie de la chaîne de production intensive en facteur travail dans les pays où les coûts de main-d'œuvre sont relativement faibles. La qualification de cette main-d'œuvre a évolué dans le temps ; jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale on cherchait une main-d'œuvre non qualifiée et à bon marché ; mais aujourd'hui, les firmes exigent aussi un certain degré de qualification minimum. Les pays qui offrent le meilleur rapport qualité/prix sont les plus convoités. Il est à signaler, enfin, que c'est cette stratégie qui correspond le plus au concept de « délocalisation ».

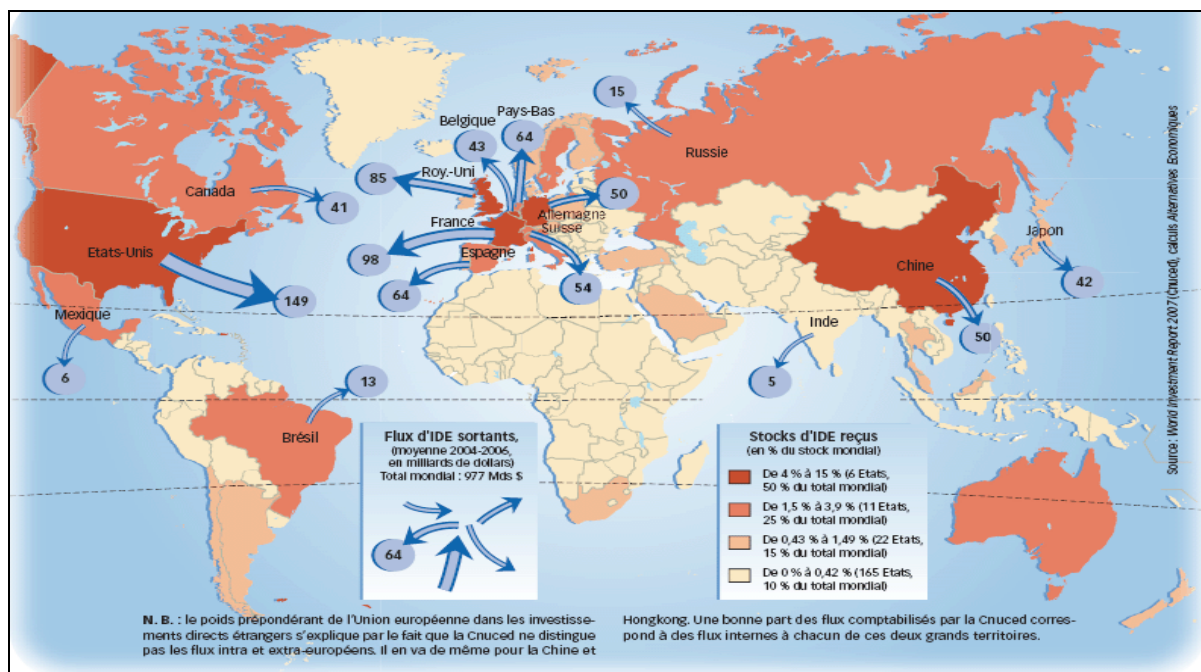
---

<sup>1</sup>La branche est un aspect de la comptabilité nationale, définie par Michel Rainelli comme le regroupement des unités élémentaires de production qui produisent le même produit. Ce terme est utilisé, dans l'analyse du commerce international, celui-ci est dit interbranche si le pays considéré exporte des biens différents de ceux qu'il importe. En revanche l'importation et l'exportation de produits similaires représentent une situation de commerce intra-branches.

## 2- Evolution des IDE dans le monde

Les IDE sont un symbole de la très grande mobilité géographique du capital productif et l'un des vecteurs essentiels de la mondialisation. La fragmentation de la production à l'échelle mondiale n'est pas un phénomène récent, les flux de capitaux étaient très mobiles au XIX<sup>e</sup> siècle, pour connaître un net recul dans l'entre-deux-guerres, avant de repartir sur des nouvelles bases dans les années 80. Globalement, on assiste à un phénomène de diffusion spatiale des IDE : les pays qui accueillent un stock supérieur à dix milliards de dollars passent en vingt ans de 17 à 50, dont 20 pays en développement, et ceux qui émettent un stock supérieur à 10 milliards de dollars de 10 à 39, dont 12 pays en développement<sup>1</sup>. Cette diffusion ne doit pas masquer, cependant, le fait que les IDE sont extrêmement concentrés (Carte 3), 28 Etats seulement sont responsables de l'exportation de 98 % du stock d'IDE et 16 pays accueillent 88 % du stock mondial d'IDE, essentiellement les pays industrialisés et les pays émergents<sup>2</sup>. Les investissements croisés entre pays riches, n'ont pas cessé d'augmenter, accentuant la concentration géographique ; ils sont de 85 % aujourd'hui, alors qu'ils n'étaient que de 40 % en 1914. Les fusions et acquisitions constituent le moteur essentiel des flux d'IDE mais leur pratique est généralisée entre pays développés alors que les *greenfields* dominant avec les pays en développement. Dans cette section, nous essaierons de retracer la genèse de l'IDE et son évolution.

Carte 6 : Flux d'IDE entrants et sortants dans le monde de 2002-2006



Source : <http://www.alternatives-economiques.fr/>

## 21- Historique

L'intérêt accordé aux IDE est tardif, pourtant l'exportation des capitaux n'est pas un phénomène récent. Braudel rapporte que : « *marchandises et capitaux n'ont pas cessé de voyager simultanément, les capitaux et le crédit ayant toujours été le plus sûr moyen d'atteindre et de forcer un marché extérieur. Bien avant le XX<sup>e</sup> siècle, l'exportation des*

<sup>1</sup> Carroué (Laurant) : Géographie de la mondialisation, 3<sup>ème</sup> édition, Armand colin, Paris 2007.

<sup>2</sup> Idem.

capitaux a été une réalité quotidienne, pour Florence dès le XIII<sup>e</sup> siècle, pour Augsbourg, Anvers et Gênes au XVI<sup>e</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les capitaux courent l'Europe et le monde »<sup>1</sup>. Pour sa part, Pierre Jacquemot<sup>2</sup> indique que les premiers mouvements de capitaux se sont organisés aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles autour des villes de commerce et auprès des cours royales et princières : Amsterdam, Anvers, Bruges, Londres, Gênes et Venise. Grâce aux commerçants qui sont devenus les premiers investisseurs pour une raison ou pour une autre, ils étaient insatisfaits de leurs correspondants à l'étranger, ils envoyaient un membre de leurs familles ou un employé à l'étranger. Progressivement, les opérations de placements se développent dans les places financières de Londres et d'Amsterdam. L'extension du commerce colonial ouvre l'ère des investissements hors d'Europe, avec l'apparition des compagnies coloniales qui pratiquaient dès le XVIII<sup>e</sup> siècle les traits de l'investissement international d'aujourd'hui comme : Prêts des banquiers, Investissements de grandes sociétés de mise en valeur, accompagnés par les investissements d'infrastructure des Etats.

C'est à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle que les investissements étrangers connaissent une croissance rapide ; leur essor ayant coïncidé avec le développement économique issu de la révolution industrielle ; même si l'origine des flux était majoritairement européenne (Tableau 10).

**Tableau 10 : stock brut des investissements à l'étranger par exportateur (1825-1938, en milliards USD courants)**

	vers 1825	vers 1840	vers 1870	vers 1900	vers 1913	vers 1930	vers 1938
Allemagne			1	4,8	5,8	1,1	0,7
Belgique					2		1,3
France	0,1	0,3	2,5	5,2	9	3,5	3,9
Pays bas	0,3	0,5	0,2	1,1	1,2	2,3	4,8
royaume-Uni	0,5	0,7	4,9	12,9	20	18,2	22,9
suède					0,1	0,5	0,4
suisse					2,7		2,3
total Europe	1,1	1,5	9,5	26	43	29	38
Etats unis			0,1	0,5	3,5	14,7	11,5
Monde	1,2	1,5	9,6	27	47,5	45	55

Source : Bairoch in commerce mondial au 21<sup>e</sup> siècle de IFRI, 2002.

Le capital de la Grande-Bretagne restera à cette époque très largement dominant, du fait de son épargne abondante et de son réseau bancaire international très développé (3000 agences en 1914)<sup>3</sup>, sans oublier le rôle majeur de la place financière de Londres. La Grande Bretagne détient près de la moitié de la valeur mondiale des placements extérieurs sur la période 1840-1914. Vers 1913, près de 42 % des capitaux à l'étranger sont britanniques. Entre 1825 et 1913, les exportations mondiales sont passées de 0,9 à 18,5 milliards de dollars ; alors que le stock brut de capitaux à l'étranger passe de 1 à 48 milliards de dollars, soit un facteur multiplicateur de 20 dans le premier cas et de 40 dans le second. Cette rapide expansion a eu lieu surtout après les années 1850-1860. Sur la période 1870-1914, les mouvements internationaux de capitaux représentent près de 4% du PIB mondial. Les flux des

<sup>1</sup> Le commerce mondial au 21<sup>e</sup> siècle, ouvrage collectif, réalisé au sein de l'institut français des relations internationales(IFRI) ; octobre 2002.

<sup>2</sup> Jacquemot (Pierre) : La firme multinationale : une introduction économique, Dunod, Paris, 1998.

<sup>3</sup> Idem.

investissements extérieurs ont atteint leur maximum historique en 1913<sup>1</sup>. En 1913, l'Europe possède 91% du total des capitaux à l'étranger ; l'essentiel était détenu par les cinq pays les plus industrialisés (Royaume Uni, France, Allemagne, Pays-bas, Suisse). Les investissements internationaux américains, quasiment inexistant au XIX<sup>e</sup> siècle, ont augmenté rapidement avant la première guerre mondiale, pour détrôner ensuite le Royaume-Uni de son rôle d'économie dominante.

### 211- Faits stylisés des IDE au XX<sup>ème</sup> siècle

L'investissement international au XX<sup>e</sup> siècle est l'œuvre des initiatives privées, telles que les banques qui ont joué un rôle central dans l'internationalisation du capital. On note qu'à cette époque, les investissements de portefeuille sont largement prédominants. Les émissions de titres et des obligations (achat de bons d'Etat, d'obligations des compagnies de chemin de fer..) par les places financières de Londres et d'Amsterdam ou Paris sont la forme que revêt la majorité des investissements britanniques et français. Angus Maddison<sup>2</sup> estime que 80 à 90 % des investissements ont pris cette forme contre seulement 10 à 20 % pour les investissements directs. Ces capitaux ont surtout servi à financer le développement des infrastructures de transport à travers le monde (chemin de fer, installations portuaires, tramways) et l'extraction des ressources minières. L'industrie manufacturière n'a reçu qu'une faible fraction du total des investissements, surtout sous forme d'investissements directs.

Les investissements directs étrangers, étaient pour la plupart orientés vers le secteur primaire, où l'agriculture et l'extraction des matières premières étaient de toute première importance, cette époque coïncidait avec les grandes implantations de café, thé, de cacao. Comme l'a souligné J.H. Dunning : « *A part peut-être quelques activités ferroviaires transnationales en Europe et en Amérique latine, c'est dans le secteur de l'agriculture, plus que tout autre, que se fit en premier sentir l'organisation d'une hiérarchie internationale, surtout dans les économies dont la prospérité reposait sur une seule récolte et dont la production et la commercialisation étaient aux mains d'un petit nombre de compagnies étrangères (et parfois d'une seule) : Cuba (sucre), Costa-Rica (bananes), Ceylan (thé), Libéria (caoutchouc)* »<sup>3</sup>. En 1914, 55% du stock d'investissements directs sont dans le secteur primaire, 20 % dans les chemins de fer et seulement 15 % dans l'industrie.

Les progrès enregistrés dans les moyens de communication, le développement du système bancaire et la généralisation de l'étalon-or ont facilité les transferts internationaux de capitaux. Les capitaux sont redevenus mobiles après la guerre et ce, jusqu'en 1929. Suite à la grande dépression, des obstacles aux mouvements de capitaux et le contrôle des changes sont instaurés dans de nombreux pays qui mettent fin aux investissements extérieurs. Les mouvements de capitaux n'ont repris qu'au cours des années 60 pour enregistrer une véritable explosion depuis le milieu des années 70.

### 212- La répartition géographique des IDE au XX<sup>ème</sup> siècle

Dans le monde, les régions les plus riches reçoivent l'essentiel du stock des investissements internationaux au détriment des régions pauvres (Afrique, Asie à l'exception du Japon, et Amérique Latine). Si l'Europe est le continent d'origine des investissements, elle n'est pas le principal continent de destination. L'Europe hors Russie a reçu un montant

<sup>1</sup> Le commerce mondial au 21<sup>e</sup> siècle, IFRI, octobre 2002.

<sup>2</sup> Angus Maddison, l'économie mondiale : une perspective millénaire, service des publications de l'OCDE, 2001.

<sup>3</sup> J.H. Dunning, international production and the multinational enterprise, Oxford University Press, 1981.

sensiblement identique à celui des Etats-Unis et de l'Asie hors Japon ; soit environ 15 % du stock total (Tableau 11).

**Tableau 11 : Valeur brute des investissements à l'étranger par exportateur et destinataire en 1914 (Million de dollars courants et %)**

	Europe		Occident non européen		Amérique latine		Asie		Afrique		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>R.-Uni</b>	1129	6	8254	45	3682	20	2873	16	2373	13	18311	100
<b>France</b>	5250	61	386	4	1158	13	830	10	1023	12	8647	100
<b>Allemagne</b>	2979	53	1000	18	905	16	238	4	476	9	5598	100
<b>Autres</b>	3377	44	632	8	996	13	1913	25	779	10	7700	100
<b>Etats-Unis</b>	709	20	900	26	1649	47	246	7	13	0	3514	100
<b>Total</b>	13444	31	11173	26	8390	19	6100	14	4664	11	43770	100

Source : Angus Maddison, l'économie mondiale : une perspective millénaire, service des publications de l'OCDE, 2001.

La répartition géographique des IDE révèle de profondes inégalités à l'échelle mondiale. Les pays industrialisés en sont à la fois les principaux émetteurs et les principaux récepteurs (Tableau 12).

**Tableau 12 : Evolution de la Triade dans le contrôle du stock mondial d'IDE (%)**

	1914	1971	1980	1993	2005
Etats-Unis	18	49	44	30	19
Europe occidentale	78	40	40	42	58
Japon	0,1	2,6	4	15	3,5
Total triade	96,1	91,1	88	87	80,5
Extérieur à la triade	3,9	8,4	12	13	19,5

Source : rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde 2006.

Il existe une relation étroite entre le niveau de développement d'un pays et sa part aux IDE, en effet, les pays sous développés reçoivent peu d'investissements, même si leur attractivité s'est sensiblement améliorée ces dernières années (Tableau 13)

**Tableau 13: Stock brut des investissements étrangers dans les pays en développement (1870-1998)**

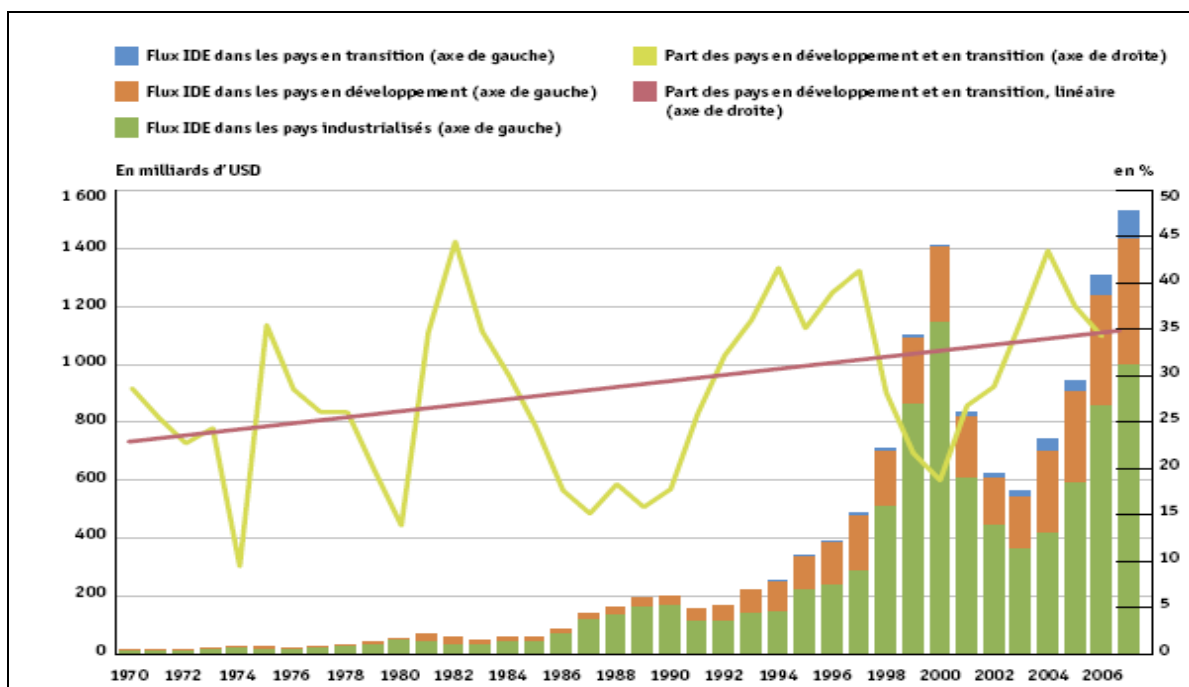
	1870	1914	1950	1973	1998
Total en prix courants	4,1	19,2	11,9	172	3590,2
Total en prix constants	40,1	235,4	63,2	495,2	3030,7
Stock en % du PIB des pays en développement	8,6	32,4	4,4	10,9	21,7

Source : Angus Maddison, l'économie mondiale : une perspective millénaire, service des publications de l'OCDE, 2001.

## 22- Tendances récentes des IDE

La croissance des flux mondiaux d'IDE a été exceptionnelle et quasiment ininterrompue ces dernières années (figure 5). La CNUCED et selon son rapport sur l'investissement dans le monde(2008) fait état de flux d'IDE dans le monde de l'ordre de 55 milliards de dollars en 1980, 240 milliards en 1990 et 347 milliards en 1996. En l'an 2000, les flux ont atteint le montant record de 1 411 milliards de dollars. Au total, en vingt ans, les flux d'IDE dans le monde ont ainsi été multipliés par plus de 20 mais ils restent toujours concentrés dans les pays développés. Ces dernières années, plus de 90 % de sorties d'IDE proviennent des pays de l'OCDE qui ont par ailleurs bénéficié des trois-quarts des entrées d'IDE<sup>1</sup>. Le fait nouveau qui caractérise la tendance actuelle des investissements directs, est la part croissante des pays en développement et des pays en transition. Le stock d'investissements directs à l'étranger est passé de 147 milliards de dollars en 1990 à plus de 1 000 milliards de dollars en 2004<sup>2</sup>. Ces pays représentaient ensemble 11 % du stock mondial d'investissements directs à l'étranger en 2004, contre 7 % en 1990.

**Figure 5 : Investissements directs mondiaux selon les pays de destination**



Source : Rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde : Les sociétés transnationales et leur rôle dans les infrastructures, 2008.

Le rapport sur l'investissement dans le monde de la CNUCED (2008) nous apprend que les entrées mondiales d'IDE ont augmenté de 30 % pour s'élever à 1 833 milliards de dollars en 2007, dépassant ainsi largement le record historique atteint en 2000. Malgré la crise financière et la crise du crédit qui sévissent depuis le deuxième semestre de 2007, les entrées d'IDE en 2008, ont continué de progresser dans les trois grands groupements économiques que sont les pays développés, les pays en développement et les pays en transition.

<sup>1</sup> Rapport d'OCDE, l'investissement direct étranger au service du développement : un maximum d'avantages pour un minimum de coûts. 2002.

<sup>2</sup> Note thématique de la CNUCED, internationalisation des entreprises des pays en développement par l'investissement direct étranger. novembre 2005.



## 221- Répartition géographique et sectorielles des IDE

Selon le (WIR 2008), et par groupes de destination, se sont les pays développés qui ont enregistré la majeure augmentation, les entrées d'IDE dans ces pays ont atteint 1 248 milliards de dollars. Les États-Unis sont restés le premier pays destinataire, suivis du Royaume-Uni, de la France, du Canada et des Pays-Bas. L'Union européenne (UE) était la première région d'accueil, attirant près des deux tiers du total des entrées d'IDE dans les pays développés. En 2007, les entrées d'IDE dans les pays en développement ont atteint un montant record (500 milliards de dollars) - en hausse de 21 % par rapport à 2006-. Les pays les moins avancés (PMA) ont attiré 13 milliards de dollars d'IDE en 2007, atteignant aussi un montant record. Parallèlement, les pays en développement ont continué à jouer un rôle de plus en plus important en tant que sources de l'IDE: les sorties ont atteint un nouveau sommet à 253 milliards de dollars en raison principalement de l'expansion à l'étranger des sociétés multinationales asiatiques. Les entrées d'IDE dans les pays de l'Europe du Sud-Est et de la communauté d'Etats indépendants (CEI) ont aussi bondi de 50 %, pour atteindre 86 milliards de dollars en 2007. Parmi les pays en développement et les pays en transition, les trois premiers pays d'accueil sont la Chine, Hong Kong (Chine) et la Fédération de Russie. La répartition de ces flux sur les quatre régions du monde est comme suit.

### EUROPE

Selon la CNUCED (WIR 2007), les entrées d'IDE en Europe ont atteint 566 milliards de dollars dont la plus grande part a profité aux pays de l'UE (531 milliards de dollars), le reste étant réparti entre l'Europe de l'Est et la Communauté des États Indépendants. Les entrées d'IDE dans l'UE ont progressé de 9 % par rapport à l'année précédente. Ce flux est dû essentiellement aux restructurations des entreprises. Avec 139,5 milliards de dollars, le Royaume-Uni demeure la première destination en Europe pour la deuxième année consécutive, malgré une forte régression de (28 %) par rapport à 2005. Il est suivi par la France (81 milliards de dollars) et de la Belgique (71,9 milliards de dollars) (tableau 14). Les pays de l'Europe de l'Est ont, pour leur part, connu des rentrés d'investissements très importantes notamment dans le secteur primaire qui s'est arrogé la part du lion. Ces entrées ont augmenté pour leur septième année consécutive, s'élevant à 86 milliards de dollars (en hausse de 50 % par rapport à 2006)<sup>1</sup>. Dans la CEI, les capitaux sont attirés par la croissance rapide de la consommation et par les ressources naturelles, alors qu'ils sont liés au processus de privatisation en Europe du Sud-Est. En Russie, les investissements ont augmenté de 62 %, pour s'établir à 52 milliards de dollars.

**Tableau 14: Entrées d'IDE en Europe (en milliards de dollars)**

pays	2004	2005	2006
<b>Royaume uni</b>	56	194	140
<b>France</b>	32	81	81
<b>Belgique</b>	43	34	72
<b>Allemagne</b>	9	36	43
<b>Italie</b>	17	20	39

Source : rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde: sociétés transnationales, industries extractives et développement, 2007.

<sup>1</sup> Rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde, 2008: Les sociétés transnationales et leur rôle dans les infrastructures

S'agissant des sorties d'IDE, l'UE reste parmi les premières sources bien qu'ils aient enregistré un léger fléchissement en 2006 avec 668,6 milliards de dollars par rapport à 2005 (691,2 milliards de dollars). L'émission d'IDE provient essentiellement de trois pays : France (115 milliards de dollars), Espagne (89,6 milliards de dollars) et Suisse (81,5 milliards de dollars).

### AMERIQUE DU NORD

La CNUCED (WIR 2007) a établi que les IDE ont enregistré une augmentation de 88 % dans la région Nord-américaine, soit un volume total de 244 milliards de dollars, dont plus de la moitié a bénéficié aux États-Unis, par ailleurs, premier destinataire (175 milliards de dollars) et premier émetteur (216,6 milliards de dollars). Ce sont l'Allemagne, la France et le Japon qui investissent le plus dans ce pays. La chimie, la pharmacie et la finance sont les secteurs qui en ont bénéficié le plus, sous forme de F&A. Les F&A dans le secteur de l'industrie minière sont également à l'origine de l'augmentation des investissements au Canada, doublant en 2006 pour atteindre 69 milliards de dollars (Tableau 15).

**Tableau 15: IDE en Amérique du Nord 2004-2006 (en milliards de dollars)**

pays	2004		2005		2006	
	Entrées	sorties	Entrées	sorties	Entrées	sorties
<b>Etats-Unis</b>	136	258	101	-28	175	217
<b>canada</b>	-364	44	29	34	69	45

Source : rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde: sociétés transnationales, industries extractives et développement, 2007.

### AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES

Les entrées d'IDE en Amérique latine et dans les Caraïbes ont augmenté de 36 % pour atteindre le montant historique de 126 milliards de dollars (CNUCED 2008). Cette hausse a été la plus forte en Amérique du Sud (66 %), où les 72 milliards de dollars enregistrés sont principalement allés dans les industries extractives et la fabrication d'articles manufacturés provenant de ressources naturelles.

Les sorties d'IDE de la région ont chuté de 17 % pour arriver à 52 milliards de dollars, sous l'effet principalement d'un retour à des niveaux plus «normaux» des investissements brésiliens à l'étranger. Les sociétés transnationales latino-américaines, essentiellement mexicaines et brésiliennes, ont poursuivi leur internationalisation, s'efforçant de jouer les premiers rôles dans des secteurs tels que ceux du pétrole et du gaz, des produits métalliques, du ciment, de l'acier ainsi que des produits alimentaires et des boissons. En outre, de nombreuses entreprises latino-américaines ont commencé à apparaître dans de nouveaux secteurs comme les logiciels, les produits pétrochimiques et les biocombustibles<sup>1</sup>.

### ASIE

Les IDE à destination de l'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est et de l'Océanie ont aussi atteint un montant sans précédent, soit 249 milliards de dollars en 2007. Les entrées d'IDE ont augmenté dans la plupart des sous-régions et pays, à l'exception de l'Océanie. Les résultats de la région s'expliquent par l'optimisme des chefs d'entreprise, conjugué aux progrès réalisés en matière d'intégration économique régionale, à l'amélioration du climat de l'investissement et à des facteurs propres à chaque pays. La Chine et Hong Kong (Chine) sont restées les deux premières destinations au sein de la région et de l'ensemble des pays en

<sup>1</sup> CNUCED, Rapport 2008.

développement. L'Inde (premier pays d'accueil en Asie du Sud) et la plupart des pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont aussi attiré davantage d'investissements. Globalement, les perspectives de l'IDE dans la région restent très favorables. Les investissements à l'étranger en provenance d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est ont aussi atteint un nouveau sommet à 150 milliards de dollars, traduisant l'importance croissante des pays en développement en tant qu'investisseurs extérieurs.

Les entrées d'IDE en Asie occidentale ont progressé de 12 % pour atteindre 71 milliards de dollars, établissant un nouveau record au terme de la cinquième année consécutive de hausse. Plus des quatre cinquièmes de ces entrées a été concentré en Arabie saoudite, Turquie et Émirats Arabes Unis (dans l'ordre d'importance). Le nombre croissant de projets dans les secteurs de l'énergie et de la construction et l'amélioration notable du contexte économique en 2007 ont attiré l'IDE dans les pays membres du Conseil de coopération du Golfe. Par exemple, au Qatar, les entrées d'IDE ont été multipliées par plus de 7 par rapport à 2006. Les sorties d'IDE de la région ont augmenté pour la quatrième année consécutive, atteignant 44 milliards de dollars en 2007 (près de 6 fois le montant de 2004). Les pays membres du Conseil de Coopération du Golfe (Koweït, Arabie saoudite, Émirats Arabes Unis, Qatar, Bahreïn et Oman, par ordre d'importance) ont représenté 94 % de ces sorties, ce qui traduit en partie leur volonté de diversifier leurs activités économiques, en dehors de la production pétrolière, grâce aux investissements réalisés par des fonds souverains. L'IDE intra-régional était important, en particulier en provenance des pays pétroliers, comme l'ont confirmé le nombre croissant de projets de création d'entreprise et l'augmentation du montant des fusions-acquisitions internationales.

Les entrées d'IDE en Asie occidentale devraient progresser en 2008, les pays de la région restant peu touchés par la crise des crédits hypothécaires à risque, et un nombre notable de projets d'investissement intra-régionaux sont en préparation<sup>1</sup>.

## AFRIQUE

En Afrique, selon le même rapport, les entrées d'IDE ont augmenté pour atteindre 53 milliards de dollars en 2007, ce qui constitue un nouveau record. Elles ont été stimulées par l'envolée des marchés de produits de base, par la rentabilité croissante des investissements (la plus élevée des régions en développement en 2006-2007) et par l'amélioration du cadre directif. Les pays les moins avancés (PMA) africains ont aussi enregistré une nouvelle année de croissance des entrées d'IDE. En 2007, une grande proportion des projets dans la région est liée à l'extraction des ressources naturelles. L'augmentation des prix des produits de base a aussi aidé l'Afrique à conserver un montant relativement élevé d'investissements à l'étranger, lesquels se sont établis à 6 milliards de dollars en 2007.

Malgré des entrées en hausse, la part de l'Afrique dans les IDE mondiaux est restée égale à 3 % environ. Les sociétés transnationales américaines et européennes sont les investisseurs attirés de la région, suivis les firmes africaines (Afrique du Sud). Les sociétés transnationales d'Asie ont principalement investi dans l'extraction et l'infrastructure pétrolières et gazières. Les entrées d'IDE devraient croître en 2008, selon la CNUCED, en raison du maintien de prix élevé sur les marchés de produits de base, des grands projets déjà annoncés pour cette année et des versements qui seront effectués au titre de fusions-acquisitions internationales précédemment conclues. D'où une quatrième année consécutive de croissance de l'IDE. L'enquête de la CNUCED montre que la quasi-totalité des sociétés

---

<sup>1</sup> CNUCED, Rapport 2008.

transnationales (STN) ont maintenu, voire augmenté, le montant actuel de leurs investissements en Afrique.

La distribution des IDE est inégale (dix pays concentrent 90 % de l'ensemble des IDE reçus par Afrique et 75 % par seulement 5 pays) (Tableau 16).

**Tableau 16 : Entrées des IDE en Afrique pour les cinq premiers (milliard de dollars)**

pays	2004	2005	2006
Egypte	2,1	5,4	10
Nigeria	2,1	3,4	5,4
Soudan	1,5	2,3	3,5
Tunisie	0,6	0,7	3,3
Maroc	1,07	2,94	2,89
Guinée Equatoriale	1,6	1,8	1,6

Source : CNUCED WIR 2007 : sociétés transnationales, industries extractives et développement.

Les sorties d'IDE d'Afrique, sont principalement conduites par les sociétés transnationales sud-africaines qui ont investi massivement dans l'industrie extractive. Elles ont enregistré en 2006 un niveau record de 8 milliards de dollars contre 2 milliards en 2005.

**Tableau 17 : Principaux pays africains émetteurs d'IDE en 2006 (millions de dollars)**

pays	2004	2005	2006
Afrique du sud	1300	930	6600
Maroc	32	174	468
Liberia	304	437	346
Nigeria	261	200	228
Egypte	159	92	184

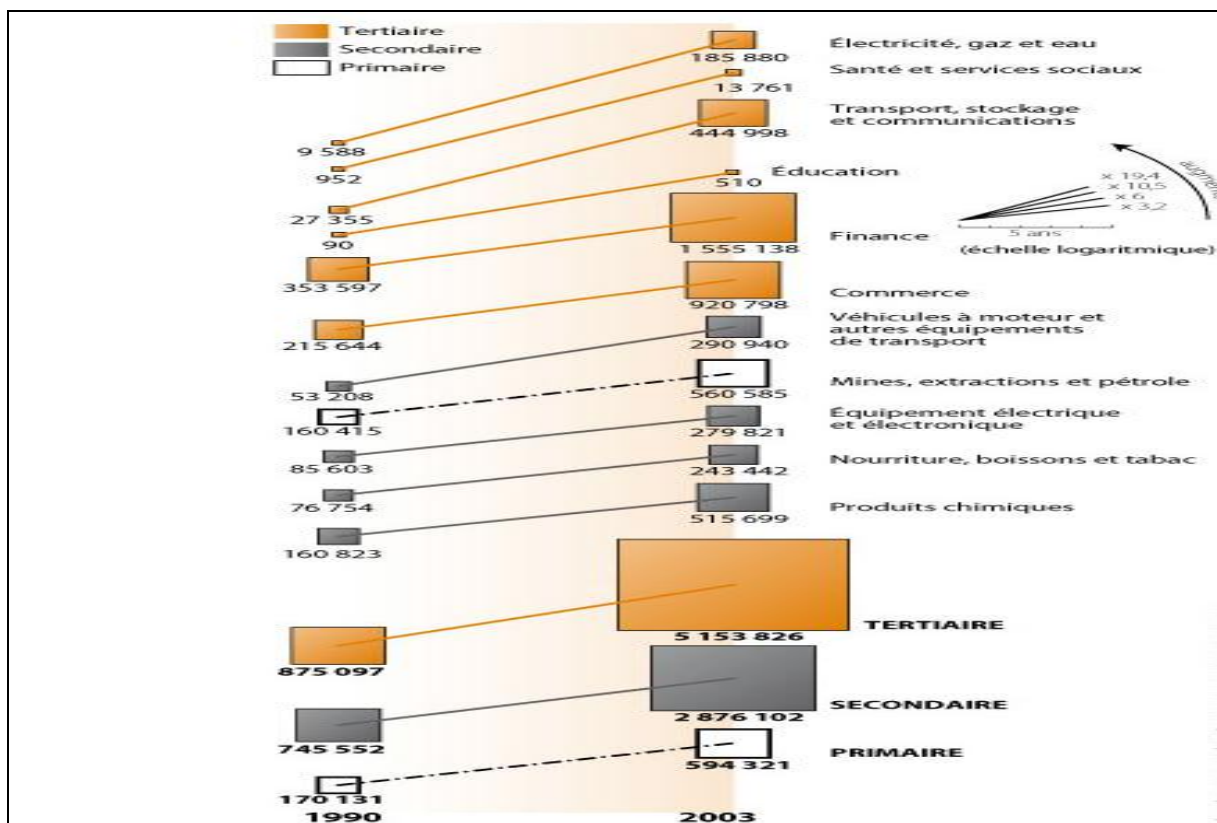
Source : rapport sur l'investissement dans le monde, 2007 : sociétés transnationales, industries extractives et développement

Concernant la répartition sectorielle, la CNUCED souligne la forte croissance des investissements dans l'ensemble des secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire). Sur les 10 dernières années, le stock global pour les activités primaires a doublé mais sa part dans l'ensemble a tendance à décliner (passant de 9 à 6 % des stocks mondiaux entre 1990 et 2002). L'activité minière, l'extraction et la production d'énergie représentent les branches dominantes de ce secteur. La part des stocks des IDE dans le secteur secondaire a aussi décliné à l'échelle mondiale, passant de 42 % du stock en 1990 à 34 % en 2002. Les Etats-Unis et la Chine sont les deux premiers espaces récepteurs. Les branches les plus dynamiques sont l'industrie chimique et des combustibles et l'industrie électronique tandis que l'industrie du textile et l'industrie des plastiques enregistrent une baisse notable. Les déclinés ne sont pas surprenants dans la mesure où ce secteur est arrivé à maturité et de nouvelles activités, notamment de haute technologie prennent l'ascendant sur les industries plus traditionnelles. Les avantages comparés des pays, comme le coût de la main-d'œuvre ou les économies d'échelle, notamment dans le secteur de l'industrie manufacturière, constituent des paramètres décisifs pour les investisseurs. Face à ces deux secteurs, les activités tertiaires, les services enregistrent la plus forte croissance ; leurs parts ayant quadruplé dans l'ensemble du stock

mondial des IDE, alors que le tertiaire n'attirait que 46,6 % des IDE en 1990, il en attire 67 % en 2005 (Figure 6).

Si les principaux pays récepteurs sont les Etats-Unis, Hong Kong, le Royaume-Uni, la Chine et la France, la part des pays en développement est croissante. Au sein de ces derniers, les secteurs de la construction, du commerce et des services aux entreprises mais aussi les télécommunications sont parmi les plus attractifs. La récente augmentation de la part du secteur des matières premières mérite également d'être soulignée. Après avoir reculé durant plusieurs décennies pour tomber au niveau plancher de quelque 7 % en 2003, elle a recommencé à croître pour atteindre près de 9 % en 2005. Ce regain d'intérêt s'explique par l'augmentation de la demande (et des prix) sur les matières premières. Ces investissements sont le fait des entreprises des pays industrialisés, certes, mais aussi d'un nombre grandissant de sociétés domiciliées dans des pays émergents (Chine, Russie, Inde). La pénétration de ce secteur par le biais des IDE permet, en effet, de mieux contrôler les ressources, ce qui n'est évidemment pas le cas si l'on se contente d'importer.

**Figure 6: Evolution de la destination des IDE par secteur dans le monde (1990-2003)**



Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2005.

## 222- Caractéristiques de l'évolution des IDE

Les raisons de l'essor des IDE ces dernières années sont multiples. L'une d'entre elles tient au fait que plusieurs pays ont, dans les années 1990, pris des mesures visant à lever les barrières aux mouvements de capitaux et cela malgré les inquiétudes croissantes et le débat politique sur la montée du protectionnisme<sup>1</sup>. Selon l'enquête annuelle de la CNUCED sur les

<sup>1</sup> Rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde, les sociétés transnationales et le défi des infrastructures, 2008.

modifications apportées aux lois et réglementations, l'orientation générale continue d'aller dans le sens d'une plus grande ouverture à l'IDE, et que les décideurs de la plupart des pays continuent de s'attacher à rendre les conditions d'investissement plus attrayantes. En 2007, sur la centaine de modifications recensées par la CNUCED comme ayant des effets possibles sur l'IDE, 74 visaient à rendre les conditions d'accueil de l'investissement plus favorables à l'IDE (voir le tableau 18). Toutefois, la proportion des modifications moins favorables à l'IDE s'est accrue depuis quelques années.

**Tableau 18 : Modifications apportées aux régimes nationaux d'investissement.**

indicateur	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Nombre de pays ayant modifié le régime d'investissement</b>	43	56	49	63	66	76	60	65	70	71	72	82	103	92	91	58
<b>Nombre de modifications</b>	77	100	110	112	114	150	145	139	150	207	246	242	270	203	177	98
<b>Plus favorable à l'IDE</b>	77	99	108	106	89	134	136	130	147	193	234	218	234	162	142	74
<b>Moins favorable à l'IDE</b>	0	1	2	6	16	16	9	9	3	14	12	24	36	41	35	24

Source : CNUCED, rapport sur l'investissement dans le monde 2008.

Cependant, on constate que cette libéralisation progressive des IDE s'est déroulée sans cadre juridique cohérent au niveau multilatéral. La tentative de l'OCDE de mettre sur un Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) a échoué en 1998<sup>1</sup>. Aujourd'hui, plusieurs organismes multilatéraux s'occupent de questions d'investissement : OCDE, OMC, CIRDI (international pour le règlement des différends relatifs aux investissements) la Banque mondiale (Agence multilatérale de garantie des investissements)... le Fonds monétaire international (FMI).

La CNUCED (2008) note que près de 5600 accords ont été conclus dans le monde, surtout dans un cadre régional et bilatéral, en vue de faciliter les investissements directs. De nombreux pays en développement y participent, bien qu'ils soient réticents envers l'élaboration d'une réglementation internationale. Entre 1980 et 2006, un total de 2460 accords bilatéraux de protection des investissements ont été négociés dans le monde. Ils touchent au statut de la nation la plus favorisée, au traitement national ou aux expropriations et indemnités. De récents accords de libre-échange comportent aussi des clauses sur les investissements. Il a été signé, par ailleurs, 2124 accords évitant la double imposition entre 1980 et 2006<sup>2</sup>.

Le record enregistré en matière d'IDE est dû également à l'augmentation des bénéfices des entreprises dans le monde (les bénéfices réinvestis ont représenté 30 % environ des entrées totales d'IDE) et à la hausse fusions acquisitions, qui ont constitué la modalité privilégiée par les entreprises, tout particulièrement dans les pays développés. En 2007, le montant de ces opérations s'est élevé à 1 637 milliards de dollars, dépassant de 21 % le

<sup>1</sup> Thomas A. Zimmermann : Les investissements directs: évolution actuelle en théorie, pratique et politique, La Vie économique Revue de politique économique 7/8-2008.

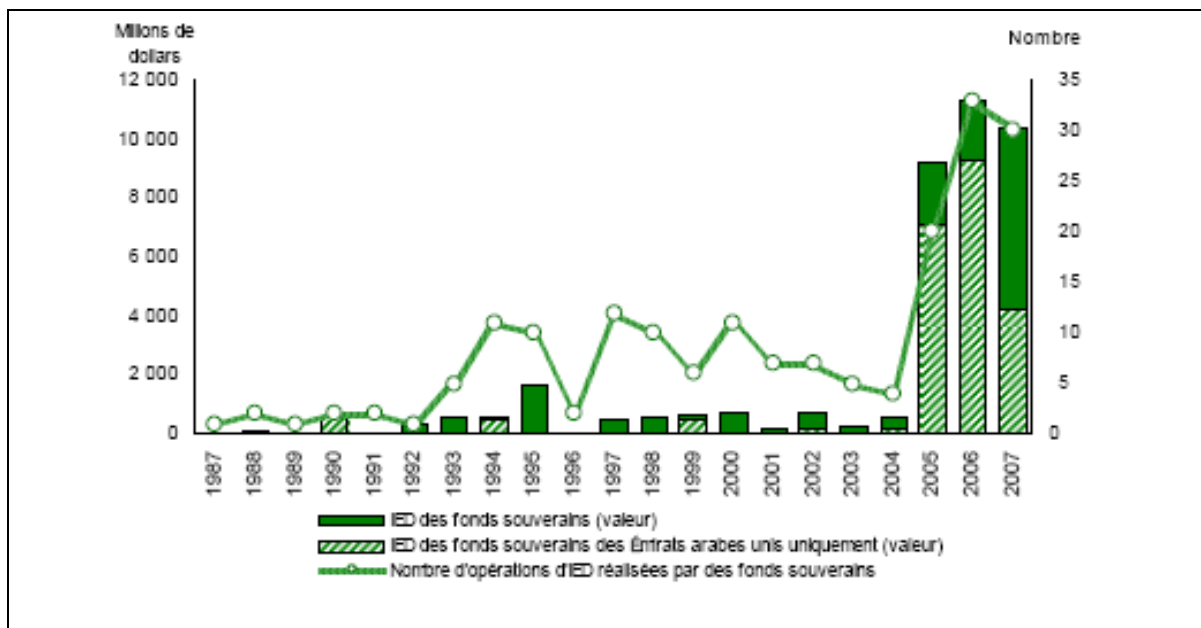
<sup>2</sup> Idem.

précédent record établi en 2000. L'année 2007 a vu se dérouler des opérations de très grande envergure, notamment l'acquisition pour un montant de 98 milliards de dollars d'ABN-AMRO Holding NV par un consortium réunissant Royal Bank of Scotland, Fortis et Santander (opération la plus importante de l'histoire du secteur bancaire) et l'acquisition d'Alcan (Canada) par Rio Tinto (Royaume-Uni).

La croissance de l'IDE mondial a également été alimentée par les progrès technologiques. Les récentes avancées en matière de technologies de l'information et des télécommunications, en particulier, ont permis de renforcer le degré d'internationalisation des activités de services en facilitant les échanges d'informations et une gestion intégrée des groupes multinationaux d'entreprises. Etant susceptibles de procurer des avantages compétitifs, d'autres innovations technologiques ont souvent incité des entreprises à investir davantage à l'étranger, soit dans le but de conserver le contrôle de leur propre capital technologique et de prévenir sa dissémination, soit afin de bénéficier de l'expertise d'autres firmes.

Une nouvelle tendance de l'IDE mondial est l'importance croissante des fonds souverains en tant qu'investisseurs directs. Bénéficiant de l'accumulation rapide de réserves constituées au cours des dernières années, ces fonds (qui gèrent 5 000 milliards de dollars d'actifs) ont une tolérance au risque plus élevée et des rendements escomptés supérieurs à ceux des réserves publiques traditionnelles gérées par les autorités monétaires. Bien que leur création remonte aux années 50<sup>1</sup>, ce n'est qu'au cours des dernières années que ces fonds ont attiré l'attention sur la scène mondiale, après avoir participé à des fusions-acquisitions internationales de grande envergure et injecté des capitaux importants dans des établissements financiers en difficulté de pays développés. Si le montant des IDE des fonds souverains reste relativement modeste, il n'a cessé de croître au cours des dernières années (voir la figure 7). En 2007, seul 0,2 % du total des actifs gérés par ces fonds prenait la forme d'IDE.

**Figure 7 : Flux d'IDE provenant des fonds souverains, 1997-2007**



Source : Rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde, les sociétés transnationales et le défi des infrastructures, 2008.

<sup>1</sup> Rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde, les sociétés transnationales et le défi des infrastructures, 2008.

Sur les 39 milliards d'investissements réalisés à l'étranger par les fonds souverains au cours des 20 dernières années, 31 milliards ont été investis au cours des trois dernières années. Près de 75 % des IDE des fonds souverains ont été réalisés dans les pays développés, les investissements en Afrique et en Amérique latine étant jusqu'à présent très modestes. Ces investissements se sont concentrés dans les services, principalement les services aux entreprises.

Pour conclure avec les caractéristiques des tendances récentes en matière d'IDE, il y a lieu de réfléchir sur les conséquences que peut avoir la crise financière actuelle sur l'évolution des IDE à moyen et à court terme. Selon le WIR 2008, la crise des crédits hypothécaires à risque qui a éclaté aux États-Unis en 2007 a touché les marchés financiers et créé des problèmes de liquidité dans de nombreux pays, entraînant un renchérissement du crédit. Toutefois, jusqu'à présent, les effets microéconomiques et macroéconomiques de cette crise sur la capacité des entreprises à investir à l'étranger, apparaissent relativement limités. L'impact a été plus faible que prévu car dans la plupart des secteurs, les sociétés transnationales avaient des liquidités abondantes pour financer leurs investissements grâce à des bénéfices élevés. Au niveau macroéconomique, les pays développés pourraient être touchés par le ralentissement économique aux États-Unis et par les répercussions des secousses financières sur la liquidité, ce qui pourrait faire baisser leurs entrées et leurs sorties d'IDE. Par contre, ce risque peut être atténué par la croissance économique relativement robuste des pays en développement.

### 3-Approches théoriques des IDE

L'intérêt qu'ont porté les économistes à l'étude de l'internationalisation des firmes, et par conséquent à l'étude des IDE est tardif, du fait que l'apparition des premières firmes multinationales date du début du 19<sup>ème</sup> siècle. Cependant, en dépit de cet intérêt tardif, et à partir des années soixante, un courant théorique fut apparu grâce aux travaux de certains économistes tels que : Charles P. Kindleberger, Raymond Vernon J. H. Dunning, C.A. Michalet. Dans cette section, nous analyserons l'approche traditionnelle des mouvements internationaux de capitaux, ensuite nous exposerons les quatre approches qui sont celles de : Hymer, Kindleberger, Vernon et Dunning. Enfin nous terminerons avec des analyses récentes de l'investissement direct étranger apportées par le courant dit de la nouvelle économie géographique.

#### 31- L'approche traditionnelle des mouvements internationaux de capitaux

L'hypothèse de l'immobilité internationale des facteurs de production, notamment, des capitaux vient du fait que la théorie traditionnelle du commerce international est fondée sur un principe, qui est celui d'un « macro-agent », ce macro agent n'est d'autre que la **nation**. La nation telle qu'elle est présentée par David Ricardo en 1817<sup>1</sup> est un espace au sein duquel les capitaux peuvent se déplacer sans entrave d'un emploi à un autre ; en revanche, la mobilité des capitaux est supposée impossible. Cela a pour conséquent d'exclure du champ d'étude des théories du commerce international les firmes multinationales, puisque celles-ci ne peuvent exister qu'en raison du déplacement international de capitaux.

Le modèle de la spécialisation selon la dotation en facteurs qui a été développé par Elie Heckscher, et Bertil Ohlin et qui a été formalisé, en 1949, par Paul Samuelson (d'où le nom de théorème ou théorie H-O-S); a servi de base de départ aux premières analyses de

<sup>1</sup> David Ricardo, in Michel Rainelli, la nouvelle théorie du commerce international, éditions la découverte & Syros, Paris 1997.



l'investissement international<sup>1</sup>. Cette théorie est par principe rebelle à la prise en considération de l'investissement international, car elle exclut l'hypothèse de fonction de productions différentes. Les biens fabriqués de part le monde sont homogènes et la technologie est parfaitement disponible et connue de tous<sup>2</sup>. Les deux auteurs expliquent l'échange international par l'abondance ou la rareté relative des divers facteurs de production dont sont dotés les pays. La logique du modèle est la suivante : des dotations différentes de facteurs conduisent à des prix relatifs différents de facteurs, donc à des coûts relatifs différents de produits : ces derniers sont à l'origine de l'échange international qui doit être bénéfique pour chacun des coéchangistes. Le pays le mieux pourvu en un facteur que l'autre jouit d'un coût de ce facteur relativement plus faible bénéficiera d'une production moins onéreuse du bien utilisant de façon intensive ce facteur. Grâce au commerce, les pays produira davantage de ce bien, l'exportera et importera le second bien et le second pays procédera de façon similaire mais inverse pour les produits.

Si, on ramène, le raisonnement de la théorie d'Heckscher-Ohlin au niveau d'une entreprise, il sera exprimé de la manière suivante : Soit une entreprise d'un pays A exportant dans le pays B et y possédant une part de marché suffisante pour envisager d'y installer une unité de production rentable. Elle ne pourra pas réaliser cette implantation simplement parce que c'est sa localisation géographique initiale, dans le pays A, à la quelle est attachée une certaine dotation de facteurs, qui détermine l'existence de ses avantages comparatifs dans l'échange et parce que ces avantages ne sont pas transférables vers le pays B où règne une autre combinaison travail/capital.

En résumé, l'approche traditionnelle du commerce international met l'accent sur l'exportation et les échanges. L'hypothèse d'un investissement direct à l'étranger est inconcevable. Cette approche rejette également l'internationalisation pour cause de concurrence puisque la concurrence dans leurs modèles est pure et parfaite et le capital ne se déplace pas entre les nations.

### 311- Approche de Mundell

R. Mundell (1957), fut l'un des pionniers à avoir tenté d'intégrer, le capital dans la théorie « classique » de l'échange international. Pour expliquer l'approche de Mundell, on reprend ici l'explication donnée par Ajili Wissem<sup>3</sup>. Mundell considère deux pays A et B, deux biens X et Y (coton et acier) et deux facteurs de production (travail et capital). Conformément aux prédictions du modèle de base, celui des dotations factorielles, la structure de l'échange est fonction de la dotation relative de chacun des deux pays en facteurs de production : le pays A, pays relativement mieux doté en capital, a un avantage comparatif à produire et à exporter le bien à forte intensité en capital alors que le pays B est partiellement spécialisé dans la production du bien relativement intensif en travail. Mais à la différence du modèle des dotations factorielles, il abandonne l'hypothèse de l'immobilité parfaite des facteurs de production entre pays coéchangistes. Il suppose qu'un tarif douanier est introduit par le pays B pour limiter l'importation du bien Y, à forte intensité capitalistique, en provenance du pays A. En conséquence, le prix relatif du capital dans B augmente. Ceci entraîne un mouvement de capital du pays A vers le pays B où la rémunération du capital est plus forte. Les dotations factorielles dans les deux pays se modifient puisque le pays A perd une partie de son

<sup>1</sup>Jean-Louis Mucchielli et Thierry Mayer : économie internationale ; édition Dalloz, 2005.

<sup>2</sup> Pierre Jacquemot : La firme multinationale ; chapitre 2 : le recours à la théorie de l'échange international, Dunod, Paris, 1998.

<sup>3</sup> Ajili Wissem, Lien entre IDE et commerce international : Une analyse de causalité au sens de Granger pour un panel de pays. [http://www.u-cergy.fr/AFFI\\_2004/IMG/pdf/WISSEM.pdf](http://www.u-cergy.fr/AFFI_2004/IMG/pdf/WISSEM.pdf)

abondance en capital au profit du pays B. Ce changement dans les dotations factorielles se traduit par un déplacement des frontières de production de chaque pays: La production du bien X augmente dans le pays B ainsi que celle du bien Y dans le pays A sans que le rapport des prix des biens ne change pour autant. Ce flux de capital de A vers B dure tant qu'une différence des prix relatifs de facteurs subsiste. Il ne cesse qu'à l'égalité de ceux-ci. En d'autres termes, dans le modèle de Mundell, suite à l'introduction d'un tarif douanier, l'échange de capitaux se substitue à celui des produits pour égaliser les prix de facteurs, les pays deviennent factoriellement identiques et l'avantage comparatif de chacun des deux pays, fondement de l'échange finira par disparaître. En définitive, et quelle que soit son importance, la protection douanière, engendre, selon Mundell, une substitution totale entre le mouvement de capital et celui des biens. Avec ce transfert de capital, les avantages comparatifs peuvent être amenés à disparaître, entraînant alors l'arrêt du commerce. L'investissement direct apparaît comme destructeur du commerce international.

### 312- Les critiques de l'approche traditionnelle

Bien qu'il constitue le modèle de référence dans la littérature théorique se rapportant à la relation entre IDE et échange, l'analyse de Mundell a été largement critiquée et notamment pour la rigidité de ses hypothèses de base, une limite que Mundell lui-même n'a pas manqué de souligner<sup>1</sup>. En effet, cet auteur reproche à son analyse, son caractère peu réaliste dans la mesure où il est fait abstraction de nombreux problèmes telles que la concurrence monopolistique, la différence de fonctions de production entre pays etc. et également sa nature statique et non-monétaire.

Jean-Louis Mucchielli et Thierry Mayer<sup>2</sup> présentent eux aussi des critiques sur les contradictions existant entre les prédictions du modèle de Mundell et la réalité empirique des investissements directs à l'étranger. Les prédictions du modèle traditionnel des mouvements des capitaux en concurrence parfaite sont doubles. Premièrement, des flux de capitaux émanant des pays riches en direction des pays en développement. Deuxièmement, une réduction des volumes d'échanges de bien entre pays et qui provient du rapprochement des prix relatifs des biens entre pays, c'est-à-dire des avantages comparatifs des pays, qui diminuent les incitations du commerce. Or, ces deux prédictions sont assez largement démenties par les faits. Les investissements directs étrangers concernent en premier lieu des pays riches entre eux, il n'y a pas d'afflux massif de capitaux dans les pays en développement en provenance des pays riches. De plus, au niveau global, les investissements directs et les échanges apparaissent davantage complémentaires que substituables. Ensuite, dans la théorie traditionnelle du commerce international, les investissements directs internationaux apparaissent essentiellement comme des mouvements de capitaux engendrés par des arbitrages financiers internationaux. Cette première approche a été rejetée par d'autres chercheurs jugeant les hypothèses des modèles trop contraignantes, en particulier celle de la concurrence pure et parfaite. Par ailleurs l'analyse traditionnelle explique difficilement pourquoi les investissements en provenance de l'étranger sont réalisés par les firmes étrangères et non pas par les firmes locales empruntant sur les marchés internationaux.

De ce fait, les travaux alternatifs ont davantage reposé sur les comportements des firmes et sur les évolutions des structures de marchés. Avec les analyses en termes de concurrence imparfaite et en particulier de concurrence oligopolistique, on passe résolument d'une notion de mouvements de facteurs de production, transferts financiers entre deux pays, à une notion

<sup>1</sup> Ajili Wissem, Lien entre IDE et commerce international : Une analyse de causalité au sens de Granger pour un panel de pays. [http://www.u-cergy.fr/AFFI\\_2004/IMG/pdf/WISSEM.pdf](http://www.u-cergy.fr/AFFI_2004/IMG/pdf/WISSEM.pdf)

<sup>2</sup> Jean- Louis Mucchielli et Thierry Mayer, économie internationale, Dalloz 2005. P. 255

de firme multinationale multi-usines, multi-sites opérant des intégrations différentes sur le plan international.

### 32- L'approche de Hymer

Hymer est l'un des premiers chercheurs (1960) à proposer une théorie de l'investissement direct étranger ou de la production internationale<sup>1</sup>. Il a pu rompre avec les approches classiques, en montrant les limites de la théorie des mouvements de capitaux, quant à sa capacité d'expliquer le mouvement des investissements internationaux.

Il fait l'hypothèse que les entreprises qui possèdent des avantages oligopolistiques - car en pratique les situations de monopole pur sont rares, c'est plutôt celles de l'oligopole où il y a plusieurs entreprises dont chacune est assez grande pour affecter le prix qui structurent les marchés<sup>2</sup>- peuvent en profiter pour compenser les coûts et les risques que suppose la production à l'étranger et rivaliser avec les autres entreprises dans le pays d'accueil. Il considère que l'existence d'avantages spécifiques est une condition essentielle à l'internationalisation des entreprises. Le concept d'avantage spécifique recouvre généralement les actifs intangibles issus de la taille et des positions acquises par les entreprises (image de marque, capacité d'innovation, maîtrise technologique, personnel qualifié, capacité de financement, expérience managériale...). Ces avantages spécifiques que possède la firme étrangère sur les firmes locales lui permettent de concurrencer et de réussir sur le territoire étranger. L'approche de Hymer comporte une dimension stratégique importante comme le souligne Rabiâa Mekki<sup>3</sup> dans la mesure où elle considère que l'internationalisation favorise l'interdépendance des firmes et incite ces dernières à adopter des stratégies de collusion pour augmenter leur part du marché.

### 33- L'approche de Kindleberger

Kindleberger (1969) a développé l'approche de Hymer, en considérant que les imperfections du marché sont elles-mêmes explicatives des raisons d'un investissement direct à l'étranger. Il écrit : « *dans un monde de concurrence parfaite pour les biens et les facteurs, l'investissement direct ne peut exister (...) pour que l'investissement direct prospère, il doit exister des imperfections sur le marché des biens et des facteurs, y compris celles résultant d'un progrès technique récent, ou de l'intervention des gouvernements ou d'entreprises séparent les marchés.* »<sup>4</sup>

Kindleberger a retenu quatre déterminants de l'investissement direct étranger :

- L'imperfection sur le marché des biens.
- L'imperfection sur le marché des facteurs de production.
- Les économies d'échelle internes ou externes.
- L'action de l'autorité politique du pays d'accueil.

<sup>1</sup> Olivier Meier, Guillaume Schier : Entreprises Multinationales : Stratégie. Restructuration. Gouvernance, Dunod, Paris, 2005.

<sup>2</sup> Paul Krugman, Maurice Obstfeld : Economie internationale, De Boeck & Larcier s.a , 2<sup>e</sup> édition, 1998.

<sup>3</sup> Mekki Rabiâa : Stratégie de localisation in revue de la littérature et répercussions sur le commerce international. Séminaire doctoral organisé par le CEMAFI, université de Nice Sophia Antipolis ; mars 2004.

<sup>4</sup> C.P Kindleberger, 1969 in Pierre Jacquemot dans la firme multinationale : une introduction économique, Dunod, Paris, 1998.

Il considère que la recherche d'un taux de rentabilité plus élevé représente le moteur principal des opérations internationales des firmes. Néanmoins l'investissement international ne peut exister que sous une double condition (motivation) et sa condition suffisante (avantage spécifique)<sup>1</sup>.

La **première** condition porte sur l'intérêt de la firme à investir à l'étranger plutôt que de recourir à un investissement dans son pays d'origine. La firme doit en effet compenser les désavantages d'une production à l'étranger, en réalisant un profit qui soit plus élevé que celui réalisé par des concurrents issus du pays hôte ; sinon une simple exportation aurait été suffisante.

La **seconde** condition est que la firme doit posséder un « avantage » sur les firmes concurrentes, avantage qu'elle peut transporter à l'étranger et que les entreprises locales ne peuvent pas acquérir. Donc une firme ne peut opter pour une stratégie multinationale que si elle détient des avantages spécifiques qui lui permettent de surpasser les coûts générés.

### 34- L'approche de Vernon

La théorie de l'internationalisation de l'entreprise démarre avec la théorie du cycle de vie du produit de Raymond Vernon qui perçoit le cycle de vie du produit comme un élément important dans la détermination de la décision d'internationalisation. A partir de l'examen du comportement des firmes américaines, Vernon montre que la vie d'un produit se décompose en 4 phases : l'**émergence**, la **croissance**, la **maturité** et le **déclin**. Tout d'abord, le produit est inventé et fabriqué par une firme innovatrice (l'émergence) dans un pays technologiquement avancé. Dans cette première phase, le produit est seulement commercialisé dans le pays d'origine. Puis en phase de croissance, le produit est fabriqué en masse et fait l'objet d'une forte demande. La firme innovatrice commence à l'exporter vers les marchés d'autres pays. Dans ces deux premières phases, le coût de travail importe peu du fait de l'existence de l'avantage d'innovation technologique et il n'existe pratiquement pas de concurrents. Lorsque le produit arrive à son stade de maturité, la firme innovatrice perd son avantage technologique absolu. Les entreprises des pays importateurs commencent à vouloir imiter le produit. Pour essayer de maintenir sa position de domination, la firme innovatrice va tenter de délocaliser sa production vers les pays importateurs ; d'abord, vers d'autres pays développés ayant une demande et un niveau de technologie similaires. Cela lui permet de réduire les coûts liés à l'exportation et de mieux adapter son produit à la demande locale, grâce à une meilleure connaissance des préférences des consommateurs locaux. A partir d'un certain moment, lorsque le produit est banalisé, la firme aura intérêt à investir dans des pays en développement. La raison peut être double : du côté de la production, lorsque la technologie est standardisée, le coût de main-d'œuvre représente une partie plus importante dans le coût total. Cela incite la firme à transférer la production vers des pays à bas salaire. Du côté de la demande, le produit pourrait se trouver à la fin du cycle de vie dans le pays innovateur – sa demande est en déclin ou en voie de disparition (remplacé par un nouveau produit). Mais dans les pays en développement, il se peut que ce produit ne se trouve qu'au stade de croissance ou de maturité. Ainsi, en produisant et/ou commercialisant le produit dans des pays en développement, la firme innovatrice peut profiter d'une baisse de coût de production et/ou d'une prolongation de la vie de produit.

La théorie du cycle de vie de produit est conçue pour expliquer l'expansion et l'évolution de la stratégie des firmes américaines dans les années 1950-1960 ; elle présente certaines

---

<sup>1</sup> Olivier Meier, Guillaume Schier, entreprises multinationales : stratégies, restructuration, gouvernance. Dunod, Paris. 2005.

limités : l'une de ces limites tient au fait que Vernon lui-même n'arrivait pas à expliquer ou à interpréter les investissements européens aux Etats- Unis au même moment de l'internationalisation des firmes américaines.

### 35- L'approche de Dunning

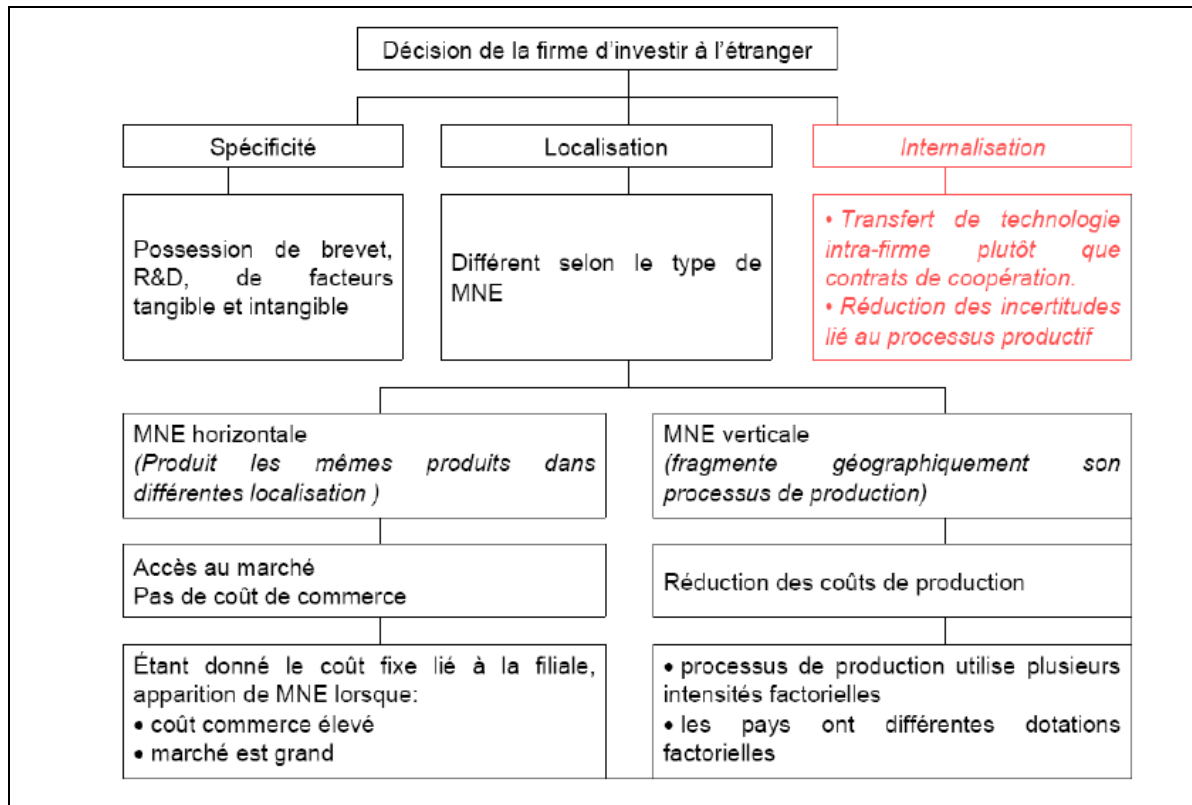
Dans la littérature relative à l'IDE, la théorie la plus fréquemment citée est sans doute la théorie éclectique proposée par Dunning. Cette théorie constitue la synthèse des approches citées précédemment. Dans son approche globale sur la question de l'internationalisation des firmes, Dunning s'est inspiré plus particulièrement des travaux de Hirsch relatif à un arbitrage qu'effectue une firme entre les trois modalités d'exploration du marché, soit : l'IDE, l'exportation et la vente de la licence.

Dunning construit un modèle simple dans lequel les firmes font le choix entre trois modalités de pénétration du marché étranger (IDE, licence et exportations). Ce modèle a fait de lui le pionnier du « paradigme OLI ». L'acronyme O.L.I. représente les initiales de trois catégories d'avantages liés à l'IDE, qui sont : les avantages de propriété dont bénéficie la firme (*Ownership advantages*), les avantages liés à la localisation dans le pays d'accueil (*Location advantages*) et les avantages d'internalisation (*Internalization advantages*).

Selon l'auteur, la firme privilégie le mode d'investissement direct à l'étranger si et seulement si elle réunit simultanément les trois avantages OLI. Les avantages de propriété, comme la possession d'actifs spécifiques tangibles ou intangibles, permettant à la firme d'avoir une supériorité sur ses concurrents locaux. Ils constituent la motivation initiale pour envisager la pénétration des marchés étrangers. Les avantages d'internalisation rendent une implantation à l'étranger plus profitable que l'exportation ou la vente de licence. Enfin, il faut trouver un site qui permet d'exploiter les avantages de propriété et de concrétiser les avantages d'internalisation. Autrement dit, ce sont les avantages de localisation qui jouent un rôle déterminant dans le choix de destination d'investissements. Evidemment, la répartition géographique des IDE sera influencée par ces avantages de localisation spécifiques à chaque région.

Bien qu'il n'existe pas de cadre théorique unifié qui puisse expliquer entièrement les déterminants de l'IDE, la théorie éclectique de la production internationale proposée par Dunning fournit un cadre assez riche pour étudier le phénomène des IDE. Le schéma 1 récapitule les trois avantages qui constituent le noyau dur du modèle OLI.

#### Schéma 1 : Représentation du paradigme de Dunning selon l'approche OLI



Source : Sébastien Dupuch, les déterminants des flux d'IDE intra-européens, CNRS-UMR, université de Paris Nord, février 2001.

### 36- L'approche de la nouvelle économie géographique

Les nombreux travaux cités précédemment, enregistrent l'absence de toute considération spatiale dans la stratégie de localisation des firmes. Ce n'est qu'avec l'avènement des travaux dits de la « *nouvelle économie géographique* » que cette absence a pu être comblée. Cette théorie vise à expliquer la localisation ou la répartition spatiale des activités économiques ; s'intéressant en particulier aux raisons de la concentration spatiale des entreprises. L'article de Krugman (1991) a donné naissance à ce corpus économique, mais on ne peut pas attribuer ce courant théorique à ce seul auteur, car d'autres y ont contribué : Venables, Markusen, Thisse, Fujita, etc. La nouvelle économie géographique s'appuie sur des courants théoriques plus anciens et opère une synthèse entre plusieurs domaines d'analyse. Elle incorpore, notamment, des éléments issus de l'économie industrielle, des théories traditionnelles et nouvelles du commerce international et de l'économie urbaine. On peut distinguer trois catégories de travaux au sein de la nouvelle économie géographique :

- Une première catégorie de travaux cherche à mettre en évidence, l'influence des économies d'agglomération sur la répartition spatiale des activités et des agents.
- Une deuxième catégorie de travaux vise à analyser le rôle des économies d'agglomération dans la dynamique des territoires.
- La troisième catégorie de travaux s'intéresse à l'influence des différentes formes de politiques de libéralisation commerciale sur la concentration spatiale des activités et sur l'inégalité des régions.

Plusieurs concepts (telles que les économies d'agglomération ou externalités, les forces d'agglomération et les forces de dispersion) sont utilisés comme arguments de base par ce

courant théorique qui part du postulat que la concentration des firmes dans une même localisation engendra des externalités positives et augmentera l'attractivité de cette localisation pour d'autres firmes. Ces externalités comprennent des externalités pécuniaires qui sont liées aux mécanismes de marché, et des externalités pures (non pécuniaires) qui interviennent en dehors des marchés.

L'explication du commerce international et de ce fait de l'investissement direct étranger dans la théorie traditionnelle reposait sur les hypothèses de rendements d'échelle constants et de concurrence pure et parfaite et aussi de l'immobilité des facteurs de production. Ces hypothèses restrictives, on conduit à l'abandon de cette approche et à la naissance de la nouvelle économie internationale qui s'inspire du courant de la nouvelle économie géographique. L'explication de l'IDE selon cette nouvelle théorie se fait en modifiant le cadre d'analyse par l'introduction de la concurrence imparfaite, la différenciation du produit et les économies d'échelle. Krugman a été le premier à proposer ce type d'analyse dans un article publié en 1979, consacré au rôle de la différenciation des produits dans l'explication des échanges internationaux<sup>1</sup>. Des modèles récents issus des travaux de Markusen, Brainard, Venables permettent d'étudier l'intensité des flux d'IDE, et d'expliquer les deux stratégies d'investissements, il s'agit évidemment de la stratégie horizontale et de la stratégie verticale.

#### 4- Impacts des IDE

L'IDE est réputé jouer un rôle dans le développement économique des pays. Dès lors, un consensus semble s'être dégagé, sous certaines conditions, sur le rôle des IDE dans l'accélération de la croissance et l'intégration dans l'économie mondiale. De nombreuses études empiriques (Agosin et Mayer en 2000, Borensztein et al en 1998...) ont analysé l'impact des IDE sur les pays en voie de développement avec des résultats divergents. Certaines soutiennent que l'IDE a des effets positifs sur la croissance des pays d'accueil, d'autres par contre pensent que l'IDE n'est pas une condition nécessaire, ni suffisante.

Avant de passer en revue les nombreux avantages et coûts associés aux IDE, il faut en rappeler l'extrême complexité. Ces avantages et coûts varient non seulement en fonction du secteur économique et d'un grand nombre de facteurs sociopolitiques, mais également de la stratégie d'entreprise adoptée par les investisseurs, du mode d'entrée de l'IDE, de la position cyclique du pays d'accueil et du pays d'origine et du stade de développement du pays d'accueil<sup>2</sup>. Les résultats d'études empiriques et d'étude de cas, aboutissent souvent à des résultats mitigés, dans ces conditions, il est difficile de généraliser les conclusions sur l'impact des IDE pour le pays d'accueil ou bien pour le pays d'origine.

#### 41 - Les retombées dans les pays d'accueil

Les avantages et les inconvénients de l'IDE continuent d'être au centre d'un vif débat. D'un côté on met en lumière les transferts de technologie et les externalités domestiques qui l'accompagnent alors que, d'un autre côté, les critiques évoquent les problèmes de balance

---

<sup>1</sup> Paul Krugman, Increasing returns, monopolistic competition, and international trade, *Journal of International Economics*, 1979

<sup>2</sup> OCDE : L'investissement direct étranger au service du développement : un maximum d'avantages, pour un minimum de coûts, 2002.

des paiements, l'exploitation du marché d'accueil et la possibilité réduite des pays hôtes à gérer leurs économies<sup>1</sup>.

Dans les années 60 et 70, les codes d'investissement de nombreux pays étaient conçus pour limiter les investissements étrangers. Les craintes des gouvernements étaient d'ordre économique –dégradation de la balance des paiements du fait des rapatriements des bénéfices, concurrence exacerbée pour les entreprises locales et risques d'instabilité sociale...– mais aussi politique, avec l'argument de la perte de souveraineté nationale<sup>2</sup>. Depuis les années 80 et grâce à l'expérience d'un petit nombre de nouveaux pays industriels (NPI) d'Asie de l'Est qui ont enregistré une croissance rapide, les entreprises multinationales sont perçues comme des acteurs prépondérants du processus de mondialisation. Aujourd'hui la plupart des gouvernements, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, cherchent à attirer les firmes étrangères. Cette tendance se traduit à la fois par une libéralisation des règles d'entrée de l'IDE et par des politiques d'attractivité développées par les pouvoirs publics.

Les retombées des IDE dans les pays d'accueil ont fait l'objet d'une littérature abondante. Les études mettent particulièrement l'accent sur leurs effets bénéfiques. L'intérêt de l'IDE pour les pays hôtes ne se limite pas à l'apport d'un flux financier non générateur de dette ou à une augmentation des recettes fiscales tirées des bénéfices des multinationales. L'ensemble des effets est cependant très difficile à évaluer en raison de la complexité du «paquet» de ressources que représente une implantation étrangère, depuis la technologie jusqu'aux informations sur les marchés internationaux en passant par l'introduction de nouveaux concurrents sur le marché local. L'IDE peut ainsi apporter des ressources importantes et agir comme un catalyseur du développement des pays hôtes. Les effets de l'investissement étranger sur la capacité de développement sont potentiellement importants, mais la contribution effective de l'IDE à la croissance et au renforcement de la base technologique du pays d'accueil dépend largement du contexte économique et institutionnel local. Les études sur les effets des IDE précisent le rôle fondamental de la capacité d'absorption d'une part, et des réglementations, spécifiques ou non, qui concernent les filiales étrangères, d'autre part<sup>3</sup>.

#### 411- Effets sur l'emploi

Deux tendances s'affrontent en ce qui concerne les effets d'entraînement des IDE sur l'emploi dans les pays d'accueil, les unes vantant leurs mérites, d'autres les dénonçant. Une contribution empirique des effets des IDE sur l'emploi est apportée par le modèle de Markusen et Venables<sup>4</sup>. Ces auteurs soulignent deux impacts majeurs : L'effet pro-concurrentiel et les liens amont avec les producteurs de biens intermédiaires.

L'implantation de firmes multinationales a pour effet direct d'accroître le degré de concurrence du secteur local, les firmes étrangères investissent dans le pays hôte afin d'améliorer leur part de marché ou d'évincer totalement les firmes locale. Cet effet a d'ailleurs souvent été évoqué par les tenants de la limitation des implantations de firmes étrangères. Néanmoins l'entrée de firmes multinationales ne se limite pas à changer la

<sup>1</sup> Emmanuel Nyahoho & Pierre Paul Proulx : le commerce international : théories, politiques et perspectives industrielles, édition presse de l'université du Québec, 2000.

<sup>2</sup> Frédérique Sachwald et Serge Perrin, multinationales et développement : le rôle des politiques nationales.<http://www.diplomatie.gov.fr/IMG/pdf>.

<sup>3</sup>Frédérique Sachwald et Serge Perrin, multinationales et développement : le rôle des politiques nationales.<http://www.diplomatie.gov.fr/IMG/pdf>.

<sup>4</sup> Markusen, J. R. and A. J. Venables: Foreign direct investment as a catalyst for industrial development, *European Economic Review*, 43, p 335-356, 1999.



structure de marché du secteur des biens finals. Ces nouvelles firmes vont également augmenter la demande de biens intermédiaires du pays hôte. Cette situation peut parfois conduire à l'émergence de producteurs locaux favorisant, ainsi une création d'emploi dans les pays hôte. Barrios et al, confirme empiriquement ce mécanisme sur le cas irlandais<sup>1</sup>.

#### 412- Effets sur le transfert de technologies

La littérature sur les transferts de technologies montre que les effets des IDE sur l'économie des pays d'accueil sont variés. Dans une importante revue de la littérature dans le domaine, de Mello (1997)<sup>2</sup> ressort deux voies principales par lesquelles les IDE encouragent la croissance. Les IDE permettent la diffusion du progrès technique par des effets d'entraînement et par le transfert des connaissances, notamment par l'acquisition de nouvelles techniques managérielles et organisationnelles.

Nelson et Phelps (1966), Jovanovic et Rob (1989), Grossman et Helman (1991), Segerstrom (1991) et Barro et Sala-i-Martin (1995) et plus récemment Borensztein, de Gregorio et Lee (1998)<sup>3</sup>, utilisant un modèle de croissance endogène soutiennent que les IDE aident à promouvoir la croissance dans les PVD en facilitant le transfert de technologie, en accroissant le niveau de qualification des travailleurs et surtout par l'augmentation des exportations et de la compétitivité.

Blomström et Kokko (1996) soutiennent que le « *transfert de technologie entre les multinationales et leurs filiales ne s'opère pas seulement via les machines, le matériel, les brevets et l'expatriation des gestionnaires et des techniciens, mais également grâce à la formation des employés locaux des filiales. Cette formation touche la plupart des niveaux d'emploi, depuis les simples manœuvres jusqu'aux techniciens et gestionnaires supérieurs en passant par les contremaîtres* »<sup>4</sup>.

Les autres retombées des IDE comme : l'octroi aux pays hôtes des compétences dans le domaine de la gestion, l'accès aux marchés extérieurs et la fourniture des biens manufacturés aux pays d'accueil ont été également signalés. De Mello (1997) trouve que, selon les cas, l'entrée des flux d'investissements directs étrangers n'est pas nécessairement bénéfique pour le pays d'accueil. Il divise son échantillon de pays en deux parties, le groupe des pays « leaders » qui initient les innovations technologiques (pays développés) et le groupe des pays suiveurs (pays en développement) qui importent les technologies depuis les pays développés. Les effets des IDE sont généralement positifs sur la production dans les deux groupes de pays. Les effets sont aussi positifs sur la productivité totale des facteurs des pays développés mais en revanche négatifs sur la productivité des pays en développement. Ce résultat est expliqué par le fait que les pays suiveurs ne font qu'utiliser la nouvelle technologie sans une absorption réelle. Les pays développés connaissent en revanche un effet de substitution et de diffusion des nouvelles technologies par rapport à celles existantes, ce qui occasionne une production plus efficace. On peut d'ailleurs interpréter autrement ces résultats. Le transfert technologique accompagné des flux entrants d'investissements directs étrangers ne sera bénéfique au pays d'accueil que si celui-ci dispose déjà d'un niveau

<sup>1</sup> Barrios et al: Efficiency Spillovers from Foreign Direct Investment in the EU Periphery: A Comparative study of Greece, Ireland and Spain, 2002. <http://www.fedea.es/hojas/publicaciones.html#Documentos de Trabajo>.

<sup>2</sup> Luiz R. de Mello Foreign direct investment in developing countries and growth: A selective survey, Journal of Development Studies, Volume 34, 1997.

<sup>3</sup> Etudes cités par le rapport d'OCDE, 2002.

<sup>4</sup>Blomström et Kokko (1996): Multinational Corporations and Spillovers, Working Paper Series in Economics and Finance 99, Stockholm School of Economics.

d'appropriation assez avancé de la technologie ou si ce dernier a un niveau important de croissance économique.

#### 413 - Effets sur le capital humain

L'éducation, les activités de formation, le payement des salaires, ont été considérés par la littérature comme les principaux mécanismes à travers lesquels l'IDE contribue à l'accumulation du capital humain. Blomström et Kokko (2003)<sup>1</sup>, insistent sur l'importance relative des FMN sur l'enseignement. Pour eux, si le rôle des FMN est assez marginal sur l'enseignement primaire et secondaire, la demande de travail qualifiée par les FMN peut encourager les gouvernements à investir davantage dans l'enseignement supérieur. Pour l'OCDE, la présence des FMN dans un pays d'accueil pourrait être un élément-clé du développement des compétences d'autant que certains savoirs sont impossibles à transmettre par écrit. Les compétences acquises en travaillant pour une entreprise étrangère peuvent prendre une forme non quantifiable, il s'agit bien évidemment des savoirs tacites, c'est-à-dire difficiles à codifier et à formuler. La meilleure façon de les transmettre étant d'en faire la démonstration et l'expérience. « *De plus, le savoir tacite s'échange difficilement sur de longues distances. Le meilleur moyen, pour les pays en développement, d'acquérir le savoir contenu dans le processus de production des économies les plus développés pourrait donc être la présence d'entreprises étrangères dans l'économie nationale* » (OCDE, 2002).

#### 414 - Effets sur les investissements domestiques

Dans les études empiriques sur les effets des IDE, une question centrale revient régulièrement à savoir, dans quelle mesure l'IDE exerce un effet d'éviction ou un effet d'entraînement sur les investissements domestiques. Borensztein *et al.* (1998)<sup>2</sup> trouvent que l'IDE exerce un effet positif mais limité sur l'investissement intérieur. L'IDE semble pouvoir stimuler l'investissement dans des activités complémentaires de celles des FMN, et lorsque les activités des firmes locales sont très loin de celles des FMN, l'effet de l'IDE sur l'investissement domestique est minime. Dans le World Development Report de 2001 (WIR 2001), la CNUCED avance que l'effet positif des IDE sur l'investissement domestique se manifeste à travers plusieurs canaux tels que : (1) l'accroissement de la concurrence et de l'efficacité, (2) la transmission des techniques de contrôle de qualité à leurs fournisseurs et (3) l'introduction d'un nouveau savoir-faire (effet de démonstration des nouvelles technologies). Les FMN peuvent aussi pousser les entreprises locales à améliorer leur gestion ou à adopter les techniques de commercialisation employées par les multinationales sur le marché local ou mondial.

Les effets positifs, mis en exergue par les travaux théoriques précédents et la nécessité de recourir aux IDE pour réaliser une croissance économique pour certains pays, ne doit pas faire oublier que, chaque médaille a son revers. On a grandement exagéré les avantages que procurent les IDE en matière de transfert de ressources financières en direction des pays d'accueil, un simple calcul suffit à le démontrer. On suppose souvent que les flux d'IDE représentent un transfert net de ressources, ce qui n'est nullement le cas. Les profits rapatriés constituent des sorties financières qui doivent être déduites des entrées liés aux IDE. Les sorties sont très importantes, pour chaque dollar d'IDE transféré dans un pays en voie de

<sup>1</sup>Blomström et Kokko: Human Capital and Inward FDI, Centre for Economic Policy Research, Discussion Paper N° 3762, 2003 .

<sup>2</sup> Borensztein, et al: How does foreign direct investment affect economic growth? Journal of International Economics, n°45, 1998.

développement, un gain d'environ 0,30 dollar est rapatrié. Pour l'Afrique subsaharienne les profits rapatriés représentent les trois quarts des entrées liées à l'IDE. En d'autres termes, pour quatre dollars entré grâce à l'IDE, trois ressortent comme rapatriements de profits (Banque mondiale 1999).

L'investissement international peut, aussi avoir des répercussions négatives sur l'environnement des pays d'accueil. Ces répercussions dépendent généralement des réglementations et des assouplissements en matière de l'environnement des pays hôtes.

#### **42- Effets des IDE sur le pays d'origine**

Les effets des IDE sortants sur la croissance du pays d'origine sont ambigus. Les IDE sortants peuvent nuire à l'emploi avec les délocalisations qui entraînent le renoncement à certaines activités de production sur le territoire national. Les IDE correspondent ensuite à une sortie de capitaux, ce qui signifie que l'investissement national est inférieur à l'épargne nationale. Cette fuite de capitaux est synonyme de contraction de la demande interne et donc de sous-emploi ; elle peut à terme entraîner un vieillissement de l'appareil productif. Enfin les délocalisations suscitent des importations de biens et services qui peuvent déséquilibrer la balance des transactions courantes.

Cependant ces effets négatifs peuvent être compensés par des créations de trafic. Les IDE sortants ouvrent des débouchés aux firmes exportatrices de biens de production et de services aux entreprises ; les filiales de la maison-mère restent en effet dépendantes de celle-ci sur le plan technologique et commercial. Les délocalisations permettent également une spécialisation plus avantageuse de l'économie nationale. L'abandon des activités peu rentables et le développement d'activités incorporant les facteurs détenus par le territoire d'origine, crée un gain d'efficience : la hausse de la productivité permet celle des revenus, de la consommation et finalement favorise la croissance, selon une logique des avantages comparatifs. Les nouvelles théories du commerce international soulignent en outre que l'extension de la taille du marché permet de rationaliser le processus de production, de réaliser des économies d'échelle et finalement de réduire les coûts unitaires. Dès lors la firme est plus compétitive, ce qui lui permet de résister à la concurrence et de préserver l'emploi. Enfin, les profits générés par les filiales et les emprunts sur le marché local peuvent réduire les sorties de capitaux. Il peut donc y avoir compensation des effets négatifs des IDE sortants.

### **Conclusion**

La mondialisation repose essentiellement sur la mobilité géographique du capital. Les investissements directs étrangers prennent une importance grandissante avec l'explosion des échanges de ces dernières décennies, qui sont liés aux progrès réalisés sur les plans réglementaires et technologiques. Tout au long de ce chapitre nous avons essayé, de dégager les tendances et les caractéristiques, qui ont marqué l'évolution des IDE, en passant d'abord par une panoplie de définitions qui ont pu éclairer différents points.

La littérature économique propose de nombreuses explications des motifs de l'investissement direct, mais il n'a pas été possible jusqu'ici de développer une théorie générale. Les approches initiales –comme la théorie des mouvements de capitaux– assimilent en gros, les investissements directs à des investissements de portefeuille et les expliquent par les différentiels de taux de profit internationaux, c'est-à-dire par la possibilité de tirer un meilleur rendement du capital investi. Dans les années soixante, les analyses se focalisaient en première ligne sur les imperfections du marché : en économie industrielle, les investissements directs sont donc surtout considérés comme des instruments permettant d'exploiter à

l'étranger les avantages monopolistiques d'une entreprise. Un autre concept, développé durant cette même décennie, est la théorie du cycle de vie des produits, qui interprète les IDE comme une forme de production pour les produits arrivés à maturité.

Par ailleurs, la théorie explicative des IDE, la plus dominante ces dernières années, doit son existence à John H. Dunning, dont le paradigme «éclectique» intègre plusieurs approches théoriques. Toutefois, ignorée dans l'analyse de ce dernier, la notion de l'espace fait son apparition dans d'autres théories plus récentes qui l'intègre comme une composante importante, dans l'analyse des localisations des entreprises.

La théorie économique tend à associer aux IDE un paquet d'effets qui comporte essentiellement des effets bénéfiques sur la croissance économique, l'emploi, et les transferts de technologie. Cependant, on a constaté que ces effets diffèrent d'une économie à une autre et dépendent surtout des capacités des pays hôtes, telles qu'un minimum de qualité pour leur capital humain, et une bonne santé des institutions.

# Chapitre 4

## Les IDE en Algérie

### Introduction

Dans un monde de plus en plus intégré, l'attractivité de l'investissement direct étranger (IDE) est devenue une préoccupation centrale aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. L'Algérie très attentive à ce phénomène a essayé d'encourager l'entrée des investissements étrangers sur son territoire. Dès le début des années 90, elle s'est engagée dans un processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché, par une série de réformes structurelles qui ont rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Elles ont, également, permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et de développer un secteur privé dynamique et l'installation d'un certain nombre de firmes étrangères. En dépit des résultats positifs dans certains secteurs, tels que les hydrocarbures et les télécommunications, les réformes se sont soldées par des résultats modestes par rapport au potentiel d'investissement du pays, et des externalités positives de l'IDE (création d'emplois, transfert de technologie et de savoir-faire, accès aux marchés internationaux, etc.).

Ce quatrième chapitre est consacré à l'étude de l'économie algérienne et à l'évolution des IDE dans ce pays, il se compose de 4 sections. La première sera consacrée à la présentation de la situation économique de l'Algérie et à l'étude de l'évolution des IDE qui y entrent. La deuxième section analyse le cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'investissement en Algérie. La troisième section évalue les principaux avantages comparatifs et les atouts majeurs de l'Algérie, que ce soit au niveau national ou sectoriel. La quatrième et la dernière section essayera de dégager les manques et les faiblesses du pays en matière d'IDE.

### 1- Aperçu sur l'économie de l'Algérie et sur les IDE

L'environnement macroéconomique est l'un des déterminants-clés de l'IDE comme nous l'avons vu dans le chapitre deux de ce travail. Cette section sera en partie consacrée à l'étude de la situation macroéconomique et son évolution durant ces dernières années en Algérie. L'autre partie sera consacrée à l'analyse des flux d'IDE en Algérie.

#### 11- La situation économique

Le développement économique de l'Algérie a connu une accélération significative au cours des ces dernières années, avec une croissance équivalente à celle des pays émergents. Avec la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel entre 1994 et 1998, le pays a pu renouer avec des indicateurs macro-économiques stables et performants permettant depuis un retour graduel à la croissance.

Toutefois, l'économie de l'Algérie est handicapée par :

- un chômage des jeunes qui persiste encore
- une dépendance à l'égard des exportations en hydrocarbures

- une productivité et de même d'un climat des affaires qui la laissent à la traîne de ses partenaires commerciaux.

La crise financière mondiale et la baisse du prix du baril de pétrole mettent en lumière l'urgente nécessité d'accélérer les réformes pour diversifier l'économie et faciliter une croissance hors hydrocarbures soutenue. Dans ce qui suit, nous allons passer en revue les principaux indicateurs macro économiques de l'Algérie.

### 111- Evolution du produit intérieur brut (PIB)

La décennie actuelle a été caractérisée par le boom pétrolier qui a généré d'importantes ressources pour l'État et une impressionnante accumulation d'avoirs extérieurs. Cette conjoncture favorable a permis à l'Algérie de connaître depuis 2002 des taux de croissance économique convenables, mais qui restent en deçà du potentiel du pays, notamment en termes de croissance hors hydrocarbures. En effet, la croissance qui était de 2,2% en 2000, passa à un taux de 6,9% en 2003 et se stabilise autour de 5% pour les années 2004 et 2005, comme le montre le tableau 19. En 2006, l'Algérie a vu la croissance de son PIB ralentir à 4,9 % et, suite à une légère reprise, elle est passée à 5,5 % en 2007.

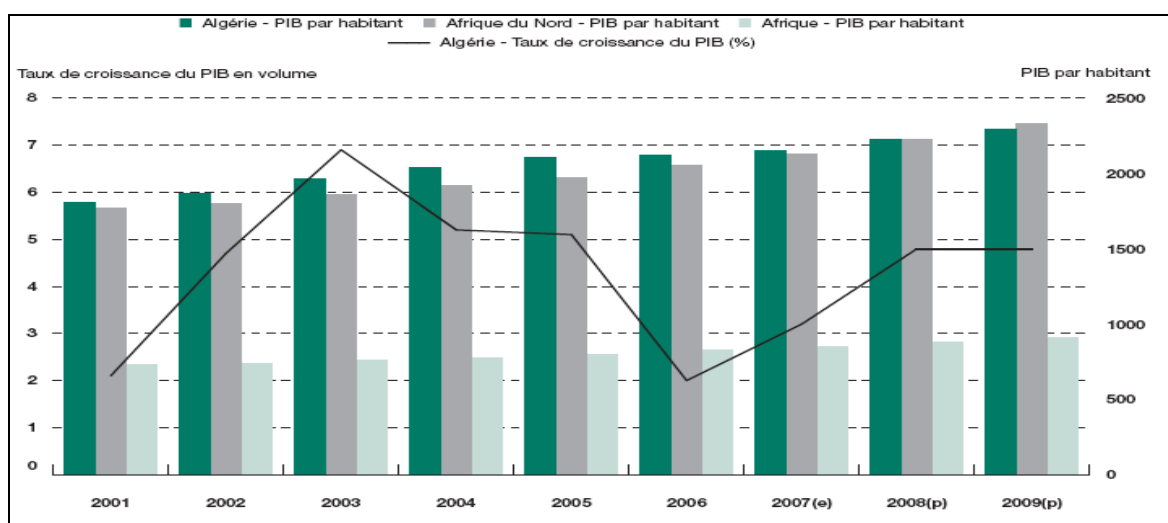
**Tableau 19: évolution du PIB, du PIB par habitant et de la croissance depuis 2000.**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008*
Croissance (en %)	2,2	2,7	4,7	6,9	5,2	5,1	4,9	5,5	4,9
PIB (milliard de \$)	54,79	55,15	57,1	68,02	85,02	101,4	108,5	116	130
PIB par habitant \$	1801	1786	1819	2096	2600	3129	3698	3600	-

Source: FMI: World Economic Outlook Database et OCDE pour \*.

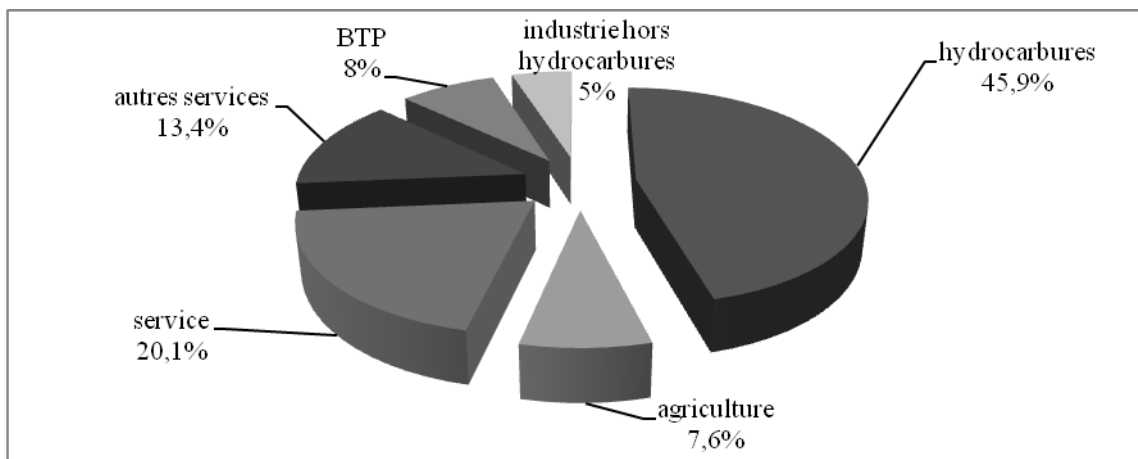
La croissance du PIB a atteint 4,9 % en 2008, la figure 8 donne la position de l'Algérie par rapport au Maghreb et en Afrique.

**Figure 8 : Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constants, 2000)**



Source : Perspectives économiques en Afrique, OCDE 2008.

Comparée à des économies à revenu similaire, l'économie algérienne reste peu diversifiée, et la contribution du secteur privé au PIB global demeure faible. La croissance reste tributaire des recettes d'hydrocarbures (Figure 9).

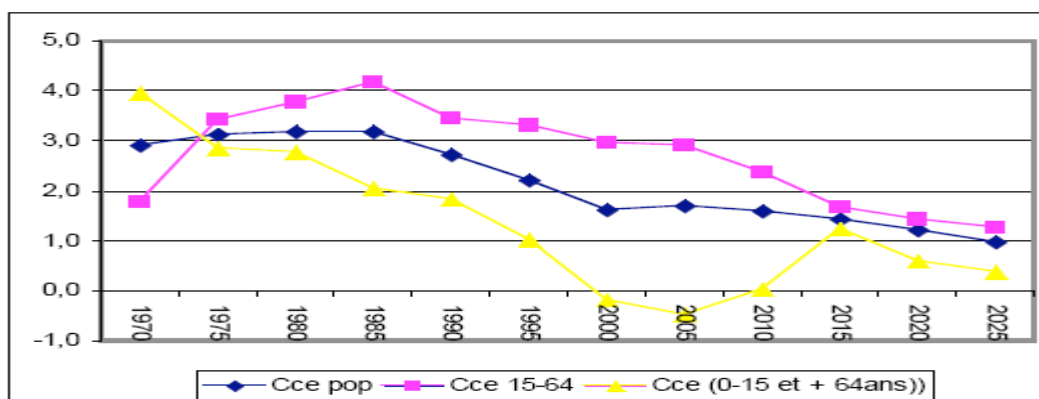
**Figure 9 : Ventilation sectorielle du PIB en 2006**

Source : Perspectives économiques en Afrique, OCDE 2008.

Le secteur industriel, qui ne représente plus que 5 % du PIB total en 2006, a enregistré en 2007 une hausse très faible, de l'ordre de 1,1 %, due essentiellement selon le FMI aux performances du secteur privé et au recul des industries manufacturières publiques. Seules les branches Mines et carrières, Energie, bois et papiers et Industries sidérurgiques et métalliques ont connu une croissance positive en 2007. Sous l'impulsion des dépenses d'équipement de l'État, le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) a été en 2007 le plus dynamique, affichant une performance de 9,5 %, contribuant pour plus de 8 % au PIB total (Figure 8). Le secteur agricole a augmenté de près de 5,9 % en 2007, contre 4,9 % en 2006 et sa part dans le PIB s'est établie à 7,6 %. Les services marchands, qui représentent 20,1 % du PIB, ont augmenté de 6,9 % en 2007 et restent dominés par les transports, les communications et le commerce. Les autres services, qui représentent en 2006 plus de 13 % du PIB total, ont été tirés par la croissance des services des administrations publiques selon le rapport perspectives économiques en Afrique, OCDE 2008.

### 112- Le marché de l'emploi

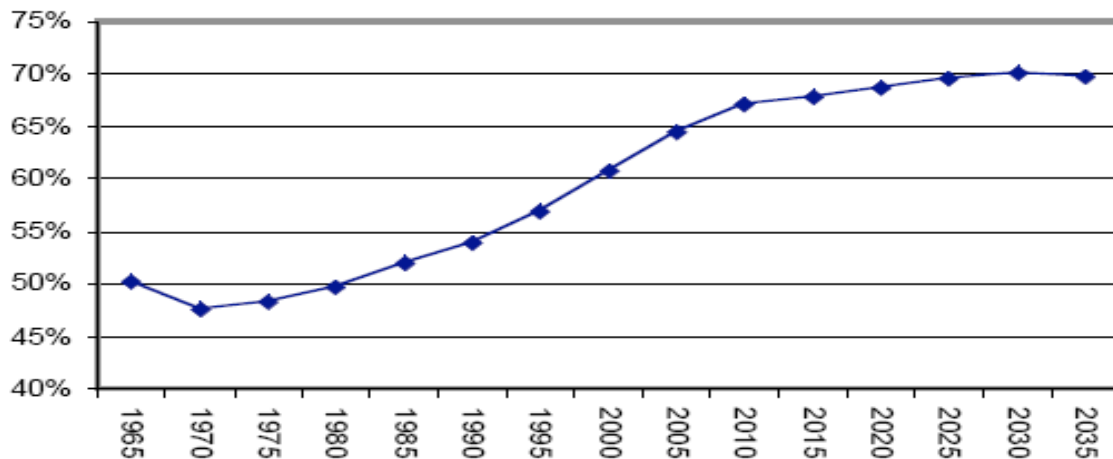
Le marché de l'emploi et son corollaire, le chômage, sont difficiles à cerner du fait de la faiblesse du système d'information statistique et de la dispersion des données. Toutefois, nous savons qu'il a connu une forte pression sur la demande suite à la croissance de la population par tranche d'âge enregistrée dans les années 70/85 (Figure 10).

**Figure 10 : Croissance de la population par tranches d'âge**

Source : World Population Prospect UN. 2002

Malgré le ralentissement du rythme de croissance de la population en âge de travailler, celle-ci continue de représenter une part croissante de la population totale (Figure 11). Bien que le taux de croissance de la population en âge de travailler soit passé de 4,2 % sur la période 1980-1985 à 2,9 % entre 2000 et 2004, il reste depuis 1970, constamment supérieur au rythme de croissance de la population totale. Selon les estimations du BIT (bureau international du travail) à partir de 2010 la population en âge de travailler se stabilisera sur plusieurs années entre 67 et 70 % de la population totale<sup>1</sup>.

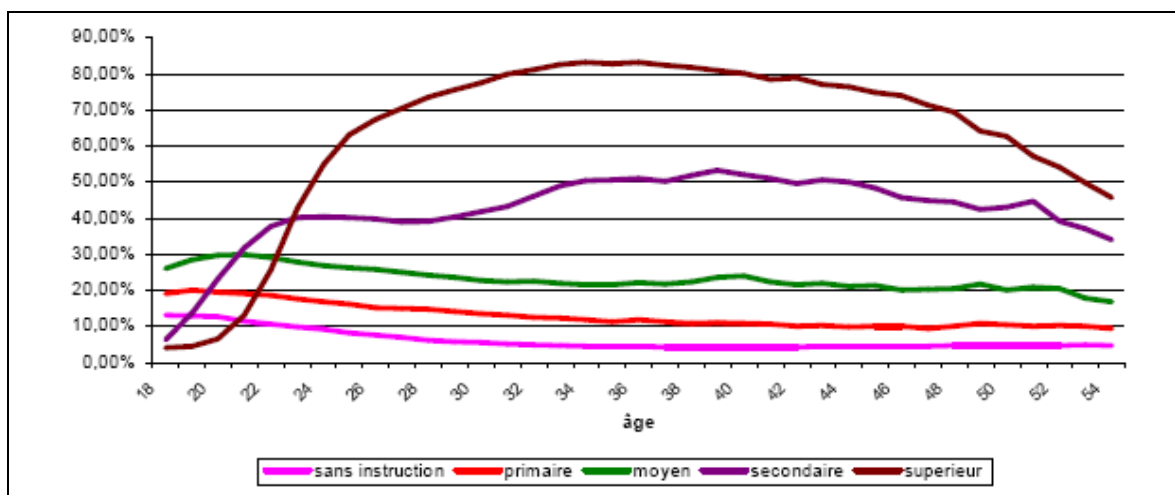
**Figure 11 : Part de la population en âge de travailler dans la population totale**



Source : profil de l'Algérie, rapport FEMISE 2006.

La forte demande sur le marché du travail ces dernières années, est aussi due à la hausse du taux de participation de la population féminine qui est le résultat de l'amélioration du niveau d'éducation pour cette catégorie de population. Le taux d'activité féminine est ainsi passé de 1,8 % en 1966 à 9,6 % en 1998<sup>2</sup>, soit un coefficient multiplicateur voisin de 5 durant la période et un gain de presque 6 points pour la dernière décennie. La figure 12 illustre l'existence d'une corrélation directe entre le niveau d'instruction des femmes et leur maintien en activité.

**Figure 12 : Taux d'activité féminine selon leur niveau d'instruction en 1998**



Source : BIT, marché du travail et de l'emploi en Algérie, octobre 2003.

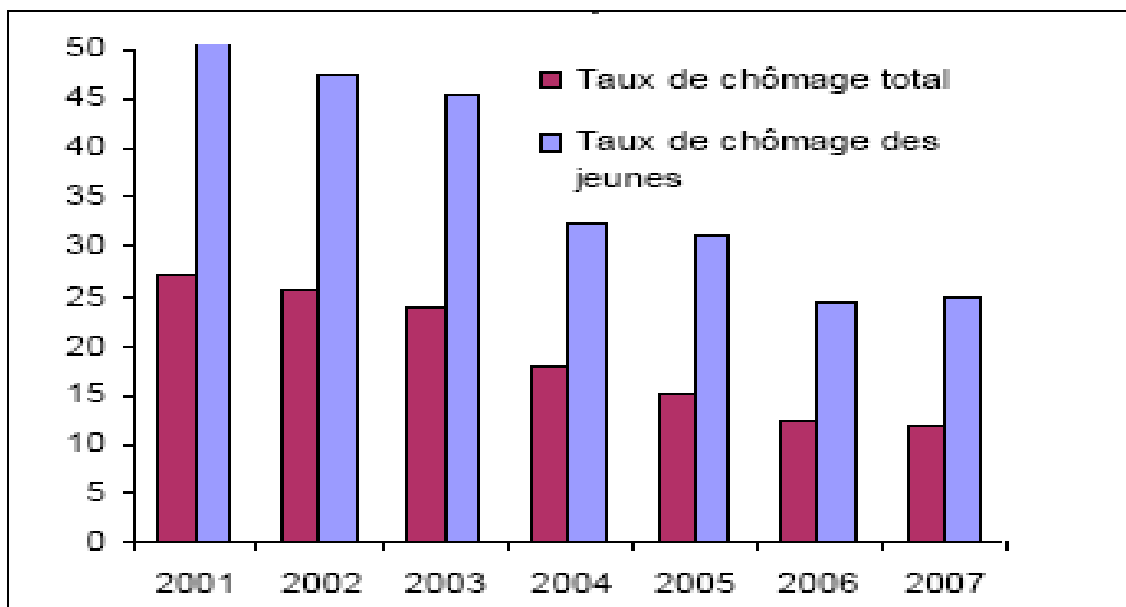
<sup>1</sup> BIT, marché du travail et de l'emploi en Algérie, octobre 2003.

<sup>2</sup> Idem.



Quant au taux de chômage, tel qu'enregistré par l'Office National des Statistiques (ONS), il est passé de 13,8 % en 2007 à 11,3 % en 2008, alors qu'il a atteint le pic de 27 % en 2001. Le chômage a reculé à la suite du Plan de relance économique 2001-2004, et plus récemment, du programme d'investissements publics 2006-2009 dits : Programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC). Des affectations budgétaires additionnelles ont également été prévues pour inclure de nouveaux programmes destinés aux zones défavorisées du Sud et à la région des Hauts Plateaux. Toutefois le chômage des jeunes continue de rester élevé, avec environ 72 % de chômeurs qui ont moins de 30 ans (Figure 13). La nature temporaire de l'emploi est également inquiétante, puisqu'il y a maintenant plus d'emplois temporaires (37 %) que d'emplois permanents (34 %).

**Figure 13 : Evolution du taux de chômage en Algérie de 2001 à 2007.**



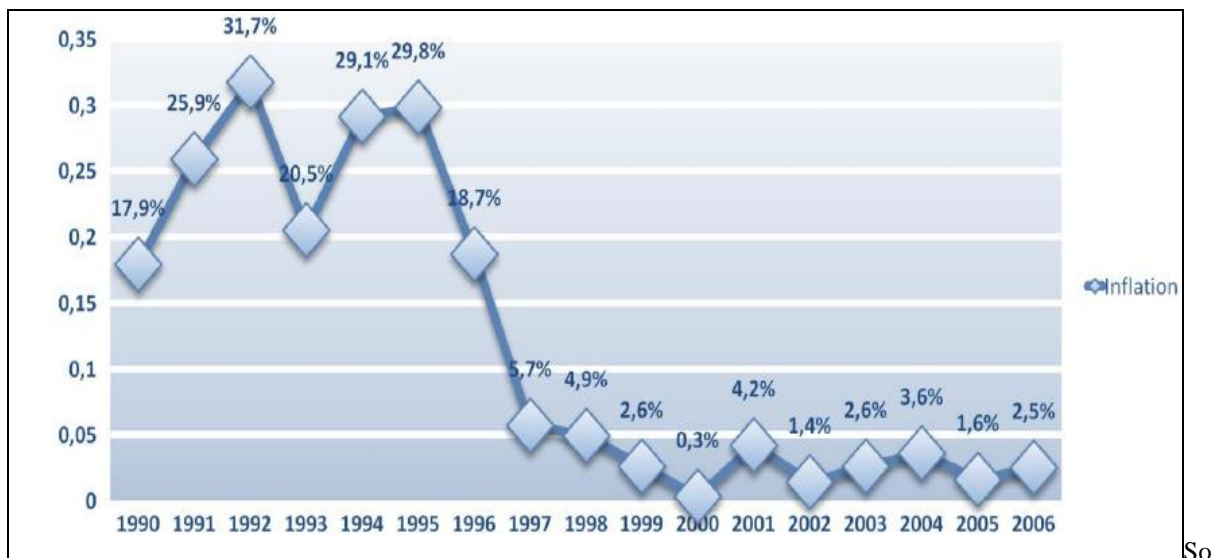
Source : le FMI : Rapport sur les économies nationales n° 09/108. Avril 2009

### 113- L'inflation

L'inflation a été remarquablement maîtrisée, passant de 29,8 % en 1995 à 1,4 % en 2002 (Figure 14). Cependant, cette maîtrise s'est faite au prix de sacrifices considérables (réduction des dépenses budgétaires, liquidation d'entreprises, etc.) et suite à de nombreuses dévaluations du dinar rendues nécessaires dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Il est à noter également la très forte baisse entre 2001 et 2002 du taux d'inflation des produits alimentaires qui constituent près de 50 % des dépenses de consommation des ménages.

Avec un taux de 2,5 % en 2006 et 3,5 % en 2007, l'inflation reste parmi les plus faibles de la région, reflétant la stabilité des prix intérieurs de l'énergie, des subventions dont bénéficient le blé et le lait, et de la prudence de la politique monétaire.

**Figure 14 : Evolution de l'inflation en Algérie de 1990 à 2006**

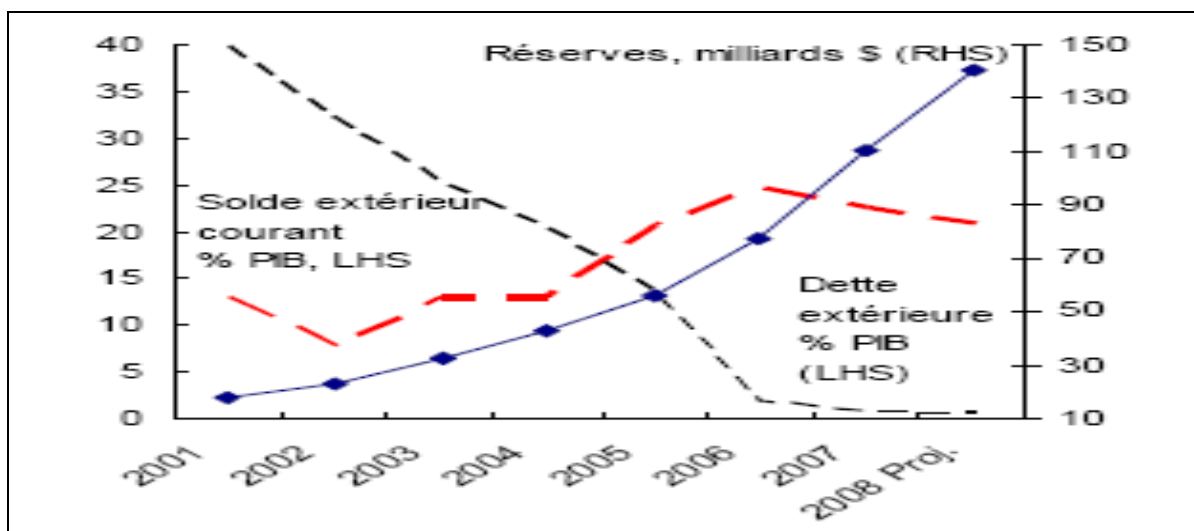


Source : Différents rapport de la banque d'Algérie.

### 114- La position extérieure

Le niveau élevé des prix mondiaux du pétrole jusqu'au milieu de 2007 a encore consolidé la position extérieure de l'Algérie : l'excédent de la balance courante a dépassé 20 % du PIB en 2007–2008, et les réserves officielles atteignaient 136 milliards de dollars (soit 30 mois d'importations) fin octobre 2008 malgré l'envolée des importations. Les réserves de change brutes ont continué à augmenter pour atteindre 150 milliards de dollars, soit plus de trois ans de couverture des importations à la fin du mois de décembre 2007 et ont atteint 133 milliards de dollars à la fin du mois de juin 2008. Le ratio de la dette extérieure au PIB a diminué, passant à 3,3 % en 2007. La dette extérieure a encore diminué, tombant à 623 millions de dollars à la fin du mois de juin 2008, chiffre en nette diminution par rapport aux 21 milliards de dollars enregistrés en 2004 (Figure 15).

**Figure 15 : Position extérieur de l'Algérie de 2001 à 2008**



Source : le FMI : Rapport sur les économies nationales n° 09/108. Avril 2009

## 12- Les IDE en Algérie

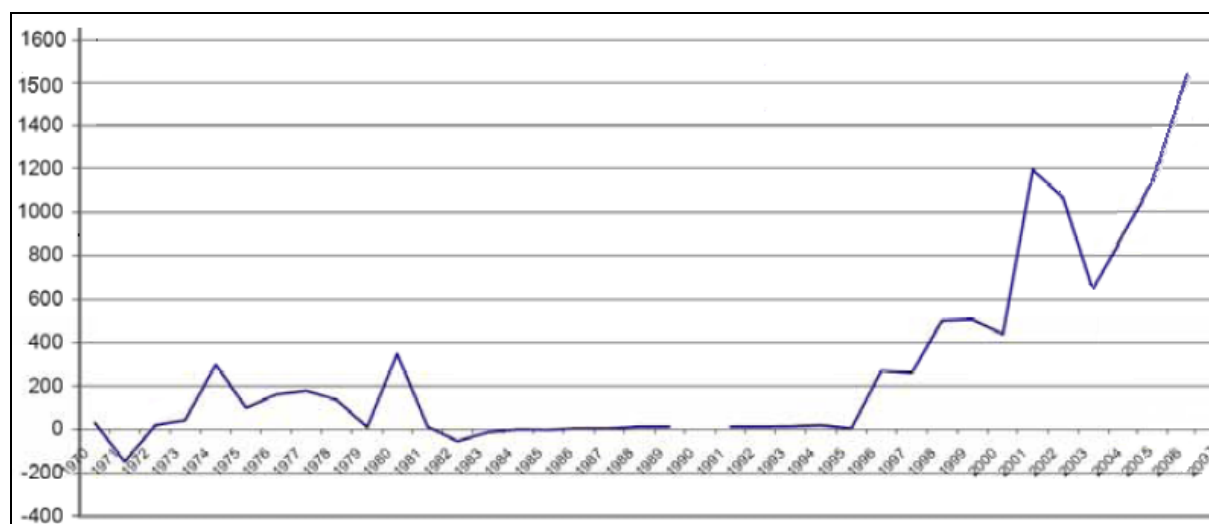
Avant les années 90 les IDE se concentraient dans le secteur des hydrocarbures et étaient plutôt irréguliers, dépendant beaucoup des prévisions faites sur les prix et les conditions du marché du pétrole. Durant les premières années de la décennie 1990, le flux des IDE n'arrivait toujours pas à décoller malgré les efforts de l'Etat comme l'obligation faite pour la Sonatrach de coopérer avec les sociétés internationales par la création de joint-ventures pour l'exploration de réserves qui demandaient un haut niveau technologique. Le bas prix du baril et la détérioration de la situation macroéconomique ont dégradé l'attractivité du pays.

Grâce à la stabilisation macroéconomique et au nouveau code des investissements, l'Algérie commence à recevoir des IDE à partir de la mi-90 et surtout à partir de 2001, date à partir de laquelle le volume commence à dépasser le milliard de dollars/an. Nous essaierons de passer en revue les tendances de l'évolution des IDE en Algérie, puis nous intéresser à la répartition sectorielle et aux pays émetteurs.

### 121- Les tendances des investissements directs étrangers en Algérie

Les IDE dans les pays en voie de développement sont volatiles et souvent soumis à des aléas conjoncturels, dépendant du rythme des implantations de firmes multinationales dans le secteur de l'énergie. L'Algérie n'échappe pas à cette règle, toutefois en retraçant l'évolution des flux des IDE, on peut dégager deux grandes périodes de 1970 à 1994 d'une part et d'une autre de 1995 jusqu' à présent (Figure 16).

**Figure 16 : Flux d'IDE entrant en Algérie (Millions de dollars)**



Source : CNUCED, base de données FDI/TNC (<http://www.unctad.org/fdistatistics>).

La première période (1970-1994) reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures. En effet malgré la nationalisation des hydrocarbures en 1971 ; l'Algérie a fait appel aux firmes multinationales pour la réalisation des projets industriels dans le cadre de sociétés mixtes. Ces projets concernaient essentiellement : le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel. Dès la fin des années 60 jusqu'au début des années 80, une vingtaine de sociétés ont été créées<sup>1</sup>. L'attractivité de ce secteur s'est

<sup>1</sup> Talha Larbi, relations Europe-Maghreb : la question des investissements directs, revue tiers monde n°136, 1993. <http://www.persee.fr>

accrue suite aux chocs et contrechocs pétroliers des années 70 et 80. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières et permis par la même occasion de pallier le manque de ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celles-ci. Néanmoins, avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte ; elles pouvaient juste bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec la Sonatrach. La décennie 80 est caractérisée par une quasi-absence d'IDE. Les pouvoirs publics de cette époque, étaient réticents à toute intervention étrangère, d'où la remise en cause du plan de valorisation des hydrocarbures (Valhyd). Cette remise en cause a conduit à un quasi-arrêt des investissements, car les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, sans être formellement interdits, n'ont pas été suffisamment encouragés.

La deuxième période à partir de 1995, est marquée par une reprise des investissements qui résulte principalement de la mise en place de réformes, le désengagement progressif de l'État de certains secteurs de l'économie nationale. Ainsi qu'au poids de la dette, chose qui a fait que l'État algérien ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique. Durant cette période, une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié (Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001), a encouragé dans une certaine mesure les IDE.

A partir de 2001, l'État a pris des dispositions pour rassurer les investisseurs (ratification de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements). Ensuite le programme de soutien à la relance économique (PSRE), et le programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) ont ouvert des opportunités pour les étrangers dans de nombreux secteurs (télécommunications, agroalimentaire, chimie et pharmacie).

Selon la CNUCED (Rapport sur l'investissement dans le monde, 2008), l'Algérie est le huitième pays destinataire d'IDE sur le continent africain pour la période cumulée 2006-2007 (1,8 milliard de dollars en 2006 et 1,6 en 2007). Le rapport de la CNUCED précise qu'en 2007, les IDE en Afrique sont donc restés concentrés sur le plan géographique au niveau de 10 pays dont l'Algérie. Ce groupe a, à lui seul, absorbé 82 % du total des investissements, et dont le montant annuel par pays est supérieur ou égal à un milliard de dollars. La valeur globale des IDE à travers toute l'Afrique est, selon le rapport, de l'ordre de 53 milliards de dollars en 2007. Ce qui est considéré comme étant un niveau record.

En termes de projets, selon l'agence nationale pour le développement des investissements (ANDI), l'Algérie a attiré 690 projets d'IDE durant la période 2002-2008, qui ont permis la création de 88 287 emplois directs (Tableau 20).

**Tableau 20 : projets d'investissement durant 2002-2008**

Projets d'investissement	Nombre de projets	%	Montant (10 <sup>6</sup> de DA)	%	Nombre d'emplois	%
<b>Investissements locaux</b>	50 766	99	4 153 806	72	754 753	90
<b>Partenariat</b>	291	1	722 523	12	30 097	4
<b>Investissement direct étranger</b>	399	1	922 665	16	58 190	7
<b>Total investissement étranger</b>	690	1	1 645 187	28	88 287	10
<b>Total général</b>	51 456	100	5 798 993	100	843 040	100

Source : Agence nationale pour le développement des investissements, 2008.

## 122- Répartitions sectorielles des IDE

Les IDE se concentrent dans le secteur des hydrocarbures qui s'accapare de 66 % des IDE en 2004 et 55 % en 2005, soit 46 des 83 projets enregistrés cette année-là. Ce secteur est certainement à la base de la reprise notable du flux d'IDE vers l'Algérie durant ces dernières années, en raison des opérations de privatisation et d'ouverture, au capital étranger, de la production et de certaines activités en amont et en aval des activités pétrolières et gazières. Les autres créneaux qui intéressent les étrangers sont les télécommunications, le BTP, l'industrie, les services, la finance et le tourisme (Tableau 21).

**Tableau 21 : Répartition des projets d'IDE par secteur d'activité regroupé, sur la période 2002 – 2008**

Secteurs d'activité	Nombre de projets	%	Montant en 10 <sup>6</sup> DA	%
Agriculture	10	1,45	2 021	0,12
BTPH	99	14,35	472 163	28,70
Industrie	384	55,65	854 327	51,93
Santé	4	0,68	5 982	0,80
Transport	33	4,78	12 531	0,76
Tourisme	15	2,17	26 216	1,59
Service	142	20,58	109 358	6,65
Télécommunications	3	0,51	162 586	21,75
TOTAL	690	100	1 645 187	100

Source : Agence nationale pour le développement des investissements, 2008.

## 123- Les pays émetteurs

Les pays émetteurs d'IDE vers l'Algérie sont principalement les pays développés (Europe et Union Européenne, Etats-Unis) et depuis quelques années les pays arabes qui commencent à prendre de plus en plus d'importance dans la part des pays émetteurs d'IDE en Algérie. Pour l'année 2008, contrairement à ce qui est observé pour d'autres pays méditerranéens, les investisseurs des pays du Golfe consolident leurs positions en Algérie où ils ont réalisé 15 projets d'une valeur de 4,6 milliards d'euros (contre 13 projets pour 2007)<sup>1</sup>. Cependant 2008, a enregistré une baisse de l'ordre de 50 % des flux en provenance de l'Europe, chose qui n'est pas arrivée depuis 2003. En 2008, l'Europe y a réalisé 29 projets d'une valeur de 907 millions d'euros, contre 60 projets valant 1,8 milliards d'euros pour 2007. Cette baisse peut s'expliquer par la crise mondiale que subissent les pays développés. En 2008 les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ont commencé à être touchés par la crise économique et financière mondiale, les 13 pays de la rive sud de la Méditerranée dont fait partie l'Algérie ont reçu moins de 40 milliards d'euros d'IDE, contre 61 milliards en 2007 et 68 milliards en 2006. Cependant, l'Algérie semble souffrir moins que ses voisins parce que les choix politiques opérés ont isolé efficacement le pays des turbulences financières mondiales<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>Rapport ANIMA, investissements directs étrangers vers les pays Med en 2008 face à la crise. Mars 2009.

<sup>2</sup>FMI : Rapport sur les économies nationales n° 09/108, avril 2009.

**Tableau 22 : projets impliquant des étrangers durant la période 2002-2008**

	Nombre de projets	Valeur (million de DA)
Europe	322	299 256
dont UE	271	270 105
dont France	121	39 376
Asie	47	481 227
Amériques	16	27 490
Pays arabes	289	827 150
Afrique	1	4 510
Australie	1	2 954
Multinationalité	14	2 600
Total	690	1 645 187

Source : Agence nationale pour le développement des investissements, 2008.

## 2- Le cadre législatif des IDE en Algérie

Dans cette section, nous allons mettre l'accent sur le cadre légal et institutionnel des IDE en Algérie avant de passer en revue les différents organismes qui s'occupent de la promotion des investissements. Par ailleurs, cette section examinera aussi, les mesures spécifiques et les conditions générales des investissements directs étrangers.

### 21- Le cadre légal et institutionnel

En Algérie, le cadre juridique de l'investissement étranger repose sur un ensemble de réglementations dont la plus importante est l'ordonnance du 21 août 2001, relative au développement de l'investissement qui a abrogé le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. L'ordonnance de 2001 constitue un progrès, sans toutefois changer fondamentalement le régime de l'investissement. L'ordonnance n° 01-03 du 20/08/2001, fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et services ainsi que dans le cadre de l'attribution de concessions ou de licence. Cette ordonnance reconnaît le principe de la liberté d'investir dans toutes les activités à l'exception de celles régies par une réglementation spéciale (hydrocarbures, les institutions financières et les compagnies d'assurance). Quant au pourcentage du capital pouvant être détenu par un investisseur étranger, il n'y a pas de restrictions dans ce volet, à l'exception des hydrocarbures.

De nouvelles mesures relatives à l'investissement ont été édictées par plusieurs instructions en date de décembre 2008<sup>1</sup>, elles ont pour thèmes : l'investissement étranger, le régime ANDI, la réduction des importations et la promotion du « Made in Algeria » et enfin la régulation du commerce extérieur. L'instruction relative aux investissements étrangers spécifie que :

*«Tout investissement étranger en Algérie, découlant d'une offre d'un opérateur étranger de réaliser seul cet investissement ou d'une démarche pour la constitution d'un partenariat, doit aboutir à une répartition du capital constitutif dans laquelle l'actionnariat national sera majoritaire. La majorité des actions détenues par le capital national sera répartie entre plusieurs détenteurs, et le partenaire étranger sera ainsi le premier des actionnaires en termes de part détenue dans le capital.»*

<sup>1</sup> KPMG, Guide investir en Algérie, 2009.

Le texte précise que cette règle devra être respectée dans tous les secteurs d'activité, y compris le secteur des finances et toutes les branches du secteur de l'énergie. Une autre instruction contient des dispositions spécifiques relatives aux importateurs. Cette instruction prévoit que :

- *«Toute nouvelle immatriculation de société étrangère d'importation sera soumise, à partir du 1er mars 2009, à une participation de personnes physiques ou morales algériennes à leur capital, à minimum de 30 % des parts.*

- *Toutes sociétés étrangères déjà immatriculées et exerçant dans l'activité des importations est tenue de se mettre en conformité avec la disposition sus-évoquée dans un délai qui ne saurait excéder le 30 septembre 2009.»*

Ces instructions ne précisent pas si les textes législatifs ou réglementaires qui encadrent jusqu'à présent les investissements étrangers et le régime ANDI seront modifiés par de nouveaux textes de nature équivalente ni à quelle échéance. En principe, les textes législatifs et réglementaires existants restent donc applicables, étant supérieurs à une instruction tant qu'ils n'auront pas été modifiés ou abrogés par un texte de nature équivalente.

## **22- Les organismes chargés de la promotion des investissements**

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères. Cependant, aucun d'entre eux n'en a l'exclusivité. Nous allons les examiner dans ce qui suit.

### **221- Le Conseil national de l'investissement**

Le Conseil national de l'investissement (CNI) est un organisme placé sous l'autorité du Chef du gouvernement qui en assure la présidence, mais il est placé auprès du ministre de la participation et de la promotion de l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision. Ses principales missions sont :

Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI :

- propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement,
- propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement,
- propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur,
- étudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages.

Au titre des décisions que le CNI prend, figurent :

- l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages, ainsi que leur modification et leur mise à jour,
- l'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale,
- l'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement,
- la détermination des zones susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du Programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés et, d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement. Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI, soit neuf (9) au total. Assistant, en qualité d'observateurs seulement, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'ANDI. Il faut savoir, également, que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et ses décisions et/ou recommandations ne s'adressent pas directement à l'investisseur mais aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI.

## 222- Agence Nationale de Développement de l'investissement (ANDI)

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif qui hérite de l'APSI (agence de promotion et de soutien de l'investissement) et lui succède. Elle est placée sous la tutelle du ministre de la promotion des investissements et exerce sept missions : a) une mission d'information, b) une mission de facilitation, c) une mission de promotion de l'investissement, d) une mission d'assistance, e) une participation à la gestion du foncier économique, f) la gestion des avantages et g) une mission générale de suivi.

a	S'agissant de l'information, on retiendra surtout que l'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données
b	Pour ce qui est de la facilitation, l'ANDI met en place le guichet unique décentralisé (GUD), identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement
c	Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non résidents avec des opérateurs algériens, entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie
d	Sa mission d'assistance consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non résidents et à les assister pour accomplir les formalités requises
e	La participation à la gestion du foncier se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier
f	Concernant la gestion des avantages, l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision relative aux avantages, d'établir les annulations de décisions et/ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels).
g	Enfin, à travers sa mission générale de suivi, l'ANDI, en charge du développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs, enfin s'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements

A propos de l'ANDI, la CNUCED (Rapport sur l'examen de la politique d'investissement en Algérie, 2004) relève quelques insuffisances. En premier lieu, l'agence ne



dispose pas d'une autonomie suffisante en matière de recrutement ou de dépenses et elle manque d'instruments pour assurer son rôle de promotion et d'évaluation. Elle n'a ni guide de l'investisseur par secteur d'activité, ni base de données fiables sur l'état des investissements réalisés et son site web, n'est pas mis à jour. De plus, malgré un effectif total de 150 personnes, la taille des divisions de la promotion, de l'appui et de l'évaluation de l'investissement reste très réduite. En second lieu, la CNUCED estime que la fonction de promotion nécessite à elle seule une stratégie plus sophistiquée, et devrait être détachée toute seule comme dans de nombreux pays de la région qui ont créé des agences spécialement chargées de la promotion des investissements étrangers en vue d'attirer les FMN.

### **223- Le Ministère des Participations et de la promotion des Investissements**

Cet organisme s'occupe principalement de la promotion de l'investissement mais également des privatisations, sans qu'aucune structure spécialement chargée des investissements étrangers n'ait été créée en son sein. On notera, que les fonctions du MPPI sont ambiguës, car il semble occuper les mêmes fonctions que celles remplies par l'ANDI et la complexité des domaines que sont les investissements et la privatisation fait que ces deux tâches devraient être confiées à des structures séparées.

### **224- Le guichet unique**

Le guichet unique est une institution décentralisée, créée au niveau de la wilaya. Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail, ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté. L'investisseur étranger fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du guichet unique décentralisé (GUD) est son interlocuteur direct et unique. Le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés. L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer. Il existe actuellement quatorze guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire national (Adrar, Alger, Annaba, Batna, Bejaia, Blida, Constantine, Laghouat, Oran, Ouargla, Saïda, Sétif, Tlemcen, Tiaret).

### **23- Les mesures spécifiques aux IDE**

En plus, du principe de liberté d'investir relatif à l'ordonnance de 2001, qui reconnaît la liberté d'investir dans toutes les activités à l'exception de celles régies par une réglementation spécifique (hydrocarbures, créations d'institutions financières ou de compagnies d'assurances). La loi prévoit de nombreux avantages et facilitations des procédures pratiques et prévoit aussi des différents régimes de faveur. Cette loi accorde également des garanties essentielles en ce qui concerne le traitement de l'investissement. Toutes ces mesures spécifiques vont faire l'objet de notre attention dans ce qui suit.

### **231- Traitement et protection**

Les normes internationales en matière de traitement des investissements étrangers sont pleinement respectées en Algérie. L'égalité de traitement est posée par l'article 14 de

l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001<sup>1</sup> qui stipule que : «*les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement*». Toutefois, l'article 14 édicte que les «*personnes physiques et morales reçoivent toutes le même traitement, sous réserve des dispositions des conventions conclues avec les Etats dont elles sont ressortissantes*». Le principe du traitement comporte l'interdiction de réserver, dans des circonstances similaires, un traitement différencié défavorable aux investissements étrangers par rapport aux investissements nationaux. Le respect de ce principe est essentiel pour l'investisseur étranger, le risque serait sinon de favoriser les discriminations et de créer une concurrence déloyale qui avantagerait les nationaux.

En matière de protection, la constitution du 8 décembre 1996 prévoit que «*l'expropriation ne peut intervenir que dans le cadre de la loi et donne lieu à une indemnité préalable, juste et équitable*». Ce document fondateur garantit aussi la propriété privée, ainsi que la liberté de commerce et d'industrie ; mais l'ordonnance de 2001 semble faire des retraits par rapport à la constitution du 8 décembre 1996 car elle indique dans l'article 16<sup>2</sup> que : «*sauf dans les cas prévus par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative*», et en fait, la notion de «*réquisition par voie administrative*» est très restrictive selon le rapport de la CNUCED précédemment cité, car cette notion semble exclure les autres atteintes au droit de propriété ou de jouissance : nationalisation, expropriation directe ou déguisée, mise sous séquestre, saisie, etc. Cette restriction pourrait susciter une certaine inquiétude de la part des investisseurs étrangers.

Une autre protection particulièrement appréciée de l'investisseur étranger est la soumission des litiges arbitrage. Le principe général consiste à attribuer compétence aux juridictions locales, sachant que le litige relatif à l'investissement se produit sur le territoire de l'Etat d'accueil et que les règles algériennes de compétence judiciaire désignent automatiquement les tribunaux algériens. Toutefois, le décret législatif n° 93-09 du 25 avril 1993<sup>3</sup>, autorise l'Etat à souscrire des clauses d'arbitrage dans ses contrats internationaux (organisant soit un arbitrage ad hoc, soit un arbitrage institutionnel). On soulignera que l'Algérie a adhéré à la plupart des conventions internationales multilatérales relatives aux litiges entre Etats et investisseurs, en matière d'investissement, en particulier la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitraires étrangères de 1958, la convention de 1965 pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats, la convention pour la création de l'agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA). De plus, la quasi-totalité des conventions bilatérales conclues par l'Algérie prévoit le recours au centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

L'Algérie a conclu 45 conventions bilatérales de protection des investissements (voir annexe 1) qui viennent s'ajouter aux conventions multilatérales portant sur le même objet.

### 232- Transferts de fonds

Aux termes de l'article 31 de l'ordonnance n° 01-03 : «*Les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette*

<sup>1</sup> Journal officiel de la république algérienne n°47, correspondant au 22 août 2001.

<sup>2</sup> Journal officiel de la république algérienne n°47, correspondant au 22 août 2001.

<sup>3</sup> KPMG, Guide investir en Algérie en Algérie, 2009.

*garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi.»*

L'application de ce texte pose problème car le transfert n'est pas permis en cas d'investissements techniques sans apport de capital en devises étrangères, c'est-à-dire les redevances liées à l'exploitation des droits de propriété industrielle ou d'un savoir-faire ou liées à l'existence d'un contrat d'assistance ou de franchise. La législation suggère même une absence de garantie de transfert s'agissant d'investissements réalisés par des apports en nature. Toutefois, la situation est beaucoup plus claire depuis l'adoption du règlement de la Banque d'Algérie n° 05-03 du 6 juin 2005 relatif aux investissements étrangers. Ce texte définit les modalités de transfert des dividendes, bénéfices et produits réels nets de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers réalisés dans le cadre de l'ordonnance n° 01-03 précitée.

Alors que l'autorisation de transfert était accordée par la Banque d'Algérie, dans un délai qui ne peut excéder 2 mois, à compter du dépôt du dossier, le règlement n° 05-03 du 6 juin 2005<sup>1</sup> fait obligation aux banques et établissements agréés « *d'exécuter sans délai les transferts au titre des dividendes, bénéfices, produits de la cession des investissements étrangers ainsi que celui des jetons de présence et tantièmes pour les administrateurs étrangers* ».

### **233- Les mesures incitatives**

En matière de fiscalité des investissements étrangers, le législateur algérien a opté pour des incitations s'appliquant dans des conditions d'égalité avec les nationaux conformément au principe du traitement national, affirmé par l'ordonnance de 2001. Cette loi octroie des incitations selon les trois régimes suivants :

#### **➤ Le Régime Général**

Le régime général concerne les projets d'investissement courants localisés en dehors des zones à développer. Durant la phase de réalisation les avantages dont bénéficient les investissements sont :

- Exonération des droits de douanes pour les équipements;
- Franchise de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour les biens et services;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.
- Et durant la phase d'exploitation, Pour une durée de trois ans après constat d'entrée en activité, les incitations sont :
- L'exonération de la l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS).
- L'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

#### **➤ Régime dérogatoire**

Ce régime s'adresse aux projets d'investissement localisés dans les zones à développer. Durant la phase de réalisation les avantages dont bénéficient les investissements sont :

- Exemption des droits de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement;

---

<sup>1</sup> Journal officiel de la république algérienne n°53, correspondant au 31 juillet 2005.

- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de (2‰) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital;
- Prise en charge totale ou partielle par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement;
- Exonération des droits de douanes sur les équipements ;
- Franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

Après constat de mise en exploitation, les mesures sont :

- Exonération pendant une période de 10 ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP);
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de 10 ans;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

#### ➤ Régime de convention

Ce régime s'adresse aux projets d'investissement qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale. Les avantages sont négociés au cas par cas, entre l'investisseur et l'ANDI et la convention est ensuite signée par le Conseil National de l'Investissement.

## 24- Conditions générales de l'IDE

La législation algérienne ne prévoit pas d'obligations de résultat imposées exclusivement aux investisseurs étrangers (exportation, emploi de main-d'œuvre locale, formation de personnel, prix imposés, transfert de technologie). Toutefois, les investisseurs sont tenus de respecter certaines conditions s'agissant par exemple de la fiscalité, de la législation du travail, etc. Dans ce qui suit nous proposons de voir les conditions générales des IDE en Algérie.

### 241- La fiscalité des entreprises

En Algérie, les sociétés commerciales sont soumises à divers impôts et taxes, tels que : le bénéfice des sociétés (IBS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), la taxe foncière et la taxe d'assainissement. Pour les entreprises étrangères installées en Algérie, la loi retient la définition fiscale de sociétés disposant d'un établissement stable. Le taux normal de l'IBS est fixé à 30 % et il est réduit à 15 % sous condition de réinvestissement. De plus, Il existe un certain nombre de taux de retenus à la source de l'IBS : 10 % pour les revenus des créances, dépôts et cautionnements, 20 % pour les sommes perçues par les entreprises dans le cadre d'un contrat de management. La loi de 2003 est venue supprimer la double imposition qui était faite sur les dividendes distribués par les personnes morales à d'autres sociétés à un taux de 30%, la personne morale bénéficiaire n'étant plus imposée au titre de ces dividendes. Quant aux sociétés pétrolières, elles sont soumises à un IBS de 38 %.

### 242- La législation et les conditions de travail

À partir des années 90, la législation algérienne du travail a subi des réformes afin de s'adapter à l'économie de marché ; ces réformes ont rendu le marché du travail plus flexible.

Le monopole syndical a été aboli et les salaires sont désormais fixés de façon contractuelle. Grâce à la loi n° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail qui sera plusieurs fois modifiée et complétée, l'Algérie se situe dans une bonne position quant à la flexibilité du travail en matière de licenciement par rapport aux pays de la région (*Doing Business*). Les législations les plus rigides sont celles de l'Égypte et de la Tunisie.

En matière de licenciement, le poids financier de l'assurance-chômage a été réduit et le licenciement pour raison économique a été introduit, mais assorti de conditions assez strictes. Il existe une liberté totale d'embauche (soit par un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) ainsi qu'une période d'essai dans laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre partie, sans préavis ni indemnité. La durée légale du travail est fixée à 40 heures dans les conditions normales de travail, alors qu'une journée de travail ne peut excéder en aucun cas 12 heures. Les heures supplémentaires ne peuvent dépasser 20 % de la durée légale du travail journalier et le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) est fixé à 12 000 DA.

Il est laissé toute latitude à l'employeur de recruter des étrangers lorsqu'une main-d'œuvre nationale qualifiée de même niveau n'est pas disponible mais la loi impose que seuls les travailleurs étrangers de niveau technicien sont concernés. Exception est faite pour les travailleurs en provenance de pays ayant des conventions avec l'Algérie et pour ceux qui bénéficient de la qualité de réfugié politique. Les services de l'État et les collectivités locales peuvent aussi recruter, à titre contractuel, du personnel étranger, essentiellement des enseignants de haut niveau et des formateurs.

#### **243- Le commerce extérieur**

Le commerce extérieur a été libéralisé en 1991 et ouvert à tout agent économique ayant une existence légale en Algérie. C'est l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises, qui fixe les modalités. L'ordonnance n° 05-05 du 25 juillet 2005 a durci les conditions sur les opérations d'importation, concernant les produits destinés à la revente en l'état, en fixant le capital minimum à 20 000 000 DA. Le problème est en fait posé par les gros importateurs nationaux qui jouissent de privilèges indus ; ils se constituent en véritables monopoles qui se jouent de la législation et arrivent à éviter les obstacles tarifaires. L'État fait des efforts pour rendre la réglementation conforme à la Constitution et aux principes de base de l'économie (règles de l'OMC).

#### **244- Le foncier et la propriété de la terre**

En Algérie la propriété de la terre n'est pas interdite aux étrangers, mais le foncier se pose comme l'un des obstacles majeurs à l'investissement. Les investisseurs étrangers rencontrent diverses entraves telles que : inaccessibilité aux terrains appropriés disponibles, multiplicité des formalités administratives et des textes juridiques, existence de nombreux intervenants, prix du terrain prohibitif, absence de régularisation de nombreux terrains, immobilisme du marché, rigidité de l'offre, spéculation et opérations de revente illicites. Toutefois des dispositifs ont été récemment adoptés en Algérie afin de revoir le système actuel de gestion et d'attribution des assiettes foncières pour permettre une véritable relance de l'investissement et d'améliorer le mode de gestion des zones industrielles, afin de les rendre viables. Ces dispositifs<sup>1</sup> sont les suivants :

---

<sup>1</sup> Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière (ANIREF) : problématique du foncier économique, 2009. [www.aniref.dz](http://www.aniref.dz)

- Ordonnance n°08-04 du 1<sup>er</sup> septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession de terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement.
- Décret exécutif n°07-119 du 23 avril 2007 portant sur la création de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière et fixant ses statuts.
- Décret exécutif n°09-152 du 2 mai 2009 fixant les conditions et modalités de concession de terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement.
- Décret exécutif n°09-153 du 2 mai 2009 fixant les conditions et modalités de concession des actifs résiduels des entreprises publiques autonomes et non autonomes dissoutes et des actifs excédentaires des EPE.

#### **245- La législation sur le commerce et la constitution de sociétés**

Plusieurs simplifications, ont été apportées, en matière de création d'entreprise, par la législation qui autorise, désormais, toutes les formes de création d'entreprise : investissement *greenfield*, coentreprises, joint-venture, fusion et acquisition... et aucune condition de nationalité n'est exigée pour les dirigeants des sociétés. Il reste, néanmoins, beaucoup à faire car, en 2009, la Banque Mondiale classe l'Algérie à la 132<sup>ème</sup> place sur le critère de facilitation de création d'une entreprise. Avec plus de 400 textes législatifs et de régulation en application, la législation est prohibitive et répulsive.

#### **246- La propriété intellectuelle et industrielle**

En Algérie, la propriété intellectuelle est régie par plusieurs textes législatifs qui protègent les droits de propriété industrielle et les droits de propriété littéraire et artistique. Le pays a signé la plupart des conventions internationales, dans le cadre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle : Convention de Paris de 1883 pour la protection de la propriété industrielle, Convention de Berne de 1886 pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, Arrangement de Madrid de 1891 concernant la répression des indications de provenance fausses ou fallacieuses sur les produits, Arrangement de Nice de 1957 concernant la classification internationale des produits et services aux fins de l'enregistrement des marques, et Traité de coopération en matière de brevets de 1970. Par ailleurs, afin de mettre à jour la législation nationale en matière de droits d'auteur et droits connexes conformément à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), une loi (Ordonnance n° 03-05 du 19 juillet 2003) a été adoptée en octobre 2003.

#### **247- La législation sur les privatisations**

Suite à l'ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE), tous les secteurs d'activité économique publics sont ouverts à la privatisation, même Sonatrach est soumise à certaines restructurations, notamment via des coentreprises. La loi de 2001 prévoit un cadre législatif adéquat et harmonisé pour les règles, ainsi qu'une transparence et une régularité dans les opérations de privatisation sous le contrôle du Conseil des participations de l'État (CPE). La loi de 2001 consacre aussi la dissolution des onze anciens holdings d'État ; le processus de privatisation s'applique selon les quatre formules traditionnelles : appel d'offres internes et internationales, gré à gré, introduction en bourse et cession au profit des travailleurs.

En dépit de la volonté du gouvernement d'accélérer le rythme des privatisations avec parfois le soutien et l'assistance technique de la Banque mondiale et de l'Union Européenne, les privatisations sont encore très lentes. La législation permet aux travailleurs du secteur public de recevoir à titre gratuit et collectivement 10 % des actions transférées au secteur privé national ou étranger et de disposer d'un droit de préemption dans le cas de reprise de l'entreprise par les salariés avec un abattement de 15 % sur le prix de cession. De même, l'État peut intervenir pour s'opposer notamment à la cessation ou au changement de l'activité des entreprises privatisées. Dans ces conditions les entreprises algériennes semblent relativement peu attrayantes pour les étrangers et il semble qu'il n'y a pas une réelle stratégie de privatisation, ce qui affecte négativement la crédibilité des réformes économiques. La CNUCED note dans le rapport sur l'examen de la politique de l'investissement en 2004 de Algérie « *Tant que les réformes nécessaires ne seront pas achevées et la situation sécuritaire maîtrisée, le seul secteur susceptible d'attirer les investisseurs étrangers restera encore et toujours celui des hydrocarbures* ».

#### **248- La législation sur la concurrence**

En matière de libre concurrence, de transparence et de loyauté des pratiques commerciales, l'Algérie dispose d'une législation moderne. Plusieurs principes sont consacrés :

- Abolition du système administré des prix et le principe de leur liberté ; sauf pour les biens jugés stratégiques et ceux qui sont excessivement élevés.
- Soumission des personnes publiques à la concurrence.
- Interdiction des pratiques anticoncurrentielles et leur sanction.

Par ailleurs, un Conseil de la concurrence, placé auprès du chef du gouvernement, a été créé pour veiller au bon fonctionnement des marchés et empêcher la formation de monopoles, mais ses moyens et son expérience, notamment en matière de privatisation, restent très limités et ses activités sont encore mal connues.

#### **249- Le système juridique**

En théorie, la législation algérienne respecte pleinement le principe d'indépendance de la justice et celui de son impartialité. Mais dans la réalité, et malgré de notables progrès, le système judiciaire doit compter sur des problèmes qui en réduisent la crédibilité et affaiblissent l'attractivité du pays. Le rapport de la Banque Mondiale<sup>1</sup> fait ressortir que les procédures restent lentes, coûteuses et incertaines. Le système judiciaire semble dans certains cas avoir du mal à rendre exécutoires certaines décisions, ce qui a pour effet un manque de confiance en la justice à protéger les investissements contre les décisions administratifs.

### **3-Les facteurs d'attractivité de l'Algérie**

L'Algérie bénéficie de nombreux atouts majeurs : ressources naturelles abondantes, taille du marché (34 millions de consommateurs), population très jeune, proximité géographique des marchés potentiels et une situation macroéconomique en nette amélioration. En outre, il y a au niveau sectoriel, des créneaux qui présentent des opportunités intéressantes pour les investisseurs : mines, agroalimentaire, électronique, banque et finance, et NTIC. Afin d'apprécier justement les atouts de l'Algérie en matière d'attractivité, nous commencerons par

---

<sup>1</sup> Rapport sur le développement dans le monde : un meilleur climat d'investissement pour tous, 2005.

identifier les avantages comparatifs dont elle dispose avant de nous intéresser aux secteurs potentiels d'accueil des IDE.

### **31- Les avantages comparatifs de l'Algérie**

L'Algérie connaît depuis quelques années une assez bonne santé économique : une croissance soutenue (plus de 4,5 % en moyenne depuis 2000), une inflation maîtrisée, la dette extérieure largement réduite, un taux de chômage en forte baisse (11,8 % en 2008 contre plus de 30 % en 1999). A côté de ces bons résultats l'Algérie possède d'énormes avantages en terme de dotations naturelles et de ressources, choses que nous allons développer dans ce qui suit.

#### **311- Importance des ressources naturelles**

L'Algérie dispose d'importants gisements de ressources naturelles, dont le pétrole et le gaz naturel. Elle occupe dans le paysage énergétique mondial la 15<sup>ème</sup> place en matière de réserves pétrolières, la 18<sup>ème</sup> en matière de production et la 12<sup>ème</sup> matière d'exportations. Ses capacités de raffinage sont de 22 millions de tonnes/an (en 2005). Le pays occupe, par ailleurs, la 7<sup>ème</sup> place dans le monde pour ses ressources prouvées en gaz naturel, la 5<sup>ème</sup> pour la production et la 3<sup>ème</sup> pour l'exportation. L'Algérie est aussi le premier producteur de gaz naturel liquéfié en Méditerranée. Ce qui fait de l'Algérie le troisième fournisseur de gaz naturel de l'Union Européenne (UE) et le quatrième fournisseur énergétique de cette région. Les autres ressources importantes sont, en terme de production : le phosphate (200 000 tonnes, 20<sup>ème</sup> mondial), minerai de fer (1 060 000 tonnes, 21<sup>ème</sup> mondial), Zinc (14 000 tonnes), plomb (1 000 tonnes). On y trouve encore d'autres ressources minières mais moins importante en terme de production tels que : le charbon (réserves : 24 milles tonnes), argent (1 tonne) et Or (369 kg) ainsi qu'un potentiel illimité en énergie solaire.

#### **312- Intégration économique régionale et mondiale**

La situation géographique de l'Algérie lui confère une place stratégique, car se trouvant à la porte de l'Afrique, à proximité de l'Europe et dans le cercle des pays arabes et au cœur du Maghreb, cette position géographique devrait favoriser son attractivité en matière d'investissements orientés vers l'exportation et devrait lui permettre de tirer profit de l'instauration de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, et de l'accord d'association avec l'union européenne.

En plus l'intégration économique régionale et mondiale contribue à la création d'un climat favorable aux IDE. L'Algérie, consciente de ce fait, a entamé un processus d'intégration régionale avec le Maroc, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie, pour former l'Union du Maghreb Arabe (UMA) dans l'espoir que cette zone lui offre des réelles opportunités d'exportation pour ses produits, car ce marché avec plus de 82 millions de personnes et qui atteindra plus de 96 millions en 2015, représente un réservoir de consommation très important. Cependant, on notera que ce processus d'intégration a subi un net ralentissement ces dernières années. Par ailleurs, le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC est toujours en cours, il devrait lui permettre une intégration progressive à l'économie mondiale et l'établissement d'un meilleur climat pour les IDE. Le pays adhère déjà pleinement à plusieurs organisations internationales : CNUCED, Croix-Rouge internationale, FAO, ONU, FMI, G-15, G-19, G-24, G-77, Intelsat, Interpol, OIT, OMS, OPEP, Unesco, OMS, etc.



### 313- Les ressources humaines et la flexibilité du marché du travail

En matière de ressources humaines, l'Algérie dispose d'une main-d'œuvre abondante et à bon marché, ce qui peut faire d'elle un pays compétitif, même si cette main-d'œuvre n'est pas toujours conforme aux besoins du marché du travail. Le pays s'est doté, dès les années 90, d'une législation qui a été structurée autour des lois adoptées en 1990 et en 1994, permettant d'introduire une plus grande flexibilité dans le fonctionnement du marché du travail. Les changements introduits peuvent être appréhendés à plusieurs niveaux :

- Un affaiblissement de la protection de l'emploi avec une plus grande flexibilité des conditions de licenciement et du temps de travail (contrats à durée déterminée ou travail à temps partiel).
- L'institution des conventions collectives à l'échelle de l'entreprise ou de la branche avec un désengagement de l'Etat des négociations salariales hormis pour ce qui est du SMIG.

Le principe de la liberté d'emploi a été reconnu et les employeurs peuvent conclure directement un contrat de travail avec les travailleurs, mais il reste encore deux mesures qui entravent la totale liberté de l'employeur de déterminer le salaire avec son travailleur ; l'une est le salaire de base qui résulte de la classification professionnelle du salarié, déterminée par la convention collective applicable à l'employeur et l'autre est le SMIG.

### 32- Les secteurs potentiels d'attractivité en Algérie

Mis à part le secteur énergétique qui offre à lui seul les possibilités d'investissement les plus intéressantes, il est possible d'identifier une série de secteurs ayant un fort potentiel pour les IDE. L'attractivité hors hydrocarbures, représente une priorité pour les autorités ces dernières années. Diversifier davantage les exportations pour échapper aux fluctuations du marché pétrolier, est le souhait exprimé à travers les différents programmes de relance de la croissance engagés depuis 2001. Des axes prioritaires ont été tracés et mis en place pour faciliter et encourager les investissements hors hydrocarbures.

Selon le rapport ANIMA 2007<sup>1</sup> les besoins de l'Algérie en matière d'investissement sont estimés à 570 milliards de dinars cumulés à l'horizon 2010. Les secteurs qui offrent les meilleures opportunités sont :

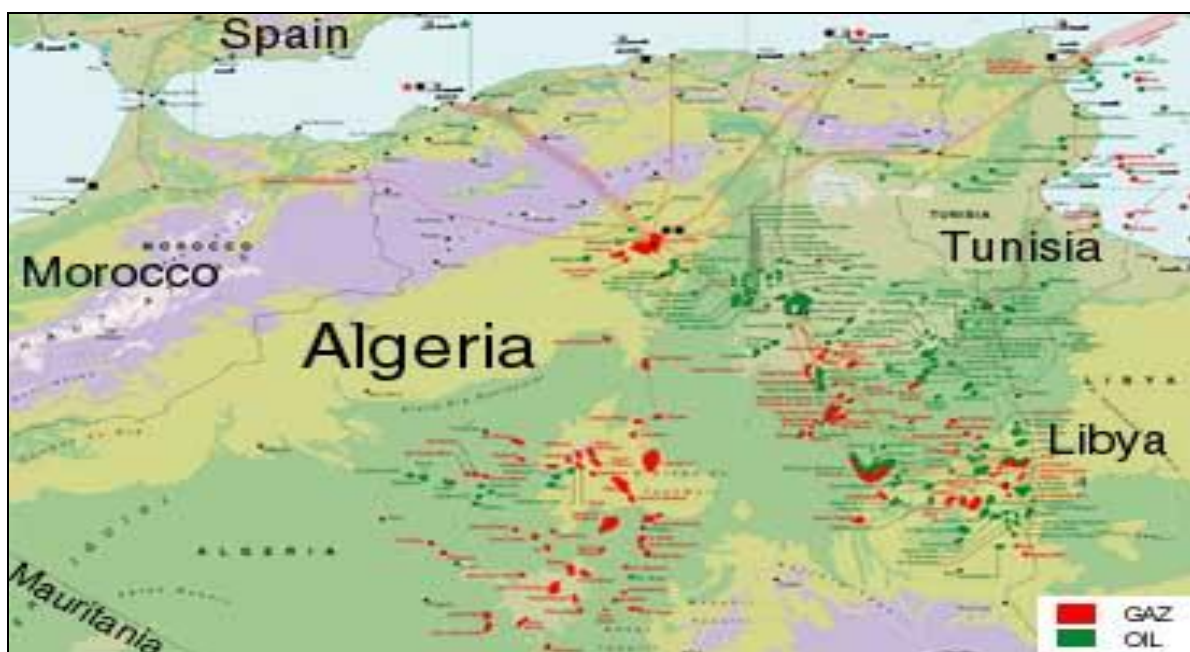
#### 321- Les hydrocarbures

Les hydrocarbures sont le centre névralgique de l'économie de l'Algérie dont le domaine minier de 1,5 million de km<sup>2</sup> reste sous-exploité, les réserves prouvées d'hydrocarbures sont de l'ordre de 45 milliards de tonnes en équivalent-pétrole<sup>2</sup>. L'Algérie occupe le troisième rang parmi les pays producteurs de pétrole en Afrique, le douzième au niveau mondiale.

<sup>1</sup> ANIMA, réseau euroméditerranéen d'agences de promotion des investissements. Rapport investir en région MEDA, pourquoi, comment ? avril 2007.

<sup>2</sup> Ministère des mines et de l'énergie, 2008.

Carte 7 : Richesses de l'Algérie en pétrole et en gaz



Source : ministère des mines et de l'énergie, 2008.

En tant que cinquièmes réserves et troisième exportateur mondial, l'Algérie est un pays plus gazier que pétrolier. Le secteur des hydrocarbures a connu des évolutions importantes, depuis la loi n° 91-21 du 4 décembre 1991, amendant la loi n° 86-14 sur les hydrocarbures et consacrant l'ouverture de ce secteur. Cette démarche a donné une grande impulsion au partenariat. Plus de 60 contrats d'exploration ont été signés depuis 1992 entre la Sonatrach et des firmes étrangères. La libéralisation de ce secteur vient d'être renforcée avec une loi votée en juillet 2006, qui établit la suppression du monopole de l'Etat dans le secteur.

Afin de moderniser le secteur et de mener à bien les projets de développement des hydrocarbures, l'Etat a mis en place un plan global d'investissements d'une valeur de 30 milliards de dollars pour une période allant de 2003 à 2010 (19,5 milliards de dollars pour l'amont, 6,5 milliards de dollars pour l'aval et de 4 milliards de dollars pour le transport par canalisation)<sup>1</sup>. Ainsi un grand nombre d'opportunités d'investissement se présentent pour les investisseurs étrangers correspondent aux activités suivantes : Opérateurs/investisseurs dans l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz ; Fournisseurs de biens et services pour la recherche, l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures ; Fournisseurs de biens d'équipements pour la maintenance des canalisations ; Equipements de forage fixes et mobiles; Logiciels d'interprétation de données sismiques ; Fourniture d'équipements de transport lourds et spéciaux...etc<sup>2</sup>.

### 322- Les mines

Le sous-sol de l'Algérie recèle une grande variété de minéraux (phosphates, fer, zinc, or...) le pays a adopté en juillet 2001 une loi minière qui encourage l'investissement des nationaux et des étrangers dans ce secteur. Les dispositions de cette loi attestent d'un réel effort de libéralisation et d'une volonté sincère d'ouverture aux investissements étrangers ; elles touchent les activités d'infrastructure géologique, de recherche et d'exploitation des

<sup>1</sup> Ministère des mines et de l'énergie, 2008.

<sup>2</sup> Idem.

substances minérales ou fossiles. Cette loi remet en cause les monopoles des entreprises nationales et prévoit une fiscalité attractive pour les investisseurs dans ce secteur. Ainsi, elle a prévu la création de l'Agence nationale du patrimoine minier (ANPM) afin d'assister les investisseurs dans la mise en place de projets miniers. Cette nouvelle politique minière devrait s'appuyer également sur une seconde entité : l'Agence nationale de la géologie et du contrôle minier (ANGCM). Depuis 2001, 213 permis ont été attribués au secteur privé, cette relance de l'activité minière ouvre des débouchés aux fournisseurs d'équipements internationaux dans les domaines du forage, du transport, de la manutention...

### 323- L'électricité

L'Algérie couvre ses besoins en électricité à hauteur de 96 %. Ses capacités de production sont de 7077 mégawatts. La réglementation régissant le domaine de l'électricité et la distribution du gaz a été remodelée par une loi de 2002, et toutes les activités (production et distribution) ont été ouvertes à la concurrence. Seul le transport d'électricité reste un monopole d'Etat géré par la compagnie nationale Sonelgaz. Il existe actuellement des systèmes d'interconnexion avec le Maroc et la Tunisie. Un câble haute tension sous-marin relie le Maroc à l'Espagne, ce qui augmente les capacités d'exportation d'énergie de l'Algérie (2000 MW). Des projets d'interconnexion par câbles sous marins avec l'Italie sont également à l'étude pour 500 à 1000 MW (Algérie-Sardaigne et Algérie-Sicile).

Le marché des énergies renouvelables est aussi très prometteur en Algérie, d'ailleurs le gouvernement algérien les considère comme un des grands axes de sa politique énergétique et environnementale, d'où des mesures incitatives et des primes avantageuses pour toutes les filières de ce genre d'énergies utilisées pour produire de l'électricité. La part de l'électricité totale produite par ces énergies devrait atteindre 5 % dans tout le Maghreb soit 500 MW. Concernant l'export, le marché européen est en mesure d'absorber 1 000 MW d'énergie renouvelable venant d'Algérie.

### 324- Les NTIC

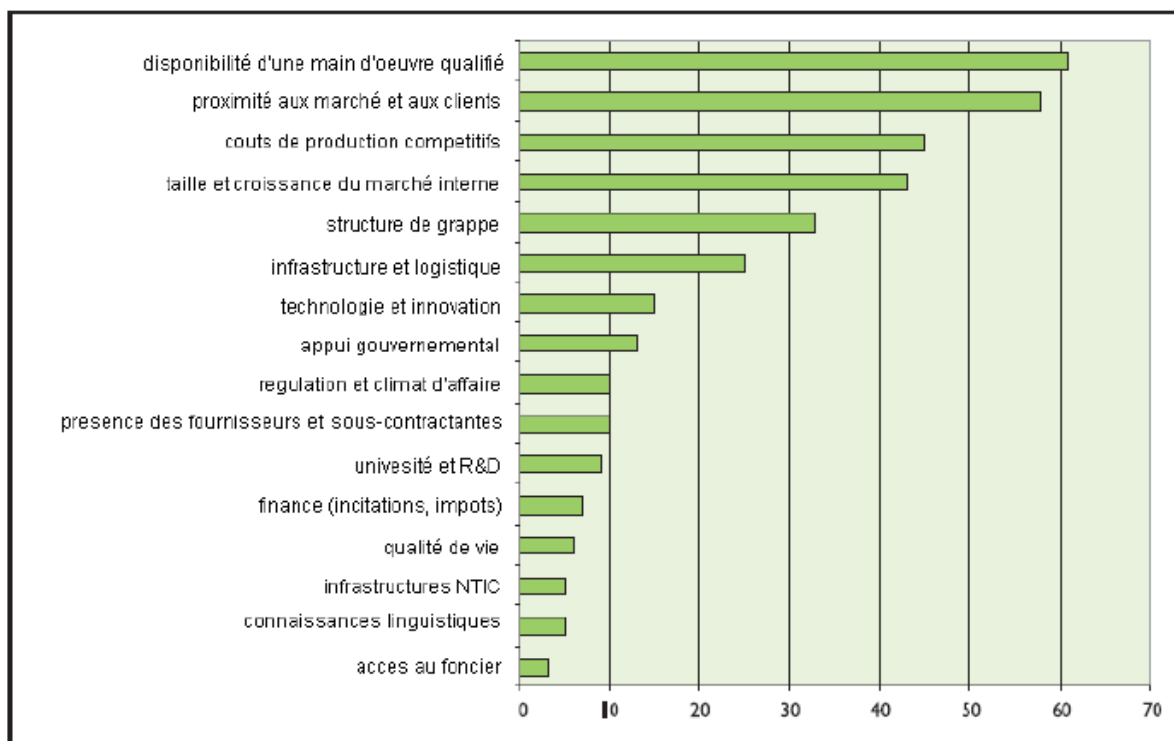
L'essor du secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication est très prometteur, car il est encore peu exploité tout en offrant des marges de profit intéressantes. Depuis plusieurs années, l'Algérie s'est lancée dans des programmes dans le cadre de la loi du 5 août 2000, pour rattraper son retard en matière de NTIC en multipliant et en améliorant les infrastructures de la téléphonie fixe, d'Internet et de la fibre optique. Ce programme a aussi comme objectif de rendre le secteur plus concurrentiel et mettre au standard international son secteur public de télécommunications. Il a déjà permis la vente de plusieurs licences de téléphonie mobile, VSAT, GMPCS et fixe. Plusieurs opportunités s'offrent aux investisseurs dans le secteur des NTIC en Algérie tels les licences, et en général tout les services associés à valeur ajoutée représentent à court/moyen terme un marché très important, mais également la production de téléphones mobiles et le domaine du numérique.

### 325- L'électronique

Ce secteur a enregistré une croissance rapide ces dernières années de 5 à 10% par an. Selon le rapport ANIMA (2007), ce secteur représentait en 2001 environ 33 milliards de dollars de chiffre d'affaires et employant plus de 17 600 personnes, il ainsi l'un des secteurs qui ont le plus contribué à la croissance économiques. Les entreprises publiques se taillent encore la plus grande part du marché (60 % de la production), mais il y a déjà des entreprises privées telles que : BYA Electronics et Maghreb Vision ainsi que Cristor qui ont réussi à s'imposer sur le marché local. Elles jouent de ce fait le rôle de substitution à l'importation en

produisant sous licences d'entreprises multinationales des téléviseurs, des lecteurs de disques vidéo numériques (DVD), du matériel hautefidélité et des récepteurs satellites. Mais les exportations en ces produits sont marginales, et bien inférieures à celles des voisins maghrébins ou de la Turquie car l'Algérie ne réunit pas encore les facteurs essentiels à l'attractivité en matière d'électronique (Figure 17).

**Figure 17 : Les facteurs d'attractivité pour le secteur électronique.**



Source : CNUCED, rapport sur l'examen de la politique d'investissement en Algérie, 2004.

### 326- Les banques et le secteur financier

A partir de la loi sur la monnaie et le crédit (1990), le système bancaire algérien commence à retrouver ses marques, un nouvel environnement bancaire et financier beaucoup plus conforme à la libération de l'économie, se met en place, pour faire de la Banque d'Algérie la véritable autorité monétaire du pays. Cette loi consacre le caractère universel du système bancaire et financier algérien en permettant l'ouverture de cet espace aux banques et institutions financières nationales et étrangères. Le paysage bancaire compte aujourd'hui de 36 institutions bancaires et financières. La part des établissements privés – plus de 10 % du marché – va en s'accroissant, 30 banques étrangères attendent leur agrément<sup>1</sup>.

Ce processus d'ouverture qui autorise les banques et les institutions financières étrangères à s'installer ou à se faire représenter en Algérie vise à élever le niveau de bancarisation. En effet l'Algérie est «sous-bancarisée» : en 2004, un algérien sur cinq dispose d'un compte en banque et les échanges interbancaires en moyens de paiement sont de 0,18 par habitant contre 3 en Tunisie.

Le système financier algérien est toujours rigide et n'a pas une très bonne image vis-à-vis des entreprises étrangères, on ajoutera enfin, la quasi absence d'un marché boursier qui

<sup>1</sup> KPMG, investir en Algérie, 2009.

pourrait jouer un rôle essentiel dans le processus de financement du secteur privé ainsi que de la privatisation.

### 327- Les infrastructures

Le développement des infrastructures de base représente la priorité de l'Algérie, en effet, routes et autoroutes, chemins de fer, ports et aéroports sont d'énormes chantiers de construction et de rénovation en Algérie. D'importantes sommes ont été allouées aux infrastructures dans le cadre du PSRE (2 milliards d'euros pour les infrastructures routières, portuaires, et aéroportuaires). L'Etat maintient toujours la priorité de développer les infrastructures de base, le logement et les équipements publics en allouant plus de 70 % du montant total de Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC). C'est dire les besoins énormes du secteur. Les projets les plus importants sont : l'autoroute est-ouest (1 216 km), le chemin de fer (électrification), les tramways (dans les grandes villes) et le métro d'Alger. Un programme d'infrastructures maritimes qui devrait déboucher sur la création d'un nouveau port de commerce au Centre du pays et de quatre nouveaux ports de pêche ; le programme d'infrastructures aéroportuaires qui concerne le renforcement ou la réhabilitation de pistes et la réalisation d'une 2<sup>ème</sup> piste pour l'aéroport international d'Oran.

### 328- L'agroalimentaire

L'agroalimentaire est l'un des secteurs les plus prometteurs en potentiel d'attractivité, principalement dans les filières : céréales, produits laitiers, conserveries, raffinage du sucre, et eaux minérales. L'Algérie a depuis quelques années replacé l'agriculture au cœur de sa stratégie de développement en lançant en 2000 le plan national de développement agricole (PNDA) doté d'importants moyens financiers, qui devrait entraîner des effets positifs sur le milieu agricole ainsi que sur toutes les activités en aval. Le gouvernement a continué son effort de développement en consacrant plus de 300 milliards de DA à l'agriculture et au développement rural dans le programme complémentaire de soutien à la relance économique 2005-2009. La proximité géographique de l'Europe constitue un atout essentiel pour écouler certaines productions. Cependant des insuffisances existent toujours dans l'industrie agroalimentaire, telles que : dans la transformation, les techniques de conservation, la valorisation et la vente des produits. Ces insuffisances peuvent être surpassées par une expérience internationale. Les IDE pourraient aider les produits algériens en les rendant plus compétitifs, à mieux pénétrer sur le marché international.

### 329- Le tourisme

Il a été identifié 174 zones d'expansion touristique réparties sur tout le territoire national. La stratégie d'expansion du tourisme pour la période 2001-2010 donne aux investisseurs nationaux et étrangers la possibilité de réaliser des projets dans le domaine touristique (stations balnéaires, gîtes ruraux, gîtes d'étapes, auberges de montagne et stations climatiques, aménagement des sources en stations thermales... Le gouvernement a mis en place dans le cadre de l'ordonnance n° 01-03 du 20 Août 2001, relative au développement de l'investissement, un régime incitatif pour les investisseurs, que ce soit dans la phase de réalisation (droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de 2% pour les actes constitutifs et les augmentations de capital, franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, etc.) ou bien dans la phase exploitation (exonération pendant une période de 10 ans d'activité effective, octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou de faciliter l'investissement (Report des déficits et les délais d'amortissement, etc.).

L'Algérie dispose d'un potentiel touristique important mais inexploité, dont :

- La taille du pays (plus de 2,5 millions de km<sup>2</sup>) ;
- Un littoral de 1200 km sur la côte méditerranéenne ;
- Beauté, richesse, diversité des paysages et sites naturels vierges.
- Monuments et sites classés au patrimoine mondial.
- Infrastructures de communication et de transport en évolution rapide.
- Un désert qui représente près de 80% du territoire.

Ces potentialités sont encore inexploitées, en effet le pays souffre d'un déficit en terme de capacités d'accueil, de structures hôtelières et de restauration de qualité ainsi que d'un manque de qualification du personnel du secteur. Le pays dispose d'infrastructures hôtelières de l'ordre de 92 000 lits en 2007 dont 36 000 relevant du secteur public. Quant aux investissements touristiques internationaux ils sont le fait du groupe Accor qui dispose d'un hôtel « Sofitel » et « Mercure » à Alger et du groupe américain Starwood avec deux hôtels « Sheraton » à Alger et Oran. Cependant le ministère du tourisme a lancé une stratégie de développement de son secteur à l'horizon de 2013 qui vise à :

- Attirer plus de 3 millions de touristes dont près de 2 millions d'étrangers (en 2004, 1,234 million de touristes ont été enregistrés dont 369 000 étrangers) ;
- Investir plus de 232 milliards de DA ;
- Augmenter les capacités d'accueil de 92 000 lits à 187 000 lits ;
- Créer près de 230 000 emplois.

Ajoutant à ces objectifs affichés par la stratégie de développement touristique de 2013, plusieurs groupes internationaux<sup>1</sup> ont également affiché leur intention d'investir dans ce secteur citant par exemple :

- Starwood pour la construction d'un hôtel « Westin » à Alger.
- Marriott pour la construction d'un Hôtel près de Sheraton d'Alger.
- Groupe Eddar-Sidar, pour la réalisation de complexes touristiques, à Alger et Boumerdès, pour un montant globale de 300 millions dollars et une capacité d'accueil de 25 000 lits.
- Groupe AL Hamed avec un projet touristique de 90 millions de dollars sur le littoral algérois.

### 3210- La pêche

Avec 1 280 km de côtes et une surface maritime en propre de 9,5 millions d'hectares l'Algérie dispose d'un potentiel de pêche très important mais peu exploité (seuls quelques 2,2 millions d'ha sont exploités). Depuis le début de 2003, l'Algérie semble redécouvrir son potentiel halieutique, avec la signature de plusieurs protocoles d'accords de pêche, de conservation et d'équipements portuaires, avec des étrangers (ex. : ferme aquacole d'élevage de loups et de dorades, d'un montant de 8 millions d'euros, piloté par l'Office national de développement pour l'aquaculture avec le soutien de l'Organisation arabe pour l'investissement et le développement agricole). On signalera également, la création d'une

<sup>1</sup> Rapport ANIMA, 2007.

filiale spécialisée, union pêche, par la banque privée Union Bank, pour développer la pêche industrielle.

Le secteur de la pêche en Algérie possède un potentiel très important, et les besoins nécessaires pour le développement de cette filière en Algérie, offrent d'importantes opportunités d'investissements tant en amont qu'en aval. Il existe un excellent potentiel pour les chalutiers, les équipements embarqués (électronique de navigation), les filets et autres matériels nécessaires à la pêche d'un côté et de l'autre, il existe aussi des besoins en assistance technique, formation et évaluation des ressources halieutiques. Ce secteur peut déboucher sur de nombreuses opportunités qui peuvent être en lien avec l'industrie agro-alimentaire notamment pour les conserveries, la transformation des produits de la mer, ainsi que tout ce qui concerne la chaîne du froid.

#### **4- Les limites de l'attractivité de l'Algérie**

Malgré des avantages comparatifs certains, et une situation macroéconomique favorable, les IDE éprouvent toujours des difficultés) pénétrer en Algérie. Ses principales faiblesses sont signalées par la CNUCED et nous les retraçons dans cette section.

##### **Les lenteurs dans les privatisations**

Le rythme de privatisation est lent, ralentissant la pénétration de tout nouvel opérateur privé locale ou étranger. L'Etat semble avoir du mal à se séparer de certains secteurs tel le secteur financier, et il vient de retirer une centaine d'entreprises du programme de privatisation.

##### **Le déficit d'image et de communication**

Malgré les efforts notables pour améliorer son attractivité le pays souffre encore d'un déficit d'image à l'extérieur, les nouvelles réglementations adoptées depuis quelques années pour la libéralisation de l'économie et toutes les mesures incitatives offertes dans une large gamme de secteurs restent méconnues du milieu des affaires étranger.

##### **Les difficultés d'accès au foncier industriel**

L'accès au foncier industriel est certainement l'un des obstacles les plus importants à l'investissement. Cet obstacle vient de la rareté ou de l'indisponibilité de terrains, du coût de ces derniers et de manœuvres spéculatives, la multitude d'acteurs dans le domaine du foncier et la méconnaissance de la part de l'administration publique de la disponibilité et de la viabilité des terrains. Néanmoins, quelques possibilités d'attribution par l'ANDI ont été rendues possibles par les actifs résiduels récupérés des entreprises publiques dissoutes. Aussi le ministre des finances a reçu l'autorisation légale de vendre ou d'accorder en concession des terrains bâtis ou non bâtis à vocation industrielle suite toujours à la liquidation de certaines entreprises publiques.

##### **L'importance du secteur informel**

On estime que le secteur informel en Algérie représente 35 à 40% des emplois de l'économie, un taux qui se situe entre 5% et 8% dans les économies développées. La contrefaçon est aussi très largement répandue dans le pays, comme l'exemple des logiciels dans lesquels la contrefaçon représente plus de 80% du marché, ce qui décourage sérieusement les entreprises à investir dans ce secteur.

##### **L'inadaptation du système judiciaire et corruption**

Le système judiciaire algérien reste, malgré les nombreuses refontes, lent et peu adapté à l'économie de marché. L'étude de la Banque mondiale sur le climat de l'investissement

atteste d'une grande lenteur dans ce domaine ; le *Doing business* 2009 met l'Algérie à la 132<sup>ème</sup> pour le critère de la facilité à faire des affaires (l'année précédente, elle l'Algérie s'est classée 130<sup>ème</sup>). Ce qui fait que le système judiciaire reste fortement alourdi par l'excès de formalités, d'autorisations et de contrôles, ajouté à cela le manque de confiance dans le système judiciaire, en particulier le règlement des litiges commerciaux, ce qui nuit fortement à l'image du pays vis-à-vis des investisseurs étrangers, qui sont très sensibles à ce genre de questions. On ajoutera enfin l'absence de tribunaux de commerce et d'une véritable culture de l'arbitrage.

La corruption qui est aussi un obstacle majeur pour les investissements touche fortement encore l'Algérie, devenant même quasi-systématique dans l'économie. Le rapport sur le développement dans le monde 2005 de la Banque mondiale révèle que 75% des entreprises algériennes interrogées reconnaissent verser des pots-de-vin. La Banque mondiale indique aussi dans le même rapport que le prix de la corruption représente en moyenne 6% du chiffre d'affaires des entreprises en Algérie.

## Conclusion

La libéralisation de l'économie algérienne, et les efforts introduits par le programme d'ajustement structurel depuis le début des années 90, se sont soldés par le rétablissement des équilibres macroéconomiques du pays, permettant, ainsi de reconquérir les investissements directs étrangers. En effet l'Algérie semble être entrée dans une nouvelle phase, surtout à partir des années 2000, date depuis laquelle le pays reçoit plus de 1 milliards de \$ d'IDE par an, ce qui est un net progrès comparé aux années précédentes. L'Algérie dispose d'un formidable potentiel en matière d'attractivité des IDE. Le pays dispose d'incontestables atouts : une position géostratégique, la disponibilité des ressources naturelles, notamment le pétrole et le gaz naturel, l'importance du marché intérieur et l'intégration dans l'économie mondiale. On ajoutera enfin la présence d'un tissu industriel pouvant servir de base pour attirer les IDE de même secteur. Quant aux obstacles aux IDE, qui pénalisent le potentiel attractif de l'Algérie, ils sont nombreux. On citera principalement le ralentissement du processus de libéralisation, les problèmes d'accès au foncier, la dépendance excessive au secteur énergétique, la corruption, un important secteur informel, les difficultés de rapatriement des capitaux, la bureaucratie, l'inefficacité du système judiciaire et enfin le retard dans les infrastructures. L'image de l'Algérie dans les analyses des institutions indépendantes confirme bien le retard de l'Algérie dans l'attractivité et dans la compétitivité comparativement à ses partenaires. Des résultats qui devraient être pris en compte par les autorités publiques afin de mener une meilleure politique en faveur d'une attractivité améliorée. En effet, le gouvernement devrait plus que jamais mener une politique active d'amélioration du cadre des IDE, car il ne faut pas oublier que les bonnes performances en termes d'IDE obtenues lors des dernières années, seraient plutôt dues à des causes conjoncturelles, en clair la hausse des prix des hydrocarbures, plutôt qu'à une véritable politique de promotion de l'investissement.



## Chapitre 5

# Présentation de la ville de Bejaia

### Introduction

Située au cœur de l'espace méditerranéen, Béjaia renferme de nombreux sites naturels et vestiges historiques, qui témoignent encore aujourd'hui de sa longue histoire. Son tissu urbain est caractérisé par une continuité ininterrompue d'occupation depuis l'antiquité. Bejaia a côtoyé de près quasiment les plus grandes puissances ayant dominé le bassin méditerranéen à travers les siècles phéniciens, romains, espagnols, ottomans... Le fait que Béjaia s'est trouvée, placée au carrefour des civilisations les plus puissantes qui ont façonné l'histoire de l'Algérie vient sans doute de ses caractéristiques géographiques et économiques, ainsi que de ses constantes humaines.

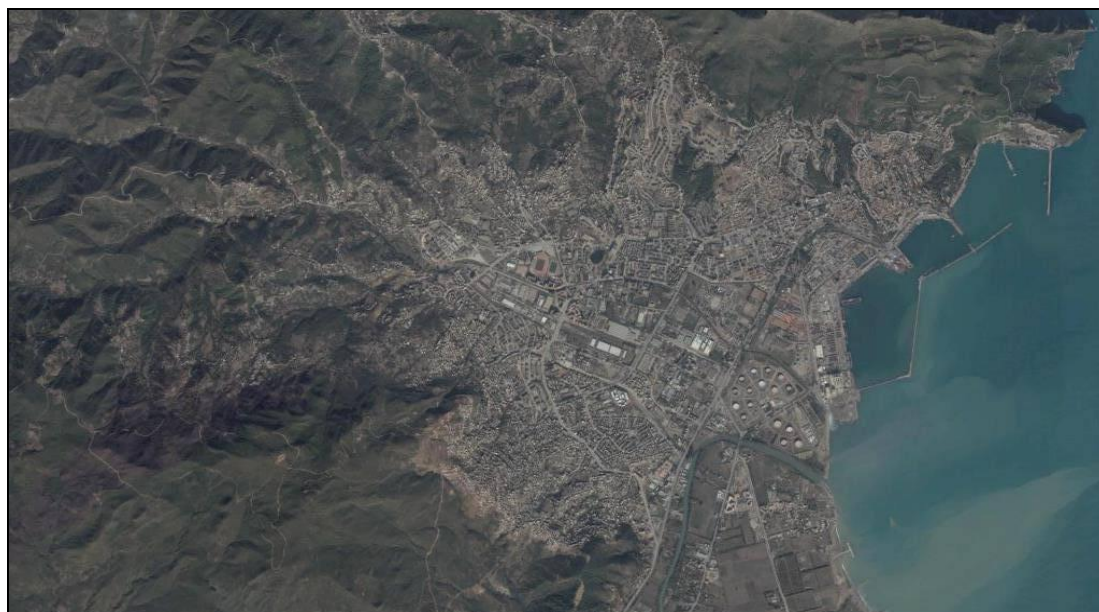
Avoir une connaissance parfaite du territoire sur lequel porte notre recherche est primordial car l'espace physique est le support sur lequel se déroulent toutes les activités d'une société. Or, l'espace, loin d'être neutre, intervient de deux façons ; 1) il offre des potentialités (climat, étendue, ressources...) et 2) il impose des contraintes (notamment celles de son relief tourmenté). C'est pourquoi, il est utile de consacrer un chapitre entier à la présentation de la ville de Bejaia. Nous nous intéresserons essentiellement aux aspects de la géographie naturelle et humaine. Le chapitre est structuré en 4 sections : dans la première nous présentons l'aspect géographique de la ville, dans la deuxième nous analysons la population et l'emploi, dans la troisième nous évoquons l'habitat et dans la quatrième nous abordons les réseaux.

### 1- L'aspect géographique

Dans cette section nous allons essayer de présenter la ville de Béjaia à travers sa situation géographique, son relief, et son climat.

#### 11- Généralités sur le territoire d'étude

La ville de Béjaia est une ville côtière de l'Est de l'Algérie qui s'ouvre sur la mer méditerranéenne, alternant montagnes et plages de sable. Cependant, faute de disposer des chiffres qui se rapportent à la ville, nous utiliserons les données de la commune. Car mis à part quelques petites agglomérations (Boulimat, Saket, Boukhiana, Amtik, Oussama, Adrarou-Farnou), la commune de Béjaia est presque totalement urbaine (93,22 % de la population est concentrée à Béjaia-ville). La dite commune s'étend sur une superficie de **120,22 km<sup>2</sup>** correspondant à une fraction de **3,73 %**, du territoire de la wilaya qui est estimé à **3223,49 km<sup>2</sup>**. La commune de Béjaia est délimitée, selon les indications suivantes : du côté du Nord-Est par la mer méditerranéenne, à l'Ouest par la commune de Toudja et au Sud par la commune de Oued Ghir. Quand à la ville de Béjaia, telle qu'elle est représentée par la carte 8 (tirée de *Google Earth*), elle occupe une assiette triangulaire délimitée par les montagnes Gouraya et Sidi Boudherhem et par la mer.

**Carte 8 : Image satellite de la ville de Béjaïa**

Source : Google Earth 2009.

Le territoire de la ville de Béjaïa est caractérisé par un relief qui s'étale sur un terrain caractérisé par une topographie très accidentée, marquée par une juxtaposition de plaines, de collines, de dépressions et de ruptures brutales de pentes donnant ainsi un site hétérogène. Cette morphologie a de grandes conséquences sur l'organisation de la vie humaine ; la plus visible est la difficulté de circulation. Un tel territoire peut être analysé sous plusieurs angles (climat, végétation, biodiversité, nature des terres...). Dans ce qui suit et à chaque fois que cela sera possible, les spécificités de ce territoire seront abordées. Parlons d'abord d'agriculture ; la part de la superficie agricole utile (SAU) de la wilaya de Béjaïa s'élève à 129 460 hectares soit près de 40 % de la superficie totale (322 349 hectares). Si on compare avec l'Algérie (70 000 km<sup>2</sup> de SAU pour une superficie totale de 2,4 millions de km<sup>2</sup>, soit une fraction de 3 % seulement), on peut dire que la wilaya de Béjaïa a une vocation agricole prononcée. La commune de Béjaïa ne dispose que de 359 hectares de SAU (Tableau 23).

**Tableau 23 : Répartition générale des terres, dans la commune de Béjaïa (hectares)**

Superficie totale	12 022	100 %
Superficie agricole utile (SAU)	359	2 %
Pacages & parcours	387	3 %
Terres improductives des exploitations	20	0,16 %
Superficies forestières	10580	88 %
Terrains improductifs non affectés à l'agriculture	676	5 %

Source : direction de l'agriculture de la wilaya de Béjaïa, 2009.

La mer Méditerranée est un bien commun aux peuples qui la bordent, elle a façonné leur histoire et leur a servi de lien naturel. La wilaya de Béjaïa fait partie de cet espace méditerranéen. Sur plus d'un millier de kilomètres de littoral dont dispose l'Algérie, elle se taille 95 km sur lesquels la commune de Béjaïa en prend une trentaine qui offrent un paysage féérique. La partie Est va de Béjaïa à Tichy, quand à la partie Ouest, elle offre un paysage encore vierge, richement boisée qu'on peut admirer en visitant les plages de Boulimat, Tala Yilef et Saket (Tableau 24).

**Tableau 24 : Les principales plages de la commune de Béjaïa**

Plages	Longueurs des plages (m)	superficie en (m <sup>2</sup> )
Les Aiguades	200	2000
Boulimat	1200	36000
Tala Yilef	600	18000

Source : annuaire statistique de la DPAT, 2008.

Ses spécificités géographiques font de Béjaïa l'une des régions les plus riches du point de vue de la diversité biologique. Ses montagnes portent de belles formations forestières dominées par de chêne-liège, de pin d'Alep, de chêne vert et autres essences. Les sols sont souvent fertiles du fait que la région est bien arrosée. Le parc national du Gouraya, partie intégrante de la ville, s'étend sur 2080 ha et il a été classé, en 2004 comme réserve de biosphère par le conseil international de coordination de programme l'homme et la biosphère de l'UNESCO. Le parc renferme des potentialités faisant sa spécificité à l'instar des autres aires protégées du monde ; à l'exemple de la station à *Euphorbia dendroïdes*<sup>1</sup>, espèce très rare originaire du bassin méditerranéen. En plus d'une panoplie d'autres espèces végétales et animales assez rares, typiques des régions méditerranéennes. Cette diversité procure au parc national du Gouraya une place très importante du point de vue de la diversité biologique nationale (Tableau 25). Toutefois, cette nature généreuse est aussi vulnérable. Les écosystèmes dans la méditerranée sont fragiles, les forêts sont faciles à défricher et très longues à reconstituer.

**Tableau 25 : Place du parc national du Gouraya dans la diversité biologique nationale**

Patrimoine du parc		Espèces protégées	Patrimoine national	Taux
Faune	1217	72	2677	45,5
Flore	826	14	3923	21,05
Total	2043	86	6600	66,55

Source : <http://www.png-dz.net/>

## 12- Le climat

Le climat de la ville de Béjaïa présente tous les traits du climat méditerranéen : températures relativement douces, précipitations concentrées dans le temps, rythme opposant hiver humide à été sec. Suite aux changements climatiques qui s'opèrent à l'échelle planétaire, les deux saisons qui sont le printemps et l'automne se font de plus en plus courtes et on peut ainsi dire que l'année tend à se diviser en deux grandes saisons : un hiver doux et pluvieux et un été long, chaud et sec.

### 121- La température

Les températures se situent autour de la valeur moyenne de 20°C, mais peuvent descendre jusqu'à 10°C en hiver et monter jusqu'à 30°C en été. Des pics exceptionnellement hauts peuvent être enregistrés, surtout au mois d'août en période de grands incendies. Dans l'autre sens, il arrive bien aux températures de descendre en dessous des seuils auxquels la population est habituée. Le tableau 26 donne les températures moyennes pour chacun des mois de l'année sur la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Parc national de gouraya, <http://www.png-dz.net/>

**Tableau 26: Moyennes thermiques mensuelles sur la décennie 1990-2000 (degré Celsius)**

Mois	Température minimale	Température maximale
Janvier	8,2	16,4
Février	7,5	17,1
Mars	9,9	18,7
Avril	10,3	19,6
Mai	14,3	23,1
Juin	17,7	25,1
Juillet	20,1	28,9
Août	21,5	31,1
Septembre	19,5	28,3
Octobre	15,7	24,8
Novembre	11,7	20,6
Décembre	8,7	17,6

Source : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme intercommunal (PDAU) ; phase II, 2005.

## 122- L'enselement

Les chiffres dont nous disposons sont donnés pour toute la wilaya, mais ils s'appliquent également à la ville de Béjaïa. Ainsi, la moyenne calculée sur une période de 5 ans, situe le temps d'enselement moyen de l'année à 2 874 heures, alors que la moyenne méditerranéenne se situe dans la fourchette [2600 – 3000] heures/an.

**Tableau 27 : Moyennes mensuelles de l'enselement**

Mois	Enselement du mois (en heures entières)	Moyenne journalière (en heure et 1/10 d'heure)
Janvier	196	6,32
Février	223	7,96
Mars	236	7,61
Avril	257	8,56
Mai	233	7,51
Juin	287	9,56
Juillet	318	10,25
Août	326	10,51
Septembre	236	7,86
Octobre	205	6,61
Novembre	177	5,9
Décembre	180	5,8

Source : plan directeur d'aménagement et d'urbanisme intercommunal (PDAU) ; phase II, 2005.

## 123- La pluviométrie

Les précipitations pluviométriques dans la ville de Béjaïa, sont irrégulières. Toutefois l'observation sur longue période, indique un niveau moyen qui se situe dans la fourchette des [600 – 800] mm; ce qui fait de Béjaïa l'une des villes les mieux arrosées du pays. L'année 2007 était considérée comme une année sèche avec des précipitations tardives, comme le montre le tableau suivant à travers lequel, on constate qu'au mois de janvier et février il n'a pas plu.

**Tableau 28 : Evolution de la pluviométrie pour l'année 2006 et 2007**

	2006		2007	
	Pluviométrie (en mm)	Jours de pluie	Pluviométrie (en mm)	Jours de pluie
Janvier	127	17	0	0
Février	141	11	0	0
Mars	46	9	163	7
Avril	17,3	3	9	2
Mai	53,3	6	0	0
Juin	0	0	0	0
Juillet	0	0	0	0
Août	20,4	5	13	2
Septembre	35,3	5	32	4
Octobre	32	8	57	3
Novembre	107	14	63	6
Décembre	174	15	207	9
<b>TOTAL</b>	<b>753,3</b>	<b>93</b>	<b>544</b>	<b>33</b>

Source : annuaire statistique de la DPAT 2008.

## 2- Population et emploi

L'analyse de la population est utile pour comprendre les problèmes et les enjeux de la zone d'étude. Cette analyse est un facteur qui permet de relever certaines caractéristiques de la population et les particularités de ses structures d'âge, facteurs qui aident à cerner le degré de l'activité économique.

### 21- Evolution de la population

Le suivi de l'évolution de la population s'effectue en général grâce au recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) que les pouvoirs publics réalisent tous les 10 ans ; mais entre deux RGPH, les services de la direction de la planification et de l'aménagement du territoire (DPAT) fournissent pour toutes les années intermédiaires des données estimées. Le tableau 29 présente l'évolution de la population de la commune de Béjaïa pour chaque dix ans depuis 1966 jusqu'à 2008.

**Tableau 29: Evolution de la population de la commune de Bejaia de 1966 à 2008**

Années	1966*	1977*	1987**	1998***	Avril 2008***
<b>Béjaïa</b>	62 750	88 871	120 104	150195	175 444
<b>Wilaya</b>	---	511 600	699148	856840	904 220

Sources : Plan d'urbanisme directeur de la commune de Bejaïa 1983 pour\*, DPAT pour\*\*, RGPH pour\*\*\*.

La population de Béjaïa a connu une évolution ascendante depuis l'indépendance. En 1966 la commune comptait 62 750 personnes, et 88 871 personnes en 1977<sup>1</sup>, et cela sous les effets conjugués d'un important flux migratoire venant des compagnes et du taux de croissance naturelle élevé qu'a connu l'Algérie, ce taux d'accroissement se situait dans la fourchette [3- 4 %]<sup>2</sup>. Les estimations de la DPAT indiquent qu'au 31 décembre 2008, la

<sup>1</sup> Plan d'urbanisme directeur de la commune de Bejaïa, CNERU, 1983.

<sup>2</sup> Mokhtar Kheladi : Uurbanisme et système sociaux : la planification urbaine en Algérie, OPU, 1993.

population de la commune de Béjaïa s'élève à **177 460** individus, correspondant à une fraction de **19,39 %** de la population de la wilaya estimée quand à elle à **915 000** individus. C'est une population qui a les caractéristiques générales de la population de la wilaya et du pays. Le tableau 30 trace l'évolution de la population de la commune de Béjaïa comparée à celle de la wilaya durant les dix années qui séparent les deux derniers RGPH.

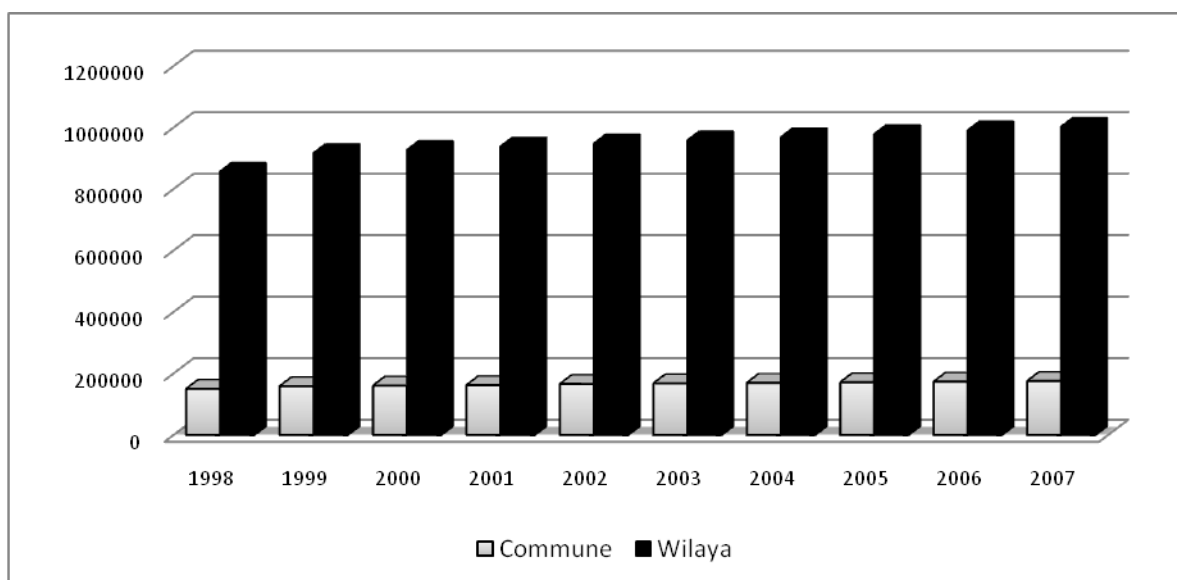
**Tableau 30 : Evolution comparée de la population de la commune de Béjaïa (hab.)**

Années	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Commune</b>	150195	158646	160736	162348	166200	167994	169766	171583	173683	175743
<b>Wilaya</b>	856840	916742	927089	938130	947959	958189	968299	978662	990951	1002644
<b>%</b>	17,52	17,3	17,3	17,3	17,53	17,53	17,35	17,53	17,52	17,52

Source : Données de la DPAT

L'évolution enregistrée dans le tableau 30 est représentée par la figure 18. Nous remarquons qu'au cours des 10 années qui séparent les deux RGPH de 1998 et l'année 2008, la population de la commune de Béjaïa a augmenté de 25 249 personnes, correspondant à un taux d'accroissement global de 16,81%. Pendant le même temps, la population de la wilaya a augmenté de 47 380 habitants, soit un accroissement de 5,52 %, nettement inférieur à celui de la commune de Béjaïa.

**Figure 18 : Evolution de la population de la commune de Béjaïa (hab)**



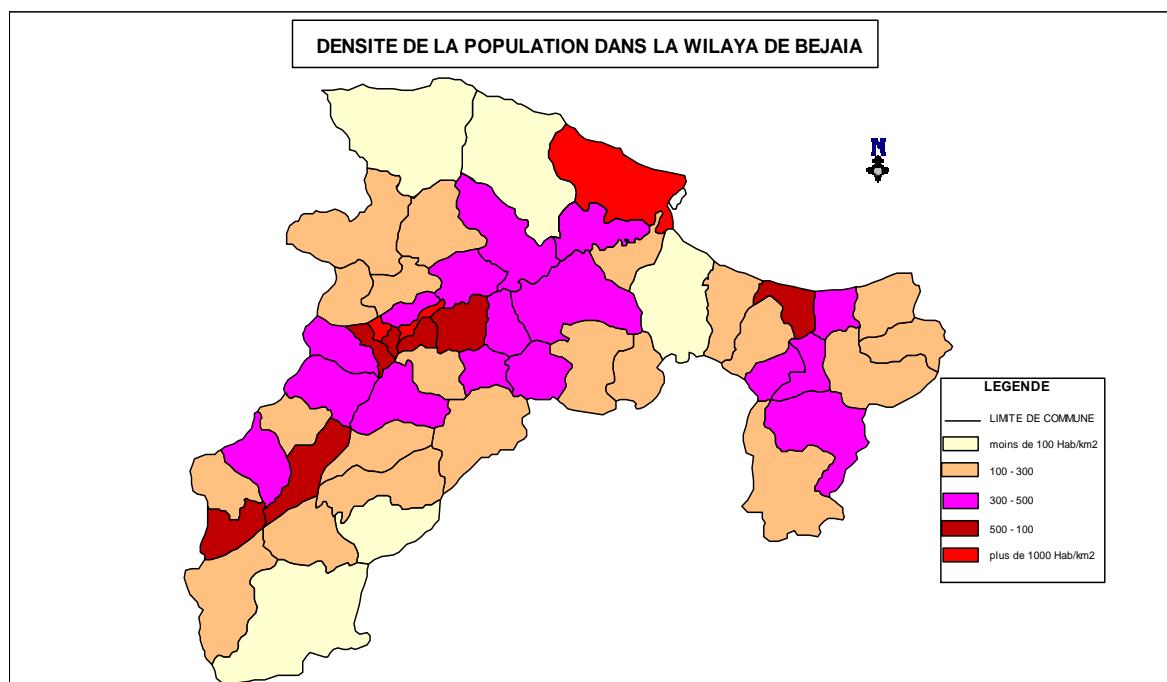
Source : établi à partir du tableau 30.

Cet accroissement supérieur à celui de l'ensemble de la wilaya pose la question de la densité de la population dans la commune de Béjaïa et plus encore dans la ville de Béjaïa car la population agglomérée dans le chef-lieu est de 175 641<sup>1</sup> habitants sur les 177 460 de l'ensemble de la commune de Béjaïa. La densité de la population dans la commune est de 1476,13 habitants au km<sup>2</sup>, c'est une densité très importante, comme l'atteste la carte 9 si on la compare avec la densité moyenne de la wilaya (283,85hab. /Km<sup>2</sup>)<sup>2</sup> ou de l'Algérie (environ 13 hab. /km<sup>2</sup>).

<sup>1</sup> DPAT 2009.

<sup>2</sup> Idem.

**Carte 9 : Densité de la population dans la wilaya de Béjaïa**



Source : annuaire statistique de la DPAT, 2009

## 22- La structure de la population

Au lendemain de l'indépendance, la structure d'âge de la population algérienne en général, et celle de la commune de Béjaïa se caractérisait par l'extrême jeunesse ; plus de 55 % de la population a moins de 20 ans (tableau 31). Ce qui explique les besoins du pays à cette époque en matière d'infrastructures d'éducation et de formation. On relève également une légère prédominance du genre masculin, jusqu'à 59 ans. Toutefois pour le RGPH de 2008, on dispose seulement des données qui relèvent de toute la wilaya (Tableau 32).

**Tableau 31 : Evolution de la population de la commune de Béjaïa par tranche d'âge et par genre**

Groupes d'âge	Recensement : 1966* en %			RGPH : 1977* en%			RGPH : 1998**		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total en %
<b>0-19ans</b>	28,63	27,17	55,53	30,09	26,52	56,61	32149	31166	42,20
<b>20-59ans</b>	18,22	18,72	36,94	18,68	18,68	37,28	39105	36484	50,38
<b>60&amp;+</b>	3,30	4,23	4,23	2,93	3,18	6,1	5290	5830	7,41

Source : Mokhtar Kheladi, urbanisme et système sociaux : la planification urbaine en Algérie, pour\* et RGPH 1998 pour\*\*.

Cependant, et comme on l'a évoqué auparavant la population de la ville de Béjaïa a les caractéristiques générales de la population de la wilaya et du pays. Selon les deux derniers RGPH, on constate un renversement des tendances observées au cours des années de l'indépendance. Ce renversement tient au fait que la pyramide des âges commence à rétrécir à la base. Tandis que la tranche de 20-59 ans commence à dépasser les 50 % de la population totale.

**Tableau 32: Répartition de la population de la wilaya de Béjaia par groupe d'âge et sexe**

Groupes d'âges	Données du RGPH (avril 2008)			A la fin de l'année 2008		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
<b>0-19Ans</b>	178402	171077	349479	180560	173100	353660
<b>20-59ans</b>	246037	241609	487646	248950	244550	493500
<b>60ans et+</b>	32281	34813	67094	32640	35200	67840
<b>Total</b>	456 720	447 499	904 219	462 150	452 850	915 000

Source : annuaire statistique de la DPAT 2009.

Cette nouvelle tendance qu'on remarque dans la structure de la population algérienne est révélatrice d'une nouvelle situation pour le pays. Désormais, le pays va devoir s'adapter à cette nouvelle donne, en envisageant d'autres stratégies car, comme le souligne le rapport du PDAU<sup>1</sup>:

- *Les besoins sur lesquels le pays a axé le plus ses efforts jusqu'ici (par exemple la construction des écoles, la formation des enseignants...) vont passer au second plan pour laisser place aux besoins d'une population adulte (logements, travail...).*
- *Les maladies infantiles qui tiennent une grande part dans les préoccupations de santé, des pouvoirs publics, vont perdre la priorité (donc les soins généraux), en faveur des maladies qui touchent la population adulte... (donc des soins plus spécialisés soit des structures de soins spécialisés)*

### 23- Emploi

Après avoir étudié la structure et l'évolution de la population de la commune de Béjaia, il est logique de s'intéresser à la situation de l'emploi ; chose qui s'avère difficile en raison de l'inexistence des statistiques. Ces lacunes seront abordées dans le chapitre suivant, dans une section consacrée au rôle des institutions locales.

La population active peut être déterminée grâce aux caractéristiques de la structure de la population. La population en âge de travailler (20-59ans) a évolué au cours des années qui ont suivi l'indépendance. Elle représentait 36,94 % en 1966 et 37,28% en 1977, pour arriver à plus de 50 % pour les deux derniers RGPH. Au lendemain de l'indépendance, selon le plan d'urbanisme directeur de 1983, la population active était de 18 001 personnes dont 6,36 % de femmes et le taux d'activité global était de 20,26%. Ce taux s'explique sans doute par la jeunesse de la population (55 % avaient moins de 15 ans), par la faible participation des femmes à l'activité (2,7 %), par la scolarisation poussée dont le résultat est l'entrée tardive dans l'activité et par l'émigration des actifs masculins. Quand à la population occupée elle était de 14810 soit un taux d'occupation de 35,18%<sup>2</sup>. Le taux de chômage représentait 7,58 % en 1977 avec un nombre de chômeurs de 3191. A partir des années 90, la situation de l'emploi dans la commune de Béjaia subit le même sort que celui de la wilaya et de l'Algérie toute entière. L'époque est caractérisée par l'existence d'un chômage important, comme on l'observe dans le tableau 33 qui retrace l'évolution du chômage dans la wilaya de Béjaia.

<sup>1</sup> PDAU, phase II 2005.

<sup>2</sup> Plan d'urbanisme directeur de la commune de Bejaia, CNERU, 1983.



**Tableau 33 : Evolution du chômage dans la wilaya de Béjaia**

	Pop. active	Pop. occupée	Pop. au chômage	Taux de chômage en %
1993	165 850	122 700	43 150	26,0
1994	177 000	125 200	51 800	29,3
1995	189 000	126 300	62 700	33,2
1996	211 870	132 370	79 500	37,5
1997	215 000	133 074	81 926	38,0
1998	218 241	135 086	83 155	38,0
1999	222 827	137 648	85 179	38,0
2000	232 000	165 000	67 000	35,0
2001	238 766	167 411	71 355	33,0
2002	241 256	182 000	59 256	26,0

Source : PDAU 2005.

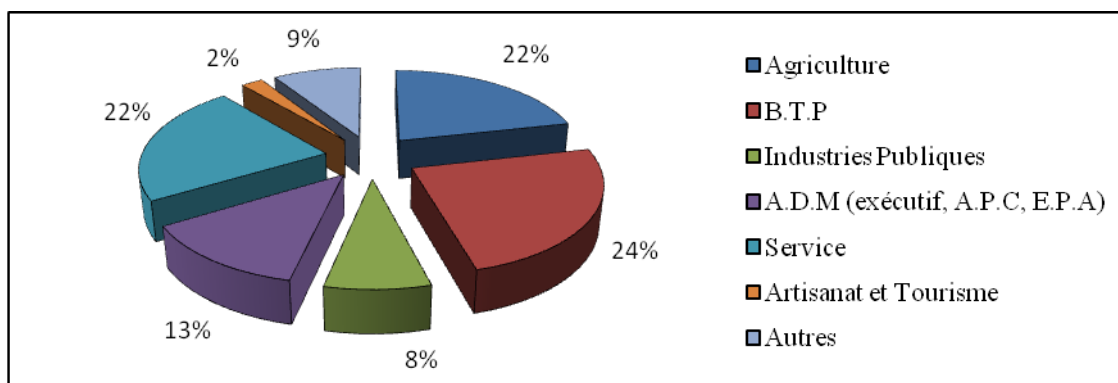
Selon les statistiques de la DPAT arrêtées au 31/12/2008, la population active de la wilaya de Béjaia est estimée à 347 700 personnes, et que le taux d'activité est de 38 %. La population occupée quand à elle est estimée à 305 980 personnes. D'après la même source ; le taux de chômage est de 12 %. La population occupée par secteur d'activité se répartit comme suit :

**Tableau 34 : Population occupée par grands secteurs d'activité**

Designation	Données arrêtées au 31/12/2008
Agriculture	65 800
B.T.P	74 400
Industries Publiques	23 370
A.D.M (exécutif, A.P.C, E.P.A)	39 350
Service	68 530
Artisanat et Tourisme	6 800
Autres	27 700
<b>T O T A L</b>	<b>305 980</b>

Source : DPAT 2009.

La structure de l'emploi est dominée par le BTP avec 24 %, suivi du secteur des services avec 22 % (Figure 19).

**Figure 19 : Répartition de la population occupée par secteurs d'activités (données arrêtées Au 31/12/2008)**

Source : Réalisé à partir du tableau 34.

### 3- L'habitat

L'Algérie a connu depuis l'indépendance, de grandes mutations. Le secteur de l'habitat a été le plus affecté, comme en témoigne l'état dans lequel se trouvent les villes algériennes aujourd'hui : hétérogénéité du tissu urbain, auto-construction anarchique et propagation de l'habitat sous-intégré (bidonvilles). Cette situation traduit à la fois l'extrême difficulté des autorités à répondre à la demande en logements et l'échec des stratégies de planification. C'est pourquoi avant d'analyser la situation de l'habitat dans la ville de Béjaïa, qui est le but de cette section, nous présenterons un aperçu des politiques urbaines en Algérie et des pratiques administratives en matière d'urbanisme.

#### 31- Aperçu des politiques urbaines

Au cours des 40 dernières années, les politiques urbaines en Algérie ont évolué. Toutefois, elles ont été caractérisées non pas par une planification spatiale et urbaine, mais par des investissements importants au niveau des villes et des réalisations de programmes sectoriels, décidés par l'Etat. *Les politiques urbaines en Algérie ont toujours été moulées par la philosophie des doctrines ayant inspiré le modèle de son développement. Elles traduisent une évolution marquée par des mutations qui ont entretenu une crise urbaine patente<sup>1</sup>.*

Lors de la première décennie d'après-indépendance, la question urbaine était évacuée des préoccupations des pouvoirs publics, l'attention était focalisée sur le secteur industriel, jugé prioritaire. Pourtant, cette période correspond à une forte urbanisation et à un exode massif. En 1962, le départ de près d'un million d'européens va libérer quelques 300 000 logements, qui, devenus vacants, vont contribuer puissamment aux mouvements migratoires vers Alger en premier lieu, Oran, Annaba, Constantine en second lieu. Ces quatre villes de plus de 100 000 habitants en 1960, vont devenir le réceptacle des populations migrantes : en un temps record, elles accueillent plus de 900 000 personnes (Tableau 35).

**Tableau 35 : Evolution de la population des grandes villes.**

	1960		1966	Croissance 1960-1966
	Population totale	dont algériens	Population totale	
<b>Alger</b>	746 070	412 118	943 551	+ 551 433
<b>Oran</b>	360 184	143 770	327 807	+ 184 037
<b>Constantine</b>	171 481	133 025	245 621	+ 112 596
<b>Annaba</b>	137 716	86 896	126 483	+ 75 587
<b>total</b>	1 415 451	775 809	1 643 492	923 653

Source : Jellal Abdelkafi, l'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens ; étude sub-régionale : Tunisie, Algérie et Maroc. Rapport de la commission méditerranéenne du développement durable, 2001.

<sup>1</sup> Salah Bouchemal : La production de l'urbain en Algérie : entre planification et pratiques, Pratiques urbaines n° 14, Groupement de recherche INTERURBA (CNRS/Paris) et URBAMA (université de Tours), juillet 1994.

Durant la décennie 1967-77, les préoccupations urbaines vont apparaître dans les plans de développement nationaux. Le plan quadriennal 1970-1973 envisage de préparer les «travaux de programmation urbaine pour les grandes villes»<sup>1</sup>. Les études de plans d'urbanisme ont été lancées d'abord pour les grandes métropoles puis les autres villes. Afin de mener à bien les prescriptions des plans d'urbanisme, une nouvelle procédure fut initiée grâce la mise en œuvre des Plans Communaux de Développement (PCD) et des Plans de Modernisation Urbaine (PMU) pour les grandes villes. Ces plans devaient permettre la mise en place d'un programme cohérent qui tienne compte des actions décidées aux niveaux central et régional. Ces actions en fait, étaient constituées par des programmes d'investissements et d'équipements, régis par les différents ministères. Chaque ministère appliquait son propre programme d'action et le transcrivait sur l'espace sans coordination avec les autres secteurs. Cela a donné des incohérences fonctionnelles et spatiales.

Ce n'est qu'avec le deuxième plan quadriennal (1974-1977) que l'État exprime sa grande préoccupation en matière d'urbanisme, en lançant une politique de production de masse des logements, par la création des Zones d'Habitation Urbaine Nouvelles (ZHUN) et les zones industrielles (ZI) dont la mise en œuvre obéit à des concepts tels que : la proximité des grandes infrastructures, l'éloignement des centres. C'est une approche qui opère une séparation stricte entre les différentes fonctions que remplit la ville afin qu'à chaque fonction corresponde un ou plusieurs secteurs de la ville<sup>2</sup>.

Au début des années 90, le pays s'ouvre et l'Etat se replie dans un rôle de régulateur et de contrôleur. Avec la constitution de 1989 une série de lois importantes, notamment celles intéressant le foncier, l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que les dispositions relatives à la commune et à la wilaya fut adoptée. Des nouveaux instruments d'urbanisme seront mis à la disposition des collectivités locales dans le but de rationaliser l'occupation des sols. Cela n'a pas suffi à atténuer la crise à laquelle font face les villes avec une anarchie dans la production du cadre bâti, la dégradation des conditions de vie dans les quartiers marginalisés, le mauvais entretien des quartiers anciens, les spéculations sur les loyers et les terrains.

### 32- L'évolution du cadre juridique

A l'indépendance l'Etat algérien a reconduit les lois françaises d'urbanisme<sup>3</sup>. Le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) adopté en 1960 ; est celui dont l'histoire est sans doute la plus révélatrice, il restera en vigueur jusqu'en 1990. Il a été fortement critiqué pour son inefficacité. En tant qu'instrument, le PUD ne permettait pas le contrôle de l'urbanisation anarchique. Il n'assurait pas, non plus, un urbanisme de qualité, c'est-à-dire offrant un cadre vie décent. Il a servi à la création des ZHUN pour la réalisation des grands programmes de logements sociaux initiés de 1974 à 1985 et il a facilité l'accès pour les constructions individuelles à travers l'application de l'ordonnance et des décrets concernant la cession des réserves foncières.

<sup>1</sup> Nadia DJelal, politiques urbaines et rôles des acteurs publics dans les dynamiques territoriales en Algérie, XLIIIe colloque de L'ASRDLF ; « les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires », 2007.

<sup>2</sup> Mokhtar Kheladi, La ville de l'ère des économies fondées sur la connaissance. Colloque : penser la ville-approches comparatives. Khenchela, 2008.

<sup>3</sup> Jellal Abdelkafi, l'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens ; étude sub-régionale : Tunisie, Algérie et Maroc, rapport de la commission méditerranéenne du développement durable, 2001.

Le PUD a été abandonné en 1990, depuis un ensemble de textes législatifs relatifs, aux codes de la wilaya et de la commune, à l'orientation foncière, à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ; le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS) ont été promulgués. Le PDAU et le POS sont deux instruments d'urbanisme prévus par la loi n° 90-29 du 01/12/90 relative à l'aménagement et l'urbanisme<sup>1</sup>. Les règles qui en découlent font que l'Etat n'est plus seul habilité à élaborer un plan. Celui-ci doit être fait sous l'entière responsabilité des élus locaux mais d'autres opérateurs y sont également impliqués. Ces derniers sont représentés dans une commission de suivi du PDAU, et sont partie prenante dans le processus de concertation officiel pour l'adoption des objectifs et des orientations assignés au document, que la loi rend opposables à toute initiative non conforme au plan adopté par la commune.

En dépit de leurs mérites respectifs, le PDAU et le POS sont difficiles à mettre en œuvre pour différents raisons que le rapport du CNES sur la ville algérienne a pu souligner, dont les principales concernent :

- Le décalage temporel qui existe, entre les délais d'élaboration et d'approbation de ses deux instruments et les délais de leur réalisation sur le terrain. En effet les processus de conception/approbation enregistrent souvent des retards, chose qui rend leur réalisation difficile du fait des changements et des contraintes qui s'opèrent sur le terrain.
- L'uniformisation/standardisation de ses deux instruments s'accommode mal avec les spécificités de situations géographiques économiques et institutionnelles concrètes. Le cas d'Alger ne peut pas être traité par un instrument de la forme et du contenu de celui qui traite le cas d'In Salah ou Oum El Bouaghi, par exemple ; les niveaux de complexité sont évidemment autrement différents.
- Le PDAU et le POS se caractérisent, en outre, par d'autres inconvénients, et notamment : l'absence de mode opératoire en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique ; et par un manque d'articulation cohérente avec le dispositif de mobilisation du foncier urbain ; ainsi par la non-réservation d'espaces spécifiques (stock foncier).

### 33- L'habitat dans la ville de Béjaia

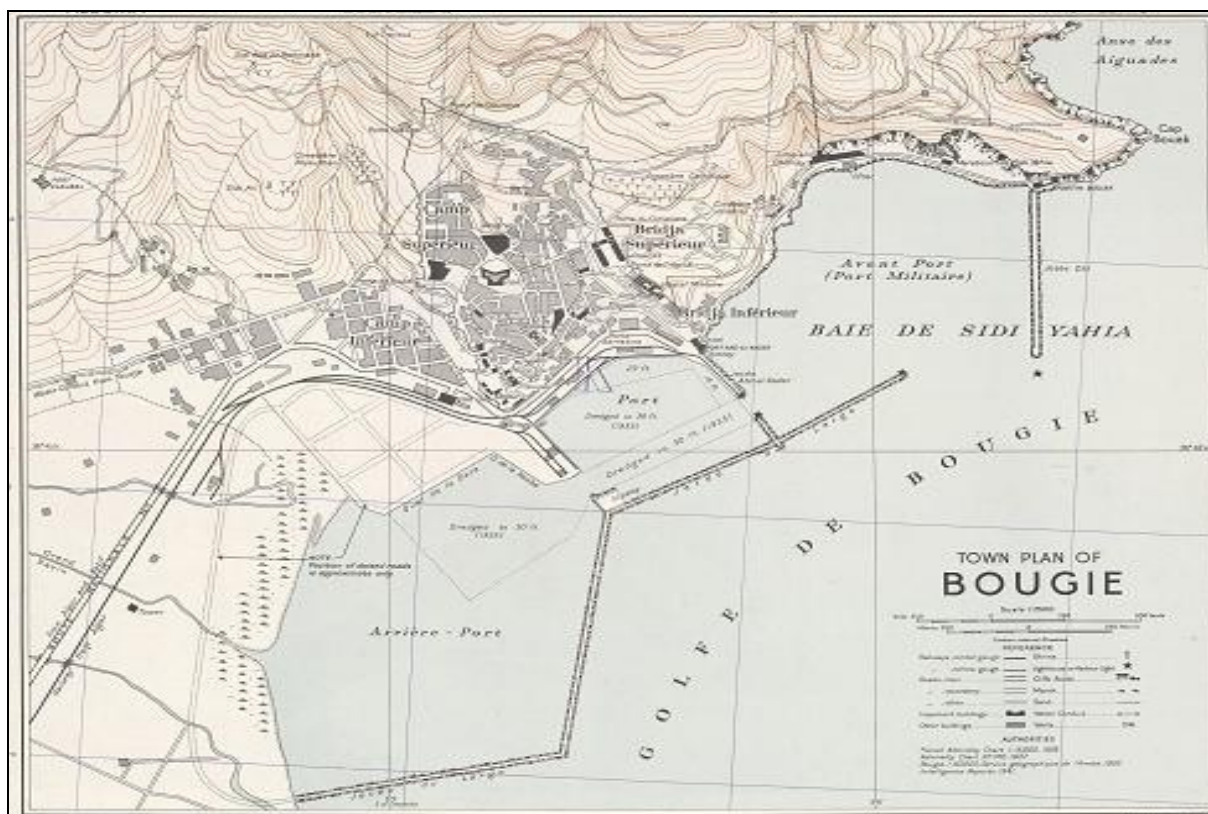
A l'instar de toutes les villes algériennes, la ville de Béjaia a connu les mêmes dynamiques caractérisant le secteur de l'habitat en Algérie. D'abord, une ville ancienne héritée de la colonisation, ensuite une ville planifiée de l'Etat et enfin une ville spontanée et anarchique produite par le privé. Dans ce qui suit, nous tenterons d'approfondir cette fragmentation qu'a connu le tissu urbain de la ville de Béjaia.

Au lendemain de l'indépendance, l'implantation s'est faite au sein de la vieille ville, comme l'atteste la carte n° 10.

---

<sup>1</sup> Rapport du conseil national économique et social CNES ; la ville algérienne ou le devenir urbain du pays, 1998.

Carte 10 : La ville de Béjaïa en 1958



Source : [www.lib.utexas.edu/maps/ams/algeria\\_city\\_plans/txu-oclc-6543097.jpg](http://www.lib.utexas.edu/maps/ams/algeria_city_plans/txu-oclc-6543097.jpg)

Cette ville héritée de la colonisation se concentre au pied du Gouraya, une description bien détaillée des quartiers correspondants à cette époque a été donnée par M. Kheladi<sup>1</sup> la vieille ville comportait :

- Le centre-ville où sont concentrés tous les équipements collectifs : administration, APC, poste, théâtre, cinémas, etc. Il se caractérise par des constructions verticales, très denses bordant des voies étroites qui compliquent la circulation.
- Les quartiers hauts : se composent des vieux quartiers de Sidi Touati et Oued Achaallal et des cités HLM héritées de la période française telles que : les cités Amimoun, Chabati et Boualem Ouchen.
- Le quartier de la plaine qui avait un caractère plurifonctionnel intégrant commerce, industrie, artisanat et habitat, etc.
- Le port et l'aérodrome.

Par la suite, la ville a enregistré une importante poussée des constructions à l'initiative aussi bien de l'Etat que des particuliers. On doit à l'Etat, entre autres, deux grandes ZHUN à Iheddaden (1900 logements) et à Sidi Ahmed (5000 logements) et on doit au particulier les immenses quartiers d'habitat spontané, réalisés dans l'informel et sans aucun aménagement (Carte 11). Ces zones d'habitat, véhiculent souvent des problèmes et souffrent de carences en matière de réseaux : assainissement, eau potable, dégradation des routes et difficulté de transport... mais il faut reconnaître que l'ampleur du phénomène n'a été possible que par la carence de l'Etat qui s'est avéré incapable de garantir un logement décent pour tous.

<sup>1</sup> M. Kheladi : Urbanisme et systèmes sociaux : la planification urbaine en Algérie, OPU, 1993.

Carte 11 : Les principaux quartiers « spontanés » de Béjaia



Source : Mokhtar Kheladi, Arhab Baya, Ait Sidhoum Houria : Analyse de l'impact de la libéralisation du transport urbain sur le développement de Béjaia. Projet de recherche M/0601/07/2003, novembre 2005.

Pour une meilleure intelligence de la situation de l'habitat dans la ville de Béjaia, il est nécessaire d'étudier l'évolution du secteur.

### 331- Evolution du parc logements

En 1977, le parc logements de la commune de Béjaia comptait 13 564<sup>1</sup> logements dont 77 % localisés au chef lieu soit 10 444 logements. Les logements se composent de 6 980 maisons individuelles soit 51,48 % ; de 3 830 en habitat collectif soit 28,23 % et 2 496 maisons traditionnelles soit 18,40 %. Le reste soit 0,6 % représente des habitats sous formes de baraques ou de gourbis. Ce qui caractérise le parc-logements de la commune à cette époque, c'est le niveau d'équipements des logements (Tableau 36).

**Tableau 36 : Degré d'équipement des logements en 1977**

Nature de l'équipement	Nombre de logements	%
Cuisine exclusive	6382	63,8
Salle de bain	2526	25,25
Cabinets d'aisance	9144	91,42
Electricité	7830	78,28
Gaz de ville	481	4,8

Source : RGPH 1977 in Mokhtar Kheladi, urbanisme et système sociaux : la planification urbaine en Algérie, OPU, 1993.

<sup>1</sup> Plan d'urbanisme directeur de la commune de Bejaia, Centre National D'études et de Réalisation en Urbanisme, 1983.

En plus de ce faible degré d'équipements, le taux d'occupation par logement s'élève à 7,3 dans le chef-lieu de la commune contre 6,2 en-dehors. Un tel taux est effrayant lorsqu'on sait que la taille moyenne des logements était de 2,6 pièces.

Durant les quatre dernières décennies, l'évolution du parc logements à Béjaïa présente une évolution croissante suite aux initiatives des acteurs publics et privés. En 1982, le parc logements de la commune arrive à 16 473 dont 13 564 recensés en 1977 (Tableau 37).

**Tableau 37 : Evolution du parc logements dans la commune de Béjaïa**

	1998	2001	2002	2003	2005	2006	2007	2008
Commune de Béjaïa	29232	30903	31012	31332	32675	33591	33946	34 526
Wilaya	167120	174 537	178 586	180564	185 266	188 033	192 535	197 993

Source : RGPH pour 1998, et DPAT pour les autres années.

L'évolution quantitative qu'a connu la commune de Béjaïa a été suivie d'une amélioration au niveau du degré d'habitabilité et du taux d'occupation. La taille moyenne des logements en 77 était de 2,6 pièces ; alors qu'en 2008 et en analysant les données du tableau 38 concernant le nombre de pièces par logements de la commune de Béjaïa, on s'aperçoit que la taille moyenne des logements a augmenté.

**Tableau 38 : Nombre de pièces/logement dans la commune de Béjaïa en 2008**

Nombre de pièces							Total
1	2	3	4	5	6 et +	ND	
1 758	5 126	11 092	7 374	2 487	2 488	1 112	31 437

Source : RGPH 2008.

Quant au niveau d'habitabilité, des progrès ont été accomplis, par rapport à l'année 77 surtout en matière de salle de bain et de raccordements à l'électricité. Toutefois, le raccordement au gaz de ville reste insuffisant (Tableau 39).

**Tableau 39 : Degré d'équipement des logements en % pour 1977, 1998 et 2008**

	1977	1998	2008
Cuisine exclusive	63,8	83,3	90,20
Salle de bain	25,25	60,6	77,90
Cabinets d'aisance	91,42	90,2	93,00
Electricité	78,28	99	96,00
Gaz de ville	4,8	27,60	31,88

Source : RGPH 1998,2008 et Plan d'urbanisme directeur de la commune de Bejaïa 1983.

### 332- Typologies de l'habitat

S'agissant de la situation typologique de l'ensemble du cadre bâti, les données disponibles pour la commune de Béjaïa est celles recensées dans le RGPH de 2008 ( tableau 40) ; Les logements se composent de 16 761 maisons individuelles soit 53,31 % ; de 12 346 en habitat collectif soit 39,26 % et 775 maisons traditionnelles soit 2,46 %. Le reste soit 0,55 % représente des constructions précaires.

**Tableau 40 : Structure et typologie de l'habitat dans la commune de Béjaïa en 2008**

Immeuble Habitation	Maison Individuelle	Maison Traditionnelle	Autre Ordinaires	Constructions Précaires	ND	Total
12 346	16 761	775	227	175	1 156	31 440
39,26 %	53,31 %	2,46 %	0,72 %	0,55 %	3,37 %	100%

Source : RGPH 2008.

Le tableau 40 fait apparaître que l'habitat individuel est la typologie la plus représentée au niveau de la commune de Béjaïa. Ces dernières années, la wilaya de Béjaïa a bénéficié de programmes d'habitat, tous types confondus, avec la participation du secteur privé. L'ensemble de programme logements dont a bénéficié la wilaya de Béjaïa depuis 1997 jusqu'à 2008 (Tableau 41).

**Tableau 41 : programme logement tous secteurs confondus dans la wilaya de Béjaïa**

Programmes	Consistance du prog.	Achevés	En Cours	Non Lancés	Réalisation 2008				achevé avant 2007
					Prév.	Lancé	Prév.	Recep	
P 97	500	500							
P 98	1700	1700					152	152	
P 99	900	900							
P 2000	950	915	35				70	70	
P 2001	600	600					105	105	
P 2003	200	200							
P 2004	300	258	42				56	14	
<b>S/total</b>	<b>5150</b>	<b>5073</b>	<b>77</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>383</b>	<b>341</b>	<b>00</b>
P2005	500	265	235				140	65	
P2006	600	325	275				70	70	
P2007	600	436	164		17	17	150	140	
P2008	150	20	130				20	20	
P2009	150		150						
<b>S/total</b>	<b>2000</b>	<b>1046</b>	<b>954</b>	<b>00</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>380</b>	<b>295</b>	<b>00</b>
Habitat précaire	1100		600	500	524	524	46		
<b>Total social</b>	<b>8250</b>	<b>6119</b>	<b>1631</b>	<b>500</b>	<b>541</b>	<b>541</b>	<b>809</b>	<b>636</b>	<b>00</b>
FNPOS	400	100	178	122	22				
Loc. vente	500	194	306				175		
Transf. CNEP	160		160						
Promo.CNEP	66	66						66	2155
Promo. OPGI									434
Promo. EPLF	171	104	67				104	104	3697
Promo.Entprises pub.	608	340	268				236	176	1542
Promo. APC									172
Promo. privée	2315	210	2105			503		134	1353
Coopérative	554	82	472			20		70	624
Université	70			70					808
DGSN	10			10					
Astreinte	90	31	59			46	30	31	



Logts aidés 1995-2001	4119	3808	246	65			21	09	
LSP 2002	43	32	11					01	
LSP 2003-2004	606	606					12	12	
LSP 2005-2009	4675	1695	2980				1615	1149	
LSP Complém.	350		110	240	290	50			
<b>Total urbain</b>	<b>22 987</b>	<b>13 387</b>	<b>8 593</b>	<b>1 007</b>	<b>853</b>	<b>1 160</b>	<b>3 002</b>	<b>2 388</b>	<b>10 785</b>
Rural (ancien)	9118	8555	447	116			79	116	
Rural (Nouveau)	2800	1930	847	23	23		1288	465	
2005-2009	9825	3442	5490	893	2361	1468	7336	2489	
<b>Prog. complément</b>	1500			1500					
Total rural	23 243	13 927	6 784	2 532	2 384	1 468	8 703	3 070	
<b>Total général</b>	<b>46 230</b>	<b>27 314</b>	<b>15 377</b>	<b>3 539</b>	<b>3 237</b>	<b>2 628</b>	<b>11705</b>	<b>5 458</b>	<b>10 785</b>

Source : DPAT 2009.

## 4- Les réseaux

Les réseaux sont composés de l'ensemble des moyens qui permettent aux entreprises et ménages d'exister et d'échanger avec leur environnement. Dans cette fonction sont réunis les transports (personnes et marchandises), les services d'intérêt général (eau, énergie, gestion des rejets), les services de communication. Dans cette section nous allons présenter l'état de l'ensemble de ces réseaux à Béjaïa.

### 41- Le réseau hydrique

Béjaïa est parcourue par plusieurs oueds (oued Soummam, oued serir et oued seghir) mais n'arrive pas à profiter de ce potentiel, à cause de l'absence de barrage ou de retenue pour ces eaux d'un côté, et de l'autre à cause de la pollution que subissent ces eaux suite aux rejets industriels et ménagers. La ville est relativement pauvre en matière de ressources en eaux souterraines, ce qui l'oblige à s'approvisionner à partir d'autres communes (Toudja, Oued Ghir, Tichy, Aokas, Souk El Tenine...). Nous allons passer en revue l'ensemble qui constitue le réseau hydrique à savoir le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) et le réseau d'assainissement.

#### 411- AEP

L'alimentation en eau potable de la ville de Béjaïa est assurée à partir d'un réseau d'une longueur de 113,5 km d'adduction et 221,2 km de distribution ; ce qui donne un total de 335 km, alors que la longueur du réseau de la wilaya de Béjaïa quand à lui s'élève à 3665,5 km. Ce réseau permet un taux de raccordement de 97 % supérieur à celui de la wilaya qui de 90%<sup>1</sup>. Le réseau de distribution se répartit en trois zones.

**Zone I :** il s'agit du réseau de Gouraya qui alimente la partie ancienne de la ville : Le réseau Sidi Touati-la Romaine, le réseau Fouka, le réseau Fort Clauzel.

**Zone II :** cette zone comporte le réseau de Sidi Ahmed qui alimente les cités Sidi Ahmed et une partie de la Plaine du côté d'Aamriw et le long du boulevard de l'ALN, la ZHUN et le réservoir d'Ighil El Bordj.

<sup>1</sup> DPAT 2009.

**Zone III :** la dernière zone alimente les parties d'Ihaddadene, d'Ighil Ouazoug et de Tizi, à partir de trois réseaux qui sont : le réseau Ihaddadene, le réseau zone industrielle, le réseau Tizi.

Ayant vu l'ensemble du réseau qui assure la distribution d'AEP dans la ville de Béjaia, dressons maintenant l'état des ressources en eaux dont dispose la ville.

**Tableau 42 : Patrimoine hydrique de la ville de Béjaia**

Forages existants		Forages exploités		puits m <sup>3</sup> /j	sources m <sup>3</sup> /j	réservoirs		châteaux d'eau	
nbre	debit L/S	nbre	volume exploité m <sup>3</sup> /J			nbre	capacité m <sup>3</sup>	nbre	capacité m <sup>3</sup>
26	725	15	20.000	6.000	30.000	56	40.320	01	200

Source : DPAT 2009.

#### 412- L'assainissement

Si le relief tourmenté de la ville de Béjaia est un inconvénient pour les Adductions en eau, il constitue par contre un atout indéniable pour l'Assainissement, qui consiste à évacuer les eaux usées le plus rapidement possible hors des Zones habitées. La commune de Béjaia, est assainie avec un taux de raccordement de 91% avec 242 657ML de collecteurs. Les 9% restant représentent toutes les évacuations à ciel ouvert qui sont essentiellement des rejets des unités industrielles ; ce qui nous mène à poser le problème de l'acheminement et du traitement des eaux usées. Sachant que l'unique station d'épuration qui existe dans la commune de Béjaia est actuellement en réhabilitation et extension, sa capacité va passer de 80 000 EQ/Hab à 160 000 EQ/Hab.

#### 42- Réseaux de communication

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est devenue primordiale dans une société qui devient de plus en plus dépendante de ces technologies. De ce fait avoir une bonne infrastructure de communication est indispensable pour le développement économique d'une région et dans la quête d'un capital étranger de plus en plus mobile. C'est pourquoi, nous allons nous intéresser dans ce qui suit au réseau de communication de la ville de Béjaia ; une lecture de son réseau téléphonique et de son réseau postal sera faite.

#### 421- Réseau Téléphonique et Internet

Dans le domaine des services téléphoniques, la commune de Béjaia est alimentée par un réseau téléphonique d'une capacité de 31000 Lignes, soit 27,42% sur l'ensemble de la wilaya qui est estimée à 113 028 lignes. Le nombre des lignes exploitées est de 28 965, soit 93,43 % de nombre total des lignes Téléphoniques (voir tableau 43). La ville de Béjaia est bien alimentée en réseau téléphonique, si on compare sa densité téléphonique qui est de 1 téléphone pour 6 personnes, avec celle de la totalité de la wilaya qui s'estime à 1 téléphone pour 10 personnes.

S'agissant d'Internet, le nombre d'abonnés dans la commune de Béjaia est de 5 258, soit 41,63% sur l'ensemble de la wilaya estimé à 12 629. Avec 41,63% la commune de Béjaia accapare à elle seule la moitié de nombre d'abonnés ce qui n'est pas négligeable ; mais si on

compare ce pourcentage avec le nombre total de la population de la commune qui est de 177 460 en 2008, il s'avérera que le nombre d'abonnés à Internet ne représente que 2,96% de la population totale.

**Tableau 43 : Réseau de communication de la commune de Béjaia comparé à la wilaya**

	Réseau Filaire + Réseau WLL							Population
	Capacité du centre	Nombre abonnés	Nombre de cyber Café	Nombre de KMS*	Nombre d'abonnés Internet	Demandes en instance	Nombre hab pour 01 tél	
commune de bejaia	31 000	28 965	125	422	5 258	Néant	6	177 460
total wilaya	113 028	90 499	386	1 413	12 629	Néant	10	915 000

\* : Kiosques Multi-services

Source : DPAT 2009.

La ville de Béjaia à l'instar de toute l'Algérie compte aujourd'hui trois grands opérateurs de téléphone mobile : un opérateur public Algérie Télécom (AT) avec sa marque commerciale Mobilis qui compte en 2009<sup>1</sup> plus de 6,7 millions d'abonnés sur tout le territoire algérienne, et deux opérateurs privés, Orascom Télécom Algérie (OTA) et Wataniya Télécom Algérie (WTA).

Orascom Télécom Algérie (OTA) a remporté la deuxième licence de téléphonie mobile en Algérie avec 2,5 milliards dollars d'investissement depuis 2001 et compte à travers ses deux marques commerciales Djezzy et Allô plus de 13,8 millions d'abonnés. Quant au groupe Wataniya qui a procédé au lancement commercial de sa marque Nedjma depuis 2004, compte plus de 4.9 millions d'abonnés<sup>2</sup>. La couverture de la ville de Béjaia est assez bonne et l'utilisation du mobile s'est généralisée et prend en charge une partie très importante des communications dans la ville de Béjaia.

#### 422- réseau postal

Le réseau postal de la commune de Béjaia comprend 8 bureaux, avec une densité de 1 bureau pour 22183 habitants. Sachant que la densité de la totalité de la wilaya est de 1 bureau pour 7888 habitants et la moyenne nationale est de 1 bureau pour 9000 habitants. On constate, qu'il existe une forte pression sur le réseau postal de la ville de Béjaia et cela peut altérer la qualité des prestations de ce réseau. En Algérie, la poste est la seule institution financière du pays capable d'offrir des services de paiement en temps réel sur la quasi-totalité du territoire. Les services financiers postaux génèrent plus de la moitié des revenus postaux et représentent environ 75 % des activités des bureaux de poste. La poste gère également des comptes CCP (compte chèque postal) et des comptes d'épargne pour le compte de la Caisse nationale d'Épargne et de Prévoyance.

#### 43- Réseaux d'énergie

On entend par réseaux d'énergie, deux types d'énergie : l'électricité et le gaz. Pour le réseau d'électricité ; la wilaya de Bejaia se trouve être parmi les régions les mieux alimentées en matière d'électricité en Algérie. Ce qui laisse à dire que la ville de Béjaia est elle aussi bien alimentée en matière d'électricité, puisque le taux d'électrification est de 99 %. Toutefois

<sup>1</sup> Rapport KPMG : guide investir en Algérie 2009.

<sup>2</sup> Idem.

en matière de racorredement au gaz de ville, la ville de Béjaia présente des carences comment c'est déjà souligné dans le ce présent chapitre.

#### 44- réseaux routiers

Le réseau routier de la ville de Béjaia est constitué de routes nationales, de chemins de wilaya et de chemins de commune. La consistance et l'état de ce réseau est illustré dans le tableau 44.

**Tableau 44 : Consistance et état du réseau routier de la commune de Béjaia**

Commune de Béjaia	Etat du réseau				Linéaire revêtu / non revêtu		
	Bon état	Moyen état	Mauvais état	Total	Revêtu	non revêtu	Total
Chemins de wilaya en KM	5,00	14,00	2,80	21,80	21,80	0,00	21,80
Chemins de commune en KM	180,00	60,00	40,00	280,00	280,00	20,00	300,00
Routes nationales en KM	9,50	13,50	0,00	23,00	23,00	0,00	23,00

Source : DPAT 2009.

La ville de Béjaia est traversée par les routes nationales suivantes : la RN12, la RN09, et la RN 24. La RN 12 part de la limite de wilaya de Tizi Ouzou et prend fin à la jonction avec la RN9 dans la ville de Béjaia. Le trafic y circulant se caractérise par deux niveaux ; un trafic assez moyen et soutenu entre la limite de wilaya de Tizi Ouzou et l'intersection avec la RN26 (El kseur), et un trafic assez important entre El kseur et Béjaia.

La RN09 est une route littoral qui prend naissance à la jonction avec la RN12 et prend fin à la limite de wilaya de Setif. Le trafic dans cette route est très élevé et soutenu entre la RN12 et Souk El Tennine, puis diminue sensiblement jusqu'à la limite de la wilaya de Setif.

La RN24 relie Béjaia à la wilaya de Tizi Ouzou par la côte ouest. Elle dessert les plages de Boulimat, Saket, Tighremt, Oued Daas... Le trafic est assez faible entre la limite de Tizi Ouzou e Saket, puis augmente de Saket à Béjaia. Le trafic dans cette route est étroitement lié à la saison estivale. Le tronçon Amriw - CW34 de cette route souffre souvent d'encombrement.

Le réseau de voirie dans la commune de Béjaia est en saturation, il se caractérise par des goulets d'étranglement au niveau des carrefours comme celui d'Amriw et des quatre chemins Une étude menée par la direction des travaux publics de la wilaya de Béjaia qui date de 2004 a permis le comptage du trafic routier au niveau de la wilaya, ce comptage était en terme de trafic journalier, de trafic aux heures de pointes, et de part de trafic lourd. Le tableau 45 fait état du trafic routier des routes nationales qui traversent la ville de Béjaia à savoir : la RN 09, RN24 et la RN 26. Cette situation risque de s'aggraver avec la mise en service de la gare multimodale qui se situe aux alentours des 4 chemins, un échangeur est prévu d'être construit mais les travaux n'ont pas encore commencé ( voir carte 12).

**Tableau 45 : comptage de trafic dans les routes nationales qui traverse la ville de Béjaia**

Route	Section		TJM (véh/j)	P1 en %	P2 en%	P3 en%	P4 en%	P5 en%	P6 en %
	début	fin							
RN 09	RN12	RN75	18 075	75,22	9,06	6,11	6,66	0,55	2,40
	RN75	RN12	17 766	76,39	8,39	5,27	4,51	3,36	2,08
	RN75	Tichy	14 667	75,04	8,42	5,95	8,03	0,48	2,08
	Tichy	RN75	14 512	75,38	8,16	5,75	7,92	0,47	2,31
RN 12	Oued Ghir	Béjaia	11 512	71,42	7,49	9,33	8,45	0,08	3,22
	Béjaia	OuedGhir	10 624	93,28	1,68	4,73	0,31	0,00	0,00
RN24	Boulimat	CW34	7 988	92,53	3,59	0,84	0,00	0,00	0,00
	CW34	Ighil El Bordj	10 624	93,28	1,68	4,73	0,31	0,00	0,00

Source : direction des travaux publics de la wilaya de Béjaia.

TJM : Trafic journalier moyen

P1 : véhicules légers

P2 : véhicules utilitaires

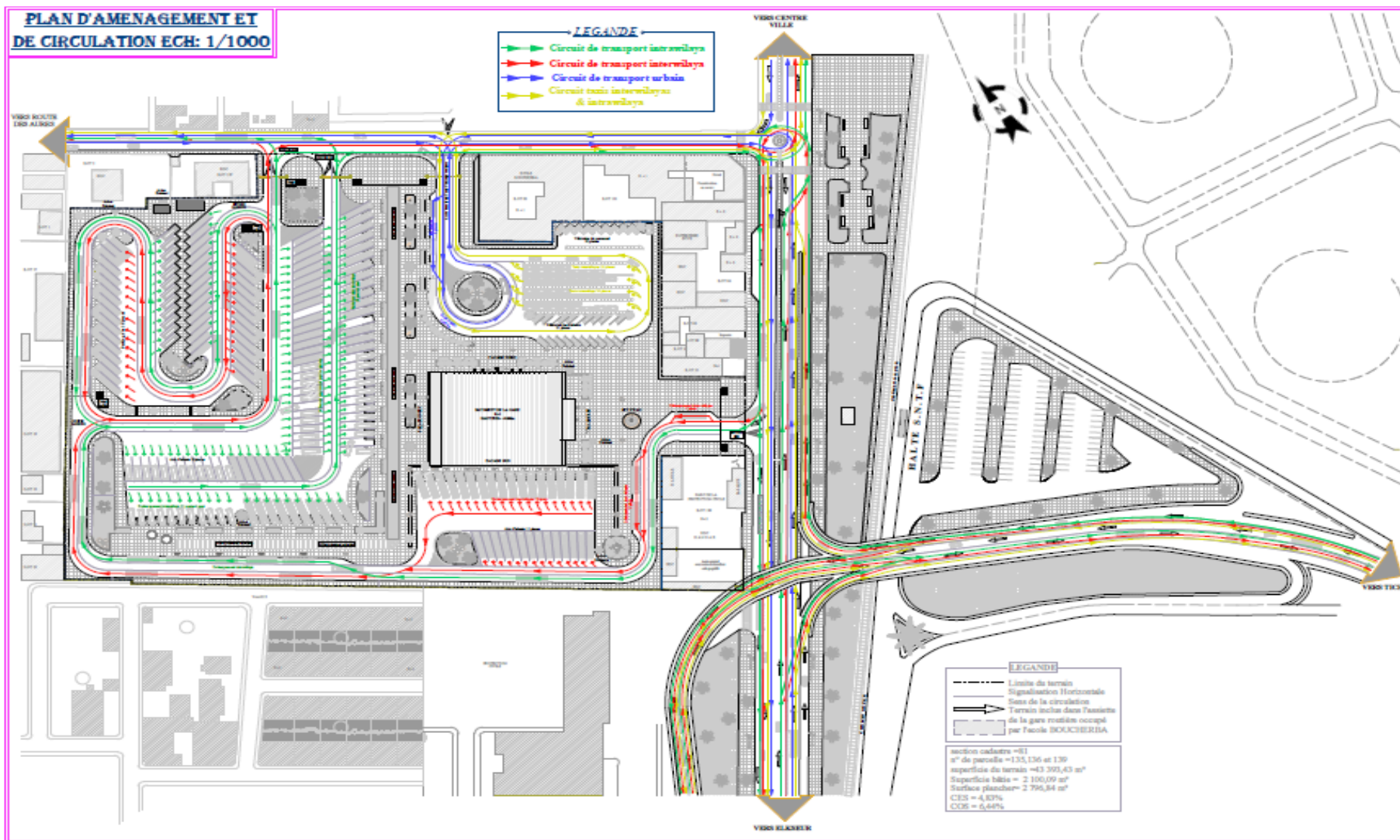
P3 : fourgon de transport et bus

P4 : camions à deux essieux

P5 : camions à trois essieux

P6 : ensembles articulés

Carte 12 : Plan de la gare multimodal de la ville de Béjaia



Source : Bureau d'Architecture BART, 2010

## 45- Réseau de transport

Les transports constituent un élément clé de l'attrait des villes. Depuis le début des années 90, la ville de Béjaïa a connu des mutations profondes au niveau de son système de transport, alors que l'offre de transports publics était dans l'incapacité de suivre le développement croissant de la demande de mobilité. Le secteur privé quant à lui avait bénéficié de l'ouverture du marché des transports routiers, suite à la promulgation de la loi n°88-17 du 10 mai 1988 portant orientation et organisation des transports terrestres, des exploitants de statut public et des exploitants de statut privé coexistant. Ultérieurement, la création de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) a permis à de jeunes chômeurs d'acquérir des véhicules hors taxes avec des prêts bancaires bonifiés, en plus d'une exonération fiscale pendant cinq ans.

### 451-Configuration du réseau de transport dans la ville de Béjaïa

La multiplication des opérateurs privés a permis d'augmenter de manière très significative l'offre quantitative des transports collectifs dans la ville de Béjaïa. La ville de Béjaïa est l'une des villes algériennes les mieux dotées, son parc a été récemment renouvelé. A ce titre ce parc se compose en 2009<sup>1</sup> de 313 véhicules desservant 28 lignes, dont la longueur d'une ligne varie entre 6 à 8 kilomètres, avec un ratio de 1 bus de 35 à 50 places pour 600 habitants. Notant qu'en septembre 2010, la ligne 16 a été rétablie pour desservir la liaison cité Saïd Blil (plus connue par lacifa) et porte sarrasine.

Le tableau 46 présente en détail la liste des liaisons qui desservent le réseau de transport urbain dans la ville de Béjaïa.

**Tableau 46 : Le réseau et le parc roulant dans la ville de Béjaïa**

N°de ligne	Origine	Destination	Point de passage	Nombre de véhicules
01	Sidi Ahmed	P-Sarrasine	Naciria	18
02	Taghzuit	P-Sarrasine	Aamriw	19
03	Tizi	P-Sarrasine	Aamriw	14
04	Ihedaden Oufela	P-Sarrasine	Aamriw	09
05	Dar Djebel	P-Sarrasine	Aamriw	09
06	Boukhama	P-Sarrasine	Aamriw	09
07	Tazeboujt	P-Sarrasine	Aamriw	11
08	Sidi Ouali	P-Sarrasine	Aamriw	04
09	Amtik	P-Sarrasine	Aamriw	1
10	In Skhoun	P-Sarrasine	Aamriw	04
11/1	Ighil Ouazoug	P-Sarrasine	4 chemins	07
11/2	Ighil Ouazoug	P-Sarrasine	Aamriw	14
12	Smina	P-Sarrasine	Aamriw	09
13	Takléat	P-Sarrasine	Aamriw	15
14	Laazib Oumaamar	P-Sarrasine	Rue Aurès	21
15	Cité Amkhokh	P-Sarrasine	Naciria	23
16*	Cité Saïd Blil	P-Sarrasine	Naciria	03
17	Tala Merkha	P-Sarrasine	Aamriw	10
18	Polyclinique Sidi Ah.	Hôpital F. Fanon	Sidi Ouali	25
19	Ihedaden Ouada	P-Sarrasine	Aamriw	08
20	Sidi Ahmed	Université	Naciria	10
21	Cité douanière	P-Sarrasine	4 chemins	04

<sup>1</sup> Rapport de l'union nationale algérienne des transporteurs, bureau de la wilaya de Béjaïa : Le système de transport urbain de Béjaïa, février 2009.

22	Sidi Ali Labhar	P-Sarrasine	4 chemins	09
23	Remla	P-Sarrasine	Aamriw	15
24	Ighil Ouazoug	Sidi Ahmed	Aamriw	20
25	Ighil Ouazoug	Université	Aamriw	08
26	Ighil Ouazoug	Bvd Amirouche	Aamriw	07
27	Université	Bvd Amirouche	Aamriw	04
28	Sidi Ahmed	Bvd Amirouche	Naciria	04
29	Bvd Amirouche	Aéroport	4 chemins	02

Source : Rapport de l'union nationale algérienne des transporteurs, bureau de la wilaya de Béjaia : Le système de transport urbain de Béjaia, février 2009.

#### 452-Anomalies, carences et dysfonctionnements du réseau des transports urbains

L'examen du cadre des transports urbains à Béjaia se caractérise actuellement par les aspects décrits ci-après :

- Le tableau 46, nous informe que le réseau ne couvre pas l'ensemble du territoire de la même façon ; il existe des lignes qui sont desservies avec plus de 20 bus, alors que d'autres se retrouvent avec 1 bus. Toute fois la moyenne bus/ligne est de 11.
- Saturation de l'axe principal qui relie les itinéraires desservant la ville de Béjaia, cet axe part de la porte sarrasine traversant la cité tobbal, naciria et aamriw.
- Absence d'une stratégie globale et de politique affichée en matière d'aménagement du territoire, de gestion de la voirie, de l'espace public, de stationnement, de la circulation et des transports urbains ;

Pour mettre fin aux désordres et aux contraintes que connaît le secteur des transports urbains dans la ville de Béjaia, de grands projets d'infrastructures de transport public sont prévus : tramway, gare multimodale. Les difficultés de circulation dans la ville de Béjaia imposent une réorganisation des transports en commun avec un plan de circulation et un aménagement de la voirie urbaine qui rendraient possible l'amélioration de la fluidité du trafic.

### Conclusion

Tant par sa géographie que par son histoire, la ville de Béjaia est une région qui a marqué l'histoire. Ses caractéristiques, son originalité, ses permanences (la mer, le climat, le relief, la biodiversité, les populations et les paysages), constituent des atouts majeurs pour qu'elle soit une ville portail sur le monde. L'espace de la ville de Béjaia est constitué de multiples unités topographiques exiguës, escarpées et contrastées ; La domination de la montagne, qui plonge souvent dans la mer fait que les plaines sont généralement étroites et les régions agricoles sont rares. Cependant, la ville de Béjaia souffre aussi de quelques handicaps qui sont l'œuvre des stratégies inadaptées et des difficultés naturelles.



# Chapitre 6

## Analyse de l'attractivité de la ville de Béjaia

### Introduction

Succinctement, nous pouvons dire que les investisseurs étrangers tiennent compte de trois grandes catégories de facteurs. En premier nous trouvons les facteurs qui conditionnent la production et la commercialisation (taille et accessibilité des marchés, niveau de formation et coûts de la main-d'œuvre, présence de sous-traitants et de fournisseurs de services...). En deuxième lieu, il y a l'offre de biens et services publics fournis par l'État et les collectivités locales (infrastructures, système de formation, biens environnementaux...). En dernier lieu, se trouvent les aménités, c'est-à-dire un ensemble de caractéristiques avantageuses ou préjudiciables n'ouvrant pas droit à contrepartie, comme le climat, la proximité de la mer ou de la montagne, en termes généraux la qualité de vie. Nous retenons dans notre analyse quatre facteurs qui peuvent être les principaux vecteurs porteurs de germes de l'attractivité de la ville de Béjaia qui sont :

- le capital humain. Ce facteur fera l'objet du chapitre 7, nous ne l'abordons pas ici.
- la dynamique entrepreneuriale
- les infrastructures de base
- la qualité de vie

Nous aborderons ce chapitre en 4 sections. Les 3 premières auront pour but d'analyser les principales composantes de l'attractivité de la ville de Béjaia et les enjeux qu'elles soulèvent ; elles visent également à souligner les incertitudes et les lacunes de chaque facteur d'attractivité. La dernière section sera consacrée au mode d'organisation administrative locale en l'occurrence la commune, nous tenterons d'apporter un éclairage sur l'état de la gouvernance locale en Algérie, à partir de la commune de Béjaia. Nous appuyons notre argumentaire par une enquête effectuée auprès des différents organismes publics et établissements de la ville de Bejaia.

### 1- La dynamique entrepreneuriale

Les PME constituent la grande partie du tissu industriel de la commune de Béjaia c'est pourquoi nous l'analyserons en termes d'emplois, de répartition selon les secteurs d'activités... Ces données nous permettront d'évaluer la dynamique entrepreneuriale de la ville. Avant d'en venir à cet aspect, il est nécessaire de nous replacer dans la dynamique industrielle menée en Algérie depuis l'indépendance.

#### 11- Rappel de la situation industrielle

A l'indépendance, l'Algérie a mis tous ses espoirs et ses efforts dans le développement énergétique et industriel. Un puissant appareil industriel autour de la pétrochimie, de la métallurgie, de la sidérurgie, de la mécanique a été implanté dans les grandes villes littorales où à proximité comme : Oran, Arzew, Alger, Skikda, Annaba, Constantine. Conscient du déséquilibre spatial engendré par l'industrialisation accélérée des villes littorales, l'Etat a

réorienté son action dès les années 70 vers d'autres villes (Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Tizi Ouzou, Béjaïa, Guelma) où il localise les industries de transformation et de substitution<sup>1</sup>.

Dans ce cadre, Béjaïa a bénéficié d'une zone industrielle (ZI) qui s'étale sur une partie de la plaine de la ville, formant un triangle dont les trois côtés sont formés par la mer, le mont du Gouraya et le mont de Sidi Boudherhem. Cette ZI s'étend sur une assiette de 122 hectares, délimitée par l'oued Seghir et l'oued Serir. Le fait notable est que cette ZI se trouve enfoncée dans le périmètre urbain, et présente un certain nombre d'insuffisances et de lacunes :

- Les industries implantées n'ont aucun lien avec les ressources locales, elles utilisent des matières premières importées.
- Ses unités sont hétérogènes (Tableau 47), on est loin des districts industriels ou des grappes industrielles qui exploitent les effets d'agglomération et les rendements d'échelle.
- Il n'existe aucun pont entre le système de formation qui existe à Béjaïa et les unités localisées dans cette ZI...

**Tableau 47: Les unités industrielles du secteur public dans la commune de Béjaïa**

Unité	Produits	Effectif
Bejaia Emballage	Toile jute, Sacherie jute, Ficelle Filets	346
ICOTAL	Bonneterie, Vêtements de sport	410
ALCOST	Tenues et uniformes, Articles professionnels	484
ENMTP-grues	430 grues / an	164
SONATRACH DRB	Transport par canalisations pétrole brut, condensât, gaz naturel	464
NAFTAL DISTRICT COM	Distribution Produits pétroliers et dérivés	528
TRANSBOIS	Panneaux contre-plaqué, lattés et particules :	385
SOMACOB	agflo-béton	72
ENOF Adrar Oufarnou	Agrégats	95
ENCG / UP 08	Huiles, Savon de ménage	305
COGB/ la belle	Raffinerie, Savonnerie Margarine	561
SONELGAZ. Direction transport d'électricité	Fourniture d'électricité et gaz	375
Entreprise KAHRIF Brigade Bejaia	Réalisation travaux électricité	37

Source : direction de l'industrie et des mines de Béjaïa, 2009.

## 12- Dynamique de création d'entreprise

Durant les années 70, la commune de Béjaïa possédait un certain nombre d'entreprises privées. C'étaient de petites entreprises qui vivaient à l'ombre du secteur public. Actuellement la plupart de ces entreprises ont été dissoutes, le tableau 48 présente ce qu'il en reste. C'est l'ouverture du début des années 90 qui a catalysé la PME en Algérie.

<sup>1</sup> Jellal Abdelkafi, l'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens ; étude sub-régionale : Tunisie, Algérie et Maroc. Rapport de la commission méditerranéenne du développement durable, 2001.

**Tableau 48 : Les unités industrielles du secteur privé dans la commune de Béjaïa**

Unités	Produits	effectifs
SPA Cévital	Huile, margarine, sucre	886
Sté des céramiques de la Soummam	Carrelage et plinthes	301
Sarl Siméa	Vis à bois	
STS	Treillis soude, fil d'attache et de bottelage, poutrelles	116
EURL « Le Meunier »	farine panifiable	11
SCS	Carreaux céramiques	301
ETDE	Réalisation réseaux électriques et gaz.	158
Secam	Boutons jeans, rivets, boutons -pression, clous	16
SEP	Tuyaux - plastique	13
Sébéa	Clous, boulons, vis	144
SIMB	Unité de charpente Métallique	88

Source : Direction de l'industrie et des mines de Béjaïa, 2009.

La wilaya de Béjaïa en général et son chef-lieu en particulier ont bénéficié du boum qu'a connu le pays en matière de création d'entreprises depuis ces dernières années. Dans ce qui suit, nous tenterons de présenter la structure et la dynamique des PME dans la wilaya de Béjaïa, pour ensuite pouvoir la comparer la dynamique entrepreneuriale dans la commune de Béjaïa, afin de relever les caractéristiques essentielles de ces entreprises.

### 121- Généralités sur la PME dans la wilaya de Béjaïa

En matière de création d'entreprises la wilaya de Béjaïa dans son ensemble connaît un certain dynamisme. Selon un rapport sur les créations d'entreprises en Algérie élaboré par le centre national du registre du commerce<sup>1</sup>, 41 % de l'ensemble des inscriptions au registre du commerce pour l'année 2008 sont concentrés dans 8 wilayas ; Alger représente à elle seule 16 %, suivie de Sétif de 4,24 %, ensuite vient la wilaya de Tizi Ouzou de 4,23 %, Oran de 4,02 %, Béjaïa et Constantine de 3,3 % pour chacune, et enfin Tlemcen et Blida de 3 % chacune. Le secteur de la PME dans la wilaya de Béjaïa est en plein essor, si l'on tient compte des chiffres du ministère de la PME et de l'artisanat, (période 2005-2008) 32 333 PME (privées et publiques) ont été créées avec un taux d'évolution de 19,13 % (tableau 49).

**Tableau 49 : Evolution de la PME dans la wilaya de Béjaïa**

Nature de la PME	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008
PME privée	5 994	7 117	8650	9 831
PME publique	194	203	170	174
Total	6188	7320	8820	10 005

Source : direction de la PME et de l'artisanat de Béjaïa 2009.

En 2008, le nombre total de PME dans la wilaya de Béjaïa selon la direction de la PME et de l'artisanat de la wilaya de Béjaïa, s'élève à 10 005 PME contre 8820 enregistrées à la fin de 2007, soit une croissance de 13,43 %. Ces PME offrent 39 106 emplois déclarés auprès de la caisse nationale des assurances sociales (CNAS) sans tenir compte des employeurs déclarés auprès de la caisse nationale des non-salariés (CASNOS). Ces PME sont majoritairement

<sup>1</sup>Les créations d'entreprises en Algérie : statistiques 2008 par le centre national du registre du commerce, avril 2009.

l'œuvre du privé (98,27 % du parc PME) et elles emploient 31 262 travailleurs déclarés. Quand aux PME publiques leur nombre durant 2008 était de 174 PME, soit 1,73 % et emploient 7 844 travailleurs. Les PME sont distribuées de façon inégale sur le territoire de la wilaya (Tableau 50) ; les communes ayant la plus forte concentration d'entreprises sont, généralement, les plus peuplées. Le chef-lieu de la wilaya accueille 3 483 entreprises, soit 34,81 % de la totalité des entreprises que compte la wilaya, avec 17 086 d'emplois.

**Tableau 50 : Répartition spatiale des PME et des emplois par communes**

N°	Commune	Nbre PME	%	Emplois	%
01	Bejaia	3 483	34,81	17 086	43,69
02	Akbou	821	8,21	3 579	9,15
03	El Kseur	387	3,87	1 697	4,34
04	Tazmalt	347	3,47	1 168	2,99
05	Kherrata	338	3,38	975	2,49
06	Sidi-aich	307	3,07	1 046	2,67
07	Amizour	247	2,47	937	2,40
08	Souk. El-tenine	224	2,24	617	1,58
09	Timezrit	223	2,23	515	1,32
10	Seddouk	201	2,01	655	1,67
11	Aokas	175	1,75	585	1,50
12	Beni- djellil	175	1,75	433	1,11
13	Oued ghir	174	1,74	561	1,43
14	I.ouzellaguen	172	1,72	869	2,22
15	Tichy	162	1,62	929	2,38
16	Taskriout	153	1,53	463	1,18
17	D. El-kaid	150	1,50	524	1,34
18	Semaoun	132	1,32	335	0,86
19	Ait smail	121	1,21	353	0,90
20	Tala hamza	108	1,08	299	0,76
21	Darguina	101	1,01	353	0,90
22	Feraoun	97	0,97	191	0,49
23	Ait r'zine	95	0,95	271	0,69
24	Souk-oufela	90	0,90	160	0,41
25	Barbacha	88	0,88	152	0,39
26	Adekar	86	0,86	296	0,76
27	Melbou	84	0,84	319	0,82
28	Chemini	80	0,80	146	0,37
29	Amalou	79	0,79	155	0,40
30	Chellata	71	0,71	132	0,34
31	Boudjellil	71	0,71	346	0,88
32	F. Ilemathen	67	0,67	303	0,77
33	Tamridjet	65	0,65	121	0,31
34	M'cisna	64	0,64	313	0,80
35	Beni k'sila	64	0,64	327	0,84
36	Beni- maouche	59	0,59	179	0,46
37	Elflaye	58	0,58	165	0,42
38	Ighram	49	0,49	200	0,51
39	Tinebdhar	47	0,47	74	0,19
40	Kendira	47	0,47	88	0,23
41	Ighil ali	47	0,47	77	0,20
42	Toudja	46	0,46	237	0,61

43	Bouhamza	43	0,43	176	0,45
44	Sidi-ayad	43	0,43	87	0,22
45	Tibane	42	0,42	112	0,29
46	Tifra	41	0,41	69	0,18
47	Tizi n'berber	41	0,41	119	0,30
48	Akfadou	38	0,38	52	0,13
49	Taourirt. Ighil	33	0,33	81	0,21
50	Boukhelifa	30	0,30	75	0,19
51	Beni melikeche	20	0,20	26	0,07
52	Tamokra	19	0,19	78	0,20
Total wilaya		10 005	100%	39 106	100%

Source : Direction de la PME et de l'artisanat de Béjaïa 2009.

Les entreprises se déploient sur des activités où la main-d'œuvre est peu qualifiée. Le secteur du BTP y est surreprésenté avec 2 415 entreprises et 13 499 emplois, suivi par les secteurs du commerce et des services, l'industrie agroalimentaire est représentée avec un total de 458 PME, soit 4,58 % (Tableau 51).

**Tableau 51 : Les secteurs d'activités dominantes par ordre décroissant**

N°	Secteurs d'activités	PME	%	Emplois	%
01	Bâtiments et travaux publics (non pétroliers)	2 415	24,14	13 499	34,52
02	Commerces	2 025	20,24	4 769	12,2
03	Transport et communication	1 684	16,83	3 577	9,15
04	Service fournis aux ménages	652	6,52	1 423	3,64
05	Services fournis aux entreprises	582	5,82	1 823	4,66
06	Industrie du bois, liège, papier, imprimerie	521	5,21	1 168	2,99
07	Hôtellerie et restauration	477	4,77	1 223	3,13
08	Industries agroalimentaires, tabac, allumettes	458	4,58	3 112	7,96
09	Agriculture et pêche	289	2,89	1 945	4,97
10	Les autres secteurs Les autres secteurs	664	6,64	5 050	12,92
Total		10 005	100%	39106	100%

Source : Direction de la PME et de l'artisanat de Béjaïa 2009.

## 122- Caractéristiques de la PME dans la commune de Béjaïa

A l'évidence la création de PME dans la commune de Béjaïa obéit aux mêmes caractéristiques et singularités des PME de toute la wilaya, ces caractéristiques feront l'objet de notre analyse et seront résumées dans les points suivants:

### ➤ La micro entreprise domine la PME dans la commune de Béjaïa

Fin 2008, la commune de Béjaïa compte 3 483 contre 3104 en 2007, soit une croissance de 12,21 %. Elles offrent 17 086 emplois (non compris les employeurs). Le fichier de la CNAS de 2008 indique que l'écrasante majorité des PME est de statut privé et qu'à quelques exceptions près elles sont de petite taille (tableau 52).

**Tableau 52 : Structure du parc des PME de Béjaia en 2007**

Catégorie d'entreprise	Tranches d'effectif	Nombre de PME	%
Micro entreprise	1-9 salariés	2761	92,96
Petite entreprise	10-49 salariés	187	6,29
Moyenne entreprise	50-250 salariés	22	0,74
	<b>Total</b>	<b>2970</b>	<b>100%</b>

Source : établi par nous a partir du fichier de la CNAS.

➤ **La PME est de type artisanal**

Les PME de Béjaia, sont de type artisanal, ce sont des unités de transformation de taille modeste à la fois sous-encadrées, sous-capitalisées et sous-informatisées. Leur management est souvent de type familial, peu évolué et dans bien des cas dépourvu de vision stratégique et fermé à l'innovation. Les PME se concentrent dans le secteur du commerce, du transport et du BTP. Le secteur du commerce vient en première position avec 26,12 % du total des entreprises, suivi position du BTP avec 21,88 %, du transport avec 14,30 % des services fournis aux ménages avec 10,43 % et les 27,27 % des PME restant sont éparpillés entre différents secteurs comme l'agriculture, industrie, affaires immobilières et autres.

**Tableau 53 : Répartition des PME privées par secteurs d'activités**

Secteurs d'activités	Nombre de PME	%
La pêche	134	4,5
Agriculture	15	0,505
Industrie : boulonnerie, plastique, agroalimentaire, boutons...	15	0,505
Industrie : textile, confection, bois, liège...	60	2,02
Fabrication : chocolat, chaussettes...	25	0,84
Bâtiment et travaux publics BTP	650	21,88
Commerce	776	26,12
Transport et télécommunication	425	14,3
Hôtels, restaurants et café	198	6,66
Services aux ménages	310	10,43
Services aux entreprises	240	8,08
Affaires immobilières	25	0,84
Autres	97	3,26
<b>Total des PME</b>	<b>2970</b>	<b>100%</b>

Source : établi par nous à partir du fichier de la CNAS.

➤ **Les entreprises sont peu enclines à l'ouverture aux étrangers.**

Ce qui frappe également dans l'analyse des caractéristiques de la PME dans la commune de Béjaia, c'est l'absence d'une vision d'ouverture. La wilaya n'a attiré aucun investissement direct étranger de type *greenfield*. Quant à la vision d'un partenariat avec l'étranger, elle est peu développée. Depuis la création du guichet unique décentralisé de l'ANDI en 2006, 2243 projets ont été déposés sur lesquels seuls 6 impliquent un partenariat avec l'étranger, pour un montant de 823 millions de dinars (Tableau 54).

**Tableau 54 : Les projets déclarés en partenariat dans la wilaya de Béjaïa**

Pays d'origine	Nbre de projets	%	Nbre d'emplois	%	Montant (million de DA)	%
Belgique	1	0,04	12	0,11	72	0,15
Espagne	1	0,04	13	0,12	10	0,02
France	1	0,04	13	0,12	27	0,06
Portugal	1	0,04	48	0,46	357	0,74
Singapour	1	0,04	20	0,19	140	0,29
Turquie	1	0,04	45	0,43	21	0,04
Total partenariat	6	0,24	151	1,43	823	1,69
<b>Total général</b>	<b>2243</b>	<b>100</b>	<b>10533</b>	<b>100</b>	<b>48 569</b>	<b>100</b>

\* : millions DA

Source : Guichet décentralisé de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, Béjaïa 2010.

Les secteurs d'activité des six projets de partenariat sont donnés dans le tableau 55. Notons que 4 projets sont localisés à l'extérieur de la ville.

**Tableau 55 : secteurs d'activité et la localisation des projets de partenariat**

Pays d'origine	Secteur d'activité	Localisation du projet
Belgique	Industrie plastique	Cité Hassiba Ben Bouali, Béjaïa
Espagne	Fabrication de panneaux de signalisation	Ibourassen, OuedGhir
France	Tourisme : location de bateaux et barques	Tala Guilef, Béjaïa
Portugal	Industrie agroalimentaire	Taharacht, Akbou
Singapour	Transport	Port de Béjaïa
Turquie	Industrie agroalimentaire	Village Taourirt Tibane

Source : Guichet décentralisé de l'ANDI, Béjaïa 2010.

Le constat est encore décevant, en examinant le niveau d'avancement des projets de partenariat. Le projet engageant la France est actuellement sans suite, tandis que les cinq autres projets n'ont pas réalisé les déclarations en termes d'emploi et des montants alloués.

**Tableau 56 : Le niveau d'avancement des projets de partenariat déclarés**

Pays d'origine	Montant déclaré (MDA)	Montant réalisé (MDA)	Emploi déclaré	Emploi réalisé	Observation
Belgique	72	0	12	0	En cours de réalisation
Espagne	10	9	13	0	En cours de réalisation et mis partiellement en exploitation
France	27	0	13	0	Sans suite
Portugal	357	92	48	9	En cours de réalisation
Singapour	140	91	20	8	En cours de réalisation
Turquie	21	2	45	0	En cours de réalisation

Source : Guichet décentralisé de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, Béjaïa 2010.

Le nouveau contexte auquel fait face l'économie algérienne depuis une dizaine d'années, oblige les entreprises à se mettre en concurrence à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale et cela depuis la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne. De ce fait les PME se retrouvent dans une marche forcée vers la performance et la compétitivité. C'est dans ce contexte que l'Algérie à l'instar de ses voisins méditerranéens s'est lancée depuis la fin des années 90 dans un programme de mise à niveau définie comme : «*l'action d'amélioration des performances de l'entreprise (production et croissance) et de sa compétitivité pour lui permettre de se battre efficacement dans son nouveau champ concurrentiel, de s'y maintenir et d'y croître*»<sup>1</sup>. Le programme de mise à niveau est un dispositif d'incitation à l'amélioration de la compétitivité. L'adhésion de l'entreprise à ce programme est volontaire, il est conditionné par une lettre d'intention adressée aux autorités compétentes accompagnée d'un dossier d'éligibilité. La décision fera l'objet d'intervention de plusieurs partenaires selon le dispositif mis en place. C'est dans cet objectif qu'a été mis en place le programme dit Euro Développement PME (ED-PME) engagé depuis 1999 entre l'Algérie et l'Union Européenne et auquel participe le ministère de la PME et de l'Artisanat. S'étalant sur cinq ans, il bénéficie d'un financement de 62 900 000 euros, dont 57 000 000 au titre de la contribution de la Commission européenne, 3 400 000 euros accordés par le gouvernement algérien et 2 500 000 euros représentant la contribution des entreprises bénéficiant des prestations du programme. Le programme a ciblé 2 147 PME sur une population de 246 716 activant en Algérie soit moins de 1 % du totale des PME et les résultats enregistrés sont très en-deçà de ce qui est attendu. Sur les 2 147 entreprises ciblées, 668 ont été contactées et seulement 405 se sont engagées.

Dans la wilaya de Bejaïa le nombre d'entreprises engagées dans le programme de mise à niveau n'est que de 25 dont 2 seulement ont atteint la phase de préfinancement, aucune n'a atteint la phase finale. Ce constat explique bien le nombre limité des entreprises exportatrices de toute la wilaya que nous avons recensées grâce aux données recueillies auprès de la chambre du commerce et de l'industrie de la wilaya de Béjaïa. Les entreprises : Cevital, Alcovel Spax Akbou, Général Emballage et Laiterie Soummam ne sont pas prises en considération, du fait qu'elles ont un effectif qui dépasse les 250 personnes donc elles sont considérées comme de grandes entreprises.

**Tableau 57 : Les PME exportatrices de Béjaïa**

N°	Entreprises exportatrices	Produits exportés	Valeurs	Destinations
01	SARL TOUAFTA transformation de liège	Bouchons naturels	52 500,00 €	Chine
02	SNC EBF	Boîtes d'emballage de volailles	57 088,72 €	Tunisie
03	SARL AMIMER ENERGIE	Groupes électrogènes	133 000,00 \$	Mauritanie
		Génératrices	704,50 \$	
04	SARL GENERAL EMBALLAGE	Wast paper	15 951,60 \$	Netherlands
05	EURL BAKOUR TRANDING	Bouchons et rondelles de liège naturel	22 000,44 €	Inde
		Rejected disks cork and disk	6 089,40 €	
06	SARL ALL PLAST	Emballage plastique pour conditionnement de la margarine	16 600,74 \$	Tunisie
07	EPE AOKAS LIEGE	Plaques et feuilles de liège agglomère	2 450,00 \$	Inde
08	TERRE DE LA SOUMMAM	-	38 652,04 €	France
09	SARL GENERAL PLAST	Performe 16gr Bleu	120 676,61 \$	Tunisie

<sup>1</sup> Salah HAMDANE : « Formulation du plan de mise à niveau », dossier documentaire, INPED 22-25 avril, 2001.



10	SARL AGCM	-	81 522,64 \$	Lybie
			6 085 121,00 DA	
11	ETS EMGB	Collis de meubles en Bois	4 574,73 €	France
12	REZKA MOHAMED	-	101 100,00 €	France
13	SPA TISSETANCHE	Panneaux agglomères	30 240,00 €	Maroc
14	AHNOUDJ BDELHAMID	Tableau TA	1 170,15 €	France
15	SARL EL WIAM	Bouchons, Rondelles et Blocs décoratifs	121 246,00 €	Chine
16	SPA COGB La Belle	Glycérine et Glycérol d'origine végétal	120 000,00 €	Italie
			9 100,00 €	France
<b>Total</b>			<b>563.761,48 €</b> <b>6 085 121,00 DA</b>	

Source : établi à partir des données de la chambre du commerce et de l'industrie de la wilaya de Béjaia, 2009.

### ➤ L'environnement macro-économique demeure peu favorable aux PME

De nombreuses difficultés et entraves administratives se dressent toujours sur le chemin des entrepreneurs. Une enquête réalisée par Mohamed Madoui et Moussa Boukrif<sup>1</sup> dans les wilayas de Bejaia et d'Alger sur le thème du programme de la mise à niveau des PME révèle que les entrepreneurs souffrent toujours de la bureaucratie, des pratiques clientélistes des pouvoirs publics et des lenteurs administratives qui leur rendent la vie dure. L'environnement macro-économique a encore du mal à s'adapter à l'économie de marché. Les entrepreneurs se plaignent surtout de la complexité de l'arsenal législatif et réglementaire, du manque d'information et d'accompagnement, de la difficulté pour les petites entreprises d'obtenir des financements bancaires ou encore de la pression fiscale qui poussent un nombre important micro-entreprises à opérer dans le secteur informel.

## 2- Les infrastructures de base

Les infrastructures sont entendues : *comme les services de base en l'absence desquels les branches d'activités productives primaires, secondaires et tertiaires ne peuvent fonctionner* (Banque Mondiale, *Rapport 1994* sur le développement dans le monde). L'étendue et la qualité des infrastructures sont d'importants facteurs d'attractivité, car elles soutiennent les activités économiques et favorisent la réduction des coûts. Dans cette section nous tenterons de donner un aperçu sur l'infrastructure de base, principalement les infrastructures de transport, dont dispose Béjaia et qui joue un grand rôle dans la dynamique de son activité économique. La ville est desservie par les différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien), ce qui lui confère une ouverture sur tous les échelons de l'espace (régional, national et international).

### 21- L'aéroport

L'aéroport Soummam-Abane Ramdane assure la liaison avec Alger, Oran, Hassi Messaoud, Biskra, Hassi R'mel, In Amenas et quelques villes de France. Il comprend :

- Une piste d'atterrissage d'une longueur de 2 400 mètres, et de 45 mètres de largeur.
- Une aire de stationnement d'une superficie de 24 576 m<sup>2</sup> (256 mètres de longueur sur 96 mètres de largeur), dont la capacité de réception est de 4 aéronefs (type Boeing 727).

<sup>1</sup> Mohamed Madoui et Moussa Boukrif : De l'économie administrée à l'économie de marché. Les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie, colloque international : la vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé, Canada, mai 2009.

- Deux voies de circulation reliées à la piste, de 23 mètres de largeur.
- Une aérogare d'une superficie de 5 118 m<sup>2</sup>, et d'une capacité de 800 passagers/jour.

En 1982, l'aéroport de Béjaïa a été inauguré en vols nationaux et ce n'est qu'en 1993 qu'il a été inauguré en vols internationaux. Sa capacité d'accueil est de 500 000 passagers/an. En 2009, il a accueilli 229 333 passagers. Les compagnies aériennes sont sous représentées à l'aéroport de Béjaïa, on compte uniquement trois compagnies : Air Algérie, Aigle Azur, Tassili Airlines.

**Tableau 58 : évolution du trafic aérien des huit dernières années**

	Trafic passagers		Total des passagers	Mouvements avions (national +international)
	National	International		
2002	109 211	120 732	229 943	4 515
2003	65 394	130 717	196 111	3 023
2004	53 460	144 452	197 912	2 798
2005	51 299	153 998	205 297	2 735
2006	35 891	126 550	162 441	2 230
2007	25 907	90 169	160 076	1 429
2008	51 757	153 555	205 312	2 463
2009	57 451	171 882	229 333	3 245

Source : Etablissement de Gestion des Services Aéroportuaires (EGSA) d'Alger.

Durant la période allant de 2002 à 2005 le trafic de passagers sur les lignes internationales a enregistré une croissance continue. De 120 732 passagers en 2002 le trafic est passé à 153 998 passagers en 2005, soit une évolution de 78,4 %. Cependant, le trafic a connu une baisse pour les deux années qui ont suivi 2005. En 2006 il y a eu 126 550 passagers et en 2007 le nombre de passagers n'a atteint que de 90 169 passagers (l'aéroport a été fermé durant 9 mois pour réfection de la piste). Ensuite, le trafic a repris sa tendance à la hausse en 2008 (153 555 passagers) et 2009 (171 882 passagers). Quand au trafic interne, il a enregistré une baisse sur toute la période qui s'étale entre 2002 et 2007. De 109 211 passagers en 2002, il tombe à 25 907 en 2007. Cette perte de parts de marché s'explique par la concurrence exercée par le transport terrestre et par le prix élevé du billet d'avion. A partir de 2008, le mouvement du trafic national des passagers a affiché une tendance à la hausse, 51 757 passagers ont été enregistrés pour 2008 et 57 451 pour 2009.

Les faibles capacités de traitement de l'aéroport de Béjaïa et le fait qu'il n'assure des liaisons qu'avec la France, font qu'il joue un rôle minime dans l'attractivité de la ville.

Carte 13 : image satellite de l'aéroport de Béjaïa



Source : Google earth, 2010.

## 22- Le port

Le Port de Béjaïa est classé 2<sup>ème</sup> port d'Algérie en marchandises générales et 3<sup>ème</sup> port pétrolier<sup>1</sup>. Il est également le 1<sup>er</sup> port du bassin méditerranéen certifié ISO 9001-2000 pour l'ensemble de ses prestations, et à avoir ainsi installé un système de management de la qualité, ce qui constitue une étape dans le processus d'amélioration continue de ses prestations. L'Entreprise Portuaire a connu d'autres succès depuis, elle est notamment certifiée à la Norme ISO 14001.2004 et au référentiel OHSAS 18001.2007, respectivement pour l'environnement et l'hygiène et sécurité au travail. Le trafic global traité en 2009 est de 15 848 005 tonnes, soit 1 % de plus qu'en 2008, et cela malgré l'importante baisse des exportations de pétrole (-9 %).

**Tableau 59 : Evolution du trafic global (Unité : 1000 tonnes)**

	Vrac liquide	Vrac solide	Marchandises diverses non conteneurisées	Marchandises conteneurisées	Total
2001	8 435	1 420	985	146	10 986
2002	8 569	1 734	1 160	180	11 643
2003	8 777	1 394	1 400	212	11 792
2004	9 354	1 724	1 412	343	12 833
2005	9 769	2 281	1 493	459	14 002
2006	9 244	2 308	2 020	530	14 102
2007	9 650	2 410	2 104	651	14 815
2008	9 945	2 906	2 086	748	15 685
2009	9 319	2 908	2 674	947	15 848

Source : Rapport annuel et statistiques du port de Béjaïa, 2009.

Au niveau de la gare maritime, le nombre de passagers a connu une baisse en 2009, aussi bien au débarquement qu'à l'embarquement. Le nombre d'escales de car-ferries a régressé de 57 escales en 2007 à 38 en 2008 et à 33 en 2009. Pour ce qui est des infrastructures, les travaux de confortement des postes à quai destinés à accueillir les passagers ont quelque peu perturbé le trafic. Signalons, tout de même, le projet de construction de la nouvelle gare maritime qui sera dotée d'aménagements extérieurs et intérieurs modernes et qui répondront parfaitement aux besoins des passagers en matière de confort et de délais de transit.

**Tableau 60 : évolution du trafic des passagers**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Passagers</b>	38140	30336	26 957	38 459	42 945	52 168	46 006	34 661	30 567
<b>Véhicules</b>	11642	8 665	7 592	10 738	11 869	14 647	13 402	10 645	9 760

Source : Rapport annuel et statistiques du port de Béjaïa, 2009.

L'analyse du trafic des marchandises fait ressortir que 40 % du flux des marchandises proviennent d'Europe, 40 % d'Amérique et 2 % d'Asie. En Europe, la France et l'Espagne sont les deux pays dont les échanges sont les plus denses avec respectivement 26 % et 20 %. Signalons que le pourcentage du trafic en provenance d'Espagne a évolué de 3 points en comparaison avec 2007. Concernant les échanges à partir du continent américain, c'est l'Argentine qui détient la première place avec 51 %, suivie du Brésil avec 28 %.

<sup>1</sup> Rapport annuel et statistiques du port de Béjaïa 2008.

Tableau 61 : trafic par pays de provenance

pays	Vracs solides	Vracs liquides	M/ses générales	Hydrocarbures	total
<b>Algérie</b>	-	-	-	<b>922 850</b>	<b>922 850</b>
Maroc	-	-	2 209	-	2 209
<b>Total UMA</b>	-	-	<b>2 209</b>	-	<b>2 209</b>
Egypte	-	-	1 826	-	1 826
Syrie	-	-	123	-	123
<b>Total pays arabes</b>	-	-	<b>1 949</b>	-	<b>1 949</b>
Cameroun	-	-	2 388	-	2 388
<b>Total Afrique</b>	-	-	<b>2 388</b>	-	<b>2 388</b>
Allemagne	143 903	17 892	6 040	-	167 835
Belgique	-	-	137 298	-	137 298
Espagne	15 468	18 000	554 109	34 643	622 220
Finlande	-	-	124 619	-	124 619
France	589 966	-	196 690	9 313	795 969
Grèce	-	-	24 269	-	24 269
Italie	-	3 539	325 234	8 872	337 645
Malte	-	-	181 342	-	181 342
Hollande	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	1 497	-	1 497
Royaume-Uni	25 504	-	7 511	-	33 015
Slovénie	-	-	196 274	-	196 274
Suède	19 008	-	152 692	-	171 700
<b>Total pays de l'UE</b>	<b>143 958</b>	<b>25 284</b>	<b>122 204</b>	-	<b>291 446</b>
Bulgarie	-	-	17 881	-	17 881
Croatie	-	-	19 849	-	19 849
Fédération de Russie	7 538	-	11 888	-	19 426
Roumaine	33 000	-	12 204	-	45 204
Turquie	-	-	37 758	-	37 758
Lituanie	46 900	-	-	-	46 900
Ukraine	56 520	25 284	22 624	-	104 428
<b>Total pays hors UE</b>	<b>143 958</b>	<b>25 284</b>	<b>122 204</b>	-	<b>291 446</b>
USA	523 513	3 814	-	-	527 327
Canada	35 570	-	-	-	35 570
<b>Total Amérique du nord</b>	<b>559 083</b>	<b>3 814</b>	-	-	<b>562 897</b>
Uruguay	26 572	-	-	-	26 572
<b>Total Amérique centrale</b>	<b>26 572</b>	-	-	-	<b>26 572</b>
Argentine	1 278 555	108 700	62 039	-	1449294
Bésil	104 624	105 866	583 622	-	794 112
<b>total Amérique du sud</b>	<b>1 383 179</b>	<b>214 566</b>	<b>645 661</b>	-	<b>2 243 406</b>
Malaisie	-	-	13 452	-	13 452
Indonésie	-	126 105	3 974	-	130 079
<b>Total Asie</b>	-	<b>126 105</b>	<b>17 426</b>	-	<b>143 531</b>
<b>Total général</b>	<b>2 906 641</b>	<b>409 200</b>	<b>2 699 412</b>	<b>975 678</b>	<b>6990931</b>

Source : rapport annuel et statistiques du port de Béjaïa, 2008.

Par pays, 67 % du trafic hydrocarbures est à destination des Etats-Unis et 31 % à destination des pays européens. Le trafic nous indique que l'Espagne et la France sont les principaux fournisseurs du port de Béjaïa. Outre le dynamisme dont a fait preuve le marché Sud européen, il convient de souligner la croissance du trafic en provenance de Malte, un trafic en transbordement du marché asiatique, ce dernier s'affirmant parmi les principaux partenaires commerciaux du port de Béjaïa (Tableau 62).

**Tableau 62: Trafic par pays de destination**

Pays	Marchandises générales	Hydrocarbures	Total
USA	-	5 861 938	5 861 938
Italie	19 625	901 232	920 857
Hollande	5 750	568 674	574 424
France	13 460	481 254	494 714
Espagne	57 761	257 012	314 773
Portugal	1 314	211 492	212 806
Royaume-Uni	-	163 973	163 973
Afrique du Sud	-	65 900	65 900
Bahamas	-	34 537	34 537
Malte	25 500	-	25 500
Algérie	13 525	-	13 525
Guinée équatoriale	8 002	-	8 002
Maroc	1 764	-	1 764
Belgique	617	-	617
Tunisie	515	-	515
<b>Total</b>	<b>147 833</b>	<b>8 546 012</b>	<b>8 693 845</b>

Source : Rapport annuel et statistiques du port de Béjaïa, 2008.

S'agissant du mouvement de la navigation, en 2008, le nombre de navires ayant accostés au Port de Béjaïa a enregistré une baisse de 28 navires, malgré la hausse de 6 % qu'a connue le trafic du Port. Cela s'explique par la tendance du marché à utiliser des navires de plus en plus grands.

### 23- Le chemin de fer

Le réseau ferroviaire en Algérie est mal exploité et souffre de carences en matière d'infrastructures qui le laissent à la traîne d'autres moyens de transports. La wilaya de Béjaïa n'échappe pas à ce constat ; sur un total national de 3 500 km, Béjaïa dispose d'une seule voie d'une longueur de 90 km qui traverse toute la vallée de la Soummam, reliant Béjaïa à Beni Mansour. Elle comporte 98 passages à niveau et dispose de 9 gares (Beni Mansour, Tazmalt, Akbou, Ighzer-Amokrane, Sidi-Aïch, Il Maten, El Kseur, Oued-Ghir, Béjaïa).

La contribution du transport ferroviaire dans la wilaya de Béjaïa n'a pas cessé de baisser (Tableau 63). Les causes sont multiples : absence d'électrification et des équipements de signalisation et de télécommunication qui engendrent des problèmes d'insécurité et des lenteurs dans les trajets, sans oublier la concurrence du secteur du transport par route qui s'est intensifiée avec l'ouverture de ce secteur à l'opérateur privé dès les années 90.

**Tableau 63 : Evolution du transport de voyageurs par rail (2000-2008)**

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Voyageurs</b>	260712	228504	166021	139478	134788	120687	108065	74962	26 817

Source : annuaires statistiques de la DPAT.

Consciente de l'importance de la voie ferrée dans le développement de l'économie nationale et dans l'amélioration du trafic terrestre, l'Algérie s'est engagée dans un vaste programme de développement des infrastructures ferroviaires. Ce programme lancé au titre de deux plans quinquennaux (2005-2009) et celui de (2010-2014) vise la modernisation et la

densification du réseau ferroviaire, ainsi que la réalisation de liaisons avec les ports. La modernisation de la ligne ferroviaire de Béjaia fait partie de ce vaste programme. Selon l'agence nationale d'études, de suivi et de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF), la ligne Beni Mansour-Béjaia a bénéficié d'un projet de réhabilitation et de modernisation des installations ferroviaires. Ce projet a été attribué par l'ANESRIF au groupement constitué par les trois sociétés à savoir GETINSA (Espagne), chef de file du groupement, SETIRAIL (Algérie) et SAETI (Algérie). L'objectif est d'augmenter la fréquence et la vitesse des trains jusqu'à 160 km/h pour réduire le temps de parcours. Cette ligne sera également dotée en matériels roulant et équipements de signalisation et télécommunication et les points de franchissement routiers seront sécurisés, la voie sera dédoublée et électrifiée et le tracé sera amélioré pour permettre l'exploitation de la ligne à 160 km/h Les gares seront également modernisées.

En matière d'infrastructures de base la ville de Béjaia est dotée d'un aéroport, d'une gare ferroviaire et d'un port en plein expansion. Cependant à part le port qui représente des potentialités et semble être un facteur d'attractivité pour la ville de Béjaia compte tenue de son dynamisme et de ses liaisons avec le reste du monde. L'aéroport et la gare ferroviaire sont plutôt deux infrastructures peu développées et sont peu utilisées.

### **3 -La qualité de vie**

La dernière composante de l'attractivité que nous analysons est la qualité de vie. En effet, pour attirer et retenir une main-d'œuvre qualifiée, la qualité de vie est un facteur déterminant. Elle comprend non seulement les attraits naturels (variété des paysages, présence du littoral, pollution limitée et maîtrisée, temps de déplacement globalement réduits), mais elle concerne aussi la possibilité d'accès aux services collectifs et individuels de qualité qu'ils soient éducatifs, sanitaires, de logement, de transport, de loisirs, culturels et sportifs. Dans cette section, on se tiendra aux attraits naturels où on évoquera le potentiel naturel et historique de la ville de Béjaia. Ensuite on s'intéressera aux équipements plus précisément aux équipements culturels (théâtres, musées, cinémas...), aux équipements sportifs (stades, piscines, salles de sport,...), et aux espaces de loisirs (forêts et parcs, offre ludique).

#### **31- Le potentiel naturel et historique**

La ville de Béjaia se singularise par des spécificités qui lui sont attribuées d'une part par la place qu'elle occupe grâce à son site, qui englobe les principaux reliefs : mer, montagne, plaine... D'autre part parce qu'elle a été pendant plusieurs siècles le lieu de brassage des civilisations ; les phéniciens, les romains, les vandales, les byzantins, les arabes, les espagnols, les turcs, les français s'y sont établis. De telles spécificités peuvent constituer la meilleure preuve de la qualité de vie et du potentiel du site de la ville de Béjaia et peuvent être un des atouts qui renforcera l'attractivité de cette ville. Nous tenterons d'en rappeler quelques caractéristiques de ce potentiel.

##### **➤ Le potentiel naturel**

L'emplacement géographique de la ville de Béjaia, constitue un point d'ouverture au monde extérieur que beaucoup de villes algériennes lui envient. De plus la configuration du relief de la ville de Béjaia fait d'elle l'une des plus belles régions de l'Algérie. Les plages, les forêts, les parcs naturels, les grottes... constituent un patrimoine naturel, dont une utilisation optimale et rationnelle est susceptible d'attirer les étrangers et faire de la région dotée de ce patrimoine une région touristique par excellence. Béjaia possède cette chance, car elle possède un potentiel naturel appréciable (Cf. chapitre 5). En plus de son littoral, la région est d'une

richesse faunistique et floristique importante parce qu'elle reçoit une bonne pluviométrie. Quant à la faune, les espèces les plus répandues sont le sanglier, le chacal, le porc-épic, le singe magot, le renard, le hérisson, sans compter quelques centaines d'autres de moindre importance ou en nombre limité, dont certaines espèces protégées. Aujourd'hui, des menaces pesant sur ce patrimoine (changement climatique, destruction d'habitat et d'espèces par l'urbanisation, les diverses pollutions, les pratiques des touristes...). Résultat : un couvert végétal qui se modifie et se dégrade, et les grands arbres qui disparaissent pour être remplacés par le maquis et les broussailles.

### ➤ Les atouts historiques

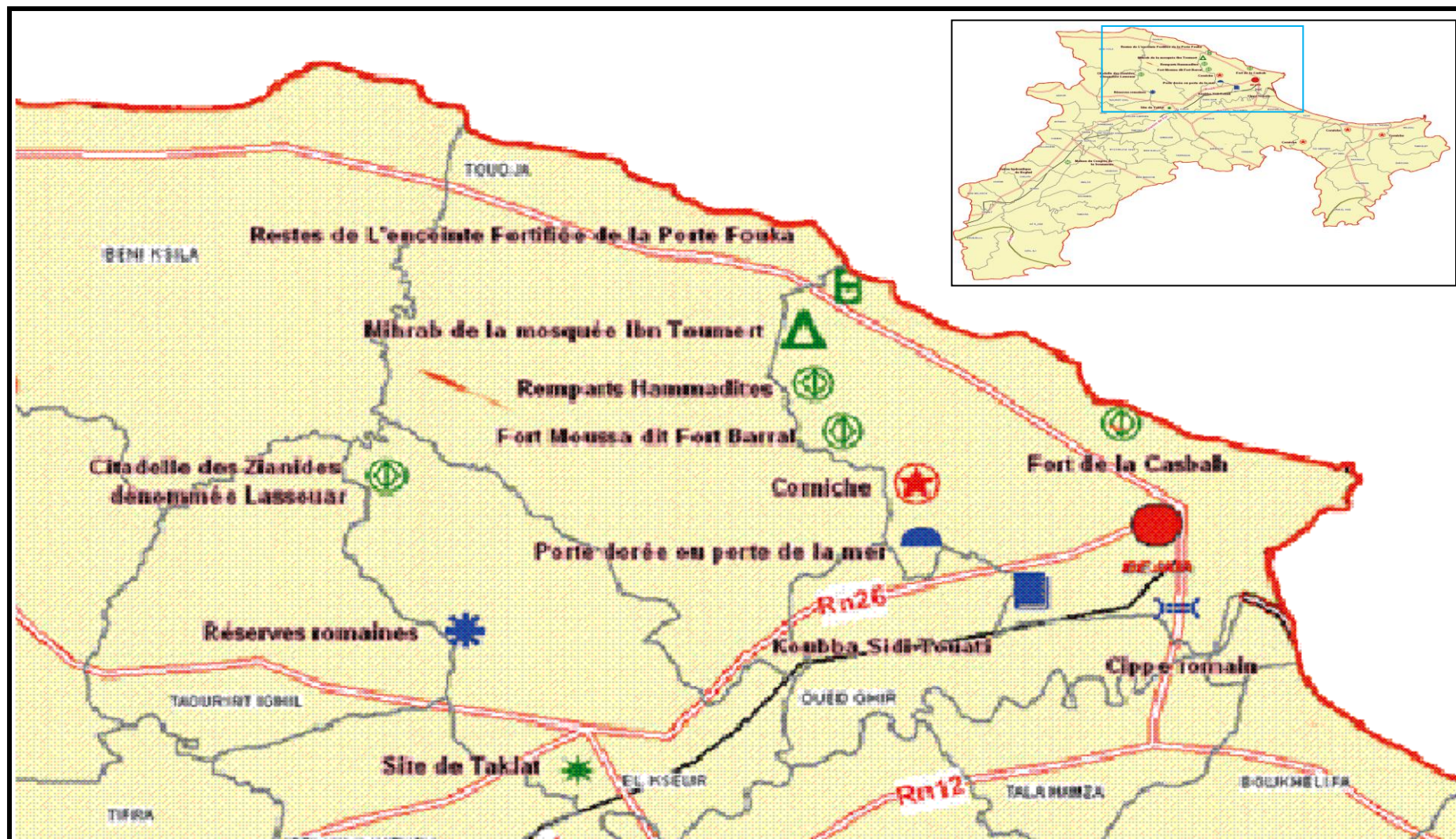
La ville de Béjaia fait partie des villes méditerranéennes très anciennement établies. Quelques monuments, et quelques sites historiques témoignent encore de l'époque où la ville de Béjaia fût le grand phare de la civilisation méditerranéenne. L'ensemble de ses paysages et de ses sites existants représentent des potentialités qui peuvent jouer en faveur de l'attractivité. Parmi les sites existants (carte 14) qui offrent des vues appréciables, nous citons : le Grand Phare, la muraille hammadite, le fort Gouraya, Bordj Moussa, la Casbah, Bab El Fouka, la mosquée de Sidi Soufi, la porte sarrasine...

Le patrimoine historique ne se limite pas à la seule ville de Béjaia, d'autres sites historiques sont disséminés à travers toute la wilaya :

- Les ruines romaines de Toudja, notamment l'aqueduc qui alimentait en eau Béjaia dans la période romaine.
- La mosquée de Mellala, lieu de rencontre de Mehdi Ibn Toumert et d'Abdelmoumène en 1117.
- Le Cimetière des alliés de la seconde guerre mondiale à Oued Ghir.



Carte14: Le Patrimoine Historique de la Ville de Béjaia



Source : ministère de la culture, modifié par nous même

### 32- Les équipements

Richard Florida<sup>1</sup> s'est intéressé aux facteurs d'attraction de ce qu'il appelle « La classe créative ». Cette classe créative est aussi bien composée d'artistes (musiciens, écrivains...) que de travailleurs hautement qualifiés (ingénieurs, programmeurs informatiques, chercheurs, avocats...). Pour attirer ces travailleurs qualifiés, les villes doivent offrir une multitude d'avantages. Ces derniers se constituent essentiellement d'éléments culturels et humains tels que : des spécificités architecturales, des galeries d'arts, des concerts musicaux, une population cosmopolite, des parcs, des pistes cyclables, des sites historiques et culturels... C'est pourquoi, nous nous intéressons dans ce qui suit à ce que la ville de Béjaia possède et peut offrir pour attirer cette classe créative, une attention particulière sera donnée aux équipements de culture et de loisirs dont dispose la ville de Béjaia.

#### ➤ Les équipements culturels

L'offre culturelle est très importante dans l'attractivité d'une ville. Elle s'impose à la fois comme espace de consommation et espace de production. Les événements culturels jouent un rôle éminent dans les villes au sein desquelles ils se déroulent. Dans l'ensemble, ces événements offrent des retombées économiques, sociales et culturelles importantes : les collectivités voient leur notoriété affirmée, les commerçants leur chiffre d'affaires amélioré. L'emploi est conforté, la vie associative valorisée, le tourisme développé. Le cas le plus parlant en ce sens est celui de Cannes en France ; que le « festival international du film de Cannes » a fait connaître au monde entier.

Les quelques infrastructures dont la ville a bénéficié, se résument à un théâtre d'une capacité de 400 places, une maison de la culture et une cinémathèque de 400 places. Ces infrastructures n'offrent pas de manifestations culturelles de grande notoriété; les activités de la maison de la culture se résument à des soirées musicales durant le mois de ramadan, et à quelques expositions occasionnelles telles que : exposition et vente de livres, expositions des travaux artisanaux des femmes à l'occasion de la journée mondiale de la femme, etc. Quant aux projections cinématographiques, elles sont rares ou carrément inexistantes. La population locale ignore ce loisir et les autorités concernées sont quasiment absentes dans ce domaine.

L'édifice dont la ville de Béjaia est fière d'avoir dans son patrimoine culturel est sans doute le théâtre conçu par l'architecte Albert Moren et réalisé en 1936. Il dépendait de la municipalité de Béjaia, jusqu'à ce que la commune le cède au ministère de la culture en 1985. Il sera alors érigé en Théâtre Régional par le décret exécutif N° 85-172 du 18 juin 1985. Le démarrage des activités a eu lieu le 01 Février 1986. La participation de l'offre théâtrale dans l'animation culturelle de la ville est insignifiante, surtout durant la dernière décennie. Restant dans le domaine culturel, nous déplorons également le manque flagrant de bibliothèques ; il n'en existe qu'une seule qui date de 1947 et qui se trouve au sous sol de siège de l'APC. Sur ceux nous constatons que la ville de Béjaia, est sous-équipée en infrastructures culturelles.

#### ➤ Les équipements sportifs

La ville de Béjaia manque d'infrastructures de sport ; la commune compte 30 infrastructures sportives, les plus connues sont : les deux stades communaux, la Salle bleue, OPOW, le terrain de tennis des Oliviers. Ces infrastructures sont insuffisantes pour une population majoritairement jeune et ne peuvent pas accueillir de grandes manifestations sportives.

<sup>1</sup> Richard Florida, *Cities and the creative class*, Routledge, New York, 2005.

### ➤ Les équipements ludiques

Les équipements ludiques comportent tout ce qui peut rendre la vie des gens agréable, on peut intégrer des équipements tels que : Parc de jeux et loisirs, Aqua-parc, Terrain de tennis, de volley, parcours de golf, Casinos, Chasse, pêche sous-marine, voile... Ces équipements sont quasiment inexistantes dans la ville de Béjaia.

### 33- Constat de la qualité de vie dans la ville de Béjaia

Camillo Sitte, l'urbaniste autrichien disait, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : « Une cité doit être bâtie de sorte que les gens s'y sentent à la fois en sécurité et heureux. Pour y parvenir, l'urbanisme ne doit pas être considéré uniquement comme un problème technique, mais aussi comme un problème esthétique, au sens le plus noble du terme ». <sup>1</sup> Or, la situation constatée dans la ville de Béjaia est que le rythme de croissance qu'a connu cette ville, n'a pas eu l'accompagnement nécessaire en termes d'offres de services et d'équipements que la population citadine attendait de la modernité contemporaine. Plusieurs quartiers offrent un décor désolant ; les ordures ménagères, les animaux errants, les gravats font partie de la vie quotidienne et la situation s'aggrave par l'incivisme de beaucoup de citoyens. Il est rare, par exemple, que les habitants de certains quartiers respectent les horaires prévus pour le dépôt de leurs ordures. Selon les données du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, la quantité de déchets urbains produits en Algérie s'élève à 8,5 millions de tonnes par an soit 0,75 kg par habitant et par jour. Ce ratio atteint 1kg par habitant et par jour dans les grandes villes. Le code communal, promulgué le 7 avril 1990, a confié la gestion de l'ensemble des déchets aux Assemblées Communales Populaires (APC) mais celles-ci n'ont ni les moyens humains ni les moyens matériels de mener à bien cette mission. En effet, les moyens humains et matériels sont passés d'un agent pour 500 habitants à 1 agent pour 1500 habitants avec une moyenne matérielle de 1 véhicule pour 7500 habitants. A cela s'ajoute la faiblesse des moyens financiers des communes qui ne permet pas de faire face aux coûts de collecte et de transport des déchets, ces coûts varient de 16 DA à 4500 DA/tonne <sup>2</sup>.

Alors que de plus en plus, les notions d'environnement et de qualité de vie sont partout prises en considération dans les aménagements urbains, les espaces verts et boisés n'ont pas échappé dans la ville de Béjaia au processus d'urbanisation anarchique. Si on considère que les normes minimales <sup>3</sup> concernant les surfaces d'espaces verts à aménager dans les agglomérations sont de 10 m<sup>2</sup> par habitant pour les espaces urbains et de 25 m<sup>2</sup> par habitant pour les espaces sub-urbains. On observe que ces normes sont loin d'être respectées, voire intégrées dans les différents projets de développement urbains, car ces espaces sont livrés au grignotage.

Il est à signaler cependant que dans le cadre du plan quinquennal de développement 2005-2009, la wilaya de Béjaia a bénéficié de 12 opérations d'investissements et d'une réévaluation inscrites au chapitre de l'aménagement urbain d'une enveloppe globale <sup>4</sup> de 7 721 000 000 DA. Ces opérations destinées pour la prise en charge des actions suivantes :

- Aménagement et amélioration urbain au niveau des chefs lieux de daïras et communes ;

<sup>1</sup> Camillo Sitte : L'art de bâtir les villes : L'urbanisme selon ses fondements artistiques, 1889 in les cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme, île de France, n° 149 décembre 2008.

<sup>2</sup> Projet du PNUD: Appui au renforcement des capacités dans le cadre du programme national pour la gestion intégrée des déchets municipaux en Algérie, 2006.

<sup>3</sup> Normes communiquées par la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Béjaia.

<sup>4</sup> Bilan d'activité de la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Béjaia, juillet 2008.

- Aménagement des axes structurants et création de nouveaux boulevards urbains ;
- Réalisation d'aires de jeux pour enfants, terrains de proximité et d'autres espaces récréatifs ;
- Etude de réalisation des travaux résorption des déficits en VRD (réseaux et voiries divers) de 127 sites à travers 48 communes, réparties en 5 typologies selon les caractéristiques urbanistique du site à savoir : grands ensembles d'habitats, centres anciens traditionnels, centres anciens européens, quartiers spontanés à restructurés et lotissements.

La part de la commune de Béjaia dans le cadre du plan cité ci-dessus, sera détaillée dans le tableau 64. Sur le terrain, la réalisation de ces aménagements dans la ville de Béjaia se heurte à plusieurs obstacles, suite à la non-coordination entre les différents partenaires (les services de la voirie de la commune, l'Algérienne des Eaux, les services de la Sonelgaz) contrarie souvent le rythme d'avancement des travaux<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Une chose également a tiré notre attention durant notre collecte de données, c'est qu'à 99 % les projets de l'aménagement urbain sont réalisés par un seul bureau c'est le TGVE

**Tableau 64: Détail des opérations d'aménagement dans la commune de Béjaia, dans le cadre du plan 2005-2009 en DA**

Commune de Béjaia	Programme 2005	Programme2006	Programme 2006 rattrapage	Programme 2007	Programme2008
300 logts Ihddaden	6 000 000,00				
Quartier Seghir (1500 logts)	11 580 000,00			35 000 000,00	
Aménagement Boulevard krim Belkacem		19 800 000 ,00			
Route des Aurès carrefour n°03		15 200 000,00			
Cités 110+140 logts Sidi Ali Labhar		9 000 000,00			
Aménagement 388 logts Tala Ouriane		30 000 000,00			
Cité Nacéria siège DPAT		5 000 000,00			
POS 14B SidiAli Labhar		275 000 000,00			300 000 000,00
VRD de la zone de SidiAli Labhar			212 000 000,00		
Aménagement et dédoublement route des Aurès			300 000 000,00		
Aménagement route de l'université Targua Ouzemour			100 000 000,00		
Cité CNS (200 logements)				20 000 000,00	
Voie urbaine résidence universitaire				30 000 000,00	
Cité des 100 logts Tobbal+447 logts Pépinière				20 000 000,00	
250 logts CitéMangin				20 000 000,00	
Voie urbaine Jute-Cité SOMACOB				18 000 000,00	
Voie urbaine Zone d'activités				20 000 000,00	
Quartier les Oliviers				22 000 000,00	
Voie de la cité Sidi Bouali vers les Aiguades				18 000 000,00	
Houma oucharchour				25 000 000,00	
Bordj Moussa				22 000 000,00	
Houma Ouvazine				32 000 000,00	
Aménagement Bd soummam Axe Square-4chemins				42 000 000,00	
Voies urbaines 4 chemins-Bir/slam				45 000 000,00	
Voie tunnel-S/AEK-Port pétrolier				22 000 000,00	
Voie haute Dar Nacer-13 Martyrs				25 000 000,00	
Taassast- La cifa				30 000 000,00	
Ighil Ouazzoug-Sidi Boudershem				50 000 000,00	

Sidi Ali Labhar rive gauche				37 000 000,00	
Lotissement 270 Ighil Ouazzoug				40 000 000,00	
Lotissement bouyeblatène (sidi ahmed)				15 000 000,00	
Lotissement Zerrara&Aamriou				18 000 000,00	
POS Aurès Soummam					200 000 000,00
Voirie Arrière port					100 000 000,00
Quartier de la pleine El Khemis					70 000 000,00
Voirie urbaine chef lieu sur 10 km					100 000 000,00
Quartier spontané Smina					120 000 000,00
Takhribt route Targua Ouzmour					150 000 000,00
<b>Total commune</b>	<b>17 580 000,00</b>	<b>354 000 000,00</b>	<b>612 000 000,00</b>	<b>606 000 000,00</b>	<b>1 040 000 000,00</b>

Source : Bilan d'activité de la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Béjaia, juillet 2008.

#### 4- Rôle des institutions locales

Le terme institution comme le définit Douglas North désigne : *l'ensemble des règles formelles (Constitution, lois et règlements, système politique...) et informelles (systèmes de valeurs et croyances, représentations, normes sociales...) régissant les comportements des individus et des organisations, ces dernières étant des groupes d'individus qui poursuivent des buts communs (entreprises, syndicats, ONG...)*. Dans ce contexte, les institutions structurent les incitations qui agissent sur les comportements et offrent un cadre aux échanges économiques<sup>1</sup>. En matière de gouvernance et d'institutions<sup>2</sup>, l'Algérie est mal classée, elle est dans le dernier quart de la liste du classement pour la lourdeur des réglementations, d'efficacité du gouvernement et de l'Etat de Droit. Pour la corruption, elle se situe dans le dernier tiers des pays étudiés. Les investisseurs étrangers estiment que c'est un pays caractérisé par des réglementations et des institutions inadaptées. Dans ce contexte la question qu'on se pose dans cette section est : les administrations locales constituent-elles le maillon faible de l'attractivité des villes algériennes ?

Nous essayerons de répondre à cette question en analysant le fonctionnement de la commune en Algérie en nous basant sur le cas de la commune de Béjaia.

#### 41- L'organisation territoriale en Algérie

En Algérie, il existe 48 wilayas divisées en 1451 communes. La commune est considérée comme la structure de base de la gestion urbaine. A la collectivité locale communale est confié un ensemble de missions touchant à des domaines multiples.

##### 411- Le cadre institutionnel

En octobre 1966<sup>3</sup> est adoptée une Charte communale qui définit les orientations à partir desquelles doit être conçue la réforme de l'institution communale. Cette réforme se propose de doter les communes d'un cadre juridique à même de leur permettre de s'émanciper économiquement. Toutefois, ce pouvoir offert à la commune, se heurte à de nombreux obstacles, parmi lesquels la rareté de personnels qualifiés, l'insuffisance des moyens financiers et la mainmise du parti unique. Ce n'est qu'à partir de 1981 que sont conférées aux communes des compétences en matière de délivrance des permis de construire, de gestion des réserves foncières et d'élaboration de plans d'urbanisme directeurs. Une nouvelle étape engagée dans l'évolution de l'institution communale est franchie avec la législation de 1990<sup>4</sup> qui intègre la commune dans le processus de réformes politiques et économiques induit par la Constitution de 1989. Le nouveau cadre d'exercice de l'administration communale apporte des modifications notables dans les formes d'organisation et de fonctionnement de la commune concernant notamment ses attributions en matière de gestion urbaine. Les interventions couvrent aussi bien les questions d'urbanisme, d'utilisation des sols, de préservation du caractère architectural des agglomérations, que les actions portant sur la réalisation et l'entretien des réseaux (voirie, eau et assainissement, éclairage public). Selon les cas, la commune est appelée à prendre en charge, à apporter son assistance, ou simplement à

<sup>1</sup> D. North : Institutions, Institutional Change and Economic Performance, Cambridge University Press, 1990.

<sup>2</sup> Governance Matters V: Governance Indicators for 1996-2005 World Bank Policy Research Working Paper, and A Decade of Measuring the Quality of Governance, September 2006.

<sup>3</sup> Jean-Marie Mignon : le plan communal algérien : l'expérience des programmes spéciaux de Constantine et d'Annaba. <http://www.persee.fr>

<sup>4</sup> Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune.

encourager de nombreuses actions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'habitat, ainsi qu'en matière de culture, jeunesse, sports et loisirs.

#### 412- Le cadre fonctionnel

Conformément à la loi de 1990, la commune est à la fois, une unité insérée dans l'Etat qu'elle a l'obligation de servir, et une unité décentralisée chargée de la mise en œuvre directe des actions de développement qui lui incombent en propre. Lorsque la commune ne peut pas toujours, seule mener, dans les meilleures conditions ces actions, des groupements de communes, syndicats spécialisés ou à vocation multiple, sont prévus. *La commune constitue le cadre d'expression de la démocratie locale, est l'assise de la décentralisation et le lieu de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques*<sup>1</sup>. Ses compétences portent à la fois sur l'aménagement et le développement local.

En rapport avec les attributions qui lui sont dévolues par la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, la commune est chargée d'élaborer un plan de développement à court, moyen et long terme et de veiller à son exécution. Dans ce cadre, en relation avec ses potentialités, elle initie des actions et des mesures propres pour favoriser et impulser le développement d'activités économiques sur son territoire en encourageant et favorisant l'intervention d'opérateurs et d'investisseurs. Sur le plan de l'urbanisme, des infrastructures et des équipements, les collectivités communales locales doivent se doter de tous les instruments d'urbanisme prévus. Ainsi la commune participe à l'élaboration des plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) et des plans d'occupations des sols (POS) et à leur approbation. La direction de l'urbanisme de la commune contrôle la régularité et fait face aux litiges. Elle délivre les permis de construire et de démolir, lutte contre les constructions illicites et réglemente les projets futurs.

La commune est aussi chargée de la réalisation des établissements de l'enseignement scolaire et préscolaire conformément aux normes nationales et à la carte scolaire, ainsi qu'à la réalisation de tous les équipements socio-collectifs (santé, culture, sports, loisirs, culte). Elle a, également, compétence en matière d'habitat pour créer les conditions favorisant les promotions immobilières publiques et privées et est chargée des questions liées à l'hygiène, la salubrité et l'environnement. Enfin, la commune décide des dépenses à titre d'investissement à confier aux fonds de participation des collectivités locales.

#### 42- Réalités de la commune en Algérie

La commune, par le biais de son Assemblée Populaire Communale (APC) et sous la direction du Président de l'APC (P/APC), est une collectivité publique qui, conformément aux textes, participe à l'organisation de son territoire et à sa gestion et par conséquent est responsable pleinement de sa dynamique et de ses transformations<sup>2</sup>. Cependant, en pratique la réalité est tout autre. Les défaillances et les dysfonctionnements affectant la gestion des villes algériennes sont multiples et sont imputables à de nombreuses causes liées aussi bien à l'administration et à la gestion locale, qu'à l'instrumentation juridique. Le rapport du CNES de 1998 a dressé un inventaire de ces causes qu'on peut résumer dans les points suivants, et qui nous semblent très réels dans le cas la commune de Béjaïa :

<sup>1</sup> Article 84 de la loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune.

<sup>2</sup> Rapport du Conseil National Economique et Social (CNES) : La ville algérienne ou le devenir urbain du pays 1998.



### ➤ **La commune : conception inadaptée d'administration et de gestion locale**

Le code communal met à la charge des communes pas moins de 250 missions diverses qui vont de la réalisation de l'entretien des établissements de l'enseignement fondamental à la sauvegarde de l'ordre public, en passant par l'hygiène et la santé publique, l'assainissement et l'alimentation en eau potable, l'assistance aux personnes démunies, le contrôle de l'utilisation des sols et des règles d'urbanisme, etc. Ces missions constituent une surcharge qui entraîne des contraintes d'organisation et de fonctionnement. A ceci s'ajoutent les missions assumées par le Président de l'APC, au titre de représentant de l'Etat et les nombreuses attributions mise à la charge des communes par d'autres textes (codes des forêts et des eaux, textes relatifs à l'agriculture, au commerce, aux transports, aux investissements publics, à la santé, à l'environnement, etc.). Ces tâches constituent un fardeau lourd à porter, d'autant plus que la commune n'y a pas été préparée, ni en moyens juridiques, techniques, logistiques, ni en visions stratégiques d'ensemble, ni en aptitudes managériales. Tant et si bien que nombre des attributions prévues n'ont jamais été réellement exercées ou est exercées de façon partielle ou médiocre.

### ➤ **Une décentralisation proclamée mais non appliquée**

Avec les deux codes de la wilaya et de la commune promulgués en avril 1990, la commune et la wilaya dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sont explicitement appelées à jouer un rôle essentiel dans le développement. En effet il n'en est rien, car les collectivités locales communales continuent à observer une attitude de soumission aux décisions et aux instructions émanant de leur hiérarchie. Tout est subordonné à l'autorité de l'Etat : *les programmes, les moyens et les objectifs sont déterminés de manière contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales*<sup>1</sup>. Ces pratiques, n'ont pas favorisé l'émergence d'un pouvoir local, suffisamment autonome pour définir et gérer des politiques locales. En réalité, et malgré les différentes lois, les communes voient leurs pouvoirs dilués du fait de l'interférence qu'elles subissent de la part des pouvoirs centraux, l'empêchant par là de développer une stratégie de gestion et d'action locale, notamment à travers une fiscalité locale appropriée.

### ➤ **Un sous encadrement et une sous qualification du personnel communal**

En matière de ressources humaines, la commune souffre de grandes faiblesses avec notamment un sous-encadrement. Les cadres, administrateurs, ingénieurs et architectes, ne représentent que 2 % du personnel, alors qu'ils sont fortement concentrés au niveau des administrations centrales. Les contraintes budgétaires empêchent un recrutement important de cadres qui ne sont pas attirés par le secteur communal qui reste caractérisé par une sous-qualification. A titre d'illustration, sur un effectif total d'agents communaux de 1584 dans la commune de Béjaia, le nombre de fonctionnaires de l'APC diplômés de l'enseignement secondaire est de 165 ; ceux de l'enseignement secondaire de maîtrise est de 80 ; ceux de l'enseignement secondaire d'exécution est de 85<sup>2</sup>. Quant au nombre de fonctionnaires de l'APC diplômés de l'enseignement supérieur il n'est que de 75.

Les constatations générales de fonctionnement de la ville de Béjaia, en termes de prise en charge administrative et technique d'un certain nombre de missions, mettent en évidence un niveau relativement faible de maîtrise de gestion. Qu'il s'agisse des missions qui touchent l'environnement et la qualité de vie, telles que : la collecte des déchets et de leur traitement en décharge, du nettoyage, de l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement, de la voirie, des espaces verts, de l'éclairage public ou encore du contrôle des règles d'urbanisme, de

<sup>1</sup> M.-Y. Ferfara, Y. Benabdallah, administration locale, décentralisation et gouvernance, revue IDARA N°25.

<sup>2</sup> Statistiques données par la commune de Béjaia 2009.

l'organisation des transports, de la circulation, de la sauvegarde des sites, et la préservation des éléments du patrimoine et du domaine publics en général, etc., le constat d'une gestion aléatoire ou carrément défailante, est quasi-unanimement admis.

## Conclusion

Ce chapitre avait pour but d'analyser l'attractivité de la ville de Béjaia au regard de trois facteurs. En premier lieu avec une place parmi les 5 premières wilayas, Béjaia se trouve assez dynamique en matière de création d'entreprises. Cependant la PME dans la ville de Béjaia subit les mêmes travers que l'ensemble des PME algériennes, elles sont peu diversifiées et évoluent dans une logique artisanale. Quand à la qualité de vie, la ville de Béjaia possède des conditions géographiques spécifiques et est dotée d'un potentiel naturel qui peu aider à améliorer son attractivité. A contrario, des manques énormes persistent en matière d'équipements qu'ils soient culturels ou de loisirs.

La ville de Béjaia partage la plupart des dysfonctionnements de gestion propres à l'urbain en Algérie, mais elle se caractérise par l'ampleur des problèmes et par le niveau insuffisant de moyens. C'est le cas, en particulier des infrastructures urbaines essentielles, qui répondent aux besoins vitaux des habitants, et que l'on considère de façon universelle comme nécessaires à la conduite de toute vie digne et décente. L'accès à l'eau potable, l'assainissement, la qualité des voiries représentent, aujourd'hui l'essentiel des projets que la ville de Béjaia tend à améliorer pour satisfaire les besoins vitaux de sa population.

L'autre élément qu'on a tenté d'analyser dans ce chapitre c'est le rôle de la commune en tant qu'institution locale de gestion et de développement. Le constat est que la commune de Béjaia présente des insuffisances énormes, elle ne joue aucun rôle dans l'attractivité de cette ville.

## Chapitre 7

# Le capital humain dans la ville de Béjaia

### Introduction

Dans le contexte actuel de la mondialisation et de l'économie de la connaissance, le capital humain est un des leviers du développement. C'est un facteur essentiel de la création et de la diffusion du savoir ; les ressources humaines hautement qualifiées sont le lien vital entre le progrès technologique et la croissance économique. Béjaia, peut tirer profit de l'existence, sur son territoire, d'une université qui pourrait être une passerelle qui servira à attirer les investisseurs étrangers en quête de talents. Cette ville peut également apparaître comme un pôle d'entrepreneuriat, d'innovation et de créativité qui met en partenariat les entreprises avec le monde de la recherche et de l'innovation. D'où l'intérêt de consacrer tout un chapitre à l'analyse de ce facteur dans la ville de Béjaia.

Au chapitre de la qualification de la main-d'œuvre, et de la qualité du capital humain à Béjaia, on peut se servir de l'échelle des compétences comme points de repères, c'est-à-dire les titulaires de diplômes universitaires. Nous nous intéresserons dans ce chapitre à l'état des lieux de la recherche à l'université de Béjaia, puis nous retracerons l'effort de la recherche par l'indentification des indicateurs de résultats, tels que les publications scientifiques et le classement de cette université. Enfin nous essayerons d'aborder les synergies entre recherche publique et entreprises sous l'aspect du partenariat public/privé, mais auparavant, nous ferons une présentation sommaire de l'université.

Tout au long de ce chapitre, des comparaisons internationales seront présentées afin de situer la recherche scientifique dans un environnement mondial, ce qui peut présenter des pistes d'amélioration du système de recherche et d'innovation en Algérie.

### 1- Présentation de l'université de Béjaia

L'université Abderrahmane Mira de Béjaia a ouvert ses portes en octobre 1983. Actuellement elle occupe deux sites Targa Ouzemour et Aboudaou. Elle regroupe sept Facultés : Faculté de technologie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Faculté de Droit, Faculté des Sciences Economiques, Faculté de médecine, Faculté des sciences exactes et Faculté des sciences de la Nature et de Vie, faculté de sociologie. L'université est passée d'un effectif de 204 étudiants encadrés par 40 enseignants à son ouverture à un effectif de 35 500 étudiants et 942 enseignants permanents en 2009. L'entrée universitaire 2004/2005 a vu naître le système LMD, avec comme première étape une proposition de 33 licences dont 19 professionnelles et 14 académiques. Quant aux infrastructures, l'université dispose d'importantes infrastructures pédagogiques (tableau 65) dont une bibliothèque centrale pluridisciplinaire, une annexe opérationnelle depuis 2002 et d'une bibliothèque au campus d'Aboudaou ouverte en 2003. Cette bibliothèque centrale couvre plus de 35 spécialités avec

un fond documentaire dépassant 146 000 volumes, 2500 titres de thèses et mémoires, 300 titres de revues dont 79 en cours d'abonnement et environ 400 CD ROM<sup>1</sup>.

**Tableau 65 : Infrastructures pédagogiques de l'université de Béjaia en 2009**

Infrastructures	Nombre	Capacités théoriques
Laboratoires	122	3 148
Salles de dessin	09	246
Ateliers	02	70
Auditoriums	02	976
Salles internet	07	232
Salles audiovisuelles	02	60
Salle Cinéma	01	320
Centres de calculs	31	505
Bibliothèques et salles de lecture	05	2 284
Médiathèque	01	14
Salles polyvalentes	08	200
Salles post graduation	42	290
Salles pour enseignants	17	154
Bureaux pour enseignants	69	453
Bureaux à usage administratif	268	536
Salles des réunions	07	536

Source : université de Béjaia, service pédagogie, 2009.

## 11- Evolution de l'effectif des étudiants et des enseignants

Loin d'être un cas particulier, le processus de l'évolution de l'effectif des étudiants de l'université de Béjaia répond aux mêmes caractéristiques qui ont affecté le processus de l'évolution du secteur de l'enseignement supérieur en Algérie.

### 111- Evolution de l'effectif des étudiants

En 26 ans, les effectifs des étudiants n'ont pas cessé d'augmenter. De 204 étudiants inscrits en 83, l'université de Béjaia se retrouve en 2009 avec 35 500 étudiants. Alors que l'évolution des enseignants n'a pas suivi le même rythme que celui des étudiants, ce qui pose le problème de l'encadrement et de la qualité de l'enseignement.

<sup>1</sup> [www.univ-bejaia.dz](http://www.univ-bejaia.dz)

**Tableau 66 : Evolution comparée des effectifs étudiants et enseignants de 1983/2009**

Année universitaire	Enseignants			Effectifs étudiants			ratio d'encadrement
	algériens	étrangers	total	Post-Graduation	Graduation	Total	
1983/1984	23	17	40	0	204	204	5
1984/1985	39	19	58	0	476	476	8
1985/1986	67	18	85	0	680	680	8
1986/1987	69	28	97	0	962	962	10
1987/1988	92	43	135	0	1 260	1 260	9
1988/1989	88	55	143	0	1 315	1 315	9
1989/1990	110	56	166	8	1 469	1 477	9
1990/1991	117	66	183	20	1 839	1 859	10
1991/1992	155	27	182	50	2 432	2 482	14
1992/1993	169	36	205	48	3 519	3 567	17
1993/1994	204	32	236	50	3 722	3 772	16
1994/1995	212	6	218	55	3 993	4 048	19
1995/1996	220	1	221	57	4 505	4 562	21
1996/1997	232	1	233	81	5 325	5 406	23
1997/1998	261	1	262	92	6 670	6 762	26
1998/1999	275	1	276	155	8 474	8 629	31
1999/2000	303	1	304	191	9 357	9 548	31
2000/2001	310	1	311	233	11 891	12 122	39
2001/2002	395	1	396	256	14 268	14 524	37
2002/2003	472	1	473	277	15 855	16 132	34
2003/2004	545	1	546	355	16 922	17 277	32
2004/2005	621	1	622	335	21 639	22 214	36
2005/2006	658	1	659	693	22792	23 485	36
2006/2007	753	1	754	910	25640	25 543	34
2007/2008	848	0	848	922	30411	31 333	37
2008/2009	942	0	942	1012	34488	35 500	38

Source : Université de Béjaia 2009.

**112- Evolution de l'effectif des enseignants**

Un encadrement de qualité est une condition nécessaire pour une meilleure prise en charge de la formation supérieure. L'encadrement pédagogique à l'université de Béjaia était assuré au début par des enseignants algériens et un certain nombre d'étrangers. On note que 40 enseignants dont 17 étrangers assuraient l'enseignement en 1983, puis l'évolution de ce corps durant les 26 ans d'existence de l'université n'a pas suivi celle de l'effectif des étudiants. Non seulement l'évolution des enseignants est insignifiante par rapport à l'évolution des étudiants, mais en plus, le corps enseignants est constitué dans sa majorité de maitres-assistants (tableau 67).

**Tableau 67 : Répartition des enseignants permanents par grade en 2008**

Grade	Hommes	Femmes	Total
Professeur	31	04	35
Maître de conférences	72	23	95
Maître assistant classe A	180	111	291
Maître assistant classe B	212	235	447
Assistant	04	01	05
Total	499	374	848

Source : Université de Béjaia 2009.

Le déséquilibre enregistré au niveau de l'évolution de l'effectif des étudiants et celui des enseignants a des répercussions négatives sur le ratio d'encadrement et sur la qualité de la formation. Le tableau 66 montre la difficulté de maintenir la structure de l'encadrement du début des années 80. Le ratio de l'encadrement est passé d'un enseignant pour 5 étudiants en 1984 à un enseignant pour 38 étudiants en 2009, le recours à des enseignants vacataires ne règle rien. Cette catégorie d'enseignants était de 781 en 2009.

### 113- Evolution de la post-graduation

La post-graduation au sein de l'université de Bejaia a démarré en 1989 avec l'ouverture de deux options : machines électriques et génie chimique. L'effectif qui était de 8 en 1989 a nettement progressé avec le décret exécutif n°98-254 du 17 août 1998<sup>1</sup> qui fixe la nouvelle organisation de la formation doctorale. A partir de 2000, l'université a été habilitée à assurer la formation doctorale, en 2007 elle a enregistré 18 soutenances de thèse de doctorat. L'université de Béjaia a été, également, autorisée en 2004 à organiser l'habilitation universitaire.

**Tableau 68 : Evolution des inscrits en Magister (2000-2008)**

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	Total
<b>FSSI</b>	112	99	82	121	121	156	188	235	245	<b>1359</b>
<b>FSNV</b>	42	38	46	52	52	56	58	75	81	<b>500</b>
<b>FDSE</b>	31	45	46	47	47	62	66	112	152	<b>608</b>
<b>FLSH</b>	45	35	36	29	29	61	118	107	71	<b>531</b>
<b>Total</b>	<b>230</b>	<b>217</b>	<b>210</b>	<b>249</b>	<b>249</b>	<b>335</b>	<b>430</b>	<b>529</b>	<b>549</b>	<b>2998</b>

Source : service de la post-graduation de l'université de Béjaia, juin 2009.

**Tableau 69 : Evolution des Inscrits en Doctorat (2000/2008).**

Année	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08
<b>FSSI</b>	11	32	57	86	111	180	199	222
<b>FSNV</b>	5	11	15	33	36	46	57	63
<b>FDSE</b>	0	1	4	8	15	22	26	35
<b>FLSH</b>	2	2	1	4	16	17	38	50
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>46</b>	<b>77</b>	<b>131</b>	<b>178</b>	<b>265</b>	<b>320</b>	<b>370</b>

Source : service de la post-graduation de l'université de Béjaia, juin 2009.

<sup>1</sup>Décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire. [http://www.mesrs.dz/text\\_reglementaires.php](http://www.mesrs.dz/text_reglementaires.php)

Les étudiants en post-graduation représentent 9,48 % de la population estudiantine estimée à 35 500 en 2009. Les inscrits en Doctorat (de 2000 à 2008) ne représentent que 1,04 % du total des étudiants. Les filières scientifiques et technologiques sont dominantes, avec un total de 285 inscriptions sur 370.

## 12-Analyse qualitative de l'offre de formation supérieure de l'université de Béjaia

L'analyse de la structure des diplômés de l'université représente un indicateur de la possibilité qu'a un pays d'assimiler, d'enrichir et de diffuser des connaissances de niveau supérieur et d'approvisionner le marché du travail en main-d'œuvre hautement qualifiée. C'est pourquoi il est opportun de suivre l'évolution qualitative des diplômés de l'université de Béjaia et de voir le degré de l'adaptation de l'enseignement supérieur face aux besoins réels de l'économie.

Le système de l'enseignement supérieur en Algérie a pendant longtemps, été davantage préoccupé de l'expansion quantitative des diplômés. L'attention a été très peu portée sur l'offre de formation, et plus particulièrement sur l'adéquation des formations et des filières par rapport aux besoins du système productif et/ou aux caractéristiques du marché de l'emploi. L'analyse de l'offre de formation au sein de l'université de Béjaia relève d'une part, l'existence des déséquilibres relatifs à la répartition des effectifs entre les facultés (Tableau 70), et d'autre part on s'aperçoit que, l'offre de formation a très faiblement évolué (alors même que les besoins du système productif ont eux beaucoup évolués), voir annexe2. La formation supérieure correspond à des formations académiques dont les diplômés connaissent de grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail.

**Tableau 70 : Evolution des diplômés en graduation par facultés 1987-2008**

	<b>M.</b>	<b>F.</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Faculté des Sciences de Nature et de vie	1308	3048	4356	15,11
Faculté Technologie	4105	1548	5653	19,61
Faculté Sciences Exactes	1097	920	2017	6,99
Faculté des sciences économiques, de gestion et commerciales	3362	3171	6533	22,66
Faculté de Droit	802	1922	2724	9,44
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines	1908	5635	7543	26,16
<b>Total</b>	<b>12 582</b>	<b>16 244</b>	<b>28 826</b>	<b>100</b>

Source : Université de Béjaia, service des diplômés 2009.

Le tableau 70 indique que la formation au sein de l'université de Béjaia est caractérisée par une prédominance des enseignements littéraires avec 26,16 % pour la faculté des lettres et des sciences humaines, 22,66 % pour la faculté sciences économiques, gestion et commerciales et enfin 9 % pour la faculté de Droit. La prédominance de ces filières est due, d'une part au fait que ces diplômés ont eu jusqu'à un passé récent un meilleur taux d'insertion car leur débouché professionnel principal est l'enseignement primaire et secondaire; cependant, ce secteur arrive à saturation. Une autre raison, tient au fait que les formations dans les sciences sociales et humaines sont beaucoup moins exigeantes, à la fois en matériels et en ressources humaines.

### 13- réalité de l'emploi des diplômés

Les efforts déployés par les étudiants pour franchir les divers étapes du cheminement des études sont principalement destinés à assurer une préparation adéquate au marché du travail. Une fois diplômés les étudiants seront confrontés à leur insertion professionnelle, qui est influencée par leur domaine d'études et l'état du marché du travail.

Les qualifications proposées au sein de l'université semble ignorées la nature du marché de l'emploi dans la wilaya de Béjaia, ainsi que dans son chef lieu. Le tableau (Evolution des diplômés en graduation par facultés 1987-2008, cf annexe) nous a éclairé sur le fait que l'offre de formation de l'université a peu évolué et surtout que celle-ci répond plus à des industries de transformations et non pas au caractéristiques industrielles locales. De plus, ces dernières années l'université enregistre un nombre de diplômés en lettres et sciences humaines beaucoup plus important que dans les autres spécialité. Afin de rendre compte de l'incompatibilité de l'offre de formation et de la difficulté de la réinsertion des diplômés dans le marché de l'emploi, il était question de procéder à une enquête auprès du guichet de l'agence nationale de l'emploi de la commune de Béjaia. Les résultats seront exposés dans ce qui suit :

**Tableau 71 : Evolution de la situation de la demande de 2007 à 2009**

Agence	demandes de l'année 2007				demandes de l'année 2009			
	M	F	T	jeune	M	F	T	jeune
Bejaia	6 227	1 140	7 367	1 401	8 709	3 007	11 716	1 993
Akbou	7 410	1 097	8 507	2 092	5 195	1 312	6 507	1 639
Sidi Aich	2 204	242	2 446	555	2 670	750	3 420	767
Kherrata	1 598	181	1 779	337	2 375	491	3 402	536
Tazmalt	/	/	/	/	3 094	891	3 985	1 036
<b>Total</b>	<b>17 439</b>	<b>2 660</b>	<b>20 099</b>	<b>4 385</b>	<b>22 043</b>	<b>6 451</b>	<b>29 030</b>	<b>5 971</b>

Source : ANEM de Béjaia ;2010.

Le dispositif a été créé en 2007, après trois ans d'existence la situation a enregistré 8 931 nouvelles demandes. Sur les 29 030 demandes, la grande part a été faite par des diplômés, soit 4100 universitaires et 1207 techniciens supérieurs ( voir tableau 72).

**Tableau 72 : répartition de la demande par niveau d'instruction**

Agence	Demande sans qualification			Diplômés des centres professionnels et techniciens			Techniciens supérieurs			Universitaires		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Bejaia	880	38	918	605	328	933	176	224	400	637	1262	1899
Akbou	263	67	330	387	183	570	85	282	367	138	394	532
Sidi aich	311	34	345	151	93	244	111	138	249	113	352	465
Kherrata	641	34	675	167	135	302	63	34	97	273	381	654
Tazmalt	378	58	436	358	141	499	50	44	94	173	377	550
<b>Total</b>	<b>2473</b>	<b>231</b>	<b>2704</b>	<b>1668</b>	<b>880</b>	<b>2548</b>	<b>485</b>	<b>722</b>	<b>1207</b>	<b>1334</b>	<b>2766</b>	<b>4100</b>



Quant aux placements, ils sont insignifiants par rapport aux demandes, ce qui traduit bien l'incompatibilité de l'offre de formation et le marché de l'emploi au sein de toute la wilaya.

**Tableau 73 : placement effectué selon le secteur juridique**

Agence	Placement Pub	Placement privé	Placement permanent
Bejaia	505	1025	86
Akbou	91	900	329
Sidi aich	78	118	37
Kherrata	70	167	79
Tazmalt	51	398	150
<b>Total</b>	<b>795</b>	<b>2608</b>	<b>681</b>

Source : ANEM de Béjaia ;2010.

## 2- Classement de l'université de Béjaia

Au cours de ces dix dernières années, le terme « université de rang mondial » est souvent cité dans les classements internationaux, afin de développer la capacité de rivaliser entre les universités du monde à travers l'acquisition, l'adaptation, et la création de connaissances avancées. Cependant, on ne devient pas membre du groupe exclusif des universités de rang mondial par auto-proclamation; le statut d'élite est conféré par le monde extérieur. Cette section a pour but de présenter l'univers de ces classements et de prendre connaissance des différents critères de sélection, ensuite de situer le classement de l'université algérienne, précisément celui de l'université de Béjaia.

### 21- Présentation des classements internationaux

Les deux classements internationaux les plus connus, qui permettent des comparaisons générales des institutions au-delà les frontières nationales, sont ceux du THES (*Times Higher Education Supplement*) et l'Université de Shanghai Jiao Tong (SJTU) en Chine. Le classement *THES* sélectionne les 200 premières universités du monde. Présentée pour la première fois en 2004, la méthodologie de ce classement se fonde essentiellement sur la réputation internationale, combinant des données subjectives (telles que les revues des pairs et les enquêtes de recrutement des employeurs), des données quantitatives (le nombre d'enseignants et d'étudiants internationaux), et l'impact du corps enseignant en matière de recherche (mesuré par les citations des publications). Quant au classement SJTU, qui existe depuis 2003, il utilise une méthodologie qui se fonde exclusivement sur des indicateurs objectifs, tels que les performances académiques et scientifiques des enseignants et des diplômés, pour identifier les 500 premières universités du monde. Les mesures utilisées comprennent les publications, les citations, et les récompenses internationales (telles que les prix Nobel et les médailles Fields). Le tableau 74 récapitule les critères du classement de Shanghai, qui a acquis une très grande notoriété ; sa sortie est attendue et redoutée. Les universités de rang mondial sont reconnues en partie pour leurs résultats exceptionnels. Elles produisent des diplômés hautement qualifiés qui sont très demandés sur le marché du travail; elles mènent des recherches de pointe publiées dans les meilleures revues scientifiques; et

dans le cas des institutions de science et technologie, elles contribuent aux innovations techniques à travers des brevets et des licences.

**Tableau 74: Critères du classement de Shanghai**

Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité de l'enseignement	Nombre de Prix Nobel et de médailles Fields parmi les anciens étudiants	10 %
Qualité de l'institution	Nombre de Prix Nobel et de médailles Fields parmi les chercheurs	20 %
	Nombre de chercheurs les plus cités dans leurs disciplines	20 %
Publications	Articles publiés dans Nature et Science	20 %
	Articles indexés dans Science Citation Index, et Arts & Humanities Citation Index	20 %
Taille de l'institution	Performance académique au regard de la taille de l'institution	10 %

Source : <http://ed.sjtu.edu.cn/ARWU-FIELD2008.htm>

Les universités les mieux notées sont souvent américaines ou britanniques, le classement de Shanghai, fait la part belle aux Etats-Unis (tableau 75).

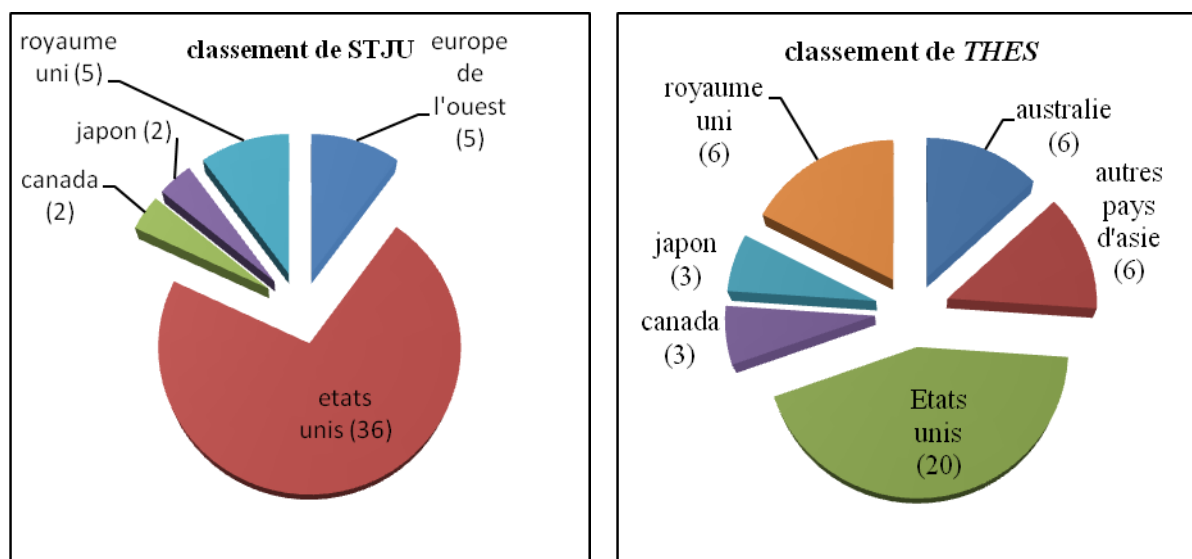
**Tableau 75 : Les 20 premières universités dans les classements mondiaux du THES et du SJTU.**

Rang	THES	Rang	SJTU
1	Université Harvard	1	Université Harvard
2	Université Yale	2	Université Stanford
3	Université de Cambridge	3	Université de Californie, Berkeley
4	Université d'Oxford	4	Université de Cambridge
5	Institut de Technologie de Californie	5	Institut de Technologie du Massachusetts (MIT)
6	Imperial College Londres	6	Institut de Technologie de Californie
7	University College Londres	7	Université de Columbia
8	Université de Chicago	8	Université de Princeton
9	Institut de Technologie du Massachusetts (MIT)	9	Université de Chicago
10	Université de Columbia	10	Université d'Oxford
11	Université de Pennsylvanie	11	Université Yale
12	Université de Princeton	12	Université Cornell
13	Université de Duke	13	Université de Californie, Los Angeles
14	Université Johns Hopkins	14	Université de Californie, San Diego
15	Université Cornell	15	Université de Pennsylvanie
16	Université nationale d'Australie	16	Université de Washington, Seattle
17	Université Stanford	17	Université du Wisconsin, Madison
18	Université de Michigan	18	Université de Californie, San Francisco
19	Université de Tokyo	19	Université de Tokyo
20	Université McGill	20	Université Johns Hopkins

Source : Banque mondiale : le défi d'établir des universités de rang mondial, 2009.

La plus part des universités reconnues comme étant de rang mondial proviennent d'un petit nombre de pays occidentaux. En fait, l'Université de Tokyo est la seule université non-américaine et non-britannique parmi les 20 premières du classement. Les 50 universités de rang mondial proviennent toutes, selon le classement SJTU, d'un petit groupe de huit pays d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest, le Japon étant la seule exception. Le THES quant à lui, a un éventail légèrement plus large de pays d'origine des 50 premières universités (11 pays), comprenant Hong Kong, la Chine, la Nouvelle Zélande, et Singapour à côté des nations habituelles d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale (Figure 20).

**Figure 20 : répartition géographique des 50 premières universités de rang mondial selon les deux classements**



Source : réalisé à partir du rapport de la banque mondiale : le défi d'établir des universités de rang mondial, 2009.

## 22- Place de l'Algérie dans les classements internationaux

L'Algérie est classée à la 4116<sup>ième</sup> place dans le classement de 2009 qui compte 6 000 universités dans le monde, et cela grâce à l'université Djilali Liabès de Sidi Bel Abbès. Cette université figure au 29<sup>e</sup> rang du classement des universités arabes, et au 23<sup>e</sup> rang du classement africain qui est entièrement dominé par l'Afrique du Sud, l'Algérie se tire plutôt bien avec 11 universités retenues dans le top 100 africain. Cependant, en termes de classement ; à l'exception des universités Djillali Liabès de Sidi Bel Abbès (23e) et Tlemcen (24e), l'Algérie est plutôt mal classée. Les autres universités algériennes qui apparaissent dans ce classement, sont dans les dernières positions. Béjaïa est (86e), Boumerdès (91e), ou encore l'Université des sciences et de la technologie d'Oran (98e, soit avant-dernière). Il en est de même pour le classement arabe, la présence de l'Algérie reproduit les mêmes caractéristiques que le classement africain, c'est-à-dire ; mis à part les universités de Sidi Bel Abbès et de Tlemcen (respectivement 29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup>), les autres universités algériennes présentes dans ce Top-100 arabe sont mal classées : on trouve à la 92<sup>e</sup> l'université d'Alger et en 99<sup>e</sup> place l'université de Béjaïa.

Les universités les mieux classées sont celles qui contribuent considérablement au progrès du savoir par le biais de la recherche, qui utilisent les programmes d'enseignement et les méthodes pédagogiques les plus novatrices, qui font de la recherche une composante intégrale de leur cycle d'enseignement, et qui produisent des diplômés qui se distinguent par

leurs succès dans des domaines hautement compétitifs pendant leur formation et (plus important) après leurs études. Les spécialistes attribuent aux meilleures universités un ensemble de trois facteurs complémentaires à savoir : **a) une forte concentration de talents** (enseignants et étudiants), **b) des ressources abondantes** pour offrir un environnement d'apprentissage riche et pour mener des recherches de pointe, et **c) une gouvernance favorable** qui encourage une vision stratégique, l'innovation, et la flexibilité et qui permet aux institutions de prendre des décisions et de gérer leurs ressources sans être gênées par des contraintes bureaucratiques. C'est sur la base de ces trois facteurs que nous essayerons d'expliquer le modeste classement des universités algériennes, en se référant dans notre analyse à l'université de Béjaia.

#### ➤ Concentration de talent dans l'université de Béjaia

Le déterminant de l'excellence d'une université s'explique par la présence d'un nombre important d'étudiants brillants et d'enseignants remarquables. Cela se fera sans doute, par la possibilité donnée aux universités de sélectionner les étudiants les plus méritants. Par exemple, l'Université de Beijing, la plus grande institution d'enseignement supérieur de la Chine, admet chaque année les 50 meilleurs étudiants de chaque province. L'Université Harvard, l'Institut de Technologie de Californie, l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT), et l'Université Yale sont les universités américaines les plus sélectives. Or, l'admission à l'université algérienne en général et à l'université de Béjaia ne répond à aucun concours de présélection ; l'accès s'effectue grâce à l'obtention du Baccalauréat avec une moyenne égale ou supérieure à 10/20.

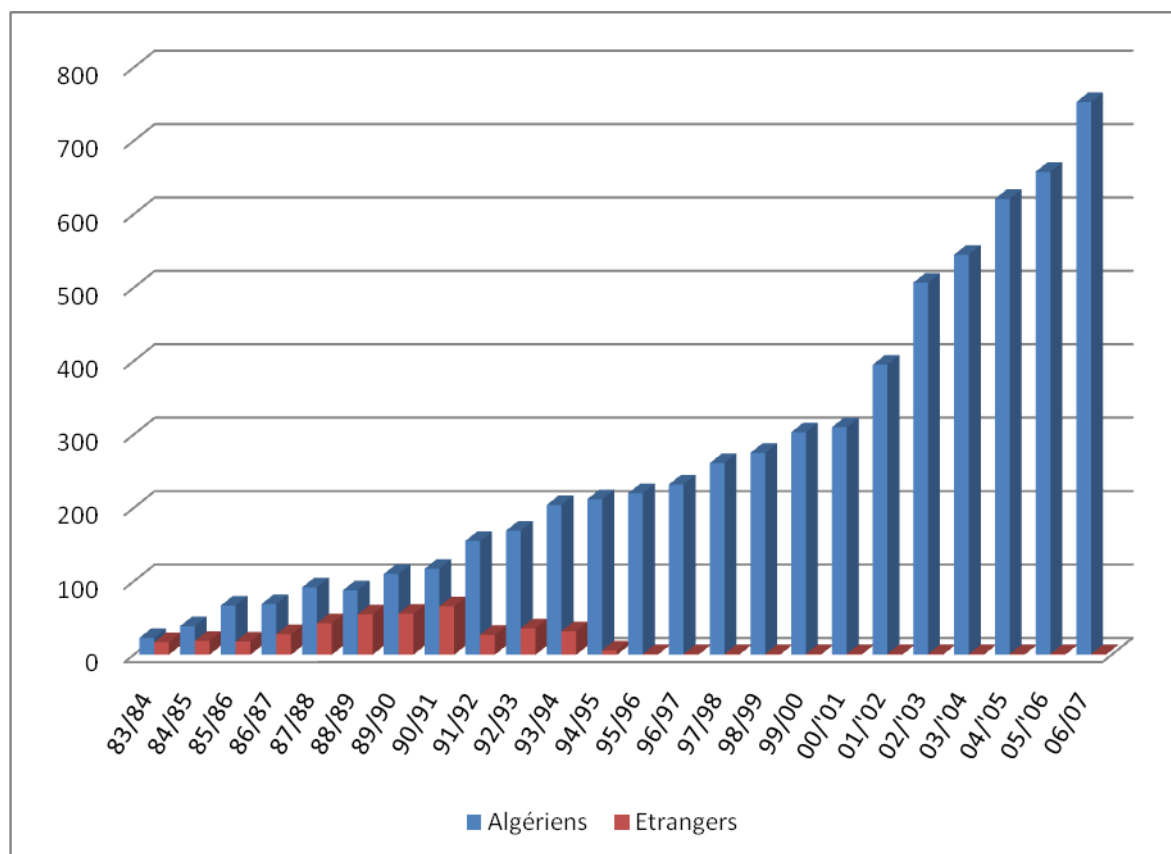
La taille des universités en termes d'effectifs ne peut pas être un facteur qui explique un meilleur classement dans les universités de rang mondial, l'Université de Beijing par exemple a maintenu son taux d'inscription à moins de 20 000 étudiants jusqu'au début des années 2000 et aujourd'hui encore, elle n'a pas plus de 30 000 étudiants<sup>1</sup>. Ces données nous interpellent au sujet de l'effectif de l'université de Béjaia corrélé à la population de la wilaya. On rappelle qu'en 2009 l'université compte 35 500 étudiants pour une population de 904 220 habitants ; alors que la Chine qui compte à elle seule plus d'un milliards, n'admet dans sa première université que 30 000 étudiants.

Une qualité que possèdent les universités de renommée mondiale et qui est quasiment absent dans l'université de Béjaia c'est la présence des étudiants et des professeurs étrangers. L'Université de Harvard, par exemple, a 19 % d'étudiants internationaux; l'Université de Stanford en a 21 % et l'Université de Columbia, 23 %. A l'Université de Cambridge, 18 % des étudiants proviennent de l'extérieur du Royaume- Uni ou des pays de l'Union européenne (UE). Une proportion importante d'enseignants étrangers se trouve dans les universités placées au sommet des classements mondiaux. Par exemple, la part des enseignants étrangers à l'Université de Harvard, y compris le personnel universitaire médical, est approximativement de 30 %. De même, la proportion de chercheurs étrangers dans les universités d'Oxford et de Cambridge est respectivement de 36 % et 33 %. En revanche, seulement 7 % de l'ensemble des chercheurs en France sont des universitaires étrangers. Alors qu'à l'université de Béjaia la part des étudiants étrangers est infime. Le nombre d'étrangers diplômés de l'université de Béjaia de 1992 à 2008 s'élève à 640, soit 2,22 % du total des diplômés de l'université. La prédominance va aux étudiants d'Afrique et tout particulièrement du Niger avec un total de 192 diplômés et du Mali avec 181 diplômés. Les pays du Maghreb et du Moyen-Orient sont sous-représentés ou quasiment inexistantes (3 tunisiens et 1 syrien). Les études privilégiées sont les études littéraires. Quant à la présence

<sup>1</sup> Rapport de la banque mondiale : le défi d'établir des universités de rang mondial, 2009.

des enseignants étrangers à l'université de Béjaia, elle n'a pas cessé de diminuer pour qu'elle devienne à partir de 2007 quasiment inexistante (Figure 21).

**Figure 21 : Evolution des effectifs enseignants, à l'université de Béjaia**



Source : établi par nous-mêmes à partir du tableau 66

### ➤ Les ressources de l'université de Béjaia

La deuxième caractéristique principale des universités de rang mondial est l'abondance des ressources. Le niveau de dépense constitue l'un des principaux déterminants de la performance. Aux États-Unis, les dépenses totales pour l'enseignement supérieur (public et privé) représentent 3,3 % du PIB contre seulement 1,3 % dans les 27 pays de l'Union Européenne. Or, en Algérie la part du PIB consacrée à la recherche représente à peine 1 % (Tableau 76).

**Tableau 76: Part du PIB consacrée à la recherche en Algérie (en millions de DA)**

	1996	1998	1999	2000	2001	2002
Dépenses de fonctionnement	2686	9674	11486	13799	15960	18073
Dépenses d'équipement	600	3252	11985	20239	21005	22127
Total des dépenses	3286	12926	23471	34038	36965	40200
PIB	2 362 800	2 872 400	3 129 500	3 403 800	3 696 500	4 020 000
Ratio R&D/PIB	0,14	0,45	0,75	1	1	1

Source : Rapport de l'institut de recherche pour le développement (IRD) : la science en Afrique à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, 2001.

Dans les pays développés les universités ont 4 principales sources de financement : les fonds publics pour les dépenses de fonctionnement et de recherche, les contrats de recherche avec des entreprises publiques et privées, les revenus générés par les fonds permanents accumulés et les donations, et les frais d'inscription. La disponibilité de ressources abondantes crée un cercle vertueux qui permet aux institutions concernées d'attirer encore plus d'enseignants et de chercheurs de haut niveau, comme c'est souvent le cas des universités d'élite. En Algérie, le financement est exclusivement public, les fonds propres étant insignifiants. Le système de financement est centralisé, les fonds sont généralement alloués en fonction de l'année précédente. L'allocation des ressources repose davantage sur la reconduction quasi-mécanique du budget que sur une programmation basée sur des objectifs de chaque université. Les ressources allouées aux chercheurs sont insignifiantes si on les compare avec les universités étrangères.

### ➤ **Gouvernance dans les universités algériennes**

La troisième dimension concerne le cadre réglementaire général de l'environnement compétitif, et le niveau d'autonomie académique et de gestion dont bénéficient les universités. L'environnement dans lequel opèrent les universités influe sur leur niveau de compétitivité. En Algérie, l'environnement de la recherche subit les pressions de la tutelle. A titre d'exemple on évoquera la dernière réglementation qui stipule que chaque participation à un événement international de la part des chercheurs algériens doit avoir l'aval du ministère de l'enseignement supérieur.

## **3-Evaluation de la recherche dans l'université de Béjaia**

Depuis l'indépendance, la recherche scientifique en Algérie est institutionnalisée, mais elle demeure incapable de s'intégrer dans un système d'innovation combinant science et technologie, capable de faire progresser le secteur économique par un flux continu d'inventions et d'innovations. La libéralisation de l'économie au début des années 90, a peut être amplifié mais aussi révélé la distorsion croissante entre d'un côté les profils de formation des diplômés de l'enseignement supérieur et de l'autre, les opportunités industrielles et les débouchés professionnels prévisibles. Dans cette section, nous tenterons d'évaluer la recherche scientifique dans l'université de Béjaia, en la situant dans un contexte national et international. Auparavant, il est utile de rappeler les critères de l'évaluation de la recherche en Algérie.

### **31-les critères de l'évaluation en Algérie**

L'évaluation des chercheurs l'est effectuée conformément au décret exécutif n° 08-131 du 3 mai 2008 portant statut particulier du chercheur permanent. Ainsi l'article 29 du décret exécutif du 3 mai 2008 stipule que l'évaluation des chercheurs est effectuée par des méthodes appropriées et fondée sur des critères scientifiques objectifs, comportant : l'état d'avancement des projets de recherche et de développement technologique en cours d'exécution ; les brevets d'invention, les publications et les communications nationales et internationales ; les ouvrages édités ; les logiciels, produits et systèmes réalisés et toute activité de valorisation des résultats de la recherche. La valorisation des projets de recherche peut se faire par le biais des publications scientifiques. Le terme publication scientifique regroupe plusieurs types de

communications que les chercheurs font de leurs travaux en direction d'un public de spécialistes. On peut distinguer les publications selon leur support de parution, à savoir :

- Les revues scientifiques (internationales ou nationales) à comité de lecture ;
- Les comptes-rendus, actes (proceedings) de manifestations scientifiques (congrès, conférences, symposiums) à comité de lecture ;
- Des ouvrages collectifs rassemblant des articles de revue ou de recherche autour d'un thème donné, coordonnés par un ou plusieurs chercheurs appelés éditeurs.

### 311- Indicateurs scientométriques

#### ➤ Nombre d'articles publiés

Le nombre d'articles est le premier indice de productivité d'un chercheur, mais il doit être ramené à la sous-discipline considérée ; certaines sous-disciplines scientifiques offrant des champs d'investigation plus vastes que d'autres.

#### ➤ Notoriété de la revue

La notoriété de la revue est traduite par son facteur d'impact (impact factor). Le facteur d'impact est l'application des mesures d'impact à l'échelle d'une revue : il quantifie le nombre moyen de citations reçues par un article de cette revue dans les deux ans suivant sa publication. Cet indicateur est la propriété de Thomson Reuters, qui le calcule chaque année depuis plusieurs décennies pour plus de 5000 revues scientifiques de la base *Science Citation Index*, allant de l'astronomie à la géologie en passant par les mathématiques et la recherche médicale. Pour une appréciation objective, cet indice doit être toutefois ramené à la valeur maximale des revues traitant de la même sous-discipline.

Les sciences humaines sont concernées par deux autres bases de données du même éditeur, le *Arts and Humanities Citation Index* et le *Social Sciences Citation Index*. Celles-ci sont pourtant beaucoup moins utilisées en bibliométrie parce que leur couverture est plus discutable et parce que dans ces disciplines, les publications scientifiques jouent un rôle moins prépondérant que dans les sciences dites dures.

### 312- Valeur de la publication

#### ➤ indice de citation

La publication est appréciée dans son domaine de spécialisation par l'audience qu'elle a sur la communauté scientifique traduite par l'indice de citation. Les citations sont le lien formel et explicite entre des articles qui ont des points particuliers en commun. Un indice de citation, construit autour de ces liens, liste les publications qui ont été citées et identifie les sources de citations. Quiconque fait une recherche bibliographique peut trouver plusieurs douzaine d'articles sur un sujet à partir d'un seul qui a été cité. Et chaque article trouvé fournit une liste de nouvelles citations à partir desquelles peut continuer la recherche. La simplicité des indices de citation est une de leurs plus grandes forces. Ils sont donnés par *Science citations Index (SCI)* de REUTERS THOMSON ISI (recherche par auteur, citation, organisme, thème...) et les citations peuvent remonter jusqu'à 1900.

#### ➤ Le facteur de Hirsh

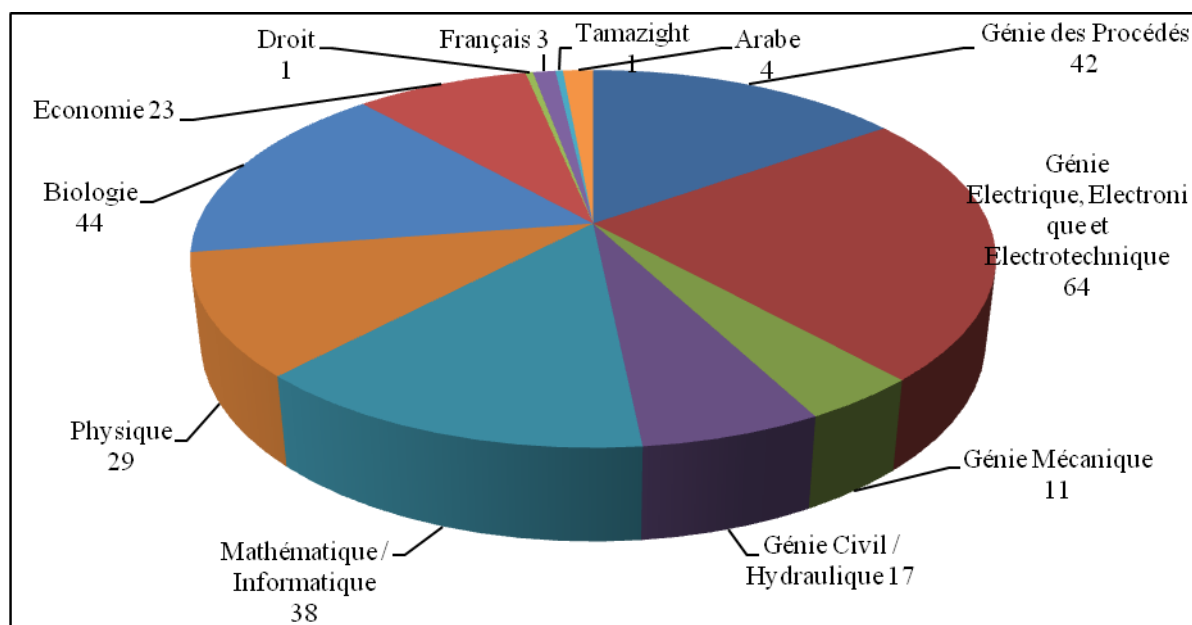
Le facteur **h** (ou facteur de Hirsh), ou *indice-h* est un autre indicateur scientométrique d'apparition relativement récente (2005), mais il est jugé plus expressif que les indices de production et de l'indice de citation. Pour un ensemble d'articles, le nombre **h** est défini comme le nombre d'articles qui ont reçu **h** citations ou plus. Le facteur **h** a l'avantage d'englober dans un seul chiffre les publications et les citations et constitue une

appréciation intermédiaire de la production scientifique et de l'audience de cette dernière chez la communauté de cette sous-discipline. Ces facteurs sont également donnés par *Science citations Indice (SCI)* de Reuters Thomson ISI.

### 32-Etat de la recherche à l'université de Béjaia

Nous retracerons l'évolution des différents projets de recherche au sein de l'université de Béjaia. Pas moins de **277** projets de recherche ont été initiés depuis l'année 1991 (Tableau 56), dont **157** achevés, **89** en activités en 2008 d'un potentiel humain de **544** chercheurs et **31** nouveaux projets de recherche agréés à partir du 01/01/2009.

**Figure 22 : répartition des projets de recherche par spécialité de 1991 à 2009**



Source : réalisé à partir du tableau 77.



Tableau 77 : Projets de recherche agréés de 1991 à 2009

Année Spécialités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Génie des Procédés	0	0	0	0	1	1	3	1	4	3	0	5	1	5	4	2	5	2	5	42
Génie Electrique, Electronique et Electrotechnique	1	1	0	2	1	2	1	5	1	5	0	10	5	0	11	5	2	8	4	64
Génie Mécanique	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	1	1	1	2	1	1	0	1	11
Génie Civil / Hydraulique	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	3	1	0	4	2	1	1	4	17
Mathématique / Informatique	1	1	0	1	0	0	1	0	1	2	0	5	2	3	3	3	10	4	1	38
Physique	0	0	1	0	0	0	2	2	2	2	0	4	3	1	2	3	2	0	5	29
Biologie	0	0	2	0	1	2	2	3	0	1	2	5	1	1	3	6	4	5	6	44
Economie	0	0	1	0	0	1	1	1	0	2	1	2	2	1	1	3	2	1	4	23
Droit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Français	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	0	0	3
Tamazight	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Arabe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	4
<b>Totale des Projets</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>277</b>

Source : vice décanat chargée de recherche scientifique de université de Béjaia2010.

Les projets de recherche réalisés par des groupes de chercheurs formant une équipe sont en grande majorité domiciliés dans les laboratoires de recherche (Tableau 78). Ces projets sont agréés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique au sein de la Commission Nationale d'Evaluation des Projets de Recherche Universitaire (CNEPRU).

**Tableau 78 : Répartition des effectifs du corps Enseignants Chercheurs par Laboratoire de Recherche**

N°	Nom du laboratoire	Date de création	Nombre de chercheurs						Total
			PR	MC/A	MC/B	MA/A	MA/B	P G	
1	Laboratoire de technologie des matériaux et de génie des procédés	2000	6	11	10	17		13	57
2	Laboratoire des Matériaux Organiques	2000	3	3	6	15		8	35
3	Laboratoire de Technologie industrielle et de l'information	2000	3	2	3	18	7	1	34
4	Laboratoire de Modélisation et Optimisation des Systèmes.	2000	3	4	8	16	33		64
5	Laboratoire de Génie Electrique	2000	1	5	6	16	7	8	43
6	Laboratoire de Génie de l'environnement	2000	0	8	8	2		7	25
7	Laboratoire de microbiologie Appliquée	2000	3	4	6	11	4		28
8	Laboratoire d'Ecologie et Environnement	2000	1	4	23	5			33
9	Laboratoire de Biophysique, Bio mathématiques, Biochimie et Scientométrie	2000	1	3	4	19		5	32
10	Laboratoire Economie et Développement.	2000	3	3	10	18		2	36
11	Laboratoire de Physique Théorique.	2000	4	6	6	3	3	14	36
12	Laboratoire de Mathématiques Appliquées.	2000	2	6	5	14	3		30
13	Laboratoire Hydraulique Appliquée et Environnement	2000	0	5	12	4	13		34
14	Laboratoire de Biochimie Appliquée	2008	2	2	1	12	6		23
15	Laboratoire de formation en langues appliquées et ingénierie des langues en milieu multilingue	2010	1	1	2	12	18	0	34

Source : vice décanat chargée de recherche scientifique de université de Béjaia2010.

Des Projets Nationaux de Recherche (PNR) sont également pris en charge par les Agences Nationales telles que l'Agence Nationale pour le Développement de la Recherche Universitaire (ANDRU) et l'Agence Nationale pour le Développement de la Recherche de la Santé (ANDRS). Au niveau de ces agences, l'université de Béjaia a domicilié 13 projets d'un potentiel humain de 59 chercheurs. Ces projets ont tous été finalisés. Par ailleurs 2 projets de

recherche ont été agréés par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement en 2004 avec un potentiel humain de **13** chercheurs.

**Tableau 79 : les 13 projets nationaux de recherche de l'université de Béjaia**

N°	Intitulé du Projet	Laboratoire d'Identification
01	Instabilité d'Interfaces en hydrodynamique	Physique Théorique
02	Elaboration et simulation de procédés électrochimiques pour la récupération de métaux nobles dans les rejets industriels	Génie de l'Environnement
03	Analyse des tendances du marché des hydrocarbures	Economie et Développement
04	Valorisation de sous-produits de fruits (Abricots, Agrumes, Dattes etc).	Biomathématiques, Biophysique, Biochimie et Scientométrie
05	Lutte contre la pollution de l'air dans Béjaia et sa région	Néant
06	Méthodes Mathématiques pour l'amélioration des performances du système organisationnel (cas de service public)	Modélisation et d'Optimisation de Système
07	Climatologie et télédétection de l'aérosol saharien	
08	Préparation et traitement physico-chimique du minéral plomb zincifère d'Amizour	Technologie des Matériaux et de Génie des Procédés
09	Gestion de la qualité de la matière première à ciment dans le système carrière-usine de fabrication de Ain- Kebira	//
10	Gestion et essais de valorisation des déchets domestiques de la région de Béjaia	//
11	Etude et valorisation de quelques formes locales, spontanées et cultivées de la super famille des légumineuses.	Microbiologie Appliquée
12	Bactéries lactiques et Bifido-bactéries isolées localement=Production de ferments lactiques, aptitudes technologiques production d'antibiotiques pour la conservation des aliments	Microbiologie Appliquée
13	Les antifongiques= recherche de nouvelles molécules et étude de mode d'action.	//

Source : vice décanat chargée de recherche scientifique de université de Béjaia2010.

### 321-La valorisation de la recherche via la production scientifique et le dépôt de brevet

Les dépôts de brevets, les contrats de licence, le transfert de technologie sont souvent l'affaire d'un petit nombre de grandes universités. Plus qu'un moyen complémentaire de financement pour l'université, il s'agit d'un atout pour le milieu économique environnant et d'un argument pour attirer les meilleurs professeurs, qui y trouveront un bon environnement pour valoriser leurs propres recherches et en tirer un profit personnel. Cependant, les brevets doivent faire au préalable l'objet d'une reconnaissance par un organisme agréé par l'Etat, ou un organisme similaire étranger réputé compétent (Us Patent, l'Office Européen des Brevets, Offices Nationaux et Régionaux français des brevets, etc.).

Il faut savoir que le nombre total de demandes de brevets déposées dans le monde en 2006 est estimé à 1,76 millions<sup>1</sup> et qu'en règle générale, les déposants viennent d'un nombre relativement restreint de pays d'origine. Les déposants du Japon, des États-Unis d'Amérique,

<sup>1</sup> Rapport mondial sur les brevets, organisation mondiale de la propriété intellectuelle, 2008.

de la République de Corée, d'Allemagne et de Chine ont cumulé 76 % des dépôts en 2006. On s'aperçoit que la part de l'université de Béjaia est très insignifiante car, dans ce domaine, un seul brevet concernant la valorisation et l'enrichissement des phosphates a été déposé à l'INAPI via l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique (ANVREDET). D'autre part, une licence d'un logiciel de gestion de la qualité des ciments a été déposée à cette même agence. Les auteurs et les intitulés sont comme suite :

#### Brevet déposé a l'INAPI via l'ANVREDET

Intitulé	Auteurs
Elaboration d'un procédé de traitement des phosphates par élimination des matières organiques et enrichissement par flottation.	MERABET Djoudi, BEZZI Abdenacer, BENABDESLAM Nouara,

#### Licence déposée a l'ANVREDET

Intitulé	Auteurs
Logiciel de gestion de la qualité des ciments.	MERABET Djoudi, MOUSSACEB Karim,

#### 3211-La production scientifique

La participation de l'université algérienne en générale à la production scientifique mondiale reste mineure avec moins de 1% de la production scientifique mondiale. Celle-ci était de 769 398 en 2004<sup>1</sup>. Cette participation est bien illustrée dans le tableau 58.

**Tableau 80 : Proportion mondiale (comptage fractionnel et entier) des publications de l'Algérie, toutes disciplines (1993, 1999, 2004 et évolution); comparaison avec les pays témoins (Thaïlande, Chili et Afrique du Sud, 2004)**

	Algérie					Afrique du sud	Chili	Thaïlande
	93	99	04	Evolution 04/93(%)	Evolution 04/99 (%)	2004		
<b>Publication en comptage fractionnel</b>								
<b>Part mondiale(°/00)</b>	0,24	0,27	0,49	+102	+79	3,49	2,07	1,65
<b>Nbre de publications</b>	148	214	378	+156	+77	2683	1594	1267
<b>Publication en comptage entier</b>								
<b>Part mondiale(°/00)</b>	0,38	0,49	0,73	+89	+48	4,64	3,04	2,43
<b>Nbre de publications</b>	233	353	559	+140	+58	3570	2338	1870

Source : Thomson Scientific Data, OST 2007.

<sup>1</sup> Thomson Scientific Data, OST 2007

La production scientifique de l'université de Béjaia est en évolution positive pour ce qui est des communications et des publications internationales, cependant elles sont limitées de 2002 à 2009 il y a eu que 296 publications internationales ( voir le tableau 81).

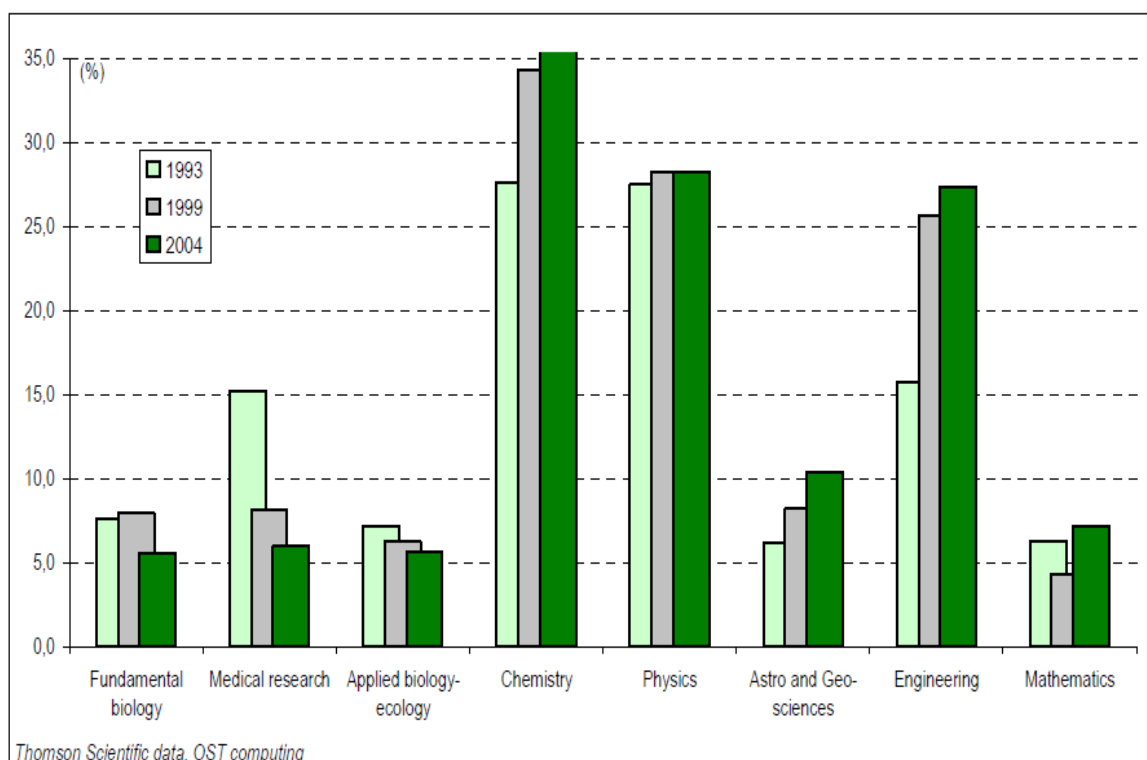
**Tableau 81 : Productions Scientifiques de l'université de Béjaia de 2002 à 2009**

	Communications		Publications		Total
	Nationales	Internationales	Nationales	Internationales	
Année 2002	61	53	05	18	137
Année 2003	75	83	04	14	176
Année 2004	75	71	02	20	168
Année 2005	36	113	08	55	212
Année 2006	28	132	05	54	219
Année 2007	65	238	18	59	380
Année 2008	40	231	07	76	354
<b>Total</b>	<b>380</b>	<b>921</b>	<b>49</b>	<b>296</b>	<b>1646</b>

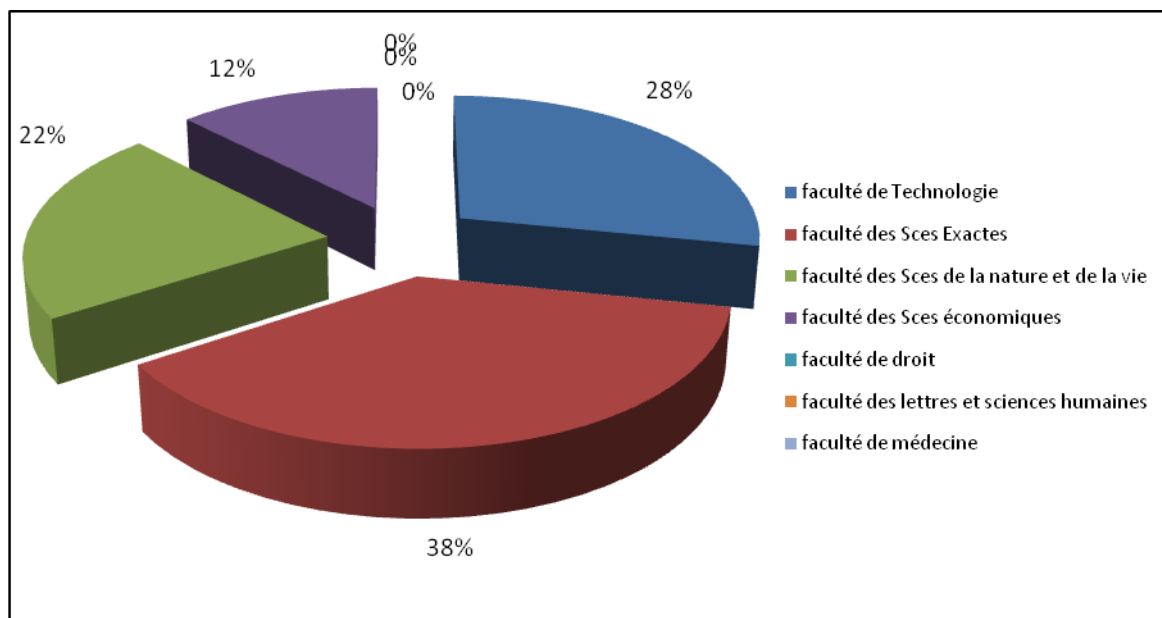
Source : service de la recherche scientifique et des relations extérieures de l'université de Béjaia, 2010.

Quant aux disciplines qui dominent l'ensemble des publications scientifiques de l'université de Abderrahmane Mira, la tendance est la même que celle de l'université algérienne ; c'est-à-dire : que ce sont les disciplines de la chimie, de la physique et sciences exactes qui participent majoritairement à la production (figure 24). Comme l'ensemble des pays méditerranéens, l'Algérie présente une hyperspécialisation dans les sciences de l'ingénierie (physique, mathématiques, et chimie)..

**Figure 23 : Publications scientifiques en Algérie par disciplines pour (1993, 1999,2004)**



Source : Thomson Scientific Data, OST 2007.

**Figure24 : Production scientifique de l'université de Béjaia par faculté en 2008**

Source : réalisé à partir des publications de l'université de Béjaia par faculté pour 2008.

### 3212-Les Coopérations scientifiques

La coopération scientifique internationale de l'université de Béjaia est basée sur les accords privilégiés avec la France, cependant on observe depuis quelques années, une évolution des relations de coopérations de l'Algérie avec d'autres partenaires.

**Tableau 82 : la coopération scientifique internationale de l'université de Béjaia**

Etablissement partenaire	pays	Date de signature	domaines
Institut de Recherche en Génie Electrique de Bucarest	Roumanie	22/07/2003	Technologie des Matériaux, Génie des procédés
Université de Perpignan	France	23/02/2004	Multidisciplinaire
Institut de Recherche en Chimie et Technologie des Polymères Naples	Italie	02/03/2004	Technologie des Matériaux, Génie des procédés
Université de Marne la vallée Paris	France	15/05/2004	Multidisciplinaire
CNAM de Paris	France	04/06/2004	Sciences Sociales et Humaines
Université Reims Champagne Ardenne	France	25/08/2004	Multidisciplinaire
Université de Poitiers	France	2005	Multidisciplinaire
Université Jean Monnet Saint Etienne	France	14/02/2005	Multidisciplinaire
Université Picardie Jules Vernes	France	30/05/2005	Multidisciplinaire
Université de Val de Marne Paris XII	France	31/08/2005	Sciences Economiques et Informatique de Gestion
Université Valahia Targoviste	Roumanie	16/07/2005	Multidisciplinaire
Ecole des Mines d'Alès	France	29/09/2005	Multidisciplinaire
Université de Paris XIII	France	26/11/2005	Multidisciplinaire
Université du Littoral Cote d'Opale	France	30/12/2005	Multidisciplinaire
INRA de Clermont Ferrand-Theux	France	28/02/2006	Sciences de la Nature et de la Vie

Université de Basse Normandie Caen	France	13/03/2006	Multidisciplinaire
Université de Standhal – Grenoble3	France	26/03/2006	Sociolinguistique, Didactique des Langues, Littérature
Université de Lille 1 (USTL)	France	20/06/2006	Multidisciplinaire
Université Bretagne Sud Lorient	France	24/06/2006	Technologie des Matériaux, Génie des procédés et Environnement
Université Panthéon Assas Paris II	France	30/06/2006	Multidisciplinaire
Université Montpellier 1, Faculté de Médecine Montpellier –Nîmes	France	2006	Sciences Médicales
Université de Versailles Saint-Quentin-Yvelines	France	29/11/2006	Multidisciplinaire
Université Paul Sabatier Toulouse III	France	20/12/2006	Multidisciplinaire
Université Agro Campus Rennes	France	20/12/2006	Sciences agronomiques, et environnementales
Université d'Ottawa	Canada	24/02/2008	Multidisciplinaire
Université des Illes Baléares	Espagne	16/04/2008	Multidisciplinaire
Université de Cadix	Espagne	07/05/2009	Multidisciplinaire
Université Pierre et Marie Curie Paris	France	17/01/2009	Sciences Technologiques
Université Valencienne et Hainaut Cambrésis	France	05/01/2007	Multidisciplinaire
Institut National Polytechnique de Grenoble INPG	France	08/01/2007	Génie Electrique, Informatique et Techniques de l'information
Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon	France	13/02/2007	Gestion des Systèmes des Eaux Urbaines et les Problèmes Connexes
Université de la Rochelle	France	10/07/2007	Sciences et Techniques
Université de ROUEN	France	22/01/2008	Multidisciplinaire
Université de l'Environnement de Moscou	Russie	22/01/2008	Hydraulique
Institut de Recherche d'Hydrau technique et d'Irrigation de Moscou	Russie	22/01/2008	Sciences Fondamentales et Appliquées
Université Franche – Comté de Besançon	France	22/01/2008	Sciences de l'Ingénieur, Sciences Sociales et Humaines et Sciences Economiques
Université de Metz	France	16/04/2008	Sciences Humaines et Sociales, Sciences de l'Ingénieur et Sciences Economiques
Institut National Polytechnique de Lorraine	France	2008	Sciences et Génie des Matériaux, Génie des Procédés, Développement Durable et Produits Innovants
Université Montpellier 2 Sciences et Techniques	France	27/10/2008	Sciences Fondamentales et Appliquées
Université Cadi Ayyad de Marrakech	Maroc	27/10/2008	Multidisciplinaire
Université Abdelmalek Essaâdi, Tétouan	Maroc	27/10/2008	Sciences Humaines et Sociales, Sciences pour l'Ingénieur et Sciences Economiques
Université de Sousse	Tunisie	27/10/2008	Sciences Fondamentales et Appliquées
Université de Palerme	Italie	2008	Multidisciplinaire
Université Mohammed V-Agdal, Rabat	Maroc	09/01/2009	Sciences Humaines et Sociales, Sciences pour l'Ingénieur et Sciences Economiques
Muséum National d'Histoire	France	02/03/2009	Microbiologie, Biochimie,

Naturelle de Paris			
Université Monastir	Tunisie	28/03/2009	Sciences Fondamentales et Appliquées
Université Gafsa	Tunisie	28/03/2009	Sciences Fondamentales et Appliquées
Université Cheikh Anta DIOP, Dakar	Sénégal	25/04/2009	Sciences pour l'ingénieur, des sciences humaines et sociales et des sciences économiques
Université Henri Poincaré Nancy I	France	22/06/2009	Matériaux Organiques, Génie des procédés
Université de Bourgogne - Dijon	France	07/06/2009	Sciences Humaines et Sociales, Lettres et Langues, Sciences de l'Economie et de la Santé,
Université de Haute Alsace - Mulhouse	France	29/05/2009	Sciences Humaines et Sociales, Lettres et Langues, Sciences Economiques et sciences technologiques
Université du Havre	France	14/01/2010	Multidisciplinaire
Université Catholique d'Avignon et des Pays de Vaucluse	France	14/01/2010	Technologie des Matériaux, Génie des Procédés, Agroalimentaire
Université Montpellier 3	France	Mars 2010	Sciences Humaines, Tourisme, Langues étrangères

Source : Vice rectorat chargée de relations extérieures de l'université de Béjaia, 2010.

### 3213-Les relations entre la recherche et l'entreprise

Le secteur privé joue partout le rôle principal en matière d'exécution et de financement de la recherche. Toutefois, en Algérie la part de ce secteur dans la recherche est absente, l'effort de la recherche est le fruit des fonds publics. La recherche universitaire est traditionnellement peu tournée vers les entreprises. On dénombre l'existence de quatre projets de recherche mixtes université /entreprise qui sont :

**Tableau 83: projets de recherche avec les entreprises**

N°	Domaines	Entreprises
1	Phosphates	Groupe Ferphos
2	Eaux	Groupe Ferphos
3	Les corps gras	Groupe Cevital
4	La volaille	Groupe Cevital

Source : Vice rectorat chargée de relations extérieures de l'université de Béjaia, 2010.

### 33- la ville de Béjaia offre est-t-elle un environnement propice à son capital humain?

La ville, par essence lieu de proximité géographique, est ainsi à la fois un lieu privilégié de coordination des activités et d'échange d'informations. En effet, elle concentre une grande variété d'agents, producteurs et consommateurs, et en particulier des acteurs plus spécifiques comme la classe créative ou les travailleurs hautement qualifiés, les organismes de recherche, les autorités administratives et politiques. Ces acteurs sont de gros producteurs et consommateurs d'informations. Comme ils sont complémentaires les uns des autres, ils ont une forte propension à échanger ces informations. La ville est donc un lieu où l'on échange des informations et où l'on développe la créativité entre le milieu universitaire, les établissements de recherche et les entreprises à forte valeur ajoutée. Pour être reconnue comme t-elle ; la ville doit avoir un certain nombre d'aménités urbaines, et être doté de nombreux équipements, supports de pratiques diversifiées. les services innovants ont besoin



d'accéder à des lieux, des réseaux, des infrastructures, des canaux de communication, des informations... ainsi que des lieux de détente tels que :

- Lieux culturels: théâtres, pôle culturel, bibliothèque universitaires et municipales, patrimoine urbain, architectural artistique et paysager,... ;
- sportives: parc municipal des sports, complexe sportif universitaire, piscine olympique,... ;
- loisirs: réseaux de parcs et d'espaces publics.

Or, la ville de Béjaia n'offre à son résidant que peu de choses. Si nous nous mettons à la place d'un étranger qui cherchera son itinéraire dans la ville de Béjaia, nous serons frappé par les nombreux handicaps car aucune des suggestions suivantes sont disponibles dans la ville de Béjaia:

- La description du territoire (cartes, panneaux...)
- Des fonds documentaires (études, réglementation, statistiques...)
- Les données de la décision publique (projets, enquêtes, délibérations, subventions...)
- Le fonctionnement des réseaux urbains (eau, énergie, transports, logistique, télécoms...)
- La localisation et les horaires d'ouverture des services et des commerces
- L'occupation des ressources et des capacités (voirie, bâtiments, espaces, parkings...)
- Des événements (culture, sports...)
- Des informations touristiques, culturelles, des données d'archives
- Canaux d'information : écrans, journaux, panneaux, sites web, écrans publics, autres canaux numériques...
- associations, lieux culturels, festifs et sportifs...

Quant aux équipements universitaires de la ville de Béjaia, ils sont beaucoup trop dispersés, ce qui ne favorise ni les contacts interdisciplinaires, et encore moins le développement de passerelles entre les entreprises et l'université.

## Conclusion

Dans l'économie d'aujourd'hui, les facteurs-clés de la prospérité sont l'accès à la connaissance, les talents et la créativité ; ils ont remplacé les avantages traditionnels que représentaient les ressources naturelles. Désormais, un consensus est établi sur le rôle de l'innovation pour la productivité et la croissance des pays. La concurrence entre les entreprises et entre les territoires se fait d'abord par leur capacité à renouveler en permanence leurs portefeuilles d'activités et de savoir-faire. Ce chapitre avait pour but d'analyser le capital humain dans la ville de Béjaia en analysant la recherche scientifique, en qualité, en volume mais aussi sa traduction par les entreprises en produits, services ou comportements nouveaux. La situation de l'enseignement supérieur dans la ville de Béjaia est très en retard par rapport aux puissances économiques du monde, existantes ou émergentes. A cet égard, on doit lucidement reconnaître que de nombreuses lacunes persistent dans l'environnement de la recherche scientifique en Algérie et plus particulièrement dans l'université de Béjaia.

## **Conclusion générale**

Les villes sont puissantes; la plupart des richesses mondiales y sont produites et la majorité de la population de la planète y habite. Selon les Nations Unies, pour la première fois dans l'histoire, plus de la moitié de la population mondiale, soit 3,3 milliards de personnes, vivrait depuis 2008 en milieu urbain. Ce phénomène en soi exceptionnel devrait suffire à convaincre tous les chercheurs de l'importance de l'économie urbaine comme champ de recherche. La même année, le prix Nobel en sciences économiques fut attribué à Paul Krugman pour sa contribution à la théorie de la localisation des activités économiques, pointant ainsi l'importance des problématiques d'économie géographique et urbaine. En 2008 toujours, la banque mondiale a consacré son rapport annuel à la géographie économique, reconnaissant le rôle fondamental joué par les facteurs spatiaux dans le processus de développement. L'ampleur des inégalités spatiales entre, mais aussi à l'intérieur, des nations, ainsi que le rôle des économies d'agglomération comme moteur de la croissance économique locale sont donc pleinement reconnus, tant par les grandes institutions internationales que par le monde scientifique. Cette coïncidence ne doit rien au hasard. Elle correspond à une prise de conscience croissante du rôle que les villes et métropoles jouent dans la vie économique. Si les villes ont toujours été des foyers de civilisation, aujourd'hui, les grandes villes, en particulier les mégalo-poles de plus de 10 millions d'habitants, ont changé la dynamique de l'urbanisation et constituent le centre des activités économiques qui favorisent la mondialisation. Des villes comme Tokyo, Francfort, New York, Hong Kong, São Paulo, Dubaï et Bangalore ont une plus grande présence à l'échelle internationale que de nombreux vastes pays. Véritables moteurs économiques et culturels, ces mégalo-poles sont maintenant de puissantes Cités-États.

Cependant, aucune ville algérienne ne figure dans la liste des plus grandes villes du monde. Cette situation peut refléter simplement et de façon appropriée la taille de la population des villes algériennes relativement petites. Toutefois, en reconnaissant cette réalité, les villes algériennes pourraient renforcer leur rôle sur la scène internationale et accroître leurs contributions à l'échelle locale, nationale et mondiale, si elles arrivent à régler leurs problèmes les plus graves. En effet, le processus d'urbanisation en Algérie a mené à une gestion de l'espace souvent brutale et mal accompagnée, au point de générer aujourd'hui une accumulation de maux sociaux. Les villes algériennes se caractérisent par

l'hétérogénéité du tissu urbain, l'auto-construction anarchique et la propagation de l'habitat sous-intégré (bidonvilles), la défaillance des réseaux de transports et la dégradation du cadre de vie des citoyens. Cette situation traduit l'échec des stratégies de planification menées depuis l'indépendance.

Dans ce travail nous nous sommes penchés sur la problématique du rôle de la ville dans l'attractivité des IDE en Algérie. Pour cerner le sujet, il nous a semblé opportun de poser notre travail sur un socle théorique, qui présente dans la mesure du possible dans le détail nécessaire les aspects qui peuvent sembler évidents à première vue : l'histoire de la ville, la théorie de la ville, les déterminants de l'attractivité des territoires, l'aspect théorique et le cadre général des IDE et des IDE en Algérie...

Le premier chapitre nous a ainsi permis de comprendre que la ville est le résultat d'un processus d'agglomération d'individus et d'activités économiques, et que la ville d'aujourd'hui hérite d'une histoire vieille d'à peu près six millénaires, que l'origine de sa naissance est un surplus agricole qui a permis la concentration des hommes. On retiendra également que la fonction principale d'une ville est la coordination d'activités. Cette coordination est effectuée au sein des sièges sociaux et des services supérieurs aux entreprises : services financiers, assurances et immobiliers, publicité, assistance juridique... Ces services qui facilitent, et complètent le travail des entreprises sont hautement spécialisés et à fort contenu en information et en travail à haute qualification. Quant au deuxième chapitre il nous a permis dans un premier temps d'identifier les principaux facteurs qui déterminent l'attractivité des territoires et de mieux cerner les logiques qui pouvaient conduire les entreprises à choisir un territoire plutôt qu'un autre. Puis, dans un deuxième temps de retracer les éléments qui illustrent l'attractivité de plus en plus croissante des villes et de présenter un état des lieux des villes les plus attractives à l'égard des investissements directs étrangers. Nous rappelons, que la force de l'attractivité des villes se résume en plus des facteurs classiques ; dans la concentration d'un capital humain hautement qualifié et dans l'offre des services supérieurs.

Il a été également nécessaire de consacrer le troisième chapitre à un rappel succinct du cadre conceptuel et des théories de l'IDE. Tout au long de ce chapitre nous avons essayé, de dégager les tendances et les caractéristiques, qui ont marqué l'évolution des IDE, en passant d'abord par un ensemble de définitions qui ont pu éclairer différents points. Dans ce troisième chapitre nous avons pu aussi survoler les différentes approches théoriques par lesquelles s'explique l'IDE. Enfin, pour saisir l'engouement des Etats et des économistes pour les IDE, nous nous sommes penchés également sur l'étude des impacts des IDE sur le pays émetteur et sur le pays récepteur d'IDE.

Aborder la suite de notre travail sans avoir pris le temps de consacrer un chapitre sur la logique des IDE en Algérie et sur l'environnement macroéconomique du pays, aurait été d'une grande négligence de notre part car dans notre hypothèse de travail, nous avons précisé que globalement l'Algérie jouit d'un potentiel et d'un cadre juridique favorable à l'égard des firmes étrangères. C'est pourquoi et afin de consolider cette hypothèse le quatrième chapitre étudie l'économie algérienne et l'évolution des IDE dans ce pays. Le pays semble disposer d'incontestables atouts : une position géostratégique, la disponibilité des ressources naturelles, notamment le pétrole et le gaz naturel, importance du marché intérieur et l'intégration dans l'économie mondiale. Toutefois, des obstacles persistent toujours : le ralentissement du processus de libéralisation, les problèmes d'accès au foncier, la dépendance excessive au secteur énergétique, la corruption, un important secteur informel, le retard dans les infrastructures.

Après avoir assimilé les notions de base, nous nous retrouvons suffisamment armés pour affronter les difficultés d'un travail de terrain, en l'occurrence la ville de Béjaïa à laquelle nous avons consacré le chapitre 5. Cette ville est caractérisée par un relief très tourmenté qui s'étale sur un terrain caractérisé par une topographie très accidentée, marquée par une juxtaposition de plaines, de collines, de dépressions et de ruptures brutales de pentes donnant ainsi un site hétérogène, avec des spécificités géographiques qui font de Béjaïa une région riche du point de vue de la diversité biologique. Après quoi, nous nous sommes intéressés aux aspects liés à la population de la ville pour analyser son évolution ce qui a permis de relever certaines caractéristiques et particularités de ses structures d'âge, facteurs qui aident à cerner le niveau de l'activité économique. Dans ce chapitre, nous avons également pu étudier le secteur de l'habitat à Béjaïa, qui pour rappel a connu les mêmes

dynamiques caractérisant le secteur de l'habitat en Algérie. D'abord, une ville ancienne héritée de la colonisation, ensuite une ville issue de la planification étatique et enfin une ville spontanée et anarchique produite par le privé. L'analyse des réseaux de la ville est d'un grand intérêt pour comprendre son attractivité/répulsivité ; d'où il ressort que, globalement la ville jouit de certains avantages dans le transport et dans les communications, alors que ses performances sont médiocres pour les réseaux de communication immatérielle (Internet).

L'attractivité de Béjaia apparaît contrastée. La ville est dynamique en matière de création d'entreprises et en matière d'infrastructures mais sa capacité à attirer des IDE reste faible. C'est pourquoi nous avons tenté d'examiner dans le détail les forces et faiblesses de la ville de Béjaia au regard des quatre facteurs d'attractivité : Dynamique entrepreneuriale, Infrastructures de base, Qualité de vie et Capital humain. Nous sommes arrivés aux résultats suivants :

- La PME constitue l'essentiel du tissu industriel de Béjaia, elle est à 93 % représentée par la micro-entreprise de type artisanal qui opère dans les secteurs du commerce, du transport et du BTP. Les quelques données disponibles montrent l'absence d'une vision d'ouverture au capital étranger. La wilaya, dans sa globalité, n'a attiré aucun investissement direct étranger au sens d'investissement *greenfield*, alors que le partenariat avec des opérateurs étrangers est peu développé. Depuis la création du guichet unique décentralisé de l'ANDI en 2006, 2243 projets ont été enregistrés, sur lesquels il n'y eut que 6 qui impliquent des étrangers, pour un montant de **823** millions de dinars.
- Les infrastructures de bases de la ville de Béjaia sont peu développées ; le réseau ferré reste inachevé dans ses liaisons intérieures et avec les autres régions du pays. Quant au réseau aérien, il est pour sa part insignifiant, il dessert deux villes françaises uniquement sur le plan international et quelques villes à l'intérieur du pays. Toutefois et compte tenu du potentiel offert par la situation géographique de son port, les échanges maritimes sont relativement bien développés dans la ville de Béjaia.
- La qualité du cadre de vie d'une ville tient de ses atouts naturels, de sa vie culturelle, de sa disponibilité en matière d'équipements. La ville de Béjaia présente un avantage pour ce qui est d'atout naturel : la mer, le climat, le relief, la biodiversité, les paysages, constituent des atouts qui peuvent attirer davantage les étrangers mais l'offre culturelle accuse de graves carences.
- Au sujet du capital humain c'est le contraste entre l'offre de formation au sein de l'université de Béjaia et le marché de l'emploi qui a été souligné. Les diplômés sont souvent issus de la faculté des lettres et des sciences humaines et l'autre part des spécialités ne répond pas aux exigences des spécificités locales. Nous avons pu également relever que la recherche et le développement sont l'œuvre de l'université qui n'arrive pas à se positionner sur l'échelon national et international avec seulement un brevet et une licence déposé. Quant à l'entreprise privée elle ne joue aucun rôle dans ce domaine.

Au final, nous devons reconnaître que l'étude de la ville est un sujet inépuisable et qui peut être abordé selon plusieurs facettes. Nous pouvons prétendre que nous venons de nous pencher sur un sujet si fascinant qui peut fédérer une large communauté des scientifiques, même si en Algérie, le champ de la ville reste encore vierge. Ce travail nous a permis d'élargir et de développer notre corpus théorique en matière d'économie géographique et de la

nouvelle théorie du commerce international et bien d'autres domaines ; il nous a permis aussi et surtout d'améliorer notre méthode et notre aptitude à mieux traiter les sujets. La partie qui a traité le cadre d'étude de ce travail a nécessité beaucoup d'effort en raison des difficultés d'accès à l'information dans les organismes publiques. Des rouages administratifs ne nous ont pas permis d'explorer d'autres pistes et d'aller encore plus loin dans notre analyse.

Nous avons pleinement conscience que notre travail n'a fait qu'effleurer le sujet, mais en dépit de sa modestie, il a pu apporter quelques éléments de réponses à nos préoccupations de départ, à savoir le rôle de la ville dans l'attractivité des territoires. Celle-ci est l'un des éléments-clés d'une stratégie de développement territorial. Une stratégie économique nationale bien conçue ne peut faire abstraction aux qualités et aux caractéristiques des villes qui retentissent sur les performances économiques des nations. Cette réalité donne tort à ceux qui, se fondant sur les avancées spectaculaires en matière de communication et de transport, pensaient que les distances et les spécificités locales pourraient être progressivement gommées et que les activités économiques, elles mêmes de plus en plus dématérialisées, deviendraient peu à peu indifférentes à la géographie.

## **Bibliographie**

### **Ouvrages**

- 1)-BAIROCH (Paul): *Cities and Economic Development; from the dawn of history to the present*, the university of Chicago press, 1988.
- 2)-BAIROCH (Paul) : *De Jéricho à Mexico : villes et économies dans l'histoire*, Gallimard 1985.
- 3)-BENEVOLO (Leonardo) : *Histoire de la ville*, éditions parenthèses, 2004.
- 4)-CAMAGNI (Roberto) : *Principes et modèles de l'économie urbaine*, édition Economica, paris 1996.
- 5)-CARROUE (Laurent) : *Géographie de la mondialisation*, Armand Colin, paris, 2007.
- 6)-COLLETIS-WAHL (Kristian) et PERRAT (Jacques) : *Proximités et dynamiques spatiales*, Lavoisier, Paris, 2004.
- 7)-COLLTIS (Gabriel) et RYCHEN (Frédéric) : *Entreprises et territoires : proximité et développement local*, Lavoisier, Paris, 2004.
- 8)-COMBES (Pierre-Philippe), MAYER (Thierry) et THISSE (Jacques-François) : *Economie géographique, l'intégration des régions et des nations*, economica 2006.
- 9)-COTE (Marc) : *L'espace algérien : les prémices d'un aménagement*, OPU 1983.
- 10)-DUNNING (J.H): *international production and the multinational enterprise*, Oxford University Press, 1981.
- 11)-FLORIDA (Richard): *Cities and the creative class*, Routledge, New York, 2005.
- 12)-FUJITA (Masahisa) et THISSE (Jacques-François) : *Economie des villes et de la localisation*, 1<sup>re</sup> édition De Boeck & Larcier, 2003.
- 13)-HATEM (Fabrice) : *Investissement international et politiques d'attractivité*, édition economica, 2004.
- 14)-HURIOT (Jean-Marie) et BOURDEAU-LEPAGE (Lise) : *Economie des villes contemporaines*, édition economica 2009.
- 15)-Institut français des relations internationales (IFRI) : *Le commerce mondial au 21<sup>e</sup> siècle*, octobre 2002.
- 16)-JAQUEMOT(Pierre) : *Les firmes multinationales : une introduction économique*. Dunod, Paris, 1998.
- 17)- KHELADI (Mokhtar) : *Urbanisme et système sociaux : la planification urbaine en Algérie*, OPU, 1993.
- 18)-KRUGMAN (Paul) et OBSTFELD (Maurice) : *Economie internationale ; 2<sup>e</sup> édition française ; De Boeck & Larcier, 1998.*
- 19)-KRUGMAN (Paul): *Geography and trade*. MIT press paperback edition, 1993.
- 20)-LABORDE (Pierre) : *Les espaces urbains dans le monde*, édition Nathan, 2001.
- 21)-LE CORBUSIER : *La charte d'Athènes - 1933-1942 - Editions Seuil Paris 1971.*
- 22)-LE GOIX (Renaud) : *Villes et mondialisation : le défi majeur du XXI<sup>e</sup> siècle*, Ellipses, 2005.

- 23)-LEON (Alain), SAUVIN (Thierry) : De l'économie internationale à l'économie globale, Ellipses éditions, 2005.
- 24)-MADDISON(Angus) : L'économie mondiale : une perspective millénaire, service des publications de l'OCDE, 2001.
- 25)-MEIER (Olivier) & SCHIER (Guillaume) : Entreprises multinationales: stratégies, restructuration, gouvernance ; Dunod ; Paris, 2005.
- 26)-MUCCHIELLI (Jean-Louis), MAYER (Thierry) : Economie internationale, édition Dalloz, 2005.
- 27)-NICOLET(Claude), ILBERT(Robert) et DEPAULE(Jean-Charles) : Mégapoles méditerranéennes : Géographie urbaine rétrospective, Maisonneuve et Larose, Paris, 2000.
- 28)-NYAHOHO (Emmanuel) & PROULX (Pierre Paul): Le commerce international : Théories, politiques et perspectives industrielles, édition presse de l'université du Québec, 2000.
- 29)-PAULET (Jean-Pierre), les très grandes villes mondiales, édition CNED/SEDES 2000.
- 30)-PECQUEUR (Bernard) et ZIMMERMAN (Jean-Benoît) : Economie de proximités, Lavoisier, Paris, 2004.
- 31)-POLESE (Mario) & SHEARMUR (Richard) : Economie urbaine et régionale : Introduction à la géographie économique, deuxième édition Economica, 2005.
- 32)-PROULX (Marc-Urbain) : Sciences du territoire, Presses de l'Université du Québec, 2008.
- 33)-RAINELLI (Michel) : La nouvelle théorie du commerce international, éditions la découverte & Syros, paris 1997.
- 34)-RAULIN (Anne), Anthropologie urbaine, édition Armand Colin, Paris 2002.
- 35)-TEBOUL(René), CUENCA(Christine) et RICHAUD(Alain) : La question urbaine dans la pensée économique, l'harmattan, 2000.

### **Articles et Communications**

- 1)-ABDELKAFI (Jellal) : L'urbanisation et la gestion des villes dans les pays méditerranéens ; étude sub-régionale : Tunisie, Algérie et Maroc. Rapport de la commission méditerranéenne du développement durable, 2001.
- 2)-AGUILERA (Anne) : La localisation des services aux entreprises dans la métropole lyonnaise : entre centralité et diffusion, revue espace géographique, 2003.
- 3)-AJILI (Wissem) : Lien entre IDE et commerce international : Une analyse de causalité au sens de Granger pour un panel de pays. [http://www.u-cergy.fr/AFFI\\_2004/IMG/pdf/WISSEM.pdf](http://www.u-cergy.fr/AFFI_2004/IMG/pdf/WISSEM.pdf)
- 4)-ALAYA (Marouane) : Investissement direct étranger et croissance économique : une estimation à partir d'un modèle structurel pour les pays de la rive sud de la méditerranée. <http://www.unice.fr/CEMAFI/EMMA/Alaya.pdf>.
- 5)-ANDREFF (Wladimir), La restructuration stratégique des firmes multinationales et l'Etat « mondialisateur », VIIe congrès de l'association française de science politique (AFSP), Lille, 18 19 20 21 septembre 2000.

- 6)-Barrios et al: Efficiency Spillovers from Foreign Direct Investment in the EU Periphery: A Comparative study of Greece, Ireland and Spain, 2002. <http://www.fedea.es/hojas/publicaciones.html#Documentos de Trabajo>.
- 7)-BENKO (Georges), DUNFORD (Mick) et LIPIETZ (Alain) : Les districts industriels revisités. [http://lipietz.net/article.php3?id\\_article=372](http://lipietz.net/article.php3?id_article=372)
- 8)- BERKANE (Youcef) : Ajustement, développement durable et enseignement supérieur au Maghreb, [http://www.francophonie\\_durable.org/documents/colloque-ouaga-a2-berkane.pdf](http://www.francophonie_durable.org/documents/colloque-ouaga-a2-berkane.pdf)
- 7) - BLOMSTRÖM et KOKKO (1996): Multinational Corporations and Spillovers, Working Paper Series in Economics and Finance 99, Stockholm School of Economics.
- 8) - BLOMSTRÖM et KOKKO: Human Capital and Inward FDI, Centre for Economic Policy Research, Discussion Paper N° 3762, 2003.
- 9)-BLONIGEN (Bruce. A): A Review of the Empirical Literature on FDI Determinants, *Atlantic Economic Journal*, 2005, v33, 383-403.
- 10) - BORENSZTEIN, et al: How does foreign direct investment affect economic growth? *Journal of International Economics*, n°45, 1998.
- 11)-BOUCHEMAL (Salah) : La production de l'urbain en Algérie : entre planification et pratiques, *Pratiques urbaines* n° 14, Groupement de recherche INTERURBA (CNRS/Paris) et URBAMA (université de Tours), juillet 1994.
- 12)-BOULONNE (Hélène-Perrin) : La ville mondiale : un atout pour l'économie d'un pays, collection Friedland papers, février 2008.
- 13)- CAMILLO (Sitte) : L'art de bâtir les villes : L'urbanisme selon ses fondements artistiques, 1889 in les cahiers de l'institut d'aménagement et d'urbanisme, île de France, n° 149 décembre 2008.
- 14)-COEURE (Benoît) et RABAUD (Isabelle) : Attractivité de la France : Analyse, Perception et Mesure, revue *Economie et Statistique*, 2003.
- 15)-COMBES (Pierre-Philippe), DURANTON (Gilles) et GOBILLON (Laurent) : Le rôle des marchés locaux du travail dans la concentration spatiales des activités. Décembre 2006.
- 16)-CORIS (Marie), FRIGANT (Vincent), LAYAN (Jean-Bernard) et TALBOT (Damien) : Les dynamiques spatiales des activités Productives. GREThA (groupe de recherche en économie théorique et appliquée), mars 2008.
- 17)-DE MELLO (Luiz R): Foreign direct investment in developing countries and growth: A selective survey, *Journal of Development Studies*, Volume 34, 1997.
- 18)- DJELAL (Nadia) : Politiques urbaines et rôles des acteurs publics dans les dynamiques territoriales en Algérie, XLIIIe colloque de L'ASRDLF ; « les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires »,2007.
- 19)-De MOOIJ R. et EDERVEEN S « Taxation and Foreign Direct Investment: A Synthesis of Empirical Research », CPB Discussion Paper, n° 4, 2002.
- 20)-DRISS (Slim) : L'attractivité des investissements directs étrangers dans le secteur textile habillement en Tunisie. XLV° colloque de l'association de science régionale de langue française (ASRDLF) « territoire et action publique territoriale : nouvelle ressource pour le développement régional », 25, 26 et 27 août 2008 canada.



- 21)-DUPUCH (Sébastien) : Les déterminants des flux d'IDE intra-européens, CNRS-UMR, université de Paris Nord, février 2001.
- 22)-DURANTON (Gilles), PUGA (Diego): Microfoundations of urban agglomeration economies, handbook of Regional and Urban Economics, 2004.
- 23)-FERFARA (M.Y), BENABDALLAH(Y) : Administration locale, décentralisation et gouvernance, revue IDARA N°25.
- 24)-FERRARA (Laurent) & HENRIOT (Alain) : La localisation des entreprises industrielles : comment apprécier l'attractivité des territoires ? In revue Économie internationale n°99, 2004.
- 25)-FONTAGNE(Lionel), MAYER(Thierry) : Les choix de localisation des entreprises, <http://www.cepii.fr/francgraph/publications/ecomond/lepointsur/2006ch8.pdf>
- 26)- GLAESER (Edward) , KALKA (Hedi), SCHEINKMAN (Jose), SHLEIFER (Andrei): growth in cities, the journal of political economy, volume 100, issue 6, 1992.
- 27)-GUILLAIN (Rachel) : Externalités d'informations et évolution des villes, <http://www.u-bourgogne.fr/leg/documents-de-travail/e9908.pdf>
- 28)-HUBERT et PAIN : Aides à l'investissement, intégration européenne et localisation de l'investissement direct allemand, Économie et Prévision, n° 152-153, pp. 151-170, 2002.
- 29)-KHELFAOUI (H) : Le champ universitaire algérien entre pouvoirs politiques et champ économique. <http://www.persee.fr>
- 30)- KHELADI (Mokhtar) : La ville de l'ère des économies fondées sur la connaissance. Colloque : penser la ville-approches comparatives. Khenchela, 2008.
- 31) - KRUGMAN (Paul), Increasing returns, monopolistic competition, and international trade, Journal of International Economics, 1979.
- 32)-KRUGMAN (Paul): First nature, second nature, and metropolitan location, Journal of Regional Science, 1993.
- 33)-LAMARCHE (Thomas), Territoire : développement exogène, développement endogène et hétéronomie. Forum de la régulation 2003.
- 34)-LE GALL (Sébastien) : Les déterminants de la localisation des investissements mobiles étrangers in Pôle d'expertise « Attractivité et développement territorial » : Rapport d'activité 2005, Publié par l'agence française des investissements internationaux (l'AFII).
- 35)-LEAMER (Edward.E) et STORPER (Micheal): The Economic Geography of the Internet Age, <http://www.nber.org/papers/w8450>.
- 36)- MADOUI (Mohamed) et BOUKRIF (Moussa) : De l'économie administrée à l'économie de marché. Les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie, colloque international : la vulnérabilité des TPE et des PME dans un environnement mondialisé, Canada, mai 2009.
- 37)-MARKUSEN, J. R. and VENABLES, A. J: Foreign direct investment as a catalyst for industrial development, European Economic Review, 43, p 335-356, 1999.
- 38)-MAYER (Thierry) et MUCCHIELLI (Jean-Louis) : La localisation à l'étranger des entreprises multinationales : Une approche d'économie géographique hiérarchisée appliquée aux entreprises japonaises en Europe, économie et statistique N° 326-327, 1999.

- 39)-MEKKI (Rabiâa) : Stratégie de localisation in revue de la littérature et répercussions sur le commerce international. Séminaire doctoral organisé par le CEMAFI, université de Nice Sophia Antipolis ; mars 2004.
- 40)-MICHALET (Charles-Albert) : Rareté des investissements directs à l'étranger, promotion de l'attractivité et innovation. <http://www.univ-cefi.fr/IMG/pdf/Michalet-RE-Aix2006.pdf>
- 41)-MIGNON (Jean-Marie) : Le plan communal algérien : l'expérience des programmes spéciaux de Constantine et d'Annaba. <http://www.persee.fr>
- 42)-NORTH (Douglas): Institutions, Institutional Change and Economic Performance, Cambridge University Press, 1990.
- 43)-PECQUEUR (Bernard) : Quel « tournant territorial » de l'économie mondiale globalisée ? <http://www.univ-cefi.fr/IMG/pdf/Pecqueur.pdf>
- 44)-PUMAIN (Denise) et JULIEN (Philippe) : Fonctions stratégiques et images de villes, revue Économie et Statistique, Année 1996, Volume 294, Numéro 1 p. 127 – 135.
- 45)-PUMAIN (Denise) : Villes et systèmes de villes dans l'économie, Revue d'économie financière, 2006.
- 46)-QUERE (Michel) et LONGHI (Christian) : Systèmes de production et d'innovation, et dynamique des territoires. Revue économique, Année 1993, Volume 44, Numéro 4.
- 47)-REBOUR (Thierry) : « La ville comme phénomène de géographie économique ». Cahiers de géographie du Québec, vol. 41, n° 113, 1997, p. 201-207.
- 48)-SACHWALD (Frédérique) et PERRIN (Serge) : Multinationales et développement : le rôle des politiques nationales. <http://www.diplomatie.gov.fr/IMG/pdf>.
- 49)-SAMSON (Ivan) : Territoire et système économique in Communication aux 4emes Journées de la Proximité, Juin2004.
- 50)-SASSEN (Saskia) : L'Etat et la ville globale : notes pour penser l'inscription spatiale de la gouvernance. <http://multitudes.samizdat.net/L-Etat-et-la-ville-globale-notes>
- 51)- SCOTT (Allen): les ressorts des villes créatives : quelles leçons en tirer pour les décideurs ? Rapport de l'OCDE : Villes, compétitivité et mondialisation, 2006.
- 52)-STORAI (Christophe) : Attractivité territoriale et stratégies de localisation des firmes : le territoire corse peut il devenir un nouvel Eden ? [http://isdm.univ-tln.fr/PDF/isdm9/isdm9a75\\_storai.pdf](http://isdm.univ-tln.fr/PDF/isdm9/isdm9a75_storai.pdf)
- 53)-STORPER (Micheal) et VENABLES (Anthony.J): Buzz: Face-To-Face Contact and the Urban Economy, Journal of Economic Geography, Vol. 4, No. 4, Oxford University Press 2004.
- 54)- TALHA(Larbi), relations Europe-Maghreb : la question des investissements directs, revue tiers monde n°136, 1993. <http://www.persee.fr>
- 55)-VELTZ(Pierre) : Le développement local face à la mondialisation. [http://www.veltz.fr/pierre\\_veltz/articles/pierre\\_veltz\\_article\\_developpement\\_local\\_face\\_mondialisation.html](http://www.veltz.fr/pierre_veltz/articles/pierre_veltz_article_developpement_local_face_mondialisation.html)
- 56)-ZIMMERMAN (Jean-Benoît) : Entreprises et territoires : Entre nomadisme et ancrage territorial. Revue de l'IRES (institut de recherches économiques et sociales) n°47-2005/1.
- 57)-ZIMMERMANN (Thomas.A) : Les investissements directs: évolution actuelle en théorie, pratique et politique, La Vie économique Revue de politique économique 7/8-2008.

## Rapports et documents statistiques

- 1)- Rapport ANIMA : Investissements directs étrangers vers les pays Med en 2008 face à la crise. Mars 2009.
- 2)-Rapport ANIMA : Investir en région MEDA, pourquoi, comment ? avril 2007.
- 3)-Governance Matters V: Governance Indicators for 1996-2005 World Bank Policy Research Working Paper, and A Decade of Measuring the Quality of Governance, September 2006.
- 4)-Rapport FMI : Manuel de la balance des paiements 1993 et 2000.
- 5)-Rapport FMI : Les économies nationales n°09/108, avril 2009.
- 6)- Fonds Monétaire International: Growth and Institutions, *World Economic Outlook*, 2003.
- 7)-Manuel de l'OCDE, sur les indicateurs de mesure de la mondialisation économique, 2005.
- 8)-Note thématique de la CNUCED, internationalisation des entreprises des pays en développement par l'investissement direct étranger. novembre 2005.
- 9)-Rapport de l'OCDE, Définition de référence des investissements directs internationaux, 4<sup>e</sup> édition, avril 2008.
- 10)-Rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde 2004.
- 11)-Rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde 2005.
- 12)-Rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde 2006.
- 13)-Rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde, 2008: Les sociétés transnationales et leur rôle dans les infrastructures.
- 14)-Rapport CNUCED sur l'investissement dans le monde: sociétés transnationales, industries extractives et développement, 2007.
- 15)-Rapport CNUCED : Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie, 2004.
- 16)-Rapport du conseil national économique et social CNES : La ville algérienne ou le devenir urbain du pays, 1998.
- 17)- Rapport Doing Business, banque mondiale, 2009.
- 18)-Rapport KPMG : Guide investir en Algérie, 2009.
- 19)- Rapport KPMG : les métropoles les plus attractives,2010.
- 20)-Rapport d'OCDE, l'investissement direct étranger au service du développement : un maximum d'avantages pour un minimum de coûts. 2002.
- 21)-Rapport de l'OCDE : Perspectives économiques en Afrique, 2008.
- 22)-Rapport de l'OCDE : Villes et compétitivité : un nouveau paradigme entrepreneurial pour l'aménagement du territoire, 2007.
- 23)- Rapport de l'OCDE : Villes, compétitivité et mondialisation, 2006.
- 24)-Rapport de L'ONU : état de la population mondiale 2002.
- 25)-Rapport de l'ONU : état de la population mondiale 2008.
- 26)-Rapport de l'ONU : état de la population mondiale 2006.

- 27)-Rapport FEMISE : profil de l'Algérie, 2006.
- 28)- Rapport de la Banque Mondiale : le défi d'établir des universités de rang mondial, 2009.
- 29)-Rapport FEMISE: Regional Integration, Firms, Location and Convergence: An Application to the Euro-Mediterranean Area.2009.
- 30)-Rapport du BIT : marché du travail et de l'emploi en Algérie, octobre 2003.
- 31)-Plan d'urbanisme directeur de la commune de Bejaia, CNERU, 1983.
- 32)- Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme intercommunal (PDAU) ; phase II, 2005.
- 33)-Annuaire statistiques de la DPAT.
- 34)- RGPH 98 et 2008.
- 35)- Rapport du centre national du registre du commerce : Les créations d'entreprises en Algérie, avril 2009.
- 36)-Rapport annuel et statistiques du port de Béjaia, 2008.
- 37)-Projet du PNUD: Appui au renforcement des capacités dans le cadre du programme national pour la gestion intégrée des déchets municipaux en Algérie, 2006.
- 38)- Bilan d'activité de la direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de Béjaia, juillet 2008.
- 39)- Bilan du Guichet décentralisé de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, Béjaia 2010.
- 40)- Fichier de la CNAS, 2008.
- 41)- Bulletin de la Direction de la PME et de l'artisanat de Béjaia 2009.
- 42)- Etude de la réalisation de la gare multimodale de Béjaia par le bureau d'architecture BART.

### **projets de recherches**

- 1)-KHELADI(Mokhtar), BELATTAF(Matouk) et ARHAB(Baya) : Aménagement urbain et développement socioéconomique dans la ville de Béjaia, projet de recherche n°M/0601/01/96, novembre 1998.
- 2)-KHELADI (Mokhtar), ARHAB (Baya) et AIT SIDHOUM (Houria) : Analyse de l'impact de la libéralisation du transport urbain sur le développement de Béjaia. Projet de recherche M/0601/07/2003, novembre2005.

### **Textes de loi et réglementations**

- Loi n° 02-08 du 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement in Journal officiel de la république algérienne n°15, du 12 mars 2006.
- L'ordonnance n° 01-03 du 20/08/2001relative au régime de l'investissement in Journal officiel de la république algérienne n°47, correspondant au 22 aout 2001.
- Le règlement n° 05-03 du 6 juin 2005 relatif aux investissements étrangers de la Banque d'Algérie in Journal officiel de la république algérienne n°53, correspondant au 31 juillet 2005.
- le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.

- l'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises.
- loi n° 91-21 du 4 décembre 1991 sur les hydrocarbures.
- loi n° 90-29 du 01/12/90 relative à l'aménagement et l'urbanisme.
- Décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire.
- Loi n° 90-08 du 7 avril 1990 relative à la commune.

### **Sites Internet**

Site Internet de l'Agence Nationale pour le développement des investissements : <http://www.andi.dz>

Site Internet du Ministère des participations et de la promotion des investissements : <http://www.mppi.dz>

Site Internet du ministère de l'énergie et des mines : <http://www.mem-algeria.org>

Site Internet de l'Office National des Statistiques : <http://www.ons.dz>

Site Internet du journal officiel : [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)

Site Internet de l'Entreprise Portuaire de Béjaïa : [www.portdebejaia.com.dz](http://www.portdebejaia.com.dz)

Site Internet de l'Université de Béjaïa : [www.univ-bejaia.dz](http://www.univ-bejaia.dz)

<http://www.cnuiced.org>

<http://www.worldbank.org>

<http://www.ocde.org>

<http://www.imf.org>

# Annexes

**Annexe 1 : les 45 conventions bilatérales de protection des investissements conclu par l'Algérie**

<b>Pays</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Date de ratification</b>	<b>Durée de validité</b>
Afrique du Sud	24/09/2000	23/07/2001	10 ans
Allemagne	11/03/1996	07/10/2000	10 ans
Argentine	04/10/2000	13/11/2001	10 ans
Autriche	17/06/2003	10/10/2004	10 ans
Bahreïn	11/06/2000	08/02/2003	10 ans
Bulgarie	25/10/1998	07/04/2002	15 ans
Chine	20/10/1996	25/11/2002	10 ans
Conseil fédéral suisse	30/11/2004	23/06/2005	15 ans
Corée	12/10/1999	23/07/2001	20 ans
Egypte	29/03/1997	11/10/1998	10 ans
Emirats arabes unis	24/04/2001	22/06/2002	20 ans
Etats-Unis d'Amérique	22/06/1990	17/10/1990	20 ans
Ethiopie	27/05/2002	17/03/2003	10 ans
Finlande	13/01/2005	11/12/2006	20 ans
France	13/02/1993	02/01/1994	10 ans
Indonésie	21/03/2000	22/06/2002	10 ans
Iran	19/10/2003	26/02/2005	10 ans
Italie	18/05/1991	05/10/1991	10 ans
Koweït	30/09/2001	23/10/2003	20 ans
Libye	06/08/2001	05/05/2003	10 ans
Malaisie	27/01/2000	23/07/2001	10 ans
Mali	11/07/1996	27/12/1998	10 ans
Mauritanie	06/01/2008	05/11/2008	10 ans
Mozambique	12/12/1998	23/07/2001	10 ans
Niger	16/03/1998	22/08/2000	10 ans
Nigeria	14/01/2002	03/03/2003	10 ans
Pays arabes	07/10/1995	07/10/1995	05 ans

Pologne	2004/09/15	28/05/2005	10 ans
Portugal	15/09/2004	28/05/2005	10 ans
Qatar	24/10/1996	23/06/1997	10 ans
République hellénique	20/02/2000	23/07/2001	10 ans
République tchèque	22/09/2000	07/04/2002	10 ans
Roumanie	28/06/1994	22/10/1994	10 ans
Royaume d'Espagne	23/12/1994	25/03/1995	10 ans
Royaume du Danemark	25/01/1999	30/12/2003	10 ans
Royaume de Jordanie	01/08/1996	05/04/1997	10 ans
Royaume de Suède	15/02/2003	29/12/2004	20 ans
Russie	10/03/2006	03/04/2006	10 ans
Soudan	24/10/2001	17/03/2003	10 ans
Suisse	30/11/2004	23/06/2005	15 ans
Sultanat d'Oman	09/04/2000	22/06/2002	10 ans
Syrie	14/09/1997	27/12/1998	10 ans
UE belgo-luxembourgeoise	24/04/1991	05/10/1991	10 ans
Union du Maghreb arabe	23/07/1990	22/12/1990	
Tunisie	16/02/2006	14/11/2006	10 ans
Yémen	25/11/1999	23/07/2001	10 ans



**Annexe 2 : Evolution des diplômés par spécialité et par faculté de 1987-2008**

<b>Faculté SNV</b>	<b>M.</b>	<b>F.</b>	<b>Total</b>
T.S Biologie Option CQAA	49	27	76
T.S Ecobiologie	18	5	23
T.S A. B.B	2	3	5
D.E.U.A CQAA	154	509	663
D.E.U.A Ecobiologie	150	327	477
D.E.U.A Option A.B.B	5	24	29
D.E.S B.P.A	91	282	373
D.E.S B.P.V	82	136	218
D.E.S Biochimie	133	376	509
D.E.S Microbiologie	120	283	403
Ingénieur C.Q.A	143	382	525
Ingénieur Pathologie des Ecosy	134	197	331
Ingénieur Ecosystèmes Aquatiques	11	33	44
Ingénieur Sces Alimentaires	85	178	263
Ing Génie Biologique	41	106	147
Licence Microbiologie (L-M-D)	22	31	53
Licence Biochimie Appliquée (L-M-D)	20	57	77
Licence Génétique Moléculaire et Cellulaire (L-M-D)	8	21	29
Licence Management de l'environnement	12	10	22
Licence Ingénierie pour la santé, l'aliment et le médicament (LMD)	28	61	89
<b>TOTAL</b>	<b>1308</b>	<b>3048</b>	<b>4356</b>
<b>Faculté TECHNOLOGIE</b>			
T.S Electrotechnique	23	6	29
T.S chimie-Industrielle	0	2	2
D-E-U-A Contrôle Industriel	716	114	830
D-E-U-A Communication	229	40	269
D.E.U.A Analyse	637	595	1232
<u>D.E.U.A en Hydraulique</u>	87	33	120
Ingénieur Machines électriques	326	36	362
Ingénieur Réseaux Electriques	284	34	318
Ingénieur Commande Electrique	105	22	127
Ingénieur Electromécanique	123	7	130
Ingénieur Contrôle	132	37	169
Ingénieur Communication	136	59	195
Ingénieur Génie Chimique	404	329	733
Ingénieur Génie Pharmaceutique	5	43	48
Ingénieur Urbaine	350	67	417
Ingénieur Construction Civile et	210	60	270
Ingénieur G-O-T	39	18	57
Ingénieur Construction Mécanique	137	3	140
Ingénieur S-D-M	32	1	33
Licence Génie Civil (L-M-D)	28	8	36
Licence Génie Electrique option: Electrotechnique (L-M-D)	53	1	54
Licence Génie Electrique option: Electronique (L-M-D)	15	3	18
Licence Génie Mécanique (L-M-D)	28	2	30
Licence Génie des Procédés (L-M-D)	6	28	34
<b>TOTAL</b>	<b>4105</b>	<b>1548</b>	<b>5653</b>

<b>Faculté Sciences exactes</b>	<b>M.</b>	<b>F.</b>	<b>Total</b>
<u>D.E.U.A en Informatique</u>	418	326	744
D.E.S Recherche Opérationnelle	17	22	39
Option : Physique des Matériaux	22	15	37
D.E.S Proba-Statistiques	20	40	60
D.E.S Analyse	26	28	54
D.E.S Matériaux&Compos.	70	49	119
D.E.S Physique Théorique	18	12	30
D.E.S Chimie	63	103	166
Option: S-P-D	83	50	133
Option: I-A	14	17	31
Option: S-I-A	25	33	58
<u>Ingénieur en Rech. Opérationnelle.</u>	196	124	320
Licence Informatique option: Activités Techniques de Communication (L-M-D)	19	12	31
Licence Informatique (L-M-D)	93	79	172
Licence Physique (L-M-D)	5	0	5
Licence Mathématiques Fondamentale (L-M-D)	5	9	14
Licence Mathématiques Appliquées (L-M-D)	3	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>1097</b>	<b>920</b>	<b>2017</b>

<b>FACULTE SEGC</b>	<b>M.</b>	<b>F.</b>	<b>Total</b>
<u>D.E.U.A Informatique de Gestion</u>	861	955	1816
Licence Sciences Financières	308	238	546
Option : Gestion	178	86	264
Option : Economie Internationale	203	134	337
Option : Monnaie-Finance- Banque	502	577	1079
Sciences de Gestion Option : Finance	444	441	885
Sciences de Gestion Option : Management	341	333	674
Sciences de Gestion Option : Comptabilité	336	187	523
Licence Sciences Commerciale Option : Marketing	24	8	32
Licence Sciences Commerciale Option : Finance	47	46	93
Licence Sciences Economiques Option : Analyse Economique	48	15	63
<u>licence M-B-E-F</u>	16	55	71
<u>licence M-G-E</u>	26	48	74
<u>licence Finance et comptabilité</u>	28	48	76
<b>TOTAL</b>	<b>3362</b>	<b>3171</b>	<b>6533</b>

<b>FACULTE DE DROIT</b>			
<u>licence en Sces Juridiques et Administratives</u>	802	1922	2724
<b>Faculté Lettres et Sciences Humaines</b>			
<u>Licence d'Anglais</u>	410	1123	1533
<u>Licence de Français</u>	389	808	1197
<u>Licence Amazigh</u>	152	312	464
Option : Littérature	62	475	537
Option : Linguistique	42	383	425
Licence Arabe	159	1222	1381
Option : Organisation & Travail	157	227	384
Option : Sociologie de l'Education	28	184	212
Option : Sociologie de la culture	11	19	30
Option : Sociologie de la communication	88	108	196
Licence de Français option: Sciences de Langage et Didactique(L-M-D)	218	381	599
Licence de Français option: Littérature et Civilisation Etrangères(L-M-D)	32	60	92
Licence d'Anglais Option: Anglais des Affaires (L-M-D)	40	57	97
Licence d'Anglais Option: Langues Appliquées (L-M-D)	46	124	170
Licence d'Anglais Option: Sciences du Langage et Didactique (L-M-D)	36	115	151
Licence Anglais option: Littérature et Civilisation Etrangères (L-M-D)	5	6	11
Licence Sociologie option: sociologie du travail	18	10	28
Licence Sociologie option: Intervention sociale	9	3	12
Licence Psychologie clinique	6	18	24
<b>TOTAL</b>	<b>1908</b>	<b>5635</b>	<b>7543</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>12582</b>	<b>16244</b>	<b>28826</b>

Source : Université de Béjaia, service des diplômes 2009.

## Liste des tableaux et figures

### Liste des tableaux

N°	Titres	Page
1	Variation annuelle de la population urbaine et taux d'urbanisation en Europe (sans Russie).	18
2	Variation annuelle de la population urbaine et taux d'urbanisation en Europe (sans Russie) en 1750-1980.	20
3	La croissance de l'urbanisation dans le monde.	21
4	Industrialisation-urbanisation, pays développés et pays en développement de 1800 à 1980.	22
5	Agglomérations de plus de 10 millions d'habitants en 2007.	25
6	Distinction entre espace et territoire.	38
7	Différents indicateurs d'attractivité et de compétitivité.	44
8	Les 22 métropoles mondiales sélectionnées pour l'étude KPMG	51
9	Le top cinq des villes les plus attractive par critère	53
10	Stock brut des investissements à l'étranger par exportateur (1825-1938, en milliards USD courants).	62
11	Valeur brute des investissements à l'étranger par exportateur et destinataire en 1914 (Million de dollars courants et %)	64
12	Evolution de la Triade dans le contrôle du stock mondial d'IDE (%).	64
13	Stock brut des investissements étrangers dans les pays en développement (1870-1998).	64
14	Entrées d'IDE en Europe (en milliards de dollars).	66
15	IDE en Amérique du Nord 2004-2006 (en milliards de dollars).	67
16	Entrées des IDE en Afrique pour les cinq premiers (milliard de dollars).	69
17	Principaux pays africains émetteurs d'IDE en 2006 (millions de dollars).	69
18	Modifications apportées aux régimes nationaux d'investissement.	71
19	Evolution du PIB, du PIB par habitant et de la croissance depuis 2000.	87
20	Projets d'investissement durant 2002-2008.	93
21	Répartition des projets d'IDE par secteur d'activité regroupé, sur la période 2002 – 2008.	94
22	Projets impliquant des étrangers durant la période 2002-2008.	95
23	Répartition générale des terres, dans la commune de Béjaïa (hectares).	115
24	Les principales plages de la commune de Béjaïa.	116
25	Place du parc national du Gouraya dans la diversité biologique nationale.	116
26	Moyennes thermiques mensuelles sur la décennie 1990-2000 (degré Celsius).	117
27	Moyennes mensuelles de l'ensoleillement.	117
28	Evolution de la pluviométrie pour l'année 2006 et 2007.	118

29	Evolution de la population de la commune de Bejaia de 1966 à 2008.	118
30	Evolution comparée de la population de la commune de Béjaia (hab).	119
31	Evolution de la population de la commune de Béjaia par tranche d'âge et par genre.	120
32	Répartition de la population de la wilaya de Béjaia par groupe d'âge et sexe.	121
33	Evolution du chômage dans la wilaya de Béjaia.	122
34	Population occupée par grands secteurs d'activité.	122
35	Evolution de la population des grandes villes.	123
36	Degré d'équipement des logements en 1977.	127
37	Evolution du parc logements dans la commune de Béjaia.	128
38	Nombre de pièces/logement dans la commune de Béjaia en 2008.	128
39	Degré d'équipement des logements en % pour 1977, 1998 et 2008.	128
40	Structure et typologie de l'habitat dans la commune de Béjaia en 2008.	129
41	Programme logement tous secteurs confondus dans la wilaya de Béjaia.	129
42	Patrimoine hydrique de la ville de Béjaia.	131
43	Réseau de communication de la commune de Béjaia comparé à la wilaya.	132
44	Consistance et état du réseau routier de la commune de Béjaia.	133
45	comptage de trafic dans les routes nationales qui traverse la ville de Béjaia.	134
46	Le réseau et le parc roulant dans la ville de Béjaia.	136
47	Les unités industrielles du secteur public dans la commune de Béjaia.	139
48	Les unités industrielles du secteur privé dans la commune de Béjaia	140
49	Evolution de la PME dans la wilaya de Béjaia	140
50	Répartition spatiale des PME et des emplois par communes	141
51	Les secteurs d'activités dominantes par ordre décroissant	141
52	Structure du parc des PME de Béjaia en 2007	143
53	Répartition des PME privées par secteurs d'activités	143
54	Les projets déclarés en partenariat dans la wilaya de Béjaia	144
55	secteurs d'activité et la localisation des projets de partenariat	144
56	Le niveau d'avancement des projets de partenariat déclarés	144
57	Les PME exportatrices de Béjaia	145
58	Evolution du trafic aérien des huit dernières années	147
59	Evolution du trafic global.	149
60	Evolution du trafic des passagers	149
61	Trafic par pays de provenance	150
62	Trafic par pays de destination	151
63	Evolution du transport de voyageurs par rail (2000-2008)	151
64	Détail des opérations d'aménagement dans la commune de Béjaia, dans le cadre du plan 2005-2009	158
65	Infrastructures pédagogiques de l'université de Béjaia en 2009	165
66	Evolution comparée des effectifs étudiants et enseignants de 1983/2009	166
67	Répartition des enseignants permanents par grade en 2008	167
68	Evolution des inscrits en Magister (2000-2008)	167
69	Evolution des Inscrits en Doctorat (2000/2008).	167

70	Evolution des diplômés en graduation par facultés 1987-2008	168
71	Evolution de la situation de la demande de 2007 à 2009	169
72	Répartition de la demande par niveau d'instruction.	169
73	Placement effectué selon le secteur juridique	170
74	Critères du classement de Shanghai	171
75	Les 20 premières universités dans les classements mondiaux du THES et du SJTU.	171
76	Part du PIB consacrée à la recherche en Algérie (en millions de DA)	174
77	Projets de recherche agréés de 1991 à 2009	177
78	Répartition des effectifs du corps Enseignants Chercheurs par Laboratoire de Recherche	179
79	les 13 projets nationaux de recherche de l'université de Béjaia	180
80	Proportion mondiale (comptage fractionnel et entier) des publications de l'Algérie, toutes disciplines (1993, 1999, 2004 et évolution); comparaison avec les pays témoins (Thaïlande, Chili et Afrique du Sud, 2004)	181
81	Productions Scientifiques de l'université de Béjaia de 2002 à 2009	182
82	la coopération scientifique internationale de l'université de Béjaia	183
83	Projets de recherche avec les entreprises	185

### Liste des cartes

N°	Titres	Page
1	La diffusion du phénomène urbain à travers le monde.	13
2	Les premières villes connues.	15
3	Les 25 agglomérations les plus riches selon le PIB en PPA en 2005.	26
4	le Poids des métropoles sur le nombre de projets total dans chacun de leur pays en 2008 / 2009	52
5	Le top 10 des métropoles selon la meilleure image globale	53
6	Flux d'IDE entrants et sortants dans le monde de 2002-2006.	61
7	Richesses de l'Algérie en pétrole et en gaz.	107
8	Image satellite de la ville de Béjaia.	115
9	Densité de la population dans la wilaya de Béjaia.	120
10	La ville de Béjaia en 1958.	126
11	Les principaux quartiers « spontanés » de Béjaia.	127
12	Plan de la gare multimodal de la ville de Béjaia.	135
13	image satellite de l'aéroport de Béjaia	148
14	Le Patrimoine Historique de la Ville de Béjaia	154

### Liste des figures

N°	Titres	Page
1	niveau d'urbanisation et PIB par tête dans le monde, 2004.	23
2	proportion de la population urbaine par région de 1950 à 2030.	24
3	population urbaine mondiale par taille de 1975 à 2015.	24
4	les critères de choix de localisation dans les 22 métropoles	52
5	Investissements directs mondiaux selon les pays de destination.	65
6	Evolution de la destination des IDE par secteur dans le monde (1990-2003).	70
7	Flux d'IDE provenant des fonds souverains, 1997-2007.	72
8	Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constants, 2000)	87
9	Ventilation sectorielle du PIB en 2006.	88
10	Croissance de la population par tranches d'âge.	88
11	Part de la population en âge de travailler dans la population totale.	89
12	Taux d'activité féminine selon leur niveau d'instruction en 1998.	89
13	Evolution du taux de chômage en Algérie de 2001 à 2007.	90
14	Evolution de l'inflation en Algérie de 1990 à 2006.	91
15	Position extérieure de l'Algérie de 2001 à 2008.	91
16	Flux d'IDE entrant en Algérie (Millions de dollars).	92
17	Les facteurs d'attractivité pour le secteur électronique.	109
18	Evolution de la population de la commune de Béjaia ( hab).	119
19	Répartition de la population occupée par secteurs d'activités.	122
20	Répartition géographique des 50 premières universités de rang mondial selon les deux classements	172
21	Evolution des effectifs enseignants, Algériens et Etrangers à l'université de Béjaia.	174
22	Répartition des projets de recherche par spécialité de 1991 à 2009	177
23	Publications scientifiques en Algérie par disciplines pour (1993, 1994,2004)	182
24	Production scientifique de l'université de Béjaia par faculté en 2008	183

## Table des matières

<b>Introduction Générale.....</b>	<b>01</b>
<b>Chapitre 1 : La ville : Histoire et Théorie.....</b>	<b>04</b>
Introduction.....	04
1-Concepts et Définitions.....	04
11-Définitions de la ville.....	05
12-Concepts sur la ville.....	06
13-Les fonctions de la ville.....	09
131- Les services supérieurs aux entreprises.....	10
132- L'information.....	11
2-La naissance des villes .....	12
21- Les premières villes connues.....	14
22 -Les déterminants de la naissance des villes.....	16
3-Rappel des tendances de l'urbanisation dans le monde.....	17
31- L'urbanisation avant la révolution industrielle.....	18
311- Les contraintes limitant la croissance urbaine.....	19
32- La ville à l'ère industrielle.....	20
321- Lien entre l'urbanisation et l'industrialisation.....	21
322-Lien entre urbanisation et croissance économique.....	22
33- Tendances actuelles de l'urbanisation.....	23
331- Puissance économique et productivité.....	25
332- L'envers du décor.....	26
4-Logique de formation des villes.....	27
41- Les fondements de l'agglomération spatiale.....	27
42- Les sources de l'agglomération.....	28
421- Le facteur naturel.....	28
422- Les accidents historiques.....	28
423- Les rendements d'échelle croissants.....	29
424- Externalités et économies d'agglomération.....	30
4241- Les économies de localisation.....	31
4242- Les économies d'urbanisation.....	31
43- Forces de dispersion.....	31
431 Les facteurs immobiles.....	32
432- Les coûts de transport.....	32
433- Les effets externes négatifs.....	32
Conclusion .....	32
<b>Chapitre 2 : Les déterminants de l'attractivité des territoires.....</b>	<b>34</b>
Introduction.....	34
1-Le territoire une problématique récente.....	34
11- La notion du territoire.....	35
12- Le rapport entre territoire et espace.....	36



121- L'espace comme une distance.....	37
122- L'hétérogénéité des lieux.....	37
13- L'émergence du territoire.....	38
2-L'attractivité : Concepts et mesure.....	39
21- Le concept de l'attractivité.....	39
211- L'attractivité une notion relative.....	40
212- Y a-t-il une compétition entre les territoires ?.....	41
22- La mesure de l'attractivité.....	41
221- Le but de la mesure.....	42
222- Les indicateurs de mesure.....	42
2221-les indicateurs globaux.....	
2222-les indicateurs de synthèses.....	
3-Les facteurs déterminants l'attractivité.....	45
31- Les facteurs d'attractivité spécifiques à la ville.....	49
311-concentration d'un capital humain hautement qualifié.....	
312-l'offre des services supérieurs.....	
313-perception des villes les plus attractives au monde.....	
Conclusion.....	54
<b>Chapitre 3 : Investissements directs étrangers : Aspects Théoriques.....</b>	<b>55</b>
Introduction.....	55
1-Définitions et concepts de base.....	55
11-L'investissement direct étranger.....	56
12-La firme multinationale.....	57
13- Formes et stratégies d'implantation des IDE.....	58
131- La stratégie d'accès aux ressources du sol et du sous-sol.....	59
132- La stratégie Horizontale.....	59
133- La stratégie Verticale.....	60
2-Evolution des IDE dans le monde.....	61
21-Historique.....	61
211-Faits stylisés des IDE au XX <sup>ème</sup> siècle.....	63
212-La répartition géographique des IDE au XX <sup>ème</sup> siècle.....	63
22-Tendances récentes des IDE.....	65
221- Répartition géographique et sectorielles des IDE.....	66
222-Caractéristiques de l'évolution des IDE.....	70
3-Approches théoriques des IDE.....	73
31-L'approche traditionnelle des mouvements internationaux de capitaux.....	73
311-Approche de Mundell.....	74
312-Critiques de l'approche de Mundell.....	75
32-L'approche de Hymer.....	76
33-L'approche de Kindleberger.....	76
34-L'approche de Vernon.....	77
35-L'approche de Dunning.....	78
36-L'approche de la nouvelle économie géographique.....	79
4-Impacts des IDE.....	80
41- Les retombées dans les pays d'accueil.....	80

411- Effets sur l'emploi.....	81
412- Effets sur le transfert de technologies.....	82
413- Effets sur le capital humain.....	83
414- Effets sur les investissements domestiques.....	83
42- Effets des IDE sur le pays d'origine.....	84
Conclusion.....	84
<b>Chapitre 4 : Les IDE en Algérie.....</b>	<b>86</b>
Introduction.....	86
1-Aperçu sur l'économie de l'Algérie et sur les IDE.....	86
11-La situation économique.....	86
111 Evolution du PIB.....	87
112 Le marché de l'emploi.....	88
113- L'inflation.....	90
114- La position extérieure.....	91
12- Les IDE en Algérie.....	92
121- Les tendances des IDE en Algérie.....	92
122- Répartitions sectorielles des IDE.....	94
123- Les pays émetteurs.....	94
2- Le cadre législatif des IDE en Algérie.....	95
21-Le cadre légal et institutionnel.....	95
22-Les organismes chargés de la promotion des investissements.....	96
221-Le conseil national de l'investissement.....	96
222-L'agence nationale de développement des investissements.....	97
223-Le ministère des participations et de la promotion des investissements.....	98
224- Le guichet unique.....	98
23-Les mesures spécifiques aux IDE.....	98
231- Traitement et protection.....	98
232- Transferts de fonds.....	99
233- Les mesures incitatives.....	100
24- Conditions générales de l'IDE.....	101
241- La fiscalité des entreprises.....	101
242- La législation et les conditions de travail.....	101
243- Le commerce extérieur.....	102
244- Le foncier et la propriété de la terre.....	102
245- La législation sur le commerce et la constitution des sociétés.....	103
246- La propriété intellectuelle et industrielle.....	103
247- La législation sur la privatisation.....	103
248- La législation sur la concurrence.....	104
249- Le système juridique.....	104
3-Les facteurs d'attractivité de l'Algérie.....	104
31- Les avantages comparatifs de l'Algérie.....	105
311- Importances des ressources naturelles.....	105
312- Intégration économique régionale et mondiale.....	105
313-Les ressources humaines et la flexibilité du marché de travail.....	106

32- Les secteurs potentiels d'attractivité en Algérie.....	106
321- Les hydrocarbures.....	106
322 -Les mines.....	107
323 -L'électricité.....	108
324 -Les NTIC.....	108
325 -L'électronique.....	108
326- Les banques et le secteur financier.....	109
327- Les infrastructures.....	110
328- L'agroalimentaire.....	110
3 29- Le tourisme.....	110
3210- La pêche.....	111
4-Les limites de l'attractivité de l'Algérie.....	112
Conclusion.....	113
<b>Chapitre 5 : Présentation de la ville de Béjaia.....</b>	<b>114</b>
Introduction.....	114
1-L'aspect géographique.....	114
11-Généralités sur le territoire d'étude.....	114
12- Le climat.....	116
121- La température.....	116
122- L'ensoleillement.....	117
123- La pluviométrie.....	117
2-Population et emploi.....	118
22-Evolution de la population.....	118
22- La structure de la population.....	120
23- Emploi.....	121
3- L'habitat.....	121
31- Aperçu des politiques urbaines.....	123
32- L'évolution du cadre juridique.....	124
33- L'habitat dans la ville de Béjaia.....	125
331- Evolution du parc logements.....	127
332- Typologies de l'habitat.....	128
4-Les réseaux.....	130
41- Le réseau hydrique.....	130
411- AEP.....	130
412- L'assainissement.....	131
42- Réseaux de communication.....	131
421- Réseau téléphonique et internet.....	
422-Réseau postal.....	
43- Réseaux d'énergie.....	132
44- Réseaux routiers.....	133
45- Réseaux de transport.....	136
451-Configuration du réseau de transport dans la ville de Béjaia.....	
452-Anomalies, carences et dysfonctionnements du réseau des transports urbains...	
Conclusion.....	137
<b>Chapitre 6 : Analyse de l'attractivité de la ville de Béjaia.....</b>	<b>138</b>

Introduction.....	138
1- La dynamique entrepreneuriale .....	138
11- Rappel de la situation industrielle.....	138
12- Dynamique de création d'entreprise .....	139
121- Généralités sur la PME dans la wilaya de Béjaia .....	140
122- Caractéristiques de la PME dans la commune de Béjaia .....	141
2- Les infrastructures de base .....	146
21- L'aéroport .....	146
22- Le port .....	146
23- Le chemin de fer.....	149
3 -La qualité de vie .....	152
31- Le potentiel naturel et historique.....	151
32- Les équipements .....	155
33- Constat de la qualité de vie dans la ville de Béjaia .....	156
4- Rôle des institutions locales .....	160
41- L'organisation territoriale en Algérie .....	160
411- Le cadre institutionnel .....	160
412- Le cadre fonctionnel .....	161
42- Réalités de la commune en Algérie .....	161
Conclusion.....	163
<b>Chapitre 7 : Le capital humain dans la ville de Béjaia.....</b>	<b>164</b>
Introduction.....	164
1- Présentation de l'université de Béjaia.....	165
11- Evolution de l'effectif des étudiants et des enseignants.....	165
111- Evolution de l'effectif des étudiants.....	165
112- Evolution de l'effectif des enseignants .....	166
113- Evolution de la post-graduation .....	167
12- Analyse qualitative de l'offre de formation supérieure de l'université de Béjaia ..	168
13- réalité de l'emploi des diplômés.....	169
2- Classement de l'université de Béjaia.....	170
21- Présentation des classements internationaux .....	170
22- Place de l'Algérie dans les classements internationaux .....	172
3- Evaluation de la recherche dans l'université de Béjaia .....	175
31- les critères de l'évaluation en Algérie .....	175
311- Indicateurs scientométriques .....	176
312- Valeur de la publication .....	176
32- Etat de la recherche à l'université de Béjaia .....	177
321- La valorisation de la recherche via la production scientifique et le dépôt de brevet.....	180
3211- La production scientifique.....	181
3212- Les Coopérations scientifiques .....	183
3213- Les relations entre la recherche et l'entreprise .....	185
33- la ville de Béjaia offre est-t-elle un environnement propice à son capital humain?	185
Conclusion.....	186

<b>Conclusion Générale.....</b>	<b>187</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>191</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>I</b>
<b>Liste des tableaux et figures.....</b>	<b>i</b>

## **Résumé**

La croyance que, les IDE contribuent à la croissance et au développement, non seulement parce qu'ils mettent des capitaux à la disposition de l'économie, mais encore parce qu'ils facilitent l'accès à de nouvelles technologies et au savoir faire, a conduit l'ensemble des pays développés et des pays en voie de développement à faire des politiques d'attractivité la principale substance des politiques économiques. Aujourd'hui, les territoires se livrent à une rude concurrence pour attirer un capital international lui-même à la recherche des espaces les plus attractifs (entendre les plus rentables).

En raison de leurs spécificités, les villes sont par définition le noyau d'attraction d'un pays. Elles sont puissantes et la plupart des richesses mondiales y sont produites. Sans doute à cause de la circulation rapide des connaissances, et de présence de bassins spécialisés de main d'œuvre et de l'offre des services supérieurs.

A l'issue de ce modeste travail, appliqué au cas de la ville de Béjaïa, nous avons abouti à la conclusion selon laquelle l'attractivité de l'Algérie aux IDE est relativement faible à cause de la répulsivité de ses villes qui sont en manque des facteurs d'attractivité à savoir : la présence d'une main d'œuvre qualifiée, un manque d'infrastructures de base et une faible dynamique entrepreneuriale mais aussi une qualité de vie qui ne cesse de se détériorer.

**Mots clés : attractivité, villes, algérie, IDE, Béjaïa,...**

## **Abstract**

In fact, the FDI contribute to the growth and the development, not only because it put capital at the economy disposal, but also because they facilitate the access to new technologies and the knowledge to make the global lead the countries in the process of the development to make policies of attractivity principal substance of the economic policies. Today, the territories are devoted to a hard competition to attract an international capital with the research of the gravitational spaces (to hear most profitable).

Because of their specifications, the cities are by definition the attraction core of a country. They are powerful and the majority of the world wealth is produced there. Undoubtedly because of the fast circulation of knowledge, and presence of specialized basins of labour and the offer of higher services.

As a conclusion of this modest work, applied to the casestudy of the town of Béjaïa, we arrived at the conclusion that the attractivity of Algeria with the FDI is relatively low because of the repulsivity of its cities which are in lack of the factors of attractivity namely: the presence of a qualified labour, a lack of basic infrastructures and a weak entrepreneurial dynamics and also the quality of life which does not cease worsening.

**Key words:** attractivity, cities, Algeria, FDI, Béjaïa,...

## ملخص:

إن الإعتقاد بأن الإستثمارات الأجنبية المباشرة تساهم فى التنمية و التطور، لا لأنها تضع الأموال تحت تصرف الأمم ، بل لأنها تسهل اكتساب التكنولوجيات الحديثة و التقنيات الجديدة. هذا ما أدى بمعظم الدول المتطورة و النامية الى السعي وراء جذب الإستثمارات الأجنبية المباشرة بدلا من السياسات التنموية الأخرى. حاليا تخوض المناطق منافسة من أجل جلب رؤوس أموال أجنبية.

نظرا لخصوصياتها، تعتبر المدن مركز جاذبية البلدان. فمعظم المكاسب العالمية تعد من صنيعها، و هذا نتيجة امتلاكها للأيدي العاملة الماهرة، ذات قيمة عالية.

في ظل عملنا هذا تطرقنا إلى دراسة دور المدن الجزائرية في جلب رؤوس الأموال الأجنبية ، خلال مدينة بجاية. توصلنا أن جاذبية الجزائر للإستثمارات الأجنبية ضئيلة بسبب نقص عوامل مدنها، منها:

- نقص الهياكل القاعدية.

- نقص الأيدي العاملة الماهرة.

- تدني وسط المعيشة.

**المفتاح: المدن، الجاذبية، الإستثمارات الأجنبية المباشرة، الجزائر، بجاية...**